

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



Sciences humaines et sociales



VARIA

coordonné par

RAOUL EHODE ELAH
ERICK SOURNA LOUMTOUANG



Ministère de la recherche
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



Sciences humaines et sociales

VARIA

coordonné par

RAOUL EHODE ELAH
ERICK SOURNA LOUMTOUANG



Ministère de la recherche
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation

Directeur de publication :

MFORTEH Stephen AMBE, Professeur/Université de Yaoundé I/
Chief du Centre national d'éducation (Cameroun).

Comité éditorial :

Raoul EHODE ELAH et Erick SOURNA LOUMTOUANG

Comité scientifique :

MFORTEH Stephen AMBE, Professeur, Chef du CNE, MINRESI ; Anyang Sarah AGBOR, Professor, University of Yaoundé I ; Titanji Peter FON, Professor, University of Bamenda ; Gilbert Lamblin TAGUEM FAH, Professeur, Université de Ngaoundéré ; Samuel EFOUA MBOZO'O, Professeur, Université de Yaoundé 1 ; André TASSOU, Professeur, Université de Yaoundé 1 ; Nathan ONANA NOAH, Maître de conférences, Université de Maroua ; Alexis TAGUE KAKEU, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1 ; Faustin KENNE, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1 ; Zacharie SAHA, Maître de conférences, Université de Dschang ; Carole Valérie NOUAZI KEMKENG, Maître de recherche, CNE, MINRESI ; Serge Frédéric MBOUMEGNE NDZESSEU, Maître de Recherche, CNE, MINRESI ; Raphaël BATENGUENE ASSIL, Maître de conférences, Université de Douala ; Albert JIOTSA, Maître de recherche, CNE, MINRESI ; Martial JEUGUE DOUNGUE, Maître de Recherche, CNE, MINRESI ; Williams POKAM KAMDEM, Maître de Conférences, Université de Dschang ; FOMBE Lawrence, professeur, Géographie, Université de Buea ; FOUOPI Constant, Professeur, Université de Yaoundé II ; GONNE Bernard Professeur, Université de Maroua ; GUIMDO DONGMO Bernard-Raymond, Professeur, Université de Yaoundé II ; HAMADOU ADAMA, Professeur, Université de Ngaoundéré ; KUMAWA, Professor, Université de Yaoundé I ; LAMBI Cornelius, Professeur, Université de Buea ; LEKA ESSOMBA Armand, Maître de conférences, Université de Yaoundé I ; MACHIKOU NGAMENI Nadine, Professeur, Université de Yaoundé II ; MAYI Marc Bruno, Professeur, Université de Yaoundé I ; MIMCHE Honoré, Professeur, Université de Yaoundé II ; NJIEUNDE Germain, Professeur, Université



de Yaoundé II ; NJIKAM NJIFOTIE Abdourahman, maitre de recherche, CNE/MINRESI.

Comité de Rédaction

Coordonnateur : EHODE ELAH Raoul, Chargé de recherche, CNE-MINRESI

Coordonnateur adjoint : SOURNA LOUMTOUANG Erick, Maître de recherche, CNE-MINRESI.

Membres

José Donadoni MANGA KALNIGA (CNE-MINRESI) ; Gaston BESSALA (CNE-MINRESI) ; Raoul EHODE ELAH (CNE-MINRESI) ; Reine FOSSO SIMUN (CNE-MINRESI) ; MUSIMA OKIA Timothy (CNE-MINRESI) ; Terence KIWOH (Université de Buéa) ; Protais NKENGUE ABEGA (CNE-MINRESI) ; Honoré FOUHBA (CNE-MINRESI) ; Saliou ABBA (CNE-MINRESI) ; Hervé MVONDO (CNE-MINRESI) ; Marie Désirée NOGO (CNE-MINRESI) ; Daniel NANA KOMEY (CNE-MINRESI) ; Ivo TAWÉ TASSAH (CNE-MINRESI) ; TEGUIA BOGNI (CNE-MINRESI) ; Timothy Musima OKIA (CNE-MINRESI); TEGUIA BONI Frédéric (CNE-MINRESI) ; Moïse MBEY MAKANG (CNE-MINRESI) ; Victorine NZINO MOUNONGO (CNE-MINRESI) ; Alain Hugues OBAME (CNE-MINRESI).

Secrétariat de rédaction / Montage et édition / Mise en ligne :

Nicolas OWONA NDOUNDA (CNE-MINRESI) et TIEMENI SIGANKWE (CNE-MINRESI)



**Les opinions exprimées dans les articles de ce numéro
n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la
position du Centre National d'Éducation**

**The opinions expressed in this journal are those of the
authors and do not necessarily represent those of the
National Centre for Education.**



Sommaire

Torture, frustration and trauma in sarah kane's cleansed and psychosis Par Ernest L. VEYU	4.48 1
Rupture ou recomposition des variables d'accès à la résidence au Nord-Cameroun Par José Donadoni MANGA KALNIGA	21
La prise en charge psychologique des personnes vivant avec le vih/sida au cameroun : abord de la problématique et présentation de quelques possibilités d'approche Par D. D. NDOMBI & F. M. KONDO MOUNGOLE MAKAKE.....	47
Généralisation ou contamination dans le français parlé de certains étudiants de l'université de Ngaoundéré Par Moïse MBEY MAKANG.....	67
The ghost of winnie madikizela-mandela: exhuming the female spirit in apartheid resistance discourses Par ZUHMBOshi Eric NSUH	95
La piraterie des films au nord-cameroun, entre acteurs, facteurs et impacts Par Honoré FOUHBA	119
Le régionalisme africain en matière de santé dans le contexte de gestion de la covid-19 : perspectives institutionnelles et opérationnelles Par F. NGOUNMEDJE, M. JEUGUE DOUNGUE & C. V. NOUAZI KEMKENG.....	147
Les agriculteurs contractuels au nord cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu Par G. NENBARA GOLDONG KAOGA et N. ONANA NOAH	181

L'abri sous roche de nkomeyos (cameroun meridional) : datations
radiocarbone et occupations humaines depuis 3000 ans
Par Jean Robert MANDENG 199



Torture, frustration and trauma in Sarah Kane's *Cleansed* and *4.48 Psychosis*

Ernest L. VEYU

Abstract

Sarah Kane's characters characteristically deviate from traditional ways of life as seen in *Cleansed* and *4.48 Psychosis*. This is often with the hope of attaining personal indulgence and/or satisfaction that is not reachable with conventional lifestyles. Cases of homosexuality, incest, drug addiction, gender transformation, sexual harassment and suicidal inclinations are rampant. Ironically, the outcome of these deviant acts unfathomable torture, frustration and trauma. This paper sets out to project the hypothetical contention that Sarah Kane's characters, though miserable and desperate, are responsible for their predicament resulting from their deviant acts in *Cleansed* and *4.48 Psychosis* respectively. Their desire to live a life of freedom and ephemeral pleasures, neglecting the beauty and benefits of morality, inviting frustration and misery which are physical, spiritual, psychological, and/or emotional can be better examined from postmodern and psychoanalytic perspectives which better project the in-her-face characteristics of the plays.

Résumé

Les personnages de Sarah Kane ont pour habitude de s'écarter des modes de vie traditionnels, comme on le voit dans *Cleansed* et *4.48 Psychosis*. Ils le font souvent dans l'espoir d'atteindre une indulgence et/ou une satisfaction personnelle que les modes de vie conventionnels ne permettent pas d'obtenir. Les cas d'homosexualité, d'inceste, de toxicomanie, de transformation de genre, de harcèlement sexuel et de tendances suicidaires sont monnaie courante. Ironiquement, le résultat de ces actes déviants est une torture, une frustration et un traumatisme insondables. Cet article se propose d'avancer l'hypothèse que les personnages de Sarah Kane, bien que misérables et désespérés, sont

responsables de leur situation difficile résultant de leurs actes déviants dans *Cleansed* et *4.48 Psychosis* respectivement. Leur désir de vivre une vie de liberté et de plaisirs éphémères, négligeant la beauté et les bienfaits de la moralité, invitant à la frustration et à la misère physique, spirituelle, psychologique et/ou émotionnelle, peut être mieux examiné dans des perspectives postmodernes et psychanalytiques qui projettent mieux les caractéristiques de ces pièces.

Introduction

Kane's artistic world is characterized by perpetrators, victims a bystanders of various forms of despair for which they are ironically responsible and whose consequences oblige them to engage in a continuous search for solace to no avail, thereby living in despair: Their minds are pre-occupied with suicide and memories of vicious acts which haunt them, provoking a pessimistic outlook towards life. Hypothetically, this paper will project Kane's characters are responsible for the torture, frustration and despair that they find themselves in. It is for this reason that the nameless character in *4.48 Psychosis* out of nervousness, despair and frustration declares that she is:

*...the child of negation
out of one torture chamber into another
a vile succession of errors without remission
every step of the way I've fallen*

*Despair propels me to suicide
Anguish for which doctors can find no cure
Nor care to understand ... (4.48 Psychosis 28)*

The protagonist as seen above metaphorically summarises her existence to be marked by different forms of agonies, or despair likened to the movement "from one torture chamber to another". In this state of frustration, the only recurrent thought is that of suicide through which they hope to escape from these apocalyptic realities, yet they ironically leap from one tragedy to another. The thematic concerns as well as the style that dominate the plays make them principally Postmodern and Psychoanalytic in nature thereby making Sarah Kane not only a postmodern playwright but an extreme in-her-face theatre artist.

The fragmentary unconventional nature of Kane's works empowers this study to be carried out from postmodern and psychoanalytic perspectives, respectively. Postmodernism is considered suitable for this study due to its diverse yet encompassing nature as there is the idea of unity in diversity transcending literary and critical boundaries. In like manner, the manifestation of the human psyche as Kane represents it in her characters also shows that she was obviously influenced by her psychological state. This is justifiable in that Sarah Kane might not only have read psychoanalytical texts, but also in that like most artists who are influenced by personal experiences, she had clamorous instincts which she yearned to express through her artistic representation.

Environmental Sequestration

The physical setting or atmosphere of both plays already signal doom or frustration as well as torture reserved for the characters, making it typically in-her-face theatre. The plays have both physical and psychological settings which contrast with the conventional activities normally carried out in such places. *Cleansed*, is set in a university campus, while *4.48 Psychosis* is set in a psychiatric asylum. Each of these spheres is presented as grim, with the different characters seemingly trapped wherever they find themselves. The characters live the realities of their present site, because they either cause pain or are subjected to painful treatment from others. These characters, in the prison-like university in *Cleansed*, and the battlefield-like asylum in *4.48 Psychosis*, are not visited by friends or relatives, nor have any hopes of ever leaving these torturous environments.

Cleansed, turns out to be a torture chamber for its supposed students or occupants as it is a university without conventional lecturers nor established structure. The different rooms, not amphitheatres or lecture halls, have bizarre names, insinuating their functions are differentiated in terms of colours and shapes not academic disciplines, departments or faculties. They are rather divided into rooms which are named as follows: "The White Room", "The Red Room", "The Black Room", and "The Round Room" which all signal despair. For instance, "The White Room", serves as the university sanatorium for the patients.

Yet, Tinker transforms it into a drug production centre, while “The Red Room”, which is said to be a sports hall, is used as a torture chamber for the different characters whenever they commit any crime and are spotted by Tinker who sees every action or movement. Similarly, “The Black Room”, which served as university shower halls have become peep-show booths for erotic and lustful commercial purposes whereby an unnamed prostitute dances naked for sexual pleasure in exchange for money. Moreover, “The Round Room”, which is supposed to be a library also serves as a meeting place for Grace and Robin who aspire to solve each other’s emotional traumas through the exchange of gifts and cloths. It later becomes Tinker’s torture chamber wherein he makes sure that Robin does not take advantage of Grace. The activities in Kane’s supposed University sharply contrasts with Bernard Fonlon’s views or definition of a University in his book entitled *The Nature, End and Purpose of University Studies: An Academic Testament*, when he notes:

...this institution (the university) has a twofold task, namely, Teaching and Research. Teaching and Research are the sine qua non, the very raison d’etre of the University. The teacher must be steeped in scientific and philosophical knowledge if he is to teach effectively and with authority. Yet no teacher is a living encyclopaedia even in his own specialised field, whatever that field may be... (24)

Evidently, Bernard Fonlon’s definition of a University makes Kane’s cleansing university a torture chamber and not a citadel for learning. This is evident in that while the conventional university is involved in the teaching learning process for a better society, Kane’s university setting projects a world where there is the conspicuous absence of teaching and learning as well as research. The lone teacher – Tinker, is more of a sadist than a scientist who tortures, amputates and kills not for any research purposes but for pleasure.

The setting of *4.48 Psychosis* can only be inferred as there are no overt stage directions of where the actions take place. We infer that the actions take place in a psychiatric asylum due to indicators like “Doctor this” and “Doctor that” as well as the drugs and the three muscular nurses who restrict her whenever force is needed. These all call to mind a violent

character in a hospital structure. The setting then signals an enclosed environment with limited access to light and ventilation, making the occupants to choke. This further explains why in the end, the patient humbly requests, “please, open the curtains” (4.48 *Psychosis* 35), which may imply that there is little light in the room. The nameless character here is obviously frustrated and in despair attempts severally to escape from this tumultuous environment only to be restricted by muscular nurses sleeping portions. We can discern that even if the settings of both *Cleansed* and 4.48 *Psychosis* were a hospital or hospitals, their awkward states greatly contribute to the characters’ frustration.

4.48 *Psychosis*, has characters who feel secluded in the supposed medical asylum. This environment restraints them physically, emotionally, and psychologically, with the medical doctors using both manual and therapeutic means to contain and control them. Ironically, while the patients on the one hand feel frustrated and disappointed in the medical doctors, the medical doctors themselves are astounded by the inefficiency of their efforts. As a result, the psychotic patient yearns to leave the vicinity of the hospital, and be free, “to belong, to be accepted, ... supported, nursed or healed to form mutually enjoyable, and enduring, relationships (4.48 *Psychosis* 25). Her present environment stands as a hindrance to all her wishes and aspirations, making her more desperate. Her desires to belong, be accepted, to love and be loved, as well as perform moral duties towards others remain a dream that never comes true.

Paradoxical Torture and Punishment

Sarah Kane presents the human body as a laboratory for the experimentation of all forms of torture in her plays as the various characters are victimised variously and their bodies suffer multiple forms of violations. Sexual harassment, amputation, corporal punishment and psychological trauma are also markers of despair in both plays and equally serve as consequences of the characters’ unethical choices and actions. These experiences are termed paradoxical as on the one hand, the characters are helpless before their predicaments although these result from the choices they make. On the other hand, their powerless state makes them vulnerable to the powerful and violent opportunist like who

molest and kill them. For instance, Tinker amputates Carl for practising homosexuality; a pole is pushed up his anus and his tongue is cut off in Scene Four. The scene takes place in a torture chamber of the university campus referred to as “The Red Room”. The description of the room already signifies danger and the scene unfolds between Carl and Tinker as follows:

Carl.’s trousers are pulled down and a pole is pushed a few inches up his anus.
Carl.Christ no
Tinker.What’s your boyfriend’s name?
Carl.Jesus
Tinker.Can you describe his genitals?
Carl.No
Tinker.When was the last time you sucked his cock?
Carl. PleaseI
Tinker.Do you take it up the arse?
Carl.Please
Tinker.Don’t give it. I can see that.
Carl.no
Tinker.Close your eyes and imagine its him
Carl.Please God no I
Tinker.Rodney Rodney split me in half.
Carl.Please don’t fucking kill me God
The pole is removed. (Cleansed 11)

The above is a display of Tinker’s hard-hearted and barbaric justice whereby he pushes a pole up Carl’s anus as a punishment for practicing homosexuality and goes on to question him as to who his boyfriend is. The grim humour is further flavoured by verbal ironies in Carl’s responses, that his boyfriend is “Jesus”. Tinker goes further to find out if Carl can describe his genitals and Carl says “no”. The irony here stems from the fact that Carl calls the name Jesus not as his boyfriend or refers to Tinker as “God” in the true sense of the word. It is, therefore, evident that his mention or call upon God is a display of adrenaline, that is, because of his pains and with the hope that Jesus will save him from Tinker’s grip.

Tinker’s activities are synonymous with the activities of the Nazi doctors who were hired by Adolf Hitler to execute the Jews in concentration camps at Auschwitz (Trovo, Doc.). The representations in

Kane's plays are, therefore, historically motivated to show how history failed to set the pace for a better world thereby establishing relationship between history and literature. This view corroborates Hayden White's notion of history in *Tropics of Discourse* that a historical text is a literary arte fact when he says —historical narratives... are verbal fictions, the contents of which are as much invented as found and the forms of which have more in common with their counterparts in literature than they have with those in the sciences (Qtd in Butler 33). Meaning historical realities cannot be considered as absolute or unquestionable, the same way literature cannot be subjected to a single interpretation. Hence, the relativity of creative works equally extends to historical texts because every literary text or account of any event is only a version of reality or truth.

Kane's characters are equally tortured by metaphysical forces variously and are represented in the texts simply as voices which communicate penitentiary messages to the unrepentant characters. Through this technique, the different characters that fall victim to these metaphysical forces are dejected although they remain obstinate to change. The "Voices" in the texts execute retributive justice in this undefined and unlawful world that Sarah Kane creates as she makes these characters to hallucinate as well as visualize metaphysical phenomena that add to their physical torture. Kane's idea of poetic justice manifests here and occurs with the different characters involved in deviant acts punished by flogging although those inflicting the punishment do not punish other perpetrators like Tinker. The characters have visions which permit them to mediate between the metaphysical and the physical worlds. Most of these visions have apocalyptic inclinations as they are pessimistic though resulting from past realities and experiences. Although they are invisible, Graham watches in distress, how Grace's body reacts to the torture and he also listens to the Voices which accuse him of incest and homosexuality. Ironically, Grace is flogged, raped and later shot at by these Voices as a form of cleansing. This technique can be considered to be Kane's metaphorical representation of the human conscience, which torment the individuals. This view corroborates Gaelle Ranc's view in *The Notion of Cruelty in the Work of Sarah Kane*, when he notes that:

...we are all guilty but some do not want to face it. And for those who dare to face the truth, this guilt is unbearable and that is what Kane's plays are about: characters struggling to live with it. But redemption is possible, the numerous images of fire, such as Graham's incineration, symbolise purification. (31)

Ranc is concerned with the torture of the different characters who are obviously guilty in one way or the other and must be punished so as to be cleansed. This to him is because these characters live in guilt and it burns in them, making it unbearable to continue living with it. Hence, for them to be redeemed, they must succumb to all forms of torture, be it by fire, by flogging or by gunshot. Through her skilful stage directions, choice of words, and the purging of emotions, Kane is obviously suggesting that every human act has both physical and metaphysical amends.

Apocalyptic Pessimism

Sarah Kane in *4.48 Psychosis*, adopts a completely apocalyptic approach whereby her characters are not only metaphysically inclined, but are also pessimistically prophetic about life. She uses pastiche and parody to fuse biblical ideas into her work making her nameless characters to be more of a propitiators mediating between the physical and the metaphysical worlds. The play constitutes more of apocalyptic literature which according to Adela Yarbro is a form of literature that presents the authors as prophets, much like the Biblical John, Joshua or the preacher in Ecclesiastes who distance themselves from the society's realities though not by physically moving away, but by projecting a psychological stance that gives the reader a feeling of being apart from others in a given community and even from the self (Qtd in Labang, 53). Sarah Kane's nameless character claims to have had visions from God and is convinced that all what she saw shall come to pass. This character warns the readers against appearances and falsehood, thereby influencing the reader to believe and follow the said truth. This technique of fusing Biblical and historical notions in literary writing is referred to in postmodern writing as pastiche and parody. These also define her dramaturgy, projecting its postmodern qualities which Richard Murphy in *Theorizing the Avant-Garde*, considers as a postmodern artistic technique which questions "the

possibility of originality within this all-embracing pre-written world, primarily by means of pastiche or parody, through their foregrounding of intertextual relations, art leading to a vision of interconnectedness which acknowledges history... (262). That means that a representation of prewritten forms as Kane does establishes a link between what was written in the past and what is written in our contemporary society. This equally means that postmodern writers acknowledge the role history plays in the conception and execution of creative works.

In the text, the said truth is symbolised by the light and the narrative voice which asks the reader to remember the light, as she insists, “Remember the light and believe the light/ Christ is dead” (4.48 *Psychosis* 20) thereby making the prophecy more ambiguous. The ambiguity stems from the confusion whether the “dead Christ” is the messiah or is it an artistic Christ, that forms part of her blasphemy. She calls on all to behold the light of despair which is obviously a symbol of destruction, after which the names of all defaulters will be read from rooftops to cause them to fear God. Paradoxically, she considers God as a wicked God who will summon offenders and imprison them in fire, and further cautions the reader to “Remember the light and believe the light”, since “Christ is dead”, which highlights her blasphemy. The reason for this atheistic stance obviously stems from the fact that characters like Carl and Rod in *Cleansed* cry out for Christ’s help in agony and despair, yet, there is no response, hence, her conclusion that “the Christ” is dead.

It is, therefore, evident that the speech is a parody, and at the same time a pastiche of Revelation Chapter One, in which the Apostle John presents his encounter with a muse of eschatology. This spirit being claims to be the “...first and the last...that lived and was dead, [and is] alive forevermore, Amen; and [has] the keys of hell and of death” (Revelations 1:17-18). The notion of God as per this character is anti-Christian, concretized by her declaration that Christ is dead whereas the Christian Christ, it is believed, died, was buried and resurrected on the third day, ascended to heaven, and is promised to come back (1 Corinthians 15:3-4). The aesthetics of her parody here lies in the fact that though it is ambiguous, it carries the same authoritative tone as that of its original source, the Bible, and she emphasizes the authenticity of her version

through repetition, thereby instilling the fear of God and the messenger in the reader.

Psychological Trauma

Sarah Kane's plays reveals the nature of and torture that the human brain inhabits as she projects the different psychological traumas that humans go through on a daily basis. Paradoxically, while some of these traumatic experiences are stimulated by the individuals, others are inflicted on them by their different environments. These characters epitomize mind sets of victims, perpetrators or bystanders of psychological traumas especially given that Sarah Kane was obviously inspired by psychological experiences of people from different parts of the world as well as her own distress to write her plays.

In *Cleansed* and *4.48 Psychosis*, psychological despair is stimulated by illiteracy and psychosis, respectively. Robin in *Cleansed*, is a 19-year-old illiterate and he is condemned to live on the prison-like campus, under Tinker maybe as a cleansing process that requires education for his emancipation. His inability to neither read nor write traumatizes him as he cannot send nor receive letters from anyone to communicate the predicament of his existence in such a place. Worst of all, he cannot count from "one" to "forty-five", and this turns out to be his greatest assignment and nightmare. The reason being that he was obviously condemned to be in this prison-like environment for obviously forty-five years.

He is also a delinquent and obviously mentally deranged, reason for which he is condemned to remain in this secluded environment and he is showing no signs of coalescence. This causes his despair, especially when he is asked by Grace to write for her a letter so she can send to her father, to inform him that she is now living within this awkward university campus. His inability causes Grace to pity him instead of loving him, and the pity which results in remedial lessons for him to learn how to read and write as well as count. It is hyperbolic that he cannot even write his own name, and when he is finally able to count from one up to fifty-two, he is shocked by the number of digits one must master before getting to forty-five. This illiteracy and lovelorn state cause him to commit suicide as the

only means of to attain personal emancipation. Robin's predicament turns out to be a historical allusion to a similar incident which according to Sarah Kane in one of the numerous interviews she granted, Robin's story is based on reality as she states:

His [Robin's] story is based on the true story of 'a young black man who was on Roben Island with Nelson Mandela'. He was eighteen years old. He was put in Roben Island and told he would be there for forty-five years. Didn't mean anything to him, he was illiterate. Some of the other prisoners taught him to read and write. He learnt to count, realized what forty-five years was and hung himself. (Qtd in Aleks Sierz 117)

Kane's reincarnation of historical echoes, blends well with her text as it is postmodernist, especially when postmodern critics like Hayden White in *Tropics of Discourse* views the historical text as a literary artefact when he says "historical narratives . . . are verbal fictions, the contents of which are as much invented as found and the forms of which have more in common with their counterparts in literature than they have with those in the sciences" (Qtd in Butler 33). This means that there are connotations between historical texts and literary works. Robin's suicide is, therefore, a manifestation of his psychological despair and his inability to persevere for forty-five years in this prison-like university aggravated by the unreciprocated love he has for Grace.

Meanwhile, *4.48 Psychosis* focuses on the traumatic experiences of a nameless character who suffers from mental disorders or neurosis. This patient's despair stems from the inhospitable nature of the psychiatric asylum, to the lackadaisical attitudes of the different psychiatrists found therein. Kane uses neurosis as a tool with which she projects psychological despair, that is, experiential and creative in nature. In other words, the psychotic crises displayed by some of Sarah Kane's characters are part of her experiences as well as the experiences of other patients she might have met in a psychiatric asylum, although she embellishes these experiences with creativity. To achieve this, she creates characters that hallucinate, sleep-walk, and envision apocalyptic phenomena. The experiential aspects of her plays begin with *Cleansed* which is dedicated to "the patients and staff of ES3", an indication that Kane obviously interacted with the

patients and staff of this hospital for some time and they influenced or inspired her in a particular way. As for *4.48 Psychosis*, Carolina Sanchez-Palencia opines that:

4.48 Psychosis [is] experiential, that is, the author did ‘experience’ mental illness and social exclusion and, therefore, many of the stories and traumatic scenarios she acts out might have taken place; which does not allow spectators to just sit back and contemplate the play self-indulgently, but forces them to confront the reality of the feelings shown to them (6).

Sanchez-Palencia from the above is quite categorical about the fact that Kane was a psychotic patient and suffered for it. The only way to relieve herself of the clamorous instincts or project her psychological state was to represent them in creative writing, which she did through drama. It is for this reason that most of Kane’s plays are read with autobiographical undertones with instances that communicate suicide notes as the characters seem to communicate the author’s pain and misery that her contemporaries never noticed. David Greig equally notes that Sarah Kane suffered from depression and was hospitalized several times.

As a result, inevitably, the shadow of her ailing health has fallen across her plays and one can find oneself reading them as if they were her diagnoses, listening out for unheard cries for help by someone who feels disappointed about life (Qtd in Aleks Sierz 91). This is the case with the nameless character in *4.48 Psychosis* who plans to commit suicide and does not want any autopsy to be carried out on her corpse. She meticulously presents how she will kill herself when the time comes, in the following words:

Please don’t cut me up to find out how I died
I’ll tell you how I died
One hundred Lofepamine, forty five Zopiclone, twenty five
Temazepam, and twenty Melleril
It is done (*4.48 Psychosis* 30).

She tells the future in the past tense in order to make anyone who cares not to be shocked by her actions when the time comes. Politely, she calls on, especially the doctors, not to carry out any post-mortem

examination on her when she finally kills herself, for she is willing to tell everyone how she intends to die. She gives a litany of the drugs she intends to swallow, after which she will slit, probably her throat or wrists, and then hang herself afterwards. All of these are a presentation of the psychological state of the character not the actual realization of these thoughts. She is polite yet very resolute in her tone with regard to her decision to commit suicide. The fact that Sarah Kane variously attempted suicide, and finally killed herself in ways similar to what is described here, is what made many critics to conclude that Sarah Kane's last play is a suicide's note.

Antoon Leenaars in his famous book entitled *Suicide Notes* points out that "suicide notes are probably the ultra-personal documents...the unsolicited productions of the suicidal person, usually written minutes before the suicidal death"(9). This means that they are the most reliable testimony left behind by any suicide victim that can either help to trace the cause of the suicide or its process. In this light, therefore, the literary works of suicidal authors written in the time before their death can be read as such suicide notes, 4.48 *Psychosis* inclusive. This can further be proven by the fact that the play happens to be Kane's last play before her death by suicide in a psychiatric asylum after several failed attempts. Through the play, therefore, one sees the frustration of a psychotic patient and a willingness to die due to various forms of fears and anxieties.

However, the length and numerous thematic issues handled in the play apart from neurosis far transcend the limits of a suicide's note. While certainly autobiographical, 4.48 *Psychosis* fits variously as a text that equally represents the postmodern condition in general through the pastiche, parody, fragmentation and violence represented therein. As such, Kane's last play is more of a creative exercise than a suicide note, especially given that Kane's suicide in real life did not make use of the meditations or take the suicidal processes of the characters in her texts. Incidentally, in all her plays, suicide is a thematic concern that has various causes and these plays were written over a long period of time.

Sentimental Despair

Unreciprocated love and the intolerance of unconventional relationships in Kane's plays equally result in emotional torture. Forbidden heterosexual relationships, homosexual and incestuous love relationships are rife among the different characters in Kane's plays. Her plays can equally be termed relationship plays as they each rotate around conventional and unconventional relationships. On the one hand, some of these characters are desperately ready to show to what extent they can go just to prove their love for one another, only to ironically turn to pain and tears. On the other hand, some pine and weep in loneliness due to unreciprocated love and the environment in which they find themselves, hence, emotional desolation. In another dimension, some characters are ready to die for the relationship choices they make, be they forbidden or immoral. Given that they are all in a secluded environment where there is no law the success of these relationships is farfetched.

In *Cleansed*, the results of decadent or forbidden relationships is torture and/or homicide. One of the characters who suffer most from this misfortune is Robin, and although he is still nineteen years old, he desperately needs some emotional consolation which is hard to come by. Robin does not understand why other characters are promiscuous, yet refuse to satisfy his libidinal urge no matter how humble he is. Robin in earnest uses several pleasantries such as "if I had to get married I'll marry you, I've never kissed a girl before, be my girlfriend, I'm in love with you, I won't strangle you, I only want to kiss you, I won't hurt you, I swear" (*Cleansed* 21), and many others, yet Grace is still very adamant. She tries not to be rude to Robin by telling him; "you are a lovely boy,...If I was going to kiss anyone here, it would be you, Tinker knows, lots of people know me, they're not in love with me" (*Cleansed* 21).

Apart from the fact that Grace personally does not want to reciprocate Robin's advances, Tinker equally frustrates his attempts at winning Grace's love in several ways. For example, Tinker smashes the flowers and chocolates which Robin and he is forced to eat them like a dog in tears. Ironically, Tinker, faces the same problem of unreciprocated love with the peep-show dancer, he masturbates in front of her,

intimidates and harasses her sexually. The idea of love seems too boring to be special or worth the sacrifices people are often ready to make. This explains why Rod tells Carl that whenever anyone thinks of falling in love with another, it is always possible that this new lover is a lover who's former partner "got bored with fucking them" (Cleansed 5).

Similarly, forbidden love is the experience of characters like Carl and Rodney on the one hand, and Graham and Grace on the other, who are pairs that struggle to sustain a homosexual and an incestuous relationship respectively. These relationships can be termed unlawful although the author only represents these characters in action while even the cleansing they go through is unethical. Carl and Rod struggle to establish a relationship that obliterates gender boundaries, while Grace and Graham are involved in an incestuous relationship which neglects family ties. In other words, the total absence of love results in despair which comes through solitude as well as the fear of being lonely. Caught up in a lovelorn situation like Robin or taken down memory lane about the departure of the nameless character's lover makes them to be emotionally traumatized and desperate for love. As loneliness is unavoidable, these characters are agitated, though helpless, in that condition. While in others, where loneliness is the order of the day, bitterness takes control of the characters.

In *4.48 Psychosis*, the protagonist is a victim of these two extremes of loneliness and abandonment making her to be repulsive. We notice that this character is desperate about her love as she is ready to sacrifice her body parts, just to have her love safe and sound. The sacrifices she is willing to make, call to mind images of some terrible flagellation reminiscent of Tinker's treatment of his patients in *Cleansed*. When it becomes evident that she cannot have the love she desires, she consoles herself, curses and sings dirges to love and to her unknown lover. In regret, she notes; "I'm dying for one who doesn't care, I'm dying for one who doesn't know, [he is] breaking me" (*4.48 Psychosis* 31). These are all declarations of emotional frustration, signalling the absence of love. The nameless character further communicates her readiness to love and to sacrifice for love as love seems to be a source of livelihood, nourishing the dreams and hopes of the characters who for no reason will want to let go

of the ones they desire. In cases where loneliness is imminent, these characters are agitated though helpless in their present environment. As loneliness is the order of the day, bitterness takes control of the characters. Ironically, the nameless character in 4.48 Psychosis is a victim of two extreme; loneliness and apprehension. In her frustration, she declares her readiness to sacrifice for love which is equally her fear of loneliness when she says;

Cut out my tongue
tear out my hair
cut off my limbs
but leave me my love
I would rather have lost my legs
pulled out my teeth
gouged out my eyes
than lost my love (4.48 *Psychosis* 22-23)

From the above quoted excerpt, we notice that this character is so desperate about her love that she is ready to sacrifice her body parts just to have her love safe and sound. The sacrifices she is willing to make, call to mind images of some terrible flagellation reminiscent of Tinker's treatment of his patients in *Cleansed* which can be related to the treatment the Jews are believed to have gone through in Hitler's Germany. These images are, therefore, a means through which Sarah Kane rewrites history to project the apocalyptic aspects within history itself. Veronica Hollinger in her book: *Apocalypse Coma. Edging into the Future: Science Fiction and Contemporary Cultural Transformation*, opines that in the postmodern world, apocalypse is not the end of history, rather it is the apocalypse within history which is not singular and at the same time not absolute (143). That is to say every historical period has its own destructive realities which cannot be particularized or generalized. Rather, the pains and suffering a people go through defines their being at a particular time and differentiates them from other people in other places and at other times. The imageries here therefore display the character's willingness to sacrifice for love, and although we are not told who this lover is, she is obviously in a lovelorn situation like Robin in *Cleansed*. Kane uses these horrific instances to show to what extent some individuals are ready to go

for the sake of love which they are not even so sure will be reciprocated. Her despair heightens when she finally realizes that her love cannot be reciprocated and these promises of a willingness to love turn out to be curses resulting from rejection and denigration.

Summarily, this paper has projected that in Sarah Kane's *Cleansed* and *4.48 Psychosis*, torture, frustration and trauma are the hallmarks of her creative endeavour wherein all the characters are either victims or perpetrators. The characters are oppressed wherever and whenever they find themselves either because of their immoral or unlawful choices or their vulnerability. The different characters live in deviant and traumatizing circumstances thereby facilitating the desolation they find themselves in. The torture they experience is environmental, psychological, spiritual and emotional in nature. Through these plays Sarah Kane tactfully represents postmodern realities like homosexuality, drug addiction, violence and terrorism, as well as retributive justice that characters and by extension humans experience in our contemporary. Kane's style is seen as undoubtedly in-her-face through the undaunted portraiture of violence, immorality and decadence.

References

BENNET, Andrew and ROYLE, Nicholas. *Introduction to Literature, Criticism, and Theory*. 3rd Edition. Edingburgh Gate: Pearson Longman. 2004.

BUTLER, Christopher. *Postmodernism: A Very Short Introduction*. Oxord: Oxford University Press, 2002.

CARAZO, C. Sàncnez-Palencia. "4.48 Psychosis: Sarah Kane's "Bewildered Fragments" Edicions i, Publicacions de la Universitat de Barcelona. <http://www.csanchez@us.es>. Consulted, January 24, 2017.

FONLON, Bernard. *The Nature, End and Purpose of University Studies: An Academic Testament*. Yaounde: Edition Clè, 2013.

Good News Bible: With Deuterocanonical Books. 2nd Edition. Kolkata: Swapna Printing Works Pvt. Ltd., 2004.

HOLLINGER, Veronica. *Apocalypse Coma. Edging into the Future: Science Fiction and Contemporary*

Cultural Transformation. Eds Veronica Hollinger and Joan Gordon Philadelphia: U of Pennsylvania, 2002.

KANE, Sarah. *Cleansed.* London: Methuen Random, 1998.

----- 4.48 *Psychosis.* London: Methuen Random, 1999.

LABANG, C. Oscar, “Apocalyptic Nationalism: Destruction and Rebirth in Samson

Kwetantang’s ‘Malediction upon the Wicked’”, *ImagiNation: Theorizing the Nation in*

Postcolonial Anglophone Cameroon Poetry. Kansas City: Miraclaire Academic Publications, 2012 (25-40).

LEENAARS, Antoon. *Suicide Notes.* New York: Human Science Press, 1988.

MICHELMAN, Stephen. *Historical Dictionary of Existentialism.* Toronto: The Scarecrow Press, Inc., 2008.

MURPHY, Richard. *Theorizing the Avant-Garde: Modernism, Expressionism and the Problem of Postmodernity.* Cambridge: Cambridge University Press, 2004.

RANC, Gaelle. *The Notion of Cruelty in the Work of Sarah Kane.* London: Faber and Faber, 2010.

RENNISON, Nick. *The Pocket Essential Freud & Psychoanalysis.* Harpenden : Cox & Wyman, 2001.

SIERZ, Aleks. "Sarah Kane." *In-yer-face Theatre: British Drama Today*. London: Faber and Faber, 2001.

TROVO, Claudio. *Hitler, de son enfance a sa mort- Documentair Biographique*. Dir. Marcello Valerio. Documentary Film. <[http : //www.videoricerche@tiscali.it](http://www.videoricerche@tiscali.it)>. Web Consulted, August 10, 2014.

URBAN, Ken. "An Ethics of Catastrophy: The Theatre of Sarah Kane." *Performing Arts Journal*. NO. 69. The Johns Hopkins University Press, 2001. (55-66).

Rupture ou recomposition des variables d'accès à la résidence au Nord-Cameroun

José Donadoni MANGA KALNIGA

Résumé

Le régime socio-résidentiel à Guider est régi par des capitaux de type agnatique et religieux. Ce régime part des modes d'organisation des sociétés pré-coloniales et se radicalise à l'issue des mouvements djihadistes islamo-peuls au XIX^e siècle. Mais, avec l'avènement des projets gouvernementaux de développement de la vallée supérieure de la Bénoué de même que la promotion des politiques municipales de lotissements, il se décline l'émergence de nouveaux modes de résider qui reposent sur le capital humain et professionnel. Ainsi, le registre ethnique est de plus en plus disqualifié. La nouvelle ville prend l'allure cosmopolite, contrairement à l'ancienne cité qui garde une caractéristique homogène. Élaboré sur la théorie de l'espace social, cet article rend compte de l'articulation des dynamiques de résidence à l'information d'une mentalité urbaine structurée autour des variables autres que celles de l'ethnicité.

Abstract

The socio-residential regime to Guider is governed by agnatic and religious resources. This regime continues in the modes of organization of pre-colonial societies and becomes radicalized after the Islamic jihadist movements in the XIXth century. However, with the advent of government development projects in the upper Benoue valley and the promotion of municipal subdivision policies, the emergence of new modes of residence based on human and professional resources is declining. Thus, the ethnic register is increasingly disqualified. The new city takes on the cosmopolitan look, unlike the old city which keeps a homogeneous characteristic. Elaborated on the theory of social space, this article reports on the articulation of the dynamics of residence to the information of a secreted urban mentality around variables other than those of ethnicity.

Introduction

L'idée de régime socio-résidentiel renvoie à la manière avec laquelle les individus accèdent au logement dans une localité donnée. C'est aussi ce système de résidence ou un mode d'habiter qui est régi par des règles découlant des pratiques sociales, culturelles ou des opportunités. La littérature sur la situation du logement au Cameroun a ceci de particulier qu'elle aborde de façon classique, les critères paysagers, économiques, architecturaux sans s'attarder sur les liens sociaux qui, pourtant, gouvernent l'accès au logement dans un contexte camerounais où la question communautaire demeure un facteur fondamental (Alawadi, Hamann, 2012a ; Alawadi, Gwoda, 2012b). L'analyse du logement en ville met en exergue les stratégies résidentielles des citadins à travers les enjeux de luttes urbaines orientés sur « des formes de sociabilité et d'urbanité qui animent les dynamiques urbaines » (Mbouombouo, 2008 : 30). Cela veut dire que la problématique de la résidence peut aussi s'appréhender en dehors du seul cadre économique. La présente analyse décrypte l'accès au logement à partir des liens sociaux qui révèlent des dynamiques spécifiques liées aux discriminations observées. C'est ce que démontre également Thomas Kirszbaum qui, dans le contexte de la France et analysant le principe de mixité à l'épreuve de l'ethnicité dans les politiques de l'habitat, révèle que les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement sont liées d'abord à la faiblesse de l'offre de logement, le laxisme des actions et des institutions en charge de réguler ce secteur, ensuite à une dilution de la responsabilité des acteurs municipaux de l'immobilier (Kirszbaum, 2005). Cette logique transparait aussi dans l'analyse que mène Laurence Costes qui constate dans ses travaux que les métiers ethniques constituent des mesures de riposte contre un système économique en crise qui exclut les migrants (Costes, 2003). Et l'histoire des villes d'Afrique noire démontre que la question du logement se pose de façon concomitante avec celle de la croissance démographique (Antoine, 1996). Ce qui veut dire que plus le poids démographique est important, plus les demandes de services urbains s'accroissent (Ongo Nkoa, Song, 2019). Ce qui crée des inégalités urbaines dans l'accès au logement Même si cette

question s'avère classique, la problématique du recours aux liens sociaux dans l'accès au logement demeure pertinente dans l'orientation du régime socio-résidentiel lorsqu'il est appréhendé sur le triple plan chronologique (L'époque pré-conquête islamo-peule, l'époque de la conquête islamo-peule et la période postcoloniale et actuelle) et sur les mutations que connaissent les variables à l'entrée dans une résidence en ville. La problématique de l'article propose une analyse des manières de résider et d'habiter à Guider. Ces dernières sont discutées en examinant les variables autour desquelles elles se structurent tout en étant attentifs à leurs trajectoires historiques abordées ici du point de vue des « ruptures » et des « rémanences ». La proposition se décale quelque peu des réflexions locales qui abordent cette problématique de l'habitat par le biais des interventions publiques et privées de production des logements ou par les effets des actions de restructuration ou de transformation urbaine sur l'offre de logements ou plus largement sur l'habitat. Elle réinvestit au contraire les mécanismes qui commandent les modalités d'appropriation foncière, d'acquisition d'un logement tout en étant attentif à leurs dimensions historiques.

L'intérêt de la présente réflexion réside dans le choix du site d'observation, la ville de Guider¹. Elle est le chef-lieu du département du Mayo-Louti qui se trouve dans la région administrative du Nord-Cameroun. La ville de Guider est très hétérogène², mais elle a longtemps été présentée comme homogène, vu sous le regard de l'idéologie islamique

¹ Le choix de la ville de Guider est lié d'une part à l'observation depuis plus d'une décennie d'une dynamique d'homogénéisation (ethno-communautaire) des quartiers de la ville. D'autre part, étant notre lieu de résidence depuis deux décennies, elle constitue une opportunité de mise à l'épreuve de notre neutralité axiologique (Terme propre à Max Weber (1965), la neutralité axiologique désigne cette tentative méthodique qui voudrait donner l'image d'un savant indépendant des jugements de valeurs, des attachements partisans et idéologique, ou encore de l'engagement excessif. Elle suppose que l'objectivation des faits ne prenne pas sa source dans les considérations personnelles du chercheur, mais à partir des réalités empiriques vérifiables.

² C'est-à-dire qu'elle regroupe plusieurs populations d'ethnies et de religion différentes.

combinée aux conquêtes islamo-peules et au projet du grand Nord de l'ex président de la République Ahmadou Ahidjo³. En effet, trois formes de sociabilités⁴ s'opposent : celle des autochtones⁵, celle des peuls conquérants et celle des foubéisés⁶. Ce profil social, a influencé l'accès au logement qui n'est pas réglementé, mais constitue une initiative individuelle, sans processus et normes formelles. Le secteur du logement est embryonnaire, c'est-à-dire qu'il ne bénéficie pas d'une organisation formelle comme dans les chefs-lieux de région ou les grandes agglomérations à la taille de Yaoundé et Douala où le marché du logement est organisé autour du bail, des grandes sociétés immobilières (à titre d'illustration, l'on a la Mission d'Aménagement et d'Équipement des Territoires Urbains et Ruraux et la Société Immobilière du Cameroun). Dans la ville de Guider, l'offre en logement est informelle, caractérisée par une absence de structuration et d'organisation du bail. Cet article entend démontrer que dans le contexte actuel de la décentralisation⁷, les stratégies municipales de résidence se confrontent aux stratégies communautaires qui prédestinent à l'accès au logement par le recours aux capitaux social, économique et agnatique.

Cette contribution révèle les mécanismes de mobilité résidentielle dans la ville de Guider, avant et après les conquêtes peules en questionnant les critères qui déterminent l'offre et l'accès au logement en ville. Elle met également en exergue l'impact des conquêtes islamo-peules⁸ et des

³ Le président de la République a voulu, au cours de son mandat, construire une région septentrionale unifiée en regroupant les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord autour de l'islam qui a été diffusé dans cette partie du territoire national grâce à l'impérialisme musulman au XIX^e siècle.

⁴ Elles désignent les réseaux, les formes de civilité, les rapports qui s'établissent entre les individus.

⁵ Il s'agit des natifs de Guider et ce sont les Guidar et les Daba.

⁶ Il s'agit des autochtones qui ont été convertis à la pratique de l'islam.

⁷ L'avènement de la décentralisation suit avec la dévolution d'importantes compétences aux collectivités locales, notamment l'accès au foncier et à l'habitat décent.

⁸ Depuis le début du XIX^e siècle, les peuples conquérants peuls ont investi le septentrion camerounais qui va de l'actuelle région de l'Adamaoua à la région de

mécanismes d'aménagement du territoire sur l'organisation du régime socio-résidentiel. Cet article postule que le régime socio-résidentiel est déterminé d'entrée de jeu, par les dispositions économiques auxquelles s'ajoutent les critères de l'identité et la religion. En effet, si pour Pierre Bourdieu (2000 : 34), « les choix économiques en matière d'habitat [...] dépendent, d'une part, des dispositions économiques socialement constituées des agents, en particulier des goûts, et des moyens, d'autre part, de l'état de l'offre d'habitations », cet article tend à y ajouter les dispositions sociales et culturelles en faisant intervenir les capitaux sociaux et les liens ethniques et religieux. Ce qui veut dire que le capital économique, bien qu'il soit un préalable à la quête du logement, il reste néanmoins tributaire des capitaux sociaux et culturels, voire symboliques. Il s'agira donc de faire valoir l'hypothèse d'une recomposition des capitaux présidant à l'accès au logement et au foncier.

Le raisonnement mobilise la théorie du constructivisme structuraliste propre à Pierre Bourdieu (1980) qui suppose une double dynamique, c'est-à-dire celle de concilier l'objectif et le subjectif, les structures et les acteurs sociaux. Elle permet d'établir que les agents sociaux parviennent, à partir de leurs capitaux, à construire des stratégies pour mieux résider dans la ville de Guider. En effet, la théorisation du monde social se fait à travers la notion de « champ », de « l'habitus » et de « capital » (Bourdieu, 1984). Pour le comprendre, il faut savoir que le monde social est hiérarchisé et constitué des actions sociales structurées en différents champs selon que les individus sont détenteurs de valeurs appelées « capitaux ». Il distingue trois types de capitaux, notamment le capital social qui renvoie à l'ensemble des réseaux de relations sociales que disposent un individu ; le capital économique qui concentre les biens

l'Extrême-Nord en passant par la région du Nord. La raison, c'est le djihad, ce mouvement religieux et politique destiné à soumettre les peuples qui ne croyaient pas en l'islam à s'islamiser tout en leur imposant un mode d'organisation sociale basé sur le lamidat. Il y a donc une domination sociale, culturelle et politique des peuples autochtones de ces régions avant l'arrivée des peuples conquérants (Eldridge, 1988 ; Lestringant, 1964).

matériels et symboliques dont dispose cet individu ; le capital culturel qui désigne les titres scolaires et académiques propres à l'individu ; cependant, il découle de ces trois capitaux, le capital symbolique qui est intériorisé et a un effet de domination. De ce fait, dans les interactions sociales, les individus, selon qu'ils soient dans un espace social donné, recourent à ces capitaux pour dominer le champ social dans lequel ils se retrouvent. Dans ce cas, selon les différentes possibilités d'avoir un capital, les rapports de force vont pencher en faveur de celui qui l'a en sa possession de façon importante et permanente. À supposer que le marché du logement soit structuré en champ hiérarchisé, les dynamiques socio-résidentielles dans la ville de Guider admettraient trois figures de sociabilité d'acteurs déjà évoqués. D'un côté comme de l'autre, le capital ethno-communautaire, le capital financier et le capital social déterminent la possibilité d'accéder à l'immobilier. Il s'agit là des rapports de force qui sont construits autour des luttes qui rendent compte de la mentalité sociale face au défi de la mixité urbaine (Ela, 1983).

La théorie de constructivisme structuraliste a investi le terrain à l'aide des données qui ont été produites par le biais de l'observation *in situ* des découpages, des itinéraires et des trajectoires d'étalement et d'adressage des habitats dans la ville de Guider. Ensuite, l'entretien semi-directif a servi à rendre compte des divergences de vue dans les stratégies de production de l'habitat et du logement. Enfin, l'exploitation des archives municipales et de la presse locale a permis de déterminer le profil des propriétaires terriens et des résidents de la ville de Guider. Les enquêtes ont eu lieu durant la période allant de septembre 2019 à janvier 2020. La technique d'échantillonnage des personnes soumises à l'entretien semi-directif combine le choix raisonné en fonction de leur profil en tant que résident, propriétaire, locataire d'un côté, et de l'autre, le profil ethnique et religieux. Au total, 20 entretiens ont été réalisés et soumis à l'analyse de contenu selon les critères et profils retenus. À l'issue du traitement et de l'analyse des données, il semble que le régime socio-résidentiel soit être abordé sous l'angle des liens « primordialistes »⁹ d'une part, et d'autre part, à travers des

⁹ Le primordialisme est une des théories d'explication de l'ethnicité. En effet, elle postule « une spécificité des attachements ethniques basée sur le caractère ineffable,

liens économiques et politiques construits par les actions d'aménagement de l'État et des politiques municipales à Guider.

1. Résider à l'ère des liens "primordialistes" : références aux périodes précoloniale et coloniale

Le Cameroun septentrional, formé des régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord, a été envahi au début du XIX^e siècle par les conquérants Peuls sous la houlette du Modibo Ousman Dan Fodio (Eldridge, Hamadjoda, 1979 ; Eldridge, Bassoro, 1980 ; Eldridge, 1978 ; 1988). Cette conquête a conduit à la diffusion de la religion islamique et d'un modèle d'organisation sociopolitique hiérarchisé appelé lamidat. Que ce soit durant la pré-colonisation (avant 1900) ou la post-colonisation islamo-peule (après 1900), l'accès à la propriété résidentielle est déterminé par l'ethnie et la religion.

1.1. Capital agnatique : déterminant de l'accès à la résidence durant la pré-colonisation islamo-peule

En effet, l'histoire de l'occupation de l'espace montre que les individus s'installent sous la base des affinités attachées aux liens primaires (Simon, 1997). Dans le cadre de cette réflexion, nous priorisons l'appellation de « capital agnatique », au sens anthropologique du terme. En effet, le capital « agnatique »¹⁰ renvoie à la capacité à utiliser les liens de

irrationnel et profondément ressenti des sentiments qu'ils inspirent » (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : 96). En d'autres termes, les liens primordialistes désignent ces attachements primaires renvoyant à l'identité tribale, ethnique et communautaire notamment la parenté, l'intensité de la solidarité filiale, le lien de sang, la religion, les traits phénotypiques, etc. Cela dit, ces liens primordiaux sont à la base de la construction des liens sociaux. Et ils découlent donc une forme de lien naturel que l'individu établit avec les autres. Bref, la primordialité est ce qui est donné, un donné culturel puisque l'individu l'acquiert dès la naissance, ce qui forme son identité de base (Shils, 1957).

¹⁰ Le concept n'existe véritablement pas. Nous nous adossons sur la signification que Pierre Bourdieu (1980) donne à la notion de capital pour théoriser celle de capital agnatique.

filiation patrilinéaire comme ressource. Toutefois, bien que les éléments du capital social soient perceptibles dans le capital agnatique à travers les liens de filiation qui sont d'abord des éléments de réseaux de relations sociales dont disposent des individus, le capital agnatique est un donné en ce sens qu'il est naturel, contrairement au capital social qui découle des ressources de loyauté et des relations sociales, construites sur la base des rapports sociaux de convenance et d'interdépendance. L'utilisation du capital agnatique dans les stratégies de résidence explique pourquoi la part des ethnies considérées comme autochtones (Guidar, des Daba, des Fali et des Peuls) dans le marché immobilier est très importante. En plus, la catégorie socioprofessionnelle de ces propriétaires résidentiels regroupe les agriculteurs, les notables de la cour lamidale, les éleveurs, les "débrouillards" (propre au langage du sociologue Jean-Marc Ela (1998), "débrouillards" désigne les jeunes sans-emplois formels qui initient de petites activités génératrices de revenu pour leur survie), les bricoleurs, les potiers, les artisans, etc. Cependant, avec les processus de transition intergénérationnelle, il existe des natifs de Guider qui s'insèrent dans le fonctionnariat avec un métier stable (ces données sont issues de nos observations et des constats personnels de terrain).

Le capital agnatique véhicule le postulat selon lequel « la décision économique n'est pas celle d'un agent économique isolé, mais celle d'un collectif, groupe, famille ou entreprise, fonctionnant comme un champ » (Bourdieu, 2000 : 13). En d'autres termes, la caractéristique de l'habitat considère les propriétés historiques et rentre dans un « système de stratégies de reproduction » (Bourdieu, 2000 : 39) car il est un bien transmissible et un « projet de reproduction biologique » (Bourdieu, 2000 : 41). Habiter avec des individus ayant des liens communs, réduiraient *a priori* les incertitudes, l'insécurité, les conflits et les désintégrations. L'identité constitue un raccourci dans la constitution des rapports sociaux et des liens de sociabilité. Ainsi, les lieux communs favoriseraient une intégration sociale et culturelle. C'est ce qu'observe Joseph Domo dans ses travaux sur les relations entre les Camerounais et les Tchadiens aux confins du Logone et Chari et du Logone Birni. Cet auteur indique que la

dispersion des « peuples trait d'union »¹¹ de part et d'autre de la frontière conduit à la fabrique d'affinités qui permettent le passage d'un côté à l'autre sans qu'il y ait des différences que du point de vue géographique (Domo, 2013). En plus, « la proximité géographique, même culturelle, a permis à nombre d'individus de se sentir partout chez eux » (Domo, 2013 : 47).

Ramené au cas d'étude, la principauté de Guider, bien avant l'arrivée des islamo-peules au XIX^e siècle, vivait sous une emprise dynastique. Le chef de la principauté gouvernait son fief avec ses enfants qui administraient les différents quartiers. La propriété de la terre était liée à son usufruit (Le Bris, Le Roy et Leimdorfer, 1982 ; Pelissier, 1995)¹², c'est-à-dire à son utilisation et à sa valorisation¹³. La plupart des dynamiques de peuplement durant l'époque « précoloniale islamo-peule »¹⁴ était liée à la recherche de ressources pour les activités agricoles et pastorales (terres fertiles, puits, rivières, forêt, etc.). À propos de la résidence, Jean Boutrais écrit :

L'inaliénabilité des terres serait donc liée à leur utilisation et à une mise en valeur permanentes, plutôt qu'à une possession de droit. De même, est-il difficile d'affirmer que le droit foncier de tous les Païens¹⁵ soit fondé sur la notion de propriété personnelle de la terre. Pourtant, l'ancienneté de l'occupation, la résidence de la famille au

¹¹ Il s'agit des peuples identiques séparés par des frontières nationales.

¹² En effet, le rapport foncier est inscrit dans un mécanisme sociétaire qui est difficilement cernable à partir du seul cadre juridique et organisationnel. Il y a une cohabitation des structures foncières en place depuis la période précoloniale jusqu'aujourd'hui. L'usufruit, de la mise en valeur, de la mise en gage, les principes du contrôle et de l'exploitation du sol dans les sociétés africaines.

¹³ Source : entretien réalisé avec Hamadjoda Tizi le 23 octobre 2019 à Guider.

¹⁴ En effet, la littérature sur l'histoire des peuplements du Cameroun septentrional admet difficilement la notion de conquête islamo-peule pour la simple raison que la majorité des spécialistes sur la question estime qu'il s'est agi d'une mission civilisatrice. Pourtant, cette conquête a suivi avec un contrôle culturel et politique des terroirs conquis.

¹⁵ « Païens » désigne ici l'ensemble des peuples autochtones, non musulmans, d'avant la période d'invasion peule au XIX^e siècle.

milieu des terres cultivées, la transmission de ces terres de génération en génération, aboutissent à une apparence de propriété effective. Les Païens ne sont pas loin de considérer les champs hérités de leurs pères comme une propriété personnelle ou mieux, comme une terre sacrée, car il semble que les liens religieux avec la terre des ancêtres priment sur l'aspect purement juridique de propriété. C'est surtout le cas du champ qui voisine l'habitation. Là, pousse le mil qui sert à fabriquer la bière de mil pour les sacrifices religieux. Parsemé d'autels ou des tombes des ancêtres, il matérialise l'existence du groupe familial (Boutrais, 1984 : 266).

Et il était commun de retrouver des familles, sur deux ou trois générations, établies dans une cour commune, qui constituait une propriété familiale ; le renouvellement du bâti devenait alors un objet de dispute entre les descendants. Ces stratégies résidentielles suivaient une préférence filiale et résistent encore aujourd'hui à la modernisation architecturale¹⁶. C'est dire que la résidence dans la « vieille ville » (il s'agit des quartiers actuels de Ouro-Mohou, Lamordé I et II, Soulkata) épouse une stratégie de succession ou d'héritage qui se réalise par le capital agnatique. La couche de la population qui y vit est généralement autochtone, c'est-à-dire établie depuis des générations ; elle est composée des notables locaux, des boutiquiers, des forgerons, des meuniers, etc. Toutefois, quelques fils du terroir ayant émergé ou devenus travailleurs dans le secteur public ou privé, reviennent pour réhabiliter l'ensemble du patrimoine immobilier.

Néanmoins, le régime socio-résidentiel adossé à l'autochtonie se déconstruit à la période des conquêtes peules du XIX^e siècle où les autochtones se dispersent en zone périphérique au profit des conquérants

¹⁶ De ce fait, dans les quartiers homogènes ou ethno-communautaires, la structure de l'habitat est traditionnelle, c'est-à-dire qu'il est construit en matériaux locaux ou provisoires, tels que la terre battue, toit de chaume, etc. Il y a une tendance à s'accrocher aux modèles traditionnels et donc culturalistes architecturaux. C'est pourquoi dans ces quartiers, l'on peut rencontrer des habitats en matériaux définitifs, bâties soit à la troisième, soit quatrième génération...

Peuls qui occupent le centre. Même pour les autochtones qui sont parvenus à rester en zone urbaine, l'accès au logement requiert désormais une assimilation religieuse, qui, n'est pas, certes, une coercition, mais relève des contraintes générales qu'imposent les attitudes et les habitudes des acteurs sociaux et de leur environnement.

1.2. Capital religieux : substrat d'accès à la résidence sous la foubéisation

La conquête islamo-peule a fait de la variable religieuse l'un des critères de résidence en ville. En effet, « l'histoire y [il s'agit des pays de la Bénoué qui correspond aux limites administratives de l'actuelle région du Nord] a laissé une empreinte profonde, en particulier, l'invasion peulh du début du XIX^e siècle. La plus grande partie du découpage actuel en résulte et la répartition des habitants ne peut se comprendre sans référence à cette période historique » (Boulet, 1972 : 125). Il faut ainsi considérer que l'historicité de l'occupation humaine de l'espace révèle que la dynamique colonisatrice peule-musulmane a conduit à une « diasporisation »¹⁷ des populations de la principauté guidar à l'issue de la fuite de leur chef Mouli Madi vers les années 1885. À ce propos, Jacques Lestringant (1964 : 219) note : « Il [Modibo Adama] lança tout d'abord son armée contre la principauté de Guider. Le chef de celle-ci, Mouli Madi, fut tué près de Djougui ; son fils s'enfuit jusqu'à la montagne de Libé. Guilim s'enfuyait vers Libé, Kankelesso, à qui son père avait confié jusque-là le commandement du quartier Bébéré, se refugia à Biou ».

Malgré les conquêtes islamo-peules, les dynamiques dynastiques persistent dans la société guidar qui garde des quartiers homogènes dont l'accès à la propriété résidentielle ne se dérobe pas des logiques filiales¹⁸.

¹⁷ Concept inspiré des travaux de Michel Wieviorka (2000), la *diasporisation* signifie un processus de dispersion et de délocalisation d'un peuple (il s'agit du peuple dit kirdi et donc autochtone et païens par la faction islamo-peule) établi jadis sur un territoire donné sous l'effet de la colonisation peule-musulmane au XIX^e siècle.

¹⁸ En effet, il faut le rappeler, l'existence des quartiers homogènes est liée aux dynamiques dynastiques parce que l'accès à la parcelle de terre et au logement en ville est sous-tendu par l'appartenance à la même communauté, au même lien de

Mais, dans les sociétés islamo-peules, la terre appartient au laamiido – chef de canton – qui peut conférer l’usufruit à ses sujets en contrepartie d’une « zakkât », sorte de dime ou d’aumône. Pour ses notables, « le laamiido concède des terres aux environs de son palais afin que ceux-ci puissent être logés et mieux contrôler son territoire de conquête et de commandement »¹⁹. La loi renforce davantage ce contrôle des terres par le laamiido²⁰.

Cet établissement des islamo-peuls à Guider a encouragé une réorganisation de l’occupation spatiale. Les islamo-peuls s’établissent en centre-urbain par l’édification des lieux de culte tandis que les autochtones se « parquent » en périphérie pour pousser les terres cultivables.²¹ Cette structuration territoriale correspond à la nature urbaine de la religion islamique :

L’islam est une religion fondamentalement urbaine. Il y a dans cette religion comme une relation consubstantielle à la ville, dans la mesure où les villes islamiques s’agrandissent au gré de la voix du muezzin. La non-perception de la voix appelant à la prière autorisait alors, ipso facto, la construction d’une nouvelle mosquée (...) En s’inspirant de l’idéologie pastorale et du savoir islamique acquis, elle mit très rapidement en place une politique sociale intégrationniste d’éléments hétérogènes issus de tous les groupes ethniques

parenté, de sang ou à une même identité ethnique que les détenteurs des réseaux fonciers et résidentiels que sont les laamiibé (pluriel de laamiido qui est le chef traditionnel de 1^{er} degré), les chefs de clan, de tribu ou de famille. Cela explique que ces quartiers gardaient une forme d’homogénéité du point de vue du profil de ses habitants.

¹⁹ Source : entretien avec Mohammadou Zouga Garoua le 29 octobre 2019 à Guider.
²⁰ Ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier au Cameroun.

²¹ Cependant, la *diasporisation* des Guidar et des Daba vers la périphérie est liée à la recherche des terres cultivables. En effet, ces deux peuples sont agriculteurs et pasteurs, c’est-à-dire qu’en tant que paysans, ils recourent au foncier pour leurs activités rurales. Ainsi, la majorité des populations autochtones, malgré la poussée des dynamiques urbaines, gardent toujours une attache aux activités paysannes.

autochtones et allogènes dans un communautarisme trans-ethnique et transculturel (Adama (2004 : 8 ; 10).

La distribution de la population sur la base religieuse explique la prolifération des mosquées dans les quartiers comme Ouro-Mohou, Lamordé I, II, III, IV et V,²² Norgo, Soulkata, quartier Délégué I et II, Kaïgama I, II, III et IV et Korgou ainsi que la configuration architecturale des habitations se présentant sous la forme de concessions traditionnelles avec des guérites qui servent de lieu de repos et aussi de contrôle de la mobilité dans la résidence.

En effet, les populations autochtones qui demeurent au centre-ville ont été pour la plupart assujetties à l'islam ou ont été poussé à la mobilité résidentielle du fait de l'édification régulière des mosquées, écoles coraniques équipées avec des matériels requis de sonorisation et les formes de pollution qui en découlent. Cela s'est produit à travers le processus d'islamisation ou de foubéisation qui s'accompagne des alliances matrimoniales des résidents non musulmans et généralement d'une ethnie d'origine tchadique (Laca, Gambaye, Guidar, Gamba, Moundang et Fali) aux filles islamo-peules (Peules, Haoussa et Kanouri). Pour certains, l'accès à l'islam se présente comme une promotion sociale qui facilite par la même occasion, une intégration sociale. Il est même un facteur de façonnement chez le converti des prétextes de distinction sociale. Ils tiennent à établir des fractures symboliques qui se matérialisent par de nombreux éléments. D'un côté, l'on peut évoquer la démarcation spatiale. En fait, il existe dans certains quartiers, des « ganguiré » (en fulfuldé), sorte d'espaces aménagés pour la prière et tenant lieu de mosquée » spontanée. Mais, ces espaces sont détournés et constituent des lieux de repos et de sieste après les prières. L'accès à ces espaces, qui ne sont pas formellement restreints, est assujetti à l'appartenance à ladite communauté musulmane et participe des critères d'identification religieuse. De l'autre, l'on peut relever la marque sur le front, qui résulte de la dynamique du geste

²² En fulfuldé, le concept de Lamordé signifie le trône ou lieu du pouvoir, traduit littéralement. Pour approfondir, voir Seignobos & Tourneux (2002).

quotidien de prière et constitue très souvent un critère de classification sociale, qui pèse dans les interactions sociales et dans les échanges symboliques (Bourdieu, 1971).

Cette distribution humaine fait de la religion le déterminant de l'organisation spatiale puisque « la pollution sonore que produit les minarets et les hauts parleurs lors de l'appel à la prière et de la prière dissuade l'établissement des non islamo-peuls et délocalisent les anciens résidents »²³. De fait, l'accès à la propriété immobilière relève d'une négociation qui s'accompagne de la vérification de la solvabilité sociale²⁴. Même si chez les non musulmans, il y a un « inconfort » des effets sonores des hauts parleurs, chez les islamo-peuls, il y a également un « rejet » de certaines habitudes alimentaires, notamment la prolifération du commerce de la viande du porc, des cabarets de bière locale ou l'adoption des modes vestimentaires considérés comme impudiques. Il se décline deux modes d'existence assis sur des différences et des signes manifestes qui caractérisent les manières de penser, d'agir et de faire de chaque groupe. Dans le groupe social islamo-peul, les signes de différenciation telle que la présence de la mosquée et l'habitation familiale avec des enfants qui vivent sur deux ou trois générations dans le même ménage sont très répandues. Cela est le propre de grandes familles propriétaires telles que celles de Kaïgama, Lamordé, Hadjia - trois quartiers établis par les anciens chefs, tels que Moulli Madi.

Il faut également souligner que « depuis plusieurs générations, la principauté servit de pays refuge pour les migrants, hááŋe [signifie païen en fulfuldé²⁵] notamment, quittant les secteurs voisins politiquement plus troublés ou économiquement plus démunis » (Lestringant, 1964 : 287). L'assimilation (et donc l'islamisation) des populations guidar et daba leur

²³ Source : entretien avec un natif du quartier Lamordé le 18 janvier 2020 à Guider.

²⁴ Depuis la conquête peule au XIX^e siècle, il y a un profil type de l'individu nordiste qui a été forgé au contact de l'islam : musulman, soumis aux peuls, instinct de supériorité, etc. Philip Burnham (1991) parle de *pulaaku*. L'éligibilité de l'accès à la propriété immobilière et au logement en dépend.

²⁵ Il s'agit de la langue Peule.

a permis d'échapper à cette forme d'exclusion fondée sur la religion. Par conséquent, ce processus a encouragé l'apprentissage de la langue fulfulde, la déségrégation urbaine, les alliances matrimoniales entre Guidar/Daba et Peuls. Cette assimilation entraîne ainsi une désintégration des liens « primordialistes » et un redéploiement des individus avec, notamment la croissance urbaine à Guider avec une forme de mixité religieuse et sociale.

2. Recompositions des capitaux dans l'accès à résidence (1960 à nos jours)

Avec l'arrivée des colons Allemands (1890-1916) et Français (1916-1958), les dynamiques résidentielles en vigueur se poursuivent parce que ces derniers recourent aux lamidats islamo-peuls, mis en place pendant la période d'islamisation (1805-1890) pour pacifier les territoires endogènes indociles à l'autorité occidentale²⁶. Mais, avec l'évolution et la formalisation des politiques de gestion des colonies sous la Société des Nations (1919-1945) et plus tard sous l'Organisation des Nations Unies (depuis octobre 1945), la puissance coloniale française, va accorder plus de liberté aux cantons autochtones en procédant à leur désignation à certaines fonctions (chef de canton, chef de poste agricole, chef de zone, instituteur ou catéchiste). Leurs nouveaux statuts et fonctions les prédisposaient à avoir accès à certains privilèges, notamment le droit de résidence. Avec l'État indépendant, l'on assiste à une démocratisation du régime socio-résidentiel. Le recul des variables ethno-communautaires et religieuses dans l'accès au logement s'est fait dans la ville de Guider avec la montée des opérations d'aménagement de l'État d'un côté, et de l'autre, avec la montée des dynamiques municipales ayant conduit aux découpages communaux et à la création des lotissements.

2.1. Développement agricole et résidence autorisée : stratégie de valorisation de la force de travail agricole à Guider

²⁶ La pacification consiste en des interventions armées contre les territoires résistants à l'autorité coloniale, avec l'aide des lamidats, pour maîtriser les forces endogènes.

Depuis la fin de la décennie 1960, « il y a eu une crise de l'habitat ethno-communautaire qui est due à la cession des titres de propriétés »²⁷. En d'autres termes, la vente ou la cession des titres de propriété avec la montée des phénomènes urbains après les indépendances ont enclenché la suppression des habitats communautaires, c'est-à-dire des patrimoines immobiliers communs, utilisés par deux à trois générations²⁸. Cette cession de droits de propriété a été accentuée avec le démarrage des opérations d'aménagement et de développement agricole de l'État dans la même décennie. Ayant pour objectif le développement de la vallée supérieure de la Bénoué, le projet Guider est une opération intégrée, démarrée vers 1967 et financée par la SEMNORD²⁹. Elle a encouragé une migration des agriculteurs de l'Extrême-Nord (les Toupouri, les Moundang, les Massas, les Laca aussi, etc.) vers le casier³⁰ de Guider (à Sanguéré). Le régime socio-résidentiel repose sur les variables professionnelles et il appartient à l'État d'octroyer le périmètre cultivable ou l'espace terrien nécessaire pour les activités agricoles aux migrants. La spontanéité de cet établissement paysan suggère le recours aux matériaux de construction rudimentaire et provisoire.

L'accès à l'habitat, à la propriété foncière et immobilière est devenu fonction de la profession en rapport avec le secteur agricole. Cela se justifie par le profil professionnel des populations de Guider : il s'agit des moniteurs agricoles, des chefs de station agricole, du personnel d'appui à l'agriculture, etc. Selon Laurence Boutinot (1994 : 71), « les premiers projets de casiers de peuplement se sont avérés trop rigides et trop coûteux et sont restés à l'état expérimental d'aménagement du territoire dans l'optique de désengorger les montagnes surpeuplées et, [...] de tenter de

²⁷ Source : entretien avec le prince de Mayo-Loué le 21 janvier 2020.

²⁸ Très généralement, les patrimoines immobiliers font l'objet de cession de propriété parce que les ayants droits, du fait de leur dispersion, ne peuvent plus revenir jouir de leurs biens.

²⁹ Société de modernisation du Nord.

³⁰ Il s'agit en fait d'un mode d'aménagement territorial qui organisait les migrants de travail par zones agricoles appelées casiers. L'inclure directement dans le texte si possible...

contrôler des populations disséminées sur des massifs imprenables ». Ces casiers ont été mis en place pour accueillir les populations agricoles (surtout pour le développement de la culture cotonnière et rizicole). Tout comme le remarque Rouspard (1987 : 84), « la répartition des terres en lots individuels et la dispersion de l'habitat sont abandonnées au profit d'une division en soles de cultures homogènes et d'un regroupement de la population en hameaux, puis en villages. L'effort d'aménagement se trouve ainsi allégé, alors que le soutien à la modernisation agricole est renforcé ».

Ainsi, la capacité de mise en valeur des espaces agricoles détermine l'accès à la parcelle cultivable et cultivée et à l'habitat. Toutefois, comme ces casiers se sont focalisés sur les peuples « diasporisés »³¹, le résultat a été l'homogénéisation des résidents dans les quartiers comme Sara, Sanguéré, Soulkata. Les Fali, les Guidar et les Daba se sont retirés vers la périphérie de la ville dans les quartiers comme Ouro-Tara, Ouro-Koutourou et dans les villages (Singaidi, Matafal, Tchikaf) ; les Toupouri se sont établis à Mayo-Loué. Les quartiers comme Sanguéré, Kerging, Ouro-Kessoum constituent la figure de l'extension urbaine qui se caractérise par une installation des populations migrantes en majorité du fait de la profession. Du coup, les variables de l'accès à la propriété résidentielle basculent sur le plan de la main d'œuvre et du capital économique³². À cet effet, l'accès à la propriété résidentielle est lié à la propriété foncière qui est liée à son tour à la pratique agricole³³. L'établissement territorial se réalise par le cloisonnement spatial. D'un côté, il s'agit d'avoir des terres agricoles fertiles, la résidence est aisée et importante en milieu rural et en plaine. De

³¹ Il s'agit des populations dispersées de leur fief lors des conquêtes peule-musulmanes.

³² Ce capital n'a pas été suffisamment mis en exergue pour la simple raison qu'il est certes préalable à l'accès au logement, mais est complémentaire aux capitaux sociaux et culturels qui constituent un second palier ou filtre de l'accès à l'habitat.

³³ La sécurisation de la ferme agricole passe par l'initiation des petits champs de cultures maraichères, légumineuses et légumes par les femmes surtout. Elle prospère et connaît la construction des cases au rythme de la naissance.

l'autre, il y a une nécessité de l'organisation des activités commerciales et pastorales.

Tout comme le régime socio-résidentiel ethno-communautaire, le régime socio-résidentiel bâti sur la main d'œuvre et le statut professionnel n'a pas estompé le caractère patrimonial de la terre. Étant la sépulture des morts³⁴, il est difficile de vendre ou de céder des parcelles de terres dans les quartiers où les autochtones ont déjà enterré leurs corps. Cela explique que la vieille cité soit composée en majorité des autochtones foubésisés Guidar, Daba, Fali, mais aussi des conquérants Peuls. C'est le cas des quartiers Délégué, Lamordé et Hadjia. Issus de la principauté, ces quartiers sont restés rigides et rigoureux dans le maintien d'une propriété résidentielle islamo-peule. Ils regroupent des constructions faites à base des matériaux locaux³⁵. Ces quartiers présentent une faible urbanisation et une faible mixité parce que la majorité des résidents et des propriétaires est issue de la principauté. Pour ceux qui sont rattrapés par l'évolution urbaine, ils décident de se retirer dans la périphérie pour s'investir dans les activités agricoles et commerciales. Il y a une redistribution spatiale qui voudrait que les autochtones cèdent leurs terres pour rechercher des terres prédisposées à l'activité paysanne en périphérie.

2.2. Redéfinition de l'accès à la propriété résidentielle : lotissement communal et quête de la mixité sociale

L'accélération des politiques d'habitat social depuis la mise en œuvre de la décentralisation³⁶ entraîne une libéralisation de l'accès à

³⁴ C'est-à-dire connoté d'un sens cultuel qui fait que c'est le lieu où l'on enterre les morts et procède aux cérémonies funéraires.

³⁵ Ceci constitue un atout pour les villes inclusives et durables qui penchent pour la préservation des patrimoines culturels locaux.

³⁶ La décentralisation est définie comme ce mode de gouvernance qui offre l'opportunité aux populations d'élire les responsables qui vont administrer leurs affaires propres indépendamment de l'État. Toutefois, ce dernier transfère des compétences aux collectivités locales ainsi que les moyens adéquats pour leur fonctionnement. Cela justifie qu'il y ait une tutelle de l'État sur la gestion des affaires locales. Au Cameroun, cette réforme prend corps en 2004 (elle part quand même de

l'immobilier en créant une dynamique de brassage, de mixité et de mélange social. Selon Blakang Doleké, 3^e adjoint au maire de la commune de Guider en 2019 :

Il est difficile de faire prospérer une politique de l'habitat assise sur les discriminations identitaires car chaque résident au niveau communal, quand il vient travailler quelque part, se familiarise et acquiert une propriété immobilière. À la fin de son service, il ne peut plus repartir pour s'être déjà établi. La maison n'est pas une natte qu'on peut plier pour amener ailleurs. Partout, on est chez soi³⁷.

Cette lecture relaie le modèle camerounais d'intégration qui voudrait inhiber les logiques communautaristes d'occupation de l'espace social. C'est le cas de la stratégie de réserve foncière qui est en cours dans le pays dont le but est la constitution d'une réserve foncière pour impulser la création de lotissements et des habitats sociaux.

Il faut préciser qu'à Guider l'accès à la résidence se fait soit par location, soit par achat d'une parcelle de terre, l'achat d'un bien immobilier étant très rare. L'attache au terroir facilite l'accès à la propriété foncière et au lotissement, même si cela se fait par l'intermédiaire d'autres relations que celles agnatiques. Il s'agit des réseaux de relations personnelles avec un élu, un agent communal, un chef de quartier hébergeant un lotissement. Par conséquent, ces réseaux de clientèle sont à la base de dynamiques de spéculation immobilière dans la création de lotissement³⁸ : les particuliers cherchent à acheter une vaste étendue pour revendre à des prix très élevés ; outre le renchérissement du coût des lotissements, il en découle également

1996 avec la Constitution) avec des clauses importantes dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat.

³⁷ Source : entretien avec Blakang Doleké, 3^e adjoint au maire de la commune de Guider le 25 octobre 2019 à Guider.

³⁸ L'expérience récente des camps de fonctionnaire de Guider révèle les difficultés des acteurs municipaux et étatiques de les réhabiliter et de les désinscrire du régime socio-résidentiel qui connaît des modes ethno-communautaires d'attribution de logement.

la rareté des constructions sur les sites lotis. Selon le Lawan³⁹ de Kerging, « l'acquisition des parcelles importantes par des élus ou les hommes d'affaires en connexion avec les élus municipaux ne débouchent pas sur des investissements immobiliers directs »⁴⁰. Cette tentative de démocratisation du marché immobilier par la municipalité à travers la promotion des lotissements se confronte aux logiques des entrepreneurs immobiliers qui finissent par réinscrire le marché résidentiel sur le registre communautaire et ethnique. Ces quartiers (Kerging et Ouro-Kessoum) sont habités en grande partie par des fonctionnaires qui ont fini par s'y établir définitivement⁴¹.

En effet, face à la crise de l'insertion économique des migrants dans la ville de Guider dans certains métiers, le peuple Gambia s'est tourné vers le commerce de la friperie, qui était jusqu'ici un secteur exploité par les populations du grand sud du pays, notamment les Bamileké, les Bétis, les Bamouns. À travers le commerce de la friperie, ce peuple a établi une base à partir d'un seul commerçant. Petit à petit, chaque commerçant qui s'épanouit invite son cadet de telle façon que le quartier soit fortement peuplé par les Gambia qui disposent par l'effet de la détention du capital économique, des droits de propriété foncière et résidentielle⁴². Chaque nouvel arrivant s'insère dans les métiers dans lesquels sa communauté est bien implantée. Cela montre qu'en plus du capital agnatique, le capital économique aide à façonner un espace résidentiel propre à l'ethnie Gambia : Ouro-Kessoum. Il y a là une logique « d'ethnisation » du quartier avec pour préalable l'ethnisation du métier de commerce de la friperie. Il est aisé de comprendre pourquoi les Gambia s'insèrent plus

³⁹ Dans l'organisation des chefferies traditionnelles au Cameroun, le Lawan est un chef de village de 2^e degré qui rend compte au Laamiido qui est un chef traditionnel de 1^{er} degré ayant pour territoire un lamidat.

⁴⁰ Source : entretien avec l'entretien avec le Lawan du quartier Kerging le 23 janvier 2020.

⁴¹ Il s'agit en général des populations de la grande région du Sud (cardinal) du pays telles que les Bamiléké, les Bamouns, les Bassas, les Bétis, les Ewondos, les Eton, etc. Il y a aussi une forte présence des populations de la région de l'Extrême-Nord, notamment les Toupouri, les Moundang, les Massa, les Kotoko, etc.

⁴² Cette approche dite "ethnic business" est traitée par Laurence Costes (2003).

facilement, dans cette filière économique. Cette fibre identitaire facilite l'intégration dans le milieu économique où la langue vernaculaire est le *fulfulde*. Cette manière d'agir et de faire des Gambia peut être considérée comme une réponse à la difficulté d'intégration économique et l'exclusion sociale, mais aussi à la crise du secteur économique. Ainsi, cette mobilité résidentielle est conduite sous l'effet des liens ethniques, mais aussi des capitaux économique et social.

Les mutations urbaines véhiculent de ce fait un décloisonnement identitaire qui conduit à une dissolution des liens religieux. Elles entraînent relativement la détérioration des liens « primordialistes » dans l'accès à l'immobilier d'un côté et de l'autre, la difficile professionnalisation du métier de promoteur immobilier⁴³. L'effet immédiat de la démocratisation de l'accès à la propriété résidentielle est l'augmentation du taux de propriétaires dont le profil socioéconomique comprend les enseignants de Lycée et Collège, les fonctionnaires de l'État, les entrepreneurs économiques et politiques.

Aussi, l'achat de l'immobilier se fait de façon progressive selon l'itinéraire de l'établissement territorial dans la ville. Il est commun de trouver dans ces lotissements, des enseignants de Lycée, des fonctionnaires, des travailleurs immigrés ponctuels... Ils ne peuvent que s'établir sur des espaces situés en périphérie ou lotis à cause de la difficile délocalisation des autochtones à Guider⁴⁴. Même si les lotissements instruisent une mixité sociale, force est de reconnaître que les stratégies socio-résidentielles reposent sur les mécanismes de réseaux où les élus

⁴³ Cela fait que l'accès à l'immobilier n'est pas contrôlé entièrement par la mairie de Guider puisque la loi impose une intervention communale essentiellement au niveau de la construction de l'habitat avec le permis de bâtir, de démolir, les taxes foncières... les taxes de l'habitat n'étant pas systématiques. En plus, le marché de l'immobilier fonctionne encore dans ce qu'il convient d'appeler informel en dehors des cas suscités. Aussi, l'immobilier suit un processus d'acquisition du foncier et ensuite de construction du bâtiment par les soins privés. Les structures (entreprises) immobilières étant bien rares.

⁴⁴ La difficulté de la délocalisation est liée au fait que les familles entèrent leurs morts directement dans leur domaine privé. Toute tentative de cession de parcelle bute à l'exhumation des corps.

locaux, les magistrats municipaux cèdent en priorité les lotissements à leurs “héritiers” et “clients” qui répondent des référents identitaires. Un enseignant de lycée rapporte ce qui suit à ce sujet : « lors des opérations de lotissement des parcelles de terres, nous sommes informés lorsque toutes les parcelles ont déjà été distribuées. Nous apprenons parfois cela par personnes interposées, sans qu’il n’y ait eu de notification officielle »⁴⁵. Ce qui prévaut surtout, c’est le capital d’abord économique et ensuite, social (ethnique et social). L’idée d’une démocratisation de l’immobilier est foulée par ces logiques du marché immobilier (Kirszbaum, 2005).

En substance, la recomposition des variables d’accès à la propriété immobilière à Guider a modifié les itinéraires de la mobilité résidentielle. Les liens ethniques n’ont pas complètement disparu car il y a toujours un rôle important joué par des figures communautaires (chefs, lawans et élites) ; la persistance de certaines formes patrimoniales d’accès à la terre et à l’habitat ; ou encore les enchevêtrements entre dynamiques ethno-communautaires et économiques (Cas des Gambra déjà évoqué). Ils constituent ici un second palier de filtre et de traite dans l’accès à l’immobilier. Il y a une politique de l’habitat urbain à Guider qui ne relaie pas les dynamiques de démocratisation et de professionnalisation du métier immobilier. La « dés-ethnisation » de l’accès à l’immobilier reste confrontée aux marges de manœuvre réduites des acteurs de l’habitat car il y a « une impuissance généralisée à définir des politiques conciliables avec les logiques sociales (stratégies et opportunités des ménages), financières (gestion patrimoniale des bailleurs), politiques (émiettement communal) et métropolitaines (situation du logement au plan régional) » (Kirszbaum, 2005 : 131).

Conclusion

Le régime socio-résidentiel à Guider repose sur le capital agnatique, le capital religieux, les stratégies et actions publiques étatiques et municipales. Malgré une cession des droits coutumiers par voie ethnique, religieuse ou professionnelle, la résidence se recompose à travers les

⁴⁵ Source : entretien réalisé courant septembre 2020 à Guider.

découpages communaux et les lotissements pour favoriser l'émulation d'une mixité sociale. Même cette nouvelle libéralisation de l'accès à l'habitat a réinscrit le régime résidentiel sur le registre affinitaire. Le secteur immobilier en gestation ne dispose pas encore des acteurs agréés et de stratégies réelles⁴⁶. Il reste un secteur éphémère, qui s'appuie sur des acteurs individuels⁴⁷. La nouvelle stratégie de résidence postule un appui réel des communes aux promoteurs immobiliers et ceci, à travers des aides directes aux personnes, notamment le plafonnement des loyers ou par des subventions et des crédits sans intérêts (l'exonération des taxes sur les intérêts ou prêts immobiliers) ou encore d'une assistance technique. Mais le grand problème de la promotion immobilière reste l'accès à la propriété foncière qui est empreinte des logiques identitaires, d'un régime fiscal capricieux et des procédures très longues d'obtention des actes d'urbanisme.

Référence

Adama H., 2004, *L'islam au Cameroun. Entre tradition et modernité*, Paris, L'Harmattan.

⁴⁶ Même au niveau national, une politique véritable de logement social ou d'habitat social n'existe pas encore. Elle est en gestation. En fait, en 2016 et 2017, nous avons participé à deux projets relatifs à ce domaine avec le Bureau d'Appui Technique à l'Immobilier et aux Services Urbains (Batisu_Sarl) :

- Projet n°1 : élaboration d'une stratégie d'amélioration des bidonvilles au Cameroun ;
- Projet n°2 : élaboration d'un projet de loi relatif à l'habitat social au Cameroun.

Ces deux projets en cours n'ont pas encore rendu leur dernière copie.

⁴⁷ Les seuls opérateurs immobiliers qui existent au Cameroun sont le Ministère de l'habitat et du développement Urbain, le Ministère de l'économie, du Plan et de l'aménagement du Territoire, le Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières et le Ministère des finances, la Mission d'aménagement et d'équipement des territoires urbains et ruraux (MAETUR), SIC (Société Immobilière du Cameroun), CAMTEL, CDE (Camerounaise des eaux), ENEO, le CFC (Crédit foncier du Cameroun), FEICOM (Fonds spécial d'équipement et d'intervention communale), l'ANOR (Agence de la norme et de la qualité), etc.

Alawadi Z., Gwoda A. A. (dir.), 2012b, *Le Nord-Cameroun à l'épreuve des pluralismes. Quand les sciences sociales interrogent...*, Paris, L'Harmattan.

Alawadi Z., Hamann B. (dir.), 2012a, *Le Cameroun septentrional en transition. Perspectives pluridisciplinaires*, Paris, L'Harmattan.

Antoine Ph., 1996, « La crise et l'accès au logement dans les villes africaines », in Coussy J., Vallin J., *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED (Études du CEPED n°13), pp. 273-290.

Boulet J., 1972, *Les pays de la Bénoué*, Yaoundé, Centre de l'ORSTOM.

Bourdieu P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Seuil.

Bourdieu P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

Bourdieu P., 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.

Bourdieu, P., 1971, « Le marché des biens symboliques », *L'Année sociologique* (1940/1948), troisième série, Vol. 22, pp. 49-126.

Boutinot L., 1994, *Le migrant et son double : migration, ethnie, religion au Nord-Cameroun*, Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Boutrais J., 1984, « Chapitre VIII : Les contacts avec les sociétés », J. Boutrais (dir), *Le Nord du Cameroun. Des hommes et une région*, Paris, ORSTOM, 1984.

Burnham Ph., 1991, « L'ethnie, la religion et l'État : le rôle des Peuls dans la vie politique et sociale du Nord-Cameroun », *Journal des africanistes*, n°61, p. 73-102.

Costes L., 2003, « Quels sens donner aux métiers ethniques ? », *Panoramiques*, n°65, p. 202-207.

Domo J., 2013, *Les relations entre frontaliers. Cameroun-Tchad*, Paris, L'Harmattan.

Ela J-M., 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala.

- Ela J-M., 1998, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du "monde d'en bas"*, Paris, L'Harmattan.
- Eldridge M., 1978, *Les traditions historiques des Foulbés de l'Adamawa, volume IV, Les ranyomes Foulbé de l'Adamawa au XIXe siècle : Tibati, Tignere, Banyo, Ngaoundéré*, Tokyo, Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa (ILCAA).
- Eldridge M., 1988, *Les traditions historiques des Foulbés de l'Adamawa, tome VI, Les Lamidats du Diamaré et du Mayo-Louti au XIXe siècle (Nord-Cameroun)*, Tokyo, Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa (ILCAA).
- Eldridge M., Bassoro A., 1980, *Garoua, tradition historique d'une cité peule du Nord-Cameroun*, Paris, CNRS, 1980.
- Eldridge M., Hamadjoda A., 1979, *Traditions historiques des Foulbés de l'Adamawa, vol.2, Les Yillaga de la Bénoué : Ray ou Rey-Bouba*, Paris-Garoua, CNRS/Musée dynamique du Nord-Cameroun.
- Kirszbaum Th., 2005, « Le principe de mixité à l'épreuve de l'ethnicité dans les politiques locales de l'habitat », Rabia Bekkar (dir.), *Ethnicité et lien social. Politiques publiques et stratégies résidentielles*, Paris, L'Harmattan, p. 117-138.
- Le Bris E., Le Roy E., Leimdorfer F. (dir.), 1982, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala.
- Lestringant J., 1964, *Les pays de Guider. Essai d'histoire régionale*, Versailles, Saint-Symphorien.
- Mbouombouo P., 2008, *Les dynamiques de l'habitat à Yaoundé*, Thèse de doctorat, Yaoundé, Université de Yaoundé I.
- Ongo Nkoa B. E., Song J. S., 2019, « Urbanisation et inégalités en Afrique : une étude à partir des indices désagrégés », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, 447-484.

Ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier au Cameroun.

Pelissier P., 1995, « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages », C. Blanc-Pamard C., L. Cambré (dir.), *Dynamique des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, p. 19-34.

Poutignat Ph., Streiff-Fenart J., 2008, *Les théories de l'ethnicité*, Paris, PUF/Quadrige.

Roupsard M., 1987, *Le Nord Cameroun : Ouverture et développement* », Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris X, Coutances.

Seignobos C., Tourneux H., 2002, *Le Nord-Cameroun à travers ses mots. Dictionnaire de termes anciens et modernes*, Paris, Karthala.

Shils E., 1957, « Primordial, personal, sacred and civil ties », *British Journal of Sociology*, n°8, p. 130-147.

Simon P., 1997, « L'intégration et le ghetto », E. Malet, P. Simon (dir.), *Les territoires de l'intégration*, Paris, Passages, p. 25-43.

Weber M., 1965, *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon.

Wieviorka M., 2000, *La différence*, Paris, Baland.

La prise en charge psychologique des personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun : abord de la problématique et présentation de quelques possibilités d'approche

*Dieudonné Désiré NDOMBI
Freddy Maxence KONDO MOUNGOLE MAKAKE*

Résumé

L'infection de l'organisme par le VIH est une attaque virale qui met la vie de la PVVIH en danger si rien n'est fait. Cette situation a souvent tendance à imposer en milieu hospitalier camerounais, dépourvu de moyens pour diversifier le personnel, une lecture nosologique du patient VIH, comme une personne présentant uniquement des troubles organiques. Alors que le VIH/SIDA est aussi pour plusieurs raisons, un facteur de risque psychologique à caractère tout autant létal pour les patients. Ce potentiel de risque psychologique nous amène à rappeler quelques possibilités de prise en charge non biomédicales pouvant être mises en pratique chez la PVVIH.

Abstract

The body infection by HIV is viral attack that puts life in danger if nothing is done. This situation has almost tendency to impose in the Cameroonian hospital environment characterize by the lack of means to diversify his staff, a nosological viewpoint of PLWHIV, as patients presenting only organic disorders, whereas the HIV/ AIDS is also for many reasons a factor of psychological risk capable of killing. This potential of psychological risk leads us to recall some possibilities of non – biomedical therapies that can be used in medical care of PLWHIV.

Introduction

Le SIDA (Syndrome d'Immuno Déficience Acquise) est une maladie causée par un virus, le VIH (Virus d'Immuno Déficience Humaine) qui attaque les anticorps de l'organisme et le rend incapable de se défendre contre toute invasion microbienne. Du fait que ce syndrome appartienne à la catégorie des maladies organiques qui nécessite de prime abord une prise en charge médicale dans des hôpitaux spécialisés, il cristallise souvent des conflits qui peuvent apparaître dans le traitement et le suivi des patients VIH, entre médecins et psychologues. Il ne s'agit pas de conflits potentiels sur la primauté d'un corps de métier devant participer à la prise en charge de la PVVIH, mais des conflits qui se structurent sur l'exclusivité du traitement tout en remettant au goût du jour la problématique de la confiscation et du refus du corps par la médecine à la psychologie (Descamps, 1986). Pourtant dans l'annonce de la séropositivité, on voit le risque psychologique apparaître tout de suite chez la PVVIH (VIH, 1996). Ce qui n'exclut pas que ce risque s'exacerbe et accompagne la PVVIH tout au long de son parcours. Toute chose qui ne puisse justifier que le plus grand compromis existant sur la prise en charge dans le VIH/SIDA, entre la médecine conventionnelle, la psychologie soit exclusivement le counseling, parce qu'il est pratiqué par tous, sans exception de spécialité dans notre environnement hospitalier au Cameroun.

Dans la conjoncture actuelle où l'insuffisance de moyens financiers peut constituer une menace dans l'organisation du traitement des PVVIH, en termes de restriction de l'éventail des prises en charge et des recrutements des types de praticiens impliqués sur la santé des séropositifs, la prise en charge psychologique mérite d'être rappelée et revisitée dans le VIH/SIDA. Mais avant d'aborder ce sujet, il importe d'insister sur ce qui lui donne sa place dans le traitement du VIH/SIDA.

1. La PVVIH dans son vécu potentiellement problématique : un risque psychologique avéré

L'expérience de la PVVIH dans sa maladie est difficile. Elle l'est à cause des facteurs que sont la maladie et son traitement, l'entourage tant extérieur que familial et de la PVVIH elle-même dans son idiosyncrasie. Il est important d'apporter quelques détails sur la question dans cette partie.

1.1. Vécu problématique lié à l'annonce de la séropositivité

Avant d'atteindre la phase de la transaction et de l'intégration qui représente des niveaux d'équilibre psychologique souhaitables pour la PVVIH qui vient de connaître sa séropositivité, l'annonce de ce nouveau statut sérologique constitue pour toute personne faisant face au VIH/SIDA un moment de risque psychologique majeur. Cette épreuve psychique apparaît tout de suite à travers les réactions qui suivent cette annonce et que nous pouvons préciser plus en détails.

- **L'État de choc** : C'est un moment d'effondrement ou de sidération très marqué. L'impact de l'annonce est très fort et brutal pour laisser le sujet indemne. Il submerge ou envahit la totalité des capacités de défense psychique de la personne qui est débordée par les implications de cette annonce. À cet instant précis la personne éprouve des sentiments de stupeur, de trou noir, de torpeur, de perte de sensations extérieures : « *je n'entendais plus rien* » ; « *j'étais sonné* » ; « *tout s'est effondré* ». La personne n'est plus réceptive à son environnement même immédiat et à tout ce qui l'entoure.
- **Le déni** : Une réaction alternative qui peut suivre cette annonce est le refus d'accepter le résultat du test positif au VIH : « *Non ce n'est pas possible !* », « *quelqu'un s'est trompé* », « *je n'y crois pas* ». L'étape du déni est parfois incontournable et le déni se comporte comme un fusible face à une réalité trop difficile à accepter à l'instant.

- **La colère** : La colère est une réaction de défense élaborée et atteste d'un début d'intégration de l'annonce de la séropositivité. Elle se manifeste par des réactions verbales mal tolérées par l'entourage. La colère peut être dirigée vers l'extérieur, accompagnée d'une recherche d'un coupable ou d'un bouc émissaire ; « *si je retrouve celui qui m'a fait ça...* ». La personne éprouve un ressentiment envers l'altérité. Les médecins qui font mal cette annonce, ou la société toute entière qui ne fait pas ce qu'elle devrait faire. La colère peut aussi être dirigée contre soi-même : « *c'est de ma faute, je n'ai que ce que je mérite* ».
- **Le repli** : C'est une étape advenant systématiquement à l'annonce de la séropositivité. Elle est très importante à considérer, au vu de ce qu'elle peut déterminer si on l'ignore. Cette étape peut passer inaperçue, et c'est à ce niveau qu'elle est dangereuse. La personne a subitement une propension à se replier sur elle-même, à ne pas sortir (claustration), à ne plus manger (anorexie). Ce moment d'isolement social peut servir à la PVVIH à se ressourcer, à renouveler les forces pour affronter le monde extérieur et trouver les mots pour expliquer son état. Mais c'est aussi au cours de cette étape qu'on peut rencontrer des idées suicidaires. Lors de cette étape le passage à l'acte peut se faire silencieusement, alors que lors de la phase de la colère les idées suicidaires seront plus verbalisées. Dans ce repli l'inappétence à la vie est marquée, la personne s'auto-déprécie, s'estime sans avenir et est sans désir.

1.2. Une personnalité mise à mal et un parcours nosologique jonchés de difficultés psychologiques

La personnalité peut être définie comme l'organisation dynamique des aspects intellectuels, affectifs, volitionnels, physiologiques et morphologiques qui distinguent un individu des autres (Lempérière et Féline, 1995). Cette entité, qui se traduit dans sa forme achevée par une structure de la personnalité, se présente à ce niveau comme une organisation psychique profonde, stable et définitive qui caractérise le sujet. Dans l'optique freudienne, la structure psychique est comparable à

un cristal minéral. Lorsque l'individu est éprouvé par l'adversité qu'elle soit intérieure ou extérieure (traumatismes psychiques, frustrations, conflits trop intenses), « *le cristal psychologique ne se briserait que selon la lignée de force et de rupture originelles, préétablies dans le jeune âge voire dans l'adolescence et ne pouvant plus varier par la suite* » (Lempérière et Féline, 1995 : 122-123). L'état de VIH/SIDA conférant à la personnalité séropositive un vécu de fragilité psychique qui l'expose aux traumatismes affectifs, aux frustrations et aux conflits de toutes sortes, on peut assister chez la PVVIH selon la description qui a été faite de l'organisation psychique, à une décompensation névrotique ou psychotique. Selon qu'elle ait une structure névrotique ou psychotique à la base (Bergeret, 1974). Il faut souligner qu'un sujet de structure névrotique ne pourrait développer qu'une névrose et un sujet de structure psychotique, qu'une psychose, suivant un principe de stabilité des structures qui rend impossible le passage d'une structure névrotique à une structure psychotique, et inversement.

À part cette situation structurelle que nous venons de présenter, les PVVIH sont exposées à des problèmes d'image du corps qui déteignent à la fois sur le psychologique, le biologique, et le social (Schilder, 1967), à travers des préoccupations et d'autres difficultés que nous allons évoquer en passant.

L'une des préoccupations qui revient toujours chez les PVVIH qui n'ont pas encore fait l'expérience de la maternité ou qui veulent avoir plus d'enfants ou enfin qui ont perdu leur progéniture avant de connaître leur statut sérologique, est de savoir si elles peuvent encore accéder à une maternité sans danger pour leur fœtus, ou à une maternité tout simplement. Si elles insistent sur ce sujet c'est parce qu'elles présentent souvent des aménorrhées non gravidiques qui perdurent et font penser à une ménopause précoce ; une réalité qui très anxiogène. De surcroît les PVVIH vivent des sentiments de culpabilité parce qu'elles se représentent comme étant des femmes qui donnent à la fois la vie et la mort. La maternité représente pour elles la force de Eros (pulsion de vie) opposée et liée à celle de Thanatos (Moulinier, 1998).

Il faut dire aussi qu'au-delà de la survivance transgénérationnelle que l'homme recherche à travers la procréation (Moulinier, 1998 ; Boumpoto, 2001), de l'objectif inaliénable de reproduction que certaines sociétés imposent à la femme comme conditions de stabilité conjugale, la quête obsessionnelle de la maternité de la femme PVVIH traduit souvent l'angoisse de perte d'amour qu'elle vit très souvent. Pour une raison simple que son corps qui est attaqué par le VIH est en proie à une perte de féminité et de séduction sexuelle, ne serait-ce qu'au niveau de ses représentations cognitives.

Les symptômes corporels du VIH/SIDA avec une menace permanente redoutée ou réelle, de trouble cachectique amènent souvent, les PVVIH à se représenter comme des personnes vivant dans un monde clivé en deux (Plantade, 1997) : les mauvais objets qu'elles sont et les bons objets que représentent les autres supposés saines et belles. Cette idée est renforcée par les stigmatisations dont elles peuvent faire l'objet, et parfois leurs difficultés à se conformer aux canons esthétiques de morphologie et d'aspects corporels idéalisés par la société et les médias, du fait de leurs corps flétris, voire difforme et couverts de stigmates cutanés que certains traitements leur causent. Dans ce dernier cas elles sont obligées de couvrir leurs corps entièrement dans ce climat de craintes dysmorphobiques qui les empêche de l'exhiber dans une société où l'exhibitionnisme du corps est idéalisé dans l'affirmation de la beauté et la satisfaction des fantasmes des voyeurs censeurs de l'esthétique corporelle (Bihl et Phefferkorn, 1996 ; Le Breton, 1996 ; Saliba, 1996). Dans ce contexte on comprend pourquoi « *chez certaines femmes, la lipodystrophie est perçue comme une perte de leur féminité et de leur séduction* » (Linard et Jacquemin ; 2007 :223) ; une réalité qui est aussi comme facteur d'isolement social important.

Somme toute le VIH/SIDA cause beaucoup de difficultés tant sur l'image du corps que sur la sexualité qui prend un coup dans la créativité et l'insouciance que vivaient les couples avant cette pathologie chronique (Meystre-Augustoni, Thomas et al. 1998). Cette réalité est un facteur de risque psychologique important qui peut s'ouvrir sur des troubles psychiques ou psychiatriques avérés.

1.3. Les troubles psychologiques et quelques manifestations psychiatriques dans le VIH/SIDA

Dans cette sous-partie nous allons passer en revue les troubles psychologiques et quelques manifestations psychiatriques rencontrés dans le VIH/SIDA.

1.3.1. Les troubles psychologiques rencontrés dans le VIH/SIDA

On peut répertorier parmi ces troubles :

- **Le stress** : il renvoie simultanément à une situation agressive et à ses conséquences physiques immédiates. C'est l'ensemble des perceptions d'impuissance et de malaise qui envahissent l'individu face à des événements difficiles à maîtriser (Paulhan et Bourgeois, 1995). Le stress est plus ou moins présent dans toutes les maladies et le SIDA n'en fait pas exception. Pour une personne atteinte de ce syndrome, les occasions de stress sont multiples : apparition ou persistance de certains symptômes, relation aux proches ou avec le milieu socioprofessionnel, difficultés sociales et financières, etc. Très souvent la personne infectée se met aussi en situation de stress face à l'évolution d'un symptôme corporel, compte tenu du retentissement que cela peut avoir sur son image corporelle, en rapport avec toute menace de perte de séduction sexuelle. Pour faire face à ce stress les PVVIH emploient comme type de coping le repli sur soi, en se mettant à l'abri de toute information, elles se limitent au présent et évitent toute projection dans un futur dangereux.
- **L'anxiété** : c'est une émotion s'accompagnant de symptômes physiques et psychiques. L'anxiété est un sentiment de malaise psychologique permanent qui existe en l'absence de toute cause réelle ou en exagérant la réalité d'une menace. L'anxiété s'accompagne d'une gêne physique énorme : sensation d'étouffement, de boule pharyngée, fatigue musculaire, etc. L'anxiété peut aussi se manifester par la tachycardie, des troubles digestifs (nausées, diarrhée) ou de sommeil (Insomnie). Ce trouble émotionnel est très fréquent chez les PVVIH. Il est lié aux assauts

répétés d'émotions négatives dont elles font l'objet. Le VIH/Sida entretenant un terrain favorable pour ce trouble. L'inhibition peut être l'une des conséquences de l'anxiété. Elle perturbe le fonctionnement tant intellectuel, relationnel que comportemental du sujet, et peut l'amener par exemple à ne pas respecter ses rendez-vous à l'hôpital à avoir une mauvaise compliance. A l'inverse l'anxiété peut déclencher une hyperactivité souvent chargée d'agressivité et contre-productive.

- **Les troubles d'humeur** : les PVVIH font souvent face aux troubles d'humeur. Ces troubles peuvent être réactionnels ou être liés à la survenue d'effets indésirables dûs au traitement antirétroviral. On observe souvent dans le discours et/ou dans l'attitude du séropositif qui vient consulter, des éléments qui indiquent chez lui, la présence d'un sentiment dépressif : tristesse, pessimisme, sentiment d'impuissance et d'inutilité, aboulie etc.

Ce problème d'humeur n'est pas stable, il varie en fonction du cours que prennent les événements et les difficultés rencontrées. La PVVIH étant dotée de capacités cognitives, elle traite l'information de son environnement, relative à son état, ses soins, ses perspectives d'avenir, à ce que les autres pensent ou disent d'elle (parfois sur un mode hallucinatoire) et y répond de manière inadaptée par des solutions peu élaborées qui rendent compte de son déséquilibre psychologique.

- **Les troubles de la conscience** : il peut arriver que la PVVIH dorme peu et/ou fasse des cauchemars. Ceci est la résultante d'un vécu traumatique du sujet qui n'arrive pas à intégrer son nouvel état en tentant de maintenir à l'écart une partie de lui-même. On entend par « *traumatiques les excitations extérieures assez fortes pour rompre la barrière représentée par le moyen de protection* » (Freud, 1967 :36). Les troubles de la conscience nocturnes sont à mettre en rapport avec la conscience diurne. Au moment de la période d'éveil, les représentations obsédantes font référence de manière permanente au Moi social, corporel et psychologique du sujet. Il apparaît difficile pour la PVVIH d'écarter voire de filtrer ces représentations qui marquent un envahissement massif du champ conscient par les contenus

du préconscient, y compris un fléchissement des mécanismes de résistance.

1.3.2. Les manifestations psychiatriques du VIH/SIDA

Les manifestations psychiatriques surviennent généralement au stade de SIDA avéré et peuvent être considérées comme étant les premiers symptômes. Elles sont liées à une atteinte cérébrale d'origine organique, quel que soit sa nature. Il faut souligner l'importance dans ce type de trouble, du rôle de l'entourage pour déceler les anomalies pour une consultation du médecin ou du psychiatre, car le sujet qui est pris dans son monde, n'est pas toujours conscient de sa maladie, même s'il peut accepter qu'il est angoissé, ce qui peut être un moyen qui puisse l'amener à consulter. On peut observer plusieurs formes de manifestation psychiatriques dans le SIDA.

- **Les manifestations délirantes** : dans ce trouble le sujet est détourné de la réalité et se localise plus ou moins dans son système de pensées qui est dissident du réel, avec conviction souvent très forte. On remarque un délire par ses mécanismes, c'est-à-dire les moyens que le sujet utilise pour construire ses idées délirantes et aussi les thèmes exprimés. En guise de précision on peut avoir comme mécanismes.
- **Les hallucinations** : Des perceptions sans objet à percevoir qui sont fréquentes dans les manifestations délirantes du VIH. Ces hallucinations peuvent être ressenties soit par les organes de la perception (vision, audition, touché, etc., moins souvent par le goût, et l'olfaction), soit plus directement dans la pensée. Ainsi dans les hallucinations auditives le sujet perçoit des bruits ou des paroles, il « *entend des voix* » qui somme toute ne sont perceptibles que par lui-même.
- **L'interprétation** : Le sujet perçoit un fait réel et objectif, mais lui donne une explication fautive et factice. Par exemple si dans un car de

transport quelqu'un qui cause au téléphone éclate de rire, il peut interpréter ça comme un signe de moquerie contre lui.

- **L'intuition délirante** : c'est un fait qui s'impose de manière irrésistible au sujet et auquel il adhère immédiatement par l'imagination.

Les thèmes sont innombrables, mais ceux qui sont fréquemment rencontrés se rapportent à : la persécution, la grandeur, la passion (jalousie, revendication), l'hypocondrie (sensation de transformation corporelle, de métamorphose, etc.) l'indignité et la culpabilité (dans la mélancolie).

Ces états sont marqués par une angoisse simultanée et importante, source d'agitation voire de passage à l'acte violent. Le risque de gestes agressifs à l'encontre de l'autrui immédiate (entourage) ou de raptus suicidaire demeure présent.

- **Les états maniaques** : il ne faut pas confondre les termes « *manie* » ou « *maniaque* » tels que le sens courant l'explique. En psychiatrie ils désignent non pas les sujets obsédés par la propreté et la méticulosité, mais ces états cliniques qui sont à l'opposé (l'inverse si l'on veut) de la dépression. Dans ce cas les sujets manifestent une exaltation euphorique débordante et très exacerbée. Ils sont en proie à l'agitation, ils sont fébriles, surexcités, loquaces ; ils font preuve de mégalomanie, se croient capables de tout et sont d'un enthousiasme sans frein. Bien que souffrant d'insomnie lors de cet épisode maniaque ils ne présentent jamais des signes de fatigue. Ces états sont souvent particulièrement difficiles à supporter pour l'entourage, qui fait le constat des dégâts sans pouvoir convaincre le sujet, qui, du reste ne s'est jamais senti aussi bien dans sa peau.
- **La confusion mentale** : c'est un trouble psychiatrique d'installation rapide, en quelques jours et même moins (VIH : 1996). La confusion mentale englobe comme symptômes des troubles de sommeil et de la vigilance. Le tout premier signe peut être une modification de l'alternance veille/ sommeil. Le patient manifeste une insomnie

nocturne teintée d'angoisse et d'agitation, mais dort toute la journée plus ou moins profondément. Ses gestes, ses propos sont marqués par une incohérence ; il vit une désorientation spatio-temporelle et donc perd la notion de temps et ne sait plus où il se trouve. Les troubles de la mémoire, la baisse des performances intellectuelles et des hallucinations visuelles viennent compléter ces symptômes. L'état confusionnel est marqué par une fluctuation assez remarquable et cette situation qui est vécue plus ou moins consciemment par le patient avec angoisse, le pousse à s'accrocher à la réalité, mais dans un effort vainement récompensé.

- **Les démences** : dans ce registre on peut classer les encéphalopathies à VIH, à CMV (Cytomégalovirus), etc. Les démences se caractérisent par des symptômes identiques à ceux de la confusion mentale, mais qui sont d'installation plus lente, progressive et insidieuse. Dans les démences il y a moins de troubles de sommeil et une atteinte plus progressive des facultés cognitives. Des troubles de comportement avec agitation ou à l'inverse, un ralentissement, avec un retrait et un appauvrissement des investissements sociaux et affectifs complètent parfois ce tableau.

Nous pouvons conclure en disant que le neurotropisme du VIH pour le système nerveux central (Sanchez-Valéro, 2003) et certaines molécules comme Efavirenz (Bary, David et al, 2004, Linard et Jacquemin, 2007) peuvent avoir un rôle important dans l'étiologie de certaines de ces manifestations psychiatriques (dépression, épisode maniaque ou psychotique aigu, etc.).

2. La prise en charge non biomédicale chez la PVVIH

Elle dépend du contexte de dépistage, des objectifs recherchés, de la qualité et la profondeur des troubles, ainsi que des acteurs impliqués dans les soins du malade.

2.1. Le counseling

Le counseling est une relation d'aide basée sur un entretien confidentiel entre un client et un conseiller, visant à permettre au client de surmonter son stress et de prendre des décisions personnelles par rapport au VIH/SIDA par exemple.

Le counseling permet l'évaluation du risque personnel de transmission du VIH et la facilitation de l'adaptation d'un comportement allant dans le sens de la prévention. D'après Kakou, Soumahoro et Ouattara (1997 :34) le counseling a pour objectif de :

- donner des informations claires et précises sur le VIH et la Sida ;
- aider le conseiller à prendre des décisions pour mettre en œuvre des mesures de prévention ;
- aider le client à gérer le poids psychologique du VIH/ Sida et lui apporter un soutien sur le plan social.

Le counseling peut se diviser en conseil pré-test et en conseil post-test. Le conseil pré-test a pour but principal d'obtenir l'adhésion du patient au test par consentement éclairé. Mais il peut aussi permettre au conseiller de :

- établir un climat de confiance avec le client ;
- évaluer les connaissances du patient sur le VIH/Sida ;
- évaluer les risques du patient ;
- aider le patient à choisir un plan d'action de prévention pour l'exécuter ;
- chercher à déceler le profil psychologique du patient pour prévoir ses réactions à l'annonce du résultat au test, etc.

Le conseil post-test qui est en général l'annonce du résultat comporte deux objectifs majeurs :

- amener le patient à assumer son résultat en lui faisant comprendre en cas de résultat positif, la différence entre séropositivité et Sida, et lui

faire prendre conscience des précautions à prendre sur le plan de la sexualité et de l'hygiène pour améliorer sa qualité et son espérance de vie ;

- renforcer les messages de prévention pour réduire chez le patient les risques de sur contamination s'il est positif ou de contamination tout court s'il a été testé négatif.

Dans le prolongement de ce counseling pré et post test une prise en charge psychologique peut aussi être bénéfique sur les problèmes auxquels la PVVIH peut être confronté.

2.2. La prise en charge psychologique chez la PVVIH

Nous allons parler essentiellement des psychothérapies adaptées à certains problèmes auxquels les PVVIH font face, principalement à cause de leur statut.

Les psychothérapies utilisées dans le soulagement des maux dans le VIH/Sida sont nombreuses. Et on peut citer quelques-unes : la relaxation, l'EMDR, les psychothérapies brèves, les psychothérapies de soutien, les thérapies familiales, les groupes de parole, etc.

La relaxation a pour but l'acquisition d'une détente physique liée à une domination mentale des idées anxieuses et obsédantes. Il existe plusieurs méthodes de relaxation, mais les plus connues sont la relaxation de Jacobson et le training autogène de Schultz. « *La méthode de Jacobson consiste en de longs exercices visant à l'apprentissage de la régulation du tonus par l'alternance tension-détente. La relaxation musculaire progressive de Jacobson est une technique qui permet à une personne de devenir consciente des niveaux de tension dans différents groupes de muscles de son corps. Une fois la tension perçue, on se sert de la relaxation pour réduire la tension dans la région affectée* » (Fischer et Tarquinio, 2006 :32). La méthode de Jacobson se focalise dans une certaine mesure sur la réalité corporelle. Mais la méthode de Schultz va au-delà de cette réalité tonique ; c'est en quelque sorte la résultante d'une concentration mentale du sujet à l'écoute de son propre corps, avec une concentration stimulée par l'autosuggestion. Le but de la méthode est d'entraîner l'individu à une « *autohypnose fractionnée où il observe intensément ses propres fonctions physiologiques, s'identifie avec elles... Le monde extérieur et la réalité s'éloignent, les pensées deviennent des visions...* » (Schultz, 1979 : 42).

L'EMDR (Eye Movements Desensitization Reprocessing) ou encore la Désensibilisation et le Retraitement par Mouvement Oculaire, en Français est une approche psychothérapique qui part du postulat que le psychisme a la capacité de métaboliser la majorité des vécus traumatiques. En principe il s'agit à partir d'une demande de ré-évoation perceptive d'événements traumatiques non résolus (cauchemars, flash-back, mal de tête, angoisse ou pensées intrusives) qu'on a vécu, de stimuler le système de traitement des informations, de manière à ce que le trauma soit traité convenablement. Ce processus de traitement suscite des prises de conscience, les associations se mettent en place, la personne apprend ce qui lui est utile et les émotions appropriées s'imposent à l'esprit du sujet. En dehors d'autres situations pathologiques habituelles et connues (traumatisme psychique, troubles anxieux, phobiques et dépressifs associés, plaintes somatiques, etc.) réputées être prises en charge par l'EMDR, des maladies graves telles que le cancer et le Sida peuvent l'être aussi. L'EMDR peut permettre en particulier pour le Sida, de retrouver la maîtrise de la vie ou tout simplement de passer l'épreuve des soins médicaux après l'annonce de la séropositivité.

Les psychothérapies brèves et de soutien sont d'autres qui peuvent être utilisées avantageusement dans le VIH/Sida. **Les psychothérapies brèves** sont une classe de thérapies psychiques qui ont en commun le souci de régler un problème efficacement en quelques séances, dix généralement. Elles sont indiquées dans des situations de crise de vie, les épisodes psychopathologiques aigus, les états anxieux chroniques, les pathologies du caractère, la névrose d'échec ou d'abandon, toute situation qu'on peut rencontrer dans le Sida. **Les psychothérapies de soutien** quant à elles regroupent un ensemble de techniques qui visent à aider à surmonter une crise et à rétablir son équilibre antérieur. Si les psychothérapies brèves ont pour but de faire vite disparaître les symptômes, celles dites de soutien ont pour objectif de rétablir rapidement l'équilibre psychologique du patient et d'obtenir la plus grande amélioration symptomatique possible, de renforcer les défenses et d'améliorer l'adaptation du patient en milieu extérieur.

Dans le VIH/Sida on peut aussi recourir avec beaucoup d'intérêts à la **thérapie familiale**, qu'elle soit d'essence psychanalytique ou systémique. C'est une psychothérapie qui repose sur l'hypothèse que si une personne a un trouble, c'est parce qu'il y a un dysfonctionnement familial (Nogaret,

2004). Son objectif est de créer une nouvelle dynamique pour limiter voire faire disparaître les relations pathogènes entre les membres de la famille. Cette thérapie est indiquée particulièrement dans des situations de rejet et de stigmatisation de la PVVIH en famille, mais aussi en cas de maltraitance. Elle utilise souvent comme technique la prescription de comportements à mettre en pratique en milieu familial, mais aussi le psychodrame.

Le groupe de parole fait partie du dernier type de psychothérapie que nous avons évoqué comme étant un instrument potentiellement utilisable dans le soulagement des problèmes psychiques des PVVIH. Le groupe de parole est généralement recommandé pour aider les patients et les soignants à assurer des situations d'impuissance ou des sentiments d'échec, dans la maladie ou les soins de celle-ci. On rencontre des groupes de parole dans les hôpitaux, dans les services de maladies infectieuses, d'hématologie, de cancérologie, de gérontologie, de pédiatrie ou encore de traitement du Sida (Ruszniewski, 1999). Le groupe de parole est un outil d'aide et de soutien pour les patients, les personnels soignants et ceux qui l'assistent bénévolement ; c'est aussi un groupe de formation qui permet l'apprentissage de la parole, l'écoute et l'enrichissement réciproque à partir de l'expression de ses membres. En tant que groupe de soutien pour les patients, il favorise à partir de l'empathie collective une dynamique qui permet de surmonter les effets de la maladie. Et pour les soignants, il offre une opportunité de régulation des dysfonctionnements internes au service ou à l'organisation.

Pour nous résumer on dira que le groupe de parole, même s'il n'est pas considéré comme un groupe thérapeutique ou analytique, c'est un outil qui s'adresse aux malades, aux soignants ou aux familles. Il vise une atteinte d'objectifs qui sont différentes en fonction de l'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories liées par la maladie.

Le groupe de parole adressé aux malades a pour objectifs d'échanger les expériences vécues entre les participants. La poursuite de cet objectif permet aux patients d'identifier mieux leurs besoins tout en limitant leurs sentiments d'aliénation à la maladie à l'aide de la validation et la reconnaissance des sentiments et attitudes ressentis. La communication et le partage d'expérience qui animent de tels groupes contribuent à la régression du sentiment d'isolement social (en majorant ou en stimulant la création des liens sociaux), à l'expression des émotions et à la

désensibilisation des maladies par rapport aux peurs qui sont les leurs (Razavi et Delvaux, 1998).

Le groupe de parole rassemblant les soignants a pour objectif majeur d'apporter du soutien au personnel soignant qui travaille avec les malades, en permettant de prendre en compte leurs difficultés afin d'améliorer leur relation aux malades. Cet outil est capital pour lutter contre l'usure professionnelle, la fatigue et le découragement en milieu hospitalier (Ruszniewski, 1999).

Enfin le groupe de parole à l'intention des familles a pour objectif d'aider les familles à ne pas opérer un repli sur elles-mêmes, de les amener à créer de nouveaux liens et de favoriser la communication avec le malade au vu des conséquences psychologiques déstabilisantes que la maladie peut apporter au sein de la cellule familiale.

Le groupe de parole a été utilisé par Sylvie Plantade (1997) avec beaucoup d'intérêt chez certains patients souffrant de VIH/Sida avec pour visée, l'atteinte des objectifs sus-évoqués. Elle choisissait un certain nombre de thèmes à développer durant les séances de groupes des patients ; des thèmes qui lui étaient inspirés par les dires des uns et des autres lors de cet exercice de libération de la parole. Quelques thèmes qui étaient développés sont : le plaisir, la vie amoureuse, la sexualité, la vie affective et la sexualité, la séropositivité, le Sida et le couple, la honte et la culpabilité, etc.

En fin de compte il serait aussi avantageux dans notre contexte de mettre en pratique la méthode ethnopsychiatrique ou ethnopsychalytique qui tient compte de la conception culturelle de la maladie chez les patients (Nogaret, 2004). Au Cameroun beaucoup de groupes ethniques ne conçoivent pas que le zona qui a une forte valeur prédictive positive (VPP) dans le VIH /Sida, puisse être une maladie opportuniste. Son étiologie est souvent expliquée par certaines cultures du Sud Cameroun (Basa'a, Mpoo'o et Bati, etc.), avec les PVVIH « *comme une maladie qu'on a contractée par un mauvais sort* ». Ce qui justifie souvent pour eux le déni de l'infection à VIH. Si on ne cherche pas à les comprendre dans leur culture nosologique, on risquerait de les perdre. Ces patients souffrant de zona, couplés aux PVVIH qui expliquent leur sérologie comme étant la conséquence d'un poison lent, forment une bonne partie des patients qui font des ruptures de traitement Antirétroviral, en allant chercher des soins chez des tradipraticiens.

Conclusion

Le VIH/Sida est un syndrome de nature physique ou si l'on veut, organique, qui est causé par un virus (VIH) qui menace de faire effondrer tout le système de défense de l'organisme. C'est une urgence que de freiner cette menace ou de l'arrêter, avec des moyens qu'utilise la médecine conventionnelle, mais ce n'est pas toujours suffisant. Le VIH/Sida est un moment de fragilité psychologique qui apporte tellement de bouleversements dans la vie sexuelle, les aspirations du sujet, la vie sociale..., qu'il est impossible de justifier une prise en charge exclusivement biomédicale de ces patients VIH. La psychologie a donc aussi un mot à dire sur leur prise en charge, en termes d'accompagnements, de counseling et de psychothérapies. Ce n'est qu'en cette perspective où la prise en charge est globale dans un traitement du corps et de l'esprit, que la PVVIH se sentira mieux.

Autrement dit, une focalisation de la prise en charge de la PVVIH essentiellement biomédicale pourrait être un frein à l'atteinte de son maintien à la vie. Etant donné que, la non prise en compte de certains troubles fréquents chez le patient VIH, comme par exemple la dépression ou d'autres troubles d'allure psychotique est un facteur majeur qui pourrait nuire à la bonne compliance et favoriser chez lui le suicide, si sa charge virale élevée ne le tue pas.

Bibliographie

Bary, M. David, F. et al. (2004), « *Troubles neuropsychiatriques, chez les patients infectés par le VIH et le rôle de l'éfavirenz* », (435-449), In *Médecine et Maladies Infectieuses*, vol. 34.

Bergeret J., (1974), *La personnalité normale et pathologique. Les structures mentales, le caractère, les symptômes*. Paris : Dunod.

Bihl, A. Pferfferkorn, R. (1996). *Hommes/femmes ; l'introuvable égalité*, Paris.

Boumpoto, M. (2001), *Sida, sexualité et procréation au Congo*, (363-375), In *Vivre et penser le Sida en Afrique*. Paris : Karthala.

Descamps, M-A. (1986). *L'invention du corps*. Paris : PUF.

- Freud, S. (1967). Essais de psychanalyse. Paris : Payot.
- Freud, S. (1985), Trois essais sur la théorie de la sexualité. Paris, Gallimard.
- Fischer G.N. et Tarquinio, C. (2006). Les concepts fondamentaux de la psychologie de la santé. Paris : Dunod.
- Kakou, R. Soumahoro, J. et Ouattara, A. (1997). *Le conseil associé au dépistage. Principes appliqués au CIPS d'Abidjan*, (35-38), In Le dépistage VIH et le conseil en Afrique au Sud du Sahara. Paris, Karthala.
- Le Breton, D. (1996). Au sein de la souffrance, (63-70). In le sein : images, représentations. Paris : l'Harmattan.
- Lemperrière, Th. Et Féline, A. (1995). Psychiatrie de l'adulte. Paris : Masson.
- Linard, F. et Jacquemin, Th. (2007), *Aspects psychiatriques*, (319-328), In VIH 2007. Paris Doin.
- Moulinier, M.C. (1998). Au risque de naître : Maternité et Sida. Paris, Grasset/Fasquelle. Paris : grasset/fasquelle
- Meytre-Agustoni, G. Thomas, R. et al. (1998). La sexualité des personnes vivant avec le VIH/Sida. Lauranne : Hospices cantonaux.
- Nogaret, A-S. (2004). Bien choisir son psy pour aller mieux. Paris : Hachette.
- Paulhan, I. et Bourgeois, M. (1995). Stress et coping : Stratégies d'ajustement à l'adversité. Paris : PUF.
- Plantade, S. (1997). Le Sida : Vivre avec et en parler. Paris : L'Harmattan.
- Razavi, D. et Dalvaux, N. (1998) : La prise en charge médico-psychologique du patient cancéreux. Paris. Masson.
- Ruszniewski, M. (1999). Le groupe de parole à l'hôpital. Paris : Dunod.

Saliba, B. (1996). *Les nouveaux codes de l'esthétique et de la séduction : normes et représentations des seins dans la presse*, (35-61). In *le sein : images, représentations*. Paris : l'harmattan.

Sanchez-Valéro, C. (2003). *Dépression et VIH/Sida*, (263-267), In *Revue Médicale Suisse*.

Schilder, P. (1968). *L'image du corps*, Paris : Gallimard.

Schultz, J.H. (1979). *Le training autogène : méthode relaxation par autodécontraction. Concentrative. Essai pratique et clinique*. Paris : PUF.

VIH (1996). *Le guide pratique du Sida*, Paris, CRIPS/Vigot.

Généralisation ou contamination dans le français parlé de certains étudiants de l'Université de Ngaoundéré

Moïse Mbey Makang

Résumé

Le français est une langue qui dispose d'une grammaire hétérogène dont la maîtrise échappe quelquefois à ses locuteurs confrontés à un système linguistique varié, voire flexible. La réflexion actuelle ambitionne de questionner l'origine de la généralisation dans le français parlé de certains étudiants *a priori* armés d'outils de maniement de la langue française. En nous focalisant sur le français zéro de Chaudenson, Mougeon et Beniack (1993), nous nous interrogerons sur ce système linguistique français avec ses zones de « faiblesse » ou de « fragilité », lesquelles sembleraient motiver cette généralisation dans le français des étudiants ciblés. En clair, le système linguistique français en lui-même comprenant un certain nombre de paramètres est-il la source des spécificités grammaticales des étudiants ciblés de l'Université de Ngaoundéré? L'hypothèse de départ postule que les zones de « fragilité » et de « faiblesse » du système linguistique français influencent ces constructions grammaticales.

Abstract

French is a language with a heterogeneous grammar which mastery is not always easy to get for its speakers who face a varied and flexible linguistic system. This aims at investigating the genesis of generalization in the French spoken by some students resumably equipped with tools to manipulate that language. Focusing on the zero French of Chaudenson, Mougeon and Beniack (1993), we shall question French linguistic system with its “weakness” or “fragility” zones. These zones seem to be motivating generalization in the French spoken by the targeted students. In anutshell, is French linguistic system in itself with its parameters the

source of grammatical particularities of students of the University of Ngaoundere ? The starting hypothesis states that mutations observed in the French spoken by these students reveal “weakness” or “fragility” areas of the linguistic system of that language.

Introduction

Le français est une langue à vocation universelle parlée dans des pays francophones de manière officielle. Il est une langue institutionnalisée, c'est-à-dire, présent à l'école, dans les lieux de culte, dans l'administration, dans les médias, etc. Il est donc l'une des langues co-officielles du Cameroun et est omniprésent dans des conversations entre les locuteurs francophones ou /et anglophones camerounais. La langue française est incontournable au Cameroun. Elle présente plusieurs fonctions sociales ; par exemple, elle joue un rôle de trait d'union entre les langues locales. Compte tenu de l'importance du français dans le champ communicatif des locuteurs camerounais en général et certains étudiants de Ngaoundéré en particulier et son rôle dans la société, il a semblé judicieux d'étudier le français de certains étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré.

L'étude du français oral a souvent fait l'objet d'étudier les écarts par rapport à la norme modèle de l'écrit⁴⁸. Depuis la première grande grammaire de la langue française de Palsgrave en 1530, et particulièrement au lendemain de la révolution française en 1789, ces derniers ont surtout eu pour objectif de dire ce qui doit être. La langue est ainsi décrite comme une unité neutre⁴⁹. La finalité de tout travail de description du français est

⁴⁸Nous pourrions penser la même chose pour les Français en France et les Français en Afrique. Féral (1994-a, 1998-b) montre qu'en écoutant un Camerounais parler, on pourrait parfois attribuer son discours à un Français. Ce qui revient à dire qu'il ne serait toujours pas adéquat d'expliquer la variation entre les productions en français en France et celles en Afrique uniquement par des critères géographiques FEUSSI, V., *Op. Cit.*, 2006, p. 492.

⁴⁹*Ibid.*, p.491.

ainsi de faire ressortir « le bon usage⁵⁰»⁵¹ (Feussi, 2006, p. 491). Cette conception puriste de la langue française devrait sans doute garder son génie lorsque les locuteurs français et francophones la parlent.

Fondamentalement, *la langue de Molière*⁵² dispose d'une prescription normative bien établie et codifiée, malgré ses diverses dialectisations qu'on observe dans le monde. Ces dialectisations éparses dans le monde, sont dotées d'un mode de fonctionnement différent du français de France. C'est-à-dire, celui enseigné dans les écoles françaises et francophones. Le français est donc une langue qui dispose d'un code et d'une norme bien établis et qui a ses règles de fonctionnement bien définis. Les exceptions dont dispose cette langue font partie bien évidemment, du mode de son fonctionnement. Le locuteur qui se met en situation de communication, doit par conséquent, obéir à ce système interne de la langue française.

L'objectif de cette réflexion est de montrer que les écarts grammaticaux choisis dans le français parlé des étudiants soumis à cette étude sont fortement influencés par la variabilité des zones de « faiblesse » ou de « fragilité » du système linguistique français.

1. Cadres théorique et méthodologique

L'approche syntaxique d'un français local suscite beaucoup d'attentions pour le choix des théories susceptibles de bien l'expliquer. Pour

⁵⁰« On a sacralisé une norme du français, on a idéalisé un usage puriste de la langue, on a institutionnalisé et donc solidifié le Bon Usage, et ce, bien entendu, en phase avec la confirmation d'une tendance profonde à l'unification linguistique du territoire du français », BLANCHE-BENVENISTE & *alli.*, 2002, p. 12. Cités par FEUSSI, V., *Ib*

⁵² L'expression « la langue de Molière » est une façon de désigner la langue française. L'origine de cette expression provient de la coutume d'attribuer à chaque grande langue le nom d'un auteur célèbre associé à son pays. Par exemple, en anglais, on dit « la langue de Shakespeare » ; pour l'espagnol, « la langue de Cervantès », et ainsi de suite.

En France, c'est le comédien et auteur de pièce de théâtre du XVII^e siècle Molière, qui a donné son nom à la langue française. Ses comédies ont eu un succès fou à l'époque et il est devenu une véritable « star » à la cour du très célèbre roi de France, Louis XIV, le Roi-Soleil. L'expression est apparue après sa mort. Il faut noter que Molière n'est pas le seul grand auteur associé à la langue française ; on dit parfois « langue de Voltaire », ou « langue d'Hugo ».

comprendre cette variété de français, nous prenons comme appui, le français zéro.

1.1. Cadre théorique

Le dépouillement du corpus présente une variété non-standard. Face à ce français, l'approche panlectale semble indiquée. Elle s'appuie sur le français zéro. C'est un fondement théorique qui a été mis sur pied par Chaudenson, Mougeon et Beniack (1993). Leur travail consistait de dresser un modèle statistique de variation du français. La finalité était de jauger plusieurs types de français parlé dans le monde. Encore appelée *français zéro*, cette approche analyse ces différents types du français dont l'objectif est de cerner ses différentes déclinaisons dans le monde. C'est un « ensemble de variables présentées par la langue française qui, selon les temps et les lieux, sont réalisées par des variantes diverses » (Chaudenson, Mougeon et Beniack, 1993, p.6).

Selon Chaudenson, Mougeon et Beniack (*Ibid.*), en situation d'unilinguisme, la variation n'affecte pas la globalité du système linguistique, mais se trouve limitée, naturellement, à des « aires de variabilité » concordant à des points de « faiblesse » ou de « fragilité » du système linguistique français qui provoquent des processus d'autorégulation.

Le français zéro permettra de présenter les principaux facteurs qui expliquent la variation de la syntaxe du français parlé des étudiants par rapport au français hexagonal, ainsi que la variation au sein de la variété elle-même. Cette approche concourt à élucider les réaménagements des parlers régionaux, locaux, endogènes par rapport au français central.

Chaudenson, Mougeon et Beniack (*Ibid.*) distinguent des « zones fragiles » et des « zones dures » de variabilité du français. Selon Ngamountsika (2007), les « zones dures » du système ne sont éventuellement atteintes que lorsque se produisent des phénomènes sociolinguistiques importants affectant sérieusement les conditions de transmission et d'usage du

français ce qui implique généralement des situations de contact de langues et / ou de communication exolingue. D'après Wiesmath (2006) cité par Ngamountsika (*Ibid.*), la démarche consiste, dans un premier temps, à repérer les différentes variantes appartenant à un même sous-système ou à une même « zone systémique de variabilité » ; puis, dans un deuxième temps, à se poser la question de savoir quels sont les facteurs qui guident ces variations. Pour expliquer les réorganisations observées dans le corpus du français parlé par les étudiants ciblés, on s'appuiera sur les facteurs intrasystémiques.

Les facteurs intrasystémiques renvoient aux « processus autorégulateurs (restructurations à caractère présumé optimalisant), mais aussi [comme des] incidences intrasystémiques de changement intervenant sur un point d'un sous-système et affectant, « par contrecoup », d'autres points de ce même sous-système. » (Chaudenson, Mougeon et Beniack, *Ibid.* p.16). Ces linguistes classent en ces facteurs deux points fondamentaux : premièrement, il s'agit des « modes. » Ce sont des transformations linguistiques ou « écarts » engendrés par le décryptage ou le cryptage d'une communication. Deuxièmement, ce type de facteurs est composé de traits contradictoires, c'est-à-dire les traits qui concordent à la division du type « trait marqué non marqué ».

La variation intrasystémique est aidée par certaines faiblesses ou lacunes structurelles dans le système lui-même. Par exemple, la désémantisation du mot « que » en français, (c'est-à-dire sa capacité à voir trois fonctions : relative - subordonnante – interrogative), le changement grammatical des morphèmes, (le, la, les, etc. sont tantôt présents, tantôt absents). Les déterminants zéro qui s'inscrivent dans ce registre particulièrement engendreraient une zone de variabilité du français car ils présentent un mode de fonctionnement absent dans d'autres points du système. Les descriptions syntaxiques entreprises dans cette réflexion iront dans ce sens.

1.2. Cadre méthodologique

Dans le cadre de cette étude qui se consacre à décrire et analyser la contamination ou la généralisation dans le français de certains étudiants de Ngaoundéré, nous nous appuyerons sur les travaux de Claire Blanche-Benveniste et du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS) qui ont élaboré les méthodes pour une étude et une manipulation et une transcription des corpus. À cet effet, le cadre méthodologique comprendra deux sous-parties, à savoir : la méthode de collecte des données et la population d'étude.

1.2.1. Méthode de collecte des données

Pour recueillir notre corpus, nous avons fait des descentes sur des sites. Les données recueillies sont des enregistrements effectués de 2014 à 2019. L'enquête a été effectuée exclusivement dans les trois arrondissements de Ngaoundéré situés dans le département de La Vina, région de l'Adamaoua. Il s'agit de Ngaoundéré I, II et III. Les structures formelles comme l'Université, des écoles, des collèges et lycées, des bâtiments administratifs ont été les lieux de l'enquête. Sans oublier certains espaces informels comme les marchés, les restaurants, les rues ; etc. l'objectif était de cibler exclusivement des étudiants inscrits en cycle de Licence à la Faculté des Arts, Lettres et des Sciences Humaines.

Dans ce cadre, nous avons adopté diverses manières de récolte des données. L'objectif a été d'avoir « un corpus ouvert, sans situation d'enregistrement prédéterminée et sans limitation préalable du nombre de locuteurs enregistrés » pourvu que le locuteur ne sache pas qu'« il fait l'objet d'une observation particulière» (Blanche-Benveniste, 1999, p. 66).

Notre travail se base sur des données multiformes qui comprennent des moments et des « genres » de conversations, d'interactions verbales de plusieurs types d'épisodes d'échanges, comme les allocutions, les conversations des étudiants. Pour la collecte des données, nous avons choisi deux méthodes, à savoir : la méthode active et la méthode passive.

La motivation principale du choix de ce corpus est qu'il offre un grand échantillon d'écarts grammaticaux. Ce corpus correspond aux exigences liées à ce sujet notamment à l'hypothèse d'un français hybride qu'on va tester tout au long de cette analyse. Une autre motivation est que le corpus soumis à cette étude comprend une grande diversité de traits syntaxiques ; c'est-à-dire une fréquence des occurrences au niveau des concepts analysés.

1.2.2. Population d'étude

Avant tout travail de recherche, certaines questions sont nécessaires. Des interrogations comme sur quelle population travailler ? Pourquoi ? Comment ? Il faut noter qu'à ces questions l'enquêteur devrait trouver des réponses avant de se lancer sur le terrain comme l'a affirmé Feussi (*Ibid.*).

Pour ce genre d'étude dont l'objectif est de montrer la flexibilité du système linguistique français, on a ciblé des étudiants. Pourquoi cette population ? Car cette population a au moins appris et apprend grandement la connaissance du français enseigné dans les écoles françaises et francophones. Cet apprentissage du français va-t-il influencer la syntaxe de cette tranche de la population d'étude ? Enfin comment ? Quels sont les paramètres qui poussent ces étudiants à produire des séquences marquées par des écarts ? À travers l'observation et l'enregistrement, il est intéressant d'indiquer que c'est le type de corpus voulu indique une partie de la population cible. Il s'agit des étudiants inscrits en cycle de Licence à la Faculté des Arts, Lettres et des Sciences Humaines. L'âge de tous nos informateurs varie entre 20 ans et 22 ans. Aucune distinction n'a été faite entre les garçons et les filles.

Tout compte fait, on n'a pas prévu de critères particuliers pour sélectionner les informateurs. Cela se justifie par l'orientation donnée à ce travail. Les variables sociolinguistiques n'étaient pas l'objectif de la constitution du corpus. L'objectif a été d'observer et de décrire les usages authentiques de la langue parlée par ces étudiants d'un point de vue

syntaxique. Après Les cadres méthodologique et théorique, place à présent au développement de notre sujet.

2. Généralisation ou contamination

Cet article étudie la généralisation. La généralisation est une formule d'analogie ou d'assimilation syntaxique ou morphosyntaxique dont fait usage un locuteur dans son processus de communication. Cette analogie est considérée ici comme une clef passe partout qu'un locuteur emploie pour produire un énoncé. Le terme généralisation vise à démontrer que c'est un locuteur qui est à la base du processus. On le comprend dans le sens qu'un locuteur plaque une règle valable pour un contexte à des contextes sémantiquement, syntaxiquement ou morphologiquement proches » (Pambou, 2003, p. 158). Sur un autre plan, le français dispose des règles grammaticales bien établies. Cependant, il y a parfois des exceptions qu'un locuteur doit appliquer pour un respect strict de la norme. Lorsqu'il ne respecte pas ces règles, le processus est alors dit générique. Un des résultats de cette formule est la maîtrise imparfaite des règles grammaticales. Cette formule peut aussi être ce que l'appauvrissement du vocabulaire du locuteur et un raccourci pour produire un énoncé. Dans le corpus, les éléments indicateurs pour saisir cette formule seront les déterminants zéro, l'accord et le subordonnant « que ».

2.1. Détermination zéro

Dans cette sous partie, il sera question de présenter la détermination à la place de la détermination zéro. Il s'agira donc d'analyser cette détermination telle qu'elle apparaît dans le corpus, d'en décrire le fonctionnement et d'expliquer dans la mesure du possible ce qui détermine les différents usages des étudiants. Pour mener à bien cette partie, une grille descriptive et contrastive de la détermination zéro fera l'objet de cette analyse, laquelle permettra de voir sa variation.

En français, la détermination nominale est assez complexe, il faut donc maîtriser les règles qui régissent l'emploi de chaque catégorie du déterminant, qui lui permet de se réaliser dans une phrase. Il s'agit pour un nom ou un substantif de se départir de sa virtualité et de sa généralité du lexique pour revêtir une valeur spécifiante. En effet, « dans le lexique d'une langue, les substantifs n'indiquent que des généralités » (Baylon et Fabre, 1978, p.7). Ainsi, pris sur le plan paradigmatique, c'est-à-dire isolément, les substantifs n'ont qu'une valeur généralisante et ce n'est que par leur mise en relation syntagmatique et par le phénomène de détermination qu'un substantif peut acquérir la valeur spécifiante :

les substantifs dans le lexique sont (...) classés dans le dictionnaire (et) apparaissant au plan paradigmatique. Lorsqu'on parle, on fait entrer ces substantifs en chaîne parlée où ils s'inscrivent dans un ordre (...) demandé par les règles la syntaxe, ils entrent alors dans le plan du syntagmatique, ce passage dans la langue au discours nous l'appellerons ACTUALISATION. (*Ibid.*)

En effet, la mise en relation des substantifs dans la chaîne syntagmatique implique la présence du déterminant. C'est « le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé » (Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 154). Cette définition du déterminant renseigne aussi sur la structure du groupe nominal qui se constitue du déterminant et du nom. Et l'un des principaux rôles du déterminant selon Grevisse (1993) est de transformer n'importe quel mot, n'importe quel élément (syntaxe, phonème, lettre, etc.) en nom :

- (a) – On a couplé les « peut-être » de Renan.
- Vos « g » ressemblent à des têtards.
- Trois « que » dans une petite phrase c'est trop.

Aussi la détermination nominale dans la langue française présente deux groupes de déterminants selon qu'ils sont définis ou indéfinis :

- Les déterminants définis ; ce sont :
 - ❖ L'article défini (le, la, les) ;
 - ❖ L'adjectif démonstratif (ce, cette, ces) ;
 - ❖ L'adjectif possessif (mon, ton, son...) ;
- Les déterminants indéfinis ; ce sont :
 - ❖ L'article indéfini (un, une, des) ;
 - ❖ L'article partitif (du, de la, de l') et des déterminants du genre (adjectifs) dits indéfinis tels que « certaine(s) », « chacun », « tout », « chaque », « quelque(s) », « plusieurs », « aucun », « nul » etc.

Le syntagme nominal du nom ne se limite pas à la structure interne du groupe nominal et elle est donc étudiée ici dans son cadre de la phrase simple. Le nom, quel qu'il soit, forme, éventuellement avec ses déterminants et ses expansions (adjectifs et compléments de noms), le groupe nominal, dont il est la tête. Mais deux grands groupes de substantifs se différencient par leur rôle syntaxique dans la phrase.

En français central, le déterminant est souvent obligatoire, mais il existe des cas où le nom est utilisé sans déterminant. Une discussion est en cours pour interpréter ces phénomènes : est-il possible de placer le déterminant où il n'existe pas ? En clair, existe-t-il un déterminant zéro en français ? La position du français des étudiants ciblés apporte de nouveaux éléments à cette discussion dans la mesure où ces phénomènes sont beaucoup plus répandus qu'en français central. La présence du déterminant fera l'objet d'étude à la place du déterminant zéro.

Le statut du déterminant dans le groupe nominal du français des étudiants est-il différent de celui qu'il a en français central ? Principalement parce qu'il n'est pas obligatoire, surtout hors des variétés de langue soutenue. Dans le rappel qui suit sur la détermination du nom en français central, l'accent sera particulièrement mis sur la discussion qui a lieu en linguistique française à propos du déterminant zéro et de l'usage du déterminant.

L'analyse porte surtout sur le déterminant zéro. L'usage du déterminant au lieu du déterminant zéro est très particulier chez les étudiants de Ngaoundéré.

Les investigations menées au Cameroun par Biola (1995) et (*Ibid.*) montrent un lien avec les langues du substrat bantou. Il souligne qu'en « fulfulde, langue de grande diffusion parlée au Nord-Cameroun, les déterminants sont presque toujours absents » (Biola, 2003, p. 112). Les langues camerounaises fonctionnent donc souvent avec des déterminants zéro. Biola (*Ibid.*) observe dans *la syntaxe du français parlé au Nord-Cameroun*, la confusion chez les locuteurs de l'article défini et de l'article indéfini, la substitution de l'article défini à l'adjectif possessif, l'emploi de l'article défini au lieu de l'article partitif. Il constate ainsi la difficulté qu'éprouvent les locuteurs camerounais à maîtriser le système des déterminants. Cette logique du linguiste camerounais sur l'emploi des déterminants est-elle vérifiable sur le français parlé par les étudiants de Ngaoundéré ? L'objectif est de voir comment se comportent les déterminants zéro ? Pourquoi les étudiants emploient-ils des déterminants en lieu et place des déterminants zéro ?

Dans cette partie, on étudiera l'emploi des déterminants devant les noms. Il faut noter qu'en français, selon les contraintes syntaxiques, les déterminants sont tantôt présents tantôt absents. Reste à savoir si les étudiants de Ngaoundéré maîtrisent ces contraintes grammaticales.

L'absence d'un déterminant en tête du GN peut recouvrir des cas très différents. S'agit-il d'un déterminant effacé et restituable ? Y a-t-il opposition fonctionnelle et la présence d'un déterminant dans la position syntaxique considérée ? S'agit-il d'une construction libre ou d'une expression figée (proverbiale ou lexicalisée) ? Mais avant tout, il convient de différencier les cas où l'absence de déterminant apparaît même lorsque le GN est en position de sujet (cette caractéristique tient alors à la composition même du GN ou à sa signification, s'étend alors évidemment à toutes les autres positions syntaxiques), et ceux où elle dépend d'une

position syntaxique particulière (phrases incomplètes, constituants du GN, du GV ou compléments de phrase.

La détermination zéro ou absence de l'article peut se définir comme une actualisation sans déterminant ou encore, comme le cas où le nom peut figurer dépourvu de tout déterminant. L'usage de cette détermination est conforme à la norme grammaticale du français moderne. Seulement, cet usage ne se fait pas au gré des usages de la langue. Il est soumis à de nombreuses contraintes. Ainsi, selon Grevisse (1988), il existe les cas où les substantifs sont dépourvus de déterminants par exemple :

- Dans certaines énumérations (tels les emplois antonymiques et les coordinations totalisantes) pour la vivacité de l'expression :

Vieillards, hommes ; femmes, enfants tous voulaient me voir.
(Montesquieu)

- Dans le nom apposé ou attribut quand ce nom n'a qu'une valeur d'épithète, de simple adjectif.

Il est avocat.

Tubalcain, père des forgerons.

Au regard de ce que précède, qu'en est-il de ce procédé syntaxique dans le corpus soumis à cette étude.

*a) ils étaient venus beaucoup à notre mariage ++ bref **les** femmes + **les** enfants + **les** jeunes + tous étains présents pour bouffer* (L.S. 21 mars 2016, Gare ferroviaire de Ngaoundéré)

*b) comment vous avez fait pour devenir **le** maire ?* (L.S. 21 juin 2017, Mairie de Ngaoundéré II)

c) *mon petit tu vois les choses ++ on n'a nommé mon oncle comme **un** directeur de service ++ j'ai suivi ça la CRTV* (L.S. 25 mai 2017, Délégation départementale des Sports de La Vina)

d) *je vous affirme que dans cette situation + personne ne perd ++ **le** bailleur et **le** Locataire sont tous gagnants XX donc + arrêtez de nous rencontrer les histoires* (L.S. 10 aout 2016, Marché Bantail)

e) *aujourd'hui + Moussa est **un** avocat ++ le gars qu'on voyait marcher à pied + la vie est bonne* (L.S. 6 mars 2018, Lycée de Sabongari)

f) *non je ne veux pas ++ n'est-ce pas + ils sont **les** mêmes pipes et **les** mêmes tabac* (L.S. 19 Septembre 2016, Restaurant la Concorde)

On remarque dans ces exemples que les noms sont pourvus de déterminants. En effet, le statut du déterminant ou le caractère du déterminant zéro qu'il a en français standard, ne s'applique pas chez les étudiants soumis à notre étude. On pourra également comme le fait remarquer Biloa (*Ibid.*) évoquer l'analogie avec la présence obligatoire pour expliquer la présence de déterminants dans ces constructions. C'est une possibilité, mais les explications d'ordre analogique ne sauraient suffire pour rendre compte de ces faits syntaxiques. On semble assister, en français oral des étudiants de Ngaoundéré, à une sorte de rétablissement d'un autre système d'actualisation fonctionnant sur une base syntaxique et sémantique divergente de celui du français standard. Les phrases ci-dessous confirment ce raisonnement.

En (a), la séquence susmentionnée renseigne sur l'usage de la détermination zéro. En scrutant cette séquence, on s'aperçoit qu'en réalité, l'emploi du déterminant tel qu'il est prescrit par la grammaire normative, n'est pas respecté. L'usage de l'absence du déterminant s'écarte donc dans une certaine mesure de l'usage recommandé par la norme du français. Cette dernière stipule que toutes les énumérations en apposition peuvent entraîner l'effacement de déterminants restituables.

En (b), comme on a déjà fait mention, cette séquence présente un emploi impropre du déterminant défini *le* devant le nom *maire* considéré comme un attribut. En effet, cet emploi rompt avec la norme du FS qui préférerait l'effacement de ce déterminant. Lorsque l'attribut désigne une profession, un rôle ou un statut social, une nationalité, l'absence du déterminant est de règle si cette attribution n'a pour rôle que d'opérer un classement. C'est le cas du *maire* qui désigne un rôle social ou une profession. Il faut noter que l'usage du déterminant est possible dès que s'y ajoute une caractérisation ou une détermination supplémentaire : Comment vous avez fait pour devenir un (bon) maire ? *Idem* pour la phrase (e)

En (c), il s'agit d'un complément déterminatif qui joue le rôle de caractérisation comme un adjectif qualificatif. Les compléments déterminatifs se construisant avec des prépositions *en, à, pour, sur, avec, sans,* etc. y compris *de* sont suivis d'un non sans déterminant puisqu'ils « identifient pas une occurrence particulière du référent, mais le considèrent dans sa plus grande généralité. » (Riegel, Martin, Pellat et Rioul, *Ibid.* p. 155).

Dans la phrase (d), les mots *locataire* et *bailleur* vont par couple et sont sémantiquement antithétiques.

Dans la phrase (e), les mots *locataire* et *bailleur* vont par couple et sont sémantiquement antithétiques.

Quant à la phrase (f), il s'agit une expression proverbiale héritage de l'ancien français qui marquait régulièrement par l'absence de déterminant la référence virtuelle ou générique.

Tout compte fait, il s'observe que la détermination zéro du français embarrasse les étudiants soumis à cette étude. Dans son article sur *la syntaxe du français parlé au Nord-Cameroun*, le linguiste Biloa a plus relevé une absence de déterminants dans certaines phrases par exemple : 1) *si tu veux aller en ville, tu peux prendre moto-taxi.* 2) *le professeur veut voir maison de Moussa Yaya.* 3) *Mairamou prend avion demain pour aller à Maroua.* 4) *Depuis que mon*

frère est gendarme, il a pris femme chez lui. L'on constate que dans ces phrases *moto-taxi, maison, avion et femme* sont dépourvus de déterminants. En ce qui concerne les contraintes syntaxiques, de ces quatre énoncés, le déterminant n'est pas non plus lié par les mêmes règles qu'en français central : quelle que soit la position du nom dans la phrase et même s'il est remplacé par un adjectif, un complément du nom ou une relative, il peut, dans certains cas, continuer à être usité sans déterminant. Un résultat est, qu'en français présenté par Biloa (*Ibid.*), l'absence de déterminant devant un nom complément non-prépositionnel ne peut être indice du caractère figé d'une expression, contrairement à la tradition grammaticale du français central. Il apparaît donc que le statut même du déterminant en français présenté par ce linguiste camerounais est différent de celui qu'il a en français central : alors qu'il est obligatoire en français central (ou que son absence obéit à des règles précises), il n'est pas indispensable en français des étudiants Ngaoundéré pour qu'un nom ait un rôle syntaxique dans une phrase.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que l'emploi des déterminants à la place des déterminants zéro relève du système linguistique français extrêmement flexible. Tantôt les déterminants sont présents tantôt absents. Cette alternance semblerait donc embarrasser les étudiants de Ngaoundéré cas pareil au phénomène d'accord.

2.1.2. Accords

On considère que l'accord est :

Une contrainte exercée par un élément sur la forme d'un ou de plusieurs autres éléments du syntagme ou de la phrase où il figure, et parfois même au-delà. Il s'agit du phénomène de transfert d'une ou de plusieurs catégories morphologiques (genre, nombre et personne) associé à une partie du discours (celles du nom et des pronoms) sur d'autres parties du discours telles que les déterminants, l'adjectif, le verbe et certains pronoms (Riegel, Pellat, et Rioul, *Ibid.* p. 538).

Ainsi dans la phrase : Diverses boutiques ont été rasées parce qu'elles étaient toutes anciennes. Le nom « boutiques », tête du syntagme nominal sujet, est naturellement féminin accordé au pluriel. Il anime l'accord de tous les items de l'énoncé, excepté la conjonction « parce que » et du participe passé « été », frappés par un critère d'invariabilité. Le déterminant « diverses », les adjectifs « toutes » et « anciennes », le participe passé « rasées » et le sujet « elles » sont au féminin (genre) pluriel (nombre). Les verbes conjugués « ont » et « étaient » sont à la (troisième) personne et du (pluriel) nombre. Tous ces items portent les marques de l'accord selon les liens syntaxiques et sémantiques qu'ils entretiennent de manière directe ou indirecte avec le nom « boutiques » ou avec le SN dont il est le mot tête.

Au regard de ce qui précède, certaines phrases sont frappées par un critère d'invariabilité. On s'aperçoit une rupture morphosyntaxique au niveau l'accord du participe passé et des adjectifs qualificatifs. D'autres phrases bien que respectant les accords, sont affectées par la généralisation. Le problème de généralisation a pour origine la contamination ou des assimilations morphosyntaxiques de certains adjectifs qualificatifs. Au niveau des participes passés et des adjectifs qualificatifs, il y'a absence et présence des flexions ou désinences selon les règles grammaticales dont dispose la langue française. Ignorant donc ces règles de grammaires, les étudiants généralisent dans la production des énoncés Ainsi, l'accord du participe passé et l'accord de l'adjectif qualificatif seront les cas qu'on étudiera.

2.1.2.1. Accord du participe passé

Le participe passé est un temps simple qui fait partie du mode participe. Il s'emploie avec l'auxiliaire (avoir ou être) et forme les temps composés et surcomposés des verbes. Le participe passé est donc une forme du verbe qui s'emploie avec un auxiliaire dans les temps composés et dans la forme passive Grevisse (1992).

Quand le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire « avoir », il demeure invariable lorsque le complément est placé après ce participé passé (en fait

il reste à la forme non marquée du masculin singulier). En revanche, il s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque ce dernier est antéposé au verbe. Cette condition (à savoir l'antéposition de l'objet direct se trouve satisfaite lorsque l'objet direct est :

Un pronom relatif ; Un pronom personnel conjoint antéposé au verbe. Il s'agit soit de la reprise anaphorique d'un segment d'une proposition antérieure, soit de l'anaphore ou de la cataphore d'un syntagme ou un pronom disloqué en tête ou en fin de phrase. Un syntagme ou un pronom détaché en tête de phrase par extraction. Un constituant objet d'une interrogation partielle et antéposé au verbe (Grevisse 1998, p.196).

Vu sous cet angle, l'accord du participe passé est-il l'une des difficultés majeures du français des étudiants ciblés ? Pour comprendre leurs lacunes voici des exemples ci-après :

a) *Maroua dans quinze jours les chefs traditionnels vont essayer de trouver une négociation + ce sont **des annonces qu'on a compris et fait** par les rapporteurs* (L.S. 21 mars 2017, Service régional des Travaux publics)

b) ***c'est la musique que nous avons choisi(e) et pris** + on y va dans notre radio* (L.S. 9 mai, Radio Lindjiila)

c) *cette dame vous la connaissez + **elle s'est faite remarquer** lors des procédures judiciaires sur son mari* (L.S. 7 août 2019, Délégation départementale des Affaires Sociales)

d) ***elle s'est dite** que si Awa rembourse la dot il n'y a pas de problème* (L.S. 7 août 2019, Délégation départementale des Affaires Sociales)

e) ***ces pagnes ont été faites** arrêter hier ++ je vous que //* (L.S. 6 avril 2019, Carrefour Tissu)

En (a), l'emploi impropre se manifeste respectivement par l'invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir. Pris dans un étaiu de

généralisation, cette règle du FS semble être ignorée par l'étudiant qui n'a pas accordé les verbes *comprendre* et *faire*. Un pareil emploi pourrait trouver son explication à l'invariabilité du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir ». Ainsi, l'invariabilité des participes passés des verbes « faire » et « comprendre » montrent une déconstruction syntaxique. Pour la rétablir, il faut tout simplement accorder ces participes passés des verbes *comprendre* et *faire* au féminin pluriel car le COD « qu' » mis pour *annonces* au féminin pluriel est placé avant ces participes passés.

L'énoncé (b) comme l'énoncé (a), présente une impropriété d'emploi du participe passé. Il est question en effet du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » précédé d'un complément d'objet directe qui en grammaire française appelle la variabilité du participe passé. Car en langue française, le participe passé des verbes employés avec l'auxiliaire « avoir » varie en genre et en nombre avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci précède le participe passé. En revanche, quand le verbe ne possède pas de complément d'objet direct, et lorsque ce complément est placé après le participe passé, celui-là reste invariable. Toujours dans ce registre de contamination, cette structure n'est pas respectée dans la phrase par l'étudiant et a pour conséquence une rupture. Le participe *pris* devrait s'accorder avec le groupe nominal *la musique*, détaché en tête de phrase par extraction.

En (c), il s'agit d'une autre forme de participe passé suivi de l'infinitif. Ces dernières stipulent que « le participe passé du verbe *faire* suivi immédiatement de l'infinitif est invariable parce qu'il fait corps avec l'infinitif et constitue avec lui une périphrase factitive Grevisse (*Ibid.*). Cette règle semble très différente d'avec l'énoncé (c) où l'étudiant accorde le participe passé de *fait*. Telle variabilité s'explique par un phénomène de contamination⁵³ des participes passés conjugués avec l'auxiliaire « être » qui s'emploient généralement en genre et en nombre avec le sujet.

⁵³C'est une forme de généralisation qui se met en place lorsqu'un locuteur parle. Ce dernier oublie que la langue française dispose des exceptions dont on fait allusion lorsqu'on est en situation de communication.

En (d), on est dans la catégorie des verbes pronominaux où l'accord du participe passé dépend en effet de la fonction des pronoms. En règle générale, le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » s'accorde en genre et en nombre lorsque le COD est placé avant le verbe. Hormis les participes passés conjugués sous la forme pronominale et ceux des verbes défectifs comme des verbes impersonnels ou conjugués à la forme impersonnelle, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être » varie en genre et en nombre avec le sujet ou le pronom auquel il se rapporte. En décryptant l'énoncé (d), on remarque une impropriété d'emploi du participe passé de *dire*. On peut donc dire que dans cette phrase, il s'agit d'une tournure impropre comme le présentent :

Les participes passés des verbes pronominaux réfléchis et réciproques, toujours conjugués avec « avoir » s'accordent en genre et en nombre avec le pronom réfléchi ou réciproque (me, te, se, nous, vous) si celui-ci est un complément d'objet direct. Cependant, les participes passés ne s'accordent pas avec le pronom réfléchi ou réciproque si celui-ci est complément d'objet indirect ou complément d'objet second (Dubois et Lagane, 2001, p. 116).

Il s'agit ici du pronom réfléchi *se* COI car le verbe *dire* dans cet énoncé admet une complémentation indirecte donc reste invariable. Une telle tournure fautive s'expliquerait par un phénomène de contamination des participes passés conjugués avec l'auxiliaire « être » qui s'accordent en genre et en nombre avec le sujet. C'est le cas des verbes suivants : *se complaire, se convenir, se déplaire, se mentir, se nuire, se sourire, se succéder*, etc.

En substance, l'accord du participe passé a été l'une des difficultés majeures observées dans le parler des étudiants soumis à cette étude. Ces difficultés ont des origines de phénomènes mentionnés plus haut. La généralisation est la principale cause. L'accord est une contrainte syntaxique qui comporte beaucoup d'exceptions. Les étudiants pourvus des règles syntaxiques généralisent les accords des participes passés lorsqu'ils produisent des énoncés. Pour pallier ces soucis grammaticaux, on souligne que l'accord du participe passé dépend en effet de l'auxiliaire, de la nature du complément et sa place. Et pour les verbes pronominaux

de la fonction des pronoms et que les exceptions existent dans une langue dont il faut tenir compte même au niveau des adjectifs qualificatifs

2.1.2.2. Accord de l'adjectif qualificatif

À propos de l'adjectif qualificatif, c'est un mot qui varie en genre et en nombre qu'il reçoit par le phénomène d'accord du nom auquel il se rapporte. Il est apte à servir d'épithète et d'attribut Grevisse (*Ibid.*).

Ce qui convient donc à dire que les adjectifs, qu'ils soient épithètes, épithètes détachées ou attribut, ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel ils se rapportent. Dans le cas des épithètes, avec le nom/ou le pronom sujet, dans le cas des attributs sujets, avec le nom ou pronom complément d'objet, dans le cas des attributs complément d'objet. Cependant, certains adjectifs restent invariables, d'autres changent de genre à travers les règles syntaxiques (Grevisse, *Ibid.*, p.187).

Ainsi défini, l'adjectif qualificatif dans notre corpus présente-il ces cas de figures ; pour comprendre cette catégorie grammaticale, partons des exemples ci-après :

a) au nom d'Allah chers **hommes bénites** + je m'en vais vous présenter comme ça mon nom + vous êtes de grands garçon (L.S. 10 juillet 2018, École franco-arabe)

b) le cholera + **maladie contagieuse, infectieuse se propageante** dans nos ménages, essentiellement par l'intermédiaire de l'eau, c'est une maladie due à la bactérie appelée vibrion de cholera (L.S. 25 juin 2019, Service régional CNPS)

c) l'apostasie est un crime punissable +Il est difficile pour eux de se défendre + car dans ces pays il y a **les méchants gens** (L.S. 7 août 2019, Délégation départementale des Affaires Sociales)

d) **les amours** qu'on réussit pour son conjoint sont parfois **faux** + quand bien même le cœur propulse vers lui (L.S. 14 février 2019, Collège Mazenod)

e) *je me souviens + lorsque j'étais un nouvel élève de m classe* (L.S. 4 février 2019, Collège islamique)

En (a), le problème syntaxique est au niveau de l'emploi impropre de *bénites* du participe passé pris adjectivement. Cet usage soulève deux fautes. Premièrement, *bénites* est au féminin pluriel alors qu'il est lié aux *hommes* masculin pluriel. Deuxièmement, le verbe *bénir* a deux participes passés : « béni » qui fait mention aux entités non sacrées ; (cette soirée est béniée, et, « bénit » qui fait appel aux entités sacrées. À cet effet, on peut dire, le pain bénit ou l'eau bénite le pain et l'eau se référant aux cérémonies religieuses. Ainsi donc, *bénits* utilisé par le locuteur constitue une généralisation.

En (b), la spécificité syntaxique se situe au niveau de l'accord du participe présent pris pour adjectif qualificatif verbal. En effet, *se propageant* est un participe présent distinct de l'adjectif qualificatif verbal. Chacun a sa forme : le terme participe et son appellation de forme adjectivale. Le participe présent et l'adjectif sont fondamentalement distincts du point de vue morphologique : le premier est toujours invariable alors que le second varie en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Dans cet énoncé, le participe présent garde une des propriétés des verbes c'est-à-dire précédé du pronom complément *se* alors que l'adjectif au contraire ne peut pas recevoir ce pronom complément ce qui permet d'invalider l'accord de *se propageant* Grevisse (*Ibid.*). Un tel emploi trouve son explication dans les différences ci-dessus mentionnées d'une part, et d'autre part par un phénomène de contamination des adjectifs *contagieuses* et *infectieuses* qui lui sont postposés.

En (c), l'éloignement syntaxique porte sur l'adjectif qualificatif « gens » préposé au substantif *gens*. Du point de vue grammatical, lorsque l'adjectif qualificatif précède immédiatement celui-ci se met au féminin. Dans le cas contraire, il se met au masculin. Cette formule n'est pas valable quand « gens » est suivi de la préposition « de » et d'un nom exprimant l'état et la qualité. L'énoncé ci-dessus présente alors une incorrection au niveau de

méchants. On justifiera cette tournure du locuteur par une généralisation dont l'origine les zones de « fragilité » du système linguistique français.

De même en (d), on constate une tournure inadéquate de l'adjectif *faux*. Selon les règles de grammaire, cet adjectif devrait être au féminin pluriel. Par conséquent, les adjectifs qui lui sont postposés ou antéposés se mettent au féminin pluriel. L'étudiant emploie l'adjectif *gens* au masculin à cause de l'ignorance des règles grammaticales.

En (e), l'adjectif qualificatif *nouveau* rattaché au substantif *élève*, auquel il se rapporte, est mal employé. Le non auquel se rapporte cet adjectif comme par une voyelle. Il faut aussi noter que la même règle s'applique par devant un nom commençant par un « h muet ». Cette règle n'est pas appliquée lorsque « nouveau » est au pluriel. Les adjectifs qualificatifs suivants : fou, vieux, beau, mou, etc. fonctionnent comme « nouveau ».

On pourrait expliquer ces emplois fautifs par contamination ou généralisation. Des adjectifs qualificatifs sont des parties du discours variable. Ils présentent une structure complexe dont dispose le français. Mais il existe également ceux qui ne s'accordent pas dans certaines circonstances syntaxiques. Certaines changent de genre lorsqu'ils sont au pluriel. D'autres de forme selon les règles de la grammaire. Voilà pourquoi les étudiants généralisent ces accords.

Au regard de ce qui précède, on peut affirmer que l'usage des accords s'inscrit dans une perspective de généralisation. En ce sens, ils sont parfois considérés comme des assimilations syntaxiques et ont tendance à être subsumées sous un seul par analogie. Ce qui fait que les étudiants ciblés appliquent la formule générale sans se soucier des exceptions dont dispose la grammaire française. On peut affirmer que ces pratiques libres sans règle déterminée seraient dues une flexibilité grammaticale dont est constitué le système linguistique français. La même remarque peut être faite concernant les usages de la conjonction « que ».

2.3. Conjonction « que »

Comme l'accord, l'emploi des conjonctions constitue aussi la généralisation. Leur emploi redondant montre une formule de passe partout dont font usage les locuteurs dans les productions énonciatives.

Selon les règles de la grammaire traditionnelle, « le subordonnant que peut-être une compétitive ou une relative selon les liens syntactico-sémantiques dans une phrase » Grevisse, *Ibid.* p. 200). La distribution de ce subordonnant dans le corpus soulève ici le problème syntaxique majeur qui mérite d'être étudié.

a) *pourquoi partir++ je ne sais pourquoi il va commencer à donner que il doit refuser ce n'est bon* (L.S. 12 avril 2014, Camp CIFAN)

b) *je voulais dire à Ava que tout ce qu'on la dit la que les gens sont venus n'est pas vrai+ elle doit vérifier tout ça* (L.S. 12 avril 2016, Quartier Burkina)

La conjonction *que* dans ces énoncés admet, par le processus d'enchâssement, de créer des structures très composées. Mais il est constaté qu'elle reste morphologiquement identique malgré la différence fonctionnelle des segments enchâssés Feussi (*Ibid.*) En effet, dans l'énoncé (b) le *que* introduit une complétive. L'étudiant de Ngaoundéré connaît une certaine indépendance dans la sélection de ce type de verbe. Dans certains autres énoncés, *que* permet d'introduire des enchaînements syntaxiques, qui rentrent dans la construction minimale du verbe (a et c).

On peut en déduire que le subordonnant *que* introduit plusieurs conjonctives. Il devient dès lors un subordonnant générique « passe partout », et qui équivaut dans cette logique, à l'hyperonyme sur le plan sémantique, ou bien à l'archiphonème phonologique Feussi (*Ibid.*). Son usage par des locuteurs du français correct permet de l'opposer comme en français standard, à d'autres conjonctions. Dans le français des étudiants de Ngaoundéré, le locuteur peut tout simplement le remplacer avec n'importe quel subordonnant. Selon Gadet (1997), ces constructions sont

typiques du français ordinaire. *Que* serait donc comparable sur le plan fonctionnel, au verbe *faire* qui permet des constructions figées variées.

(c) *tu comprends même ça ? Il a des amis **qu'il** a donné l'argent pour leur fête*
(L.S. 22 avril, Quartier Aoudi)

Les phrases ci-dessus indiquent que le subordonnant *que* a été partagé de manière fautive. L'usage de ces *que* est moins rationnel. C'est du moins ce qu'on tirerait si on se réfère à la logique de la syntaxe du français standard. On veut brandir en une idée une sorte de généralisation de *que* dans les usages du français des étudiants à Ngaoundéré. L'emploi de *que* comme représentant potentiellement tous les subordonnants, n'est pas spécifique au français des étudiants de Ngaoundéré. Dans les langues camerounaises, le locuteur doit se contenter d'un seul pronom relatif Feussi (*Ibid.*).

On a déjà mentionné que la conjonction *que* dans ces exemples permet, par le processus d'enchâssement, de créer des structures très complexes. Cependant, on constate qu'elle reste morphologiquement identique malgré la différence fonctionnelle des regroupements enchâssés. Feussi (*Ibid.*). En effet dans l'énoncé (a), le *que* introduit une complétive. Toutefois, à la différence du français standard qui spécifie assez souvent les verbes introducteurs listés plus haut. Le locuteur ne connaît pas une certaine liberté dans le choix. On a un exemple en (h) « parler que ». Dans l'énoncé (i), *que* permet d'introduire des constructions syntaxiques qui ne rentrent pas dans la construction minimale du verbe.

On peut en déduire que le subordonnant « que » est polyvalent. Son usage trouverait son origine à une généralisation ; c'est-à-dire comme une clef passe partout dans l'emploi des mots relateurs. L'élément « que » serait un équivalent de ce qu'on appellerait dans l'approche générativiste, le complémentiseur universel Blanche-Benveniste (1990). Il faut souligner que ces mutations observées à propos de *que* relèvent de la zone de fragilité du français, dans la mesure où le changement résulte de la variabilité des propriétés sémantiques et syntaxiques. Ainsi La désémantisation du mot *que* en français, (c'est-à-dire sa tendance à avoir trois fonctions

grammaticales : relative - subordonnante – interrogative). *Que* prendrait le contexte une forme ou l'autre, sans interrompre le processus de communication.

En définitive, au moment où on n'achève cette partie, il n'est pas certain que toutes les questions posées aient reçu une réponse absolument satisfaisante. Dans l'état actuel des choses, et compte tenu des analyses effectuées dans cet article, le français décrit offre une homogénéité des étudiants ciblés. La spontanéité y prévaut en permanence et l'intuition lui vient en appui ; les mécanismes régulateurs de la langue sont méconnus et/ou ignorés à cause du système linguistique que français. L'analyse effectuée ici montre que les étudiants développent une variété du français qu'ils emploient à profusion. Cette description résume la situation des étudiants cibles.

On peut aussi expliquer certaines modifications considérées en français des étudiants de Ngaoundéré par des facteurs intrasystémiques. Par le changement de la norme a été observé pour le français hexagonal lui-même. Les mutations observées à propos des déterminants et des accords relèvent de la zone de fragilité du français, dans la mesure où « le changement résulte de la variabilité des propriétés sémantiques et syntaxiques. » Par exemple, la désémantisation du mot *que* en français, (c'est-à-dire sa capacité à avoir les fonctions : relative - subordonnante – interrogative), l'emploi des déterminants en lieu et place du déterminant zéro et l'homogénéité des accords sans tenir compte des exceptions.

Conclusion

Le développement de cet article montre une syntaxe spongieuse extrêmement atteinte. C'est une variation qui s'effectue par des facteurs intrasystémiques en même temps qu'ils se manifestent par les points les plus fragiles de la langue, notamment la syntaxe. Cette variation s'avère d'autant plus grande qu'elle constitue un véritable enjeu aboutissant au problème de la norme locale. Chez les étudiants ciblés, le français apparaît non seulement comme une langue officielle, mais surtout comme une

langue d'appropriation qu'ils ont le devoir de maîtriser autant que leur langue première. Dans cette réflexion, malgré le fait les étudiants ont appris des règles de grammaire à l'école, l'on fait face à un français qui s'imprègne une nouvelle forme syntaxique dont la cause serait le système linguistique français avec ses zones de « faiblesse » et de fragilité ».

Bibliographie sélective

BAYLON, C., FABRE P., (1978), *Grammaire systématique de la langue française : Avec travaux pratiques d'application et leurs corrigés* Paris, Nathan.

BILOA, E., (2004) [2003], *La langue française au Cameroun*, Berne, Peter Lang.

BLANCHE-BENVENISTE, C., (1999), « Constitution et exploitation d'un grand corpus », *Revue française de linguistique appliquée. (Dossier spécial Grands corpus : diversité des objectifs, variété des approches)*, vol., IV-1, pp. 65-74.

BOYER, H., (2001), *Éléments de sociolinguistique : Langue, communication et société*, Dunod (deuxième édition).

CHAUDENSON, R., MOUGEON, R., BENIACK, E., (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Institut d'Etudes créoles et francophones, Didier Érudition, collection Langues et développement.

DUBOIS, J., LAGANE, R., (2001), *Difficultés grammaticales*, Paris, Larousse

GREVISSE, M. (1998), *Le Français correct* 5^e édition révisée et actualisée par Michel Lenoble-Pinson Edition « entre guillemets » Duculot, pp.101-203,

PAMBOU, J.-A., (2003), *Les constructions prépositionnelles chez les apprenants de français langue seconde au Gabon : étude didactique*, Thèse de Doctorat, Université de Provence.

RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. et RIOUL, R., (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.

Abréviations :

COI : Complément d'Objet Indirect

COD : Complément d'Objet Direct

FS : Français Standard

GN : Groupe Nominal

GV : Groupe Verbal

L.S. : Locuteur Scolarisé

SN : Syntagme Nominal

Signes :

+	: pause brève	*XX*	: interventions de l'enquêteur sous forme de relance
++	: pause plus longue	////	: interruption
!	: intonation exclamative	?	: intonation interrogative

The ghost of *Winnie Madikizela-Mandela: exhuming the female spirit in apartheid resistance discourses*

Zuhmboshi eric nsuh

Abstract

This paper analyses South African apartheid historiography in order to verify the participation of the South African woman in the fight against apartheid from when it was made an official doctrine in 1948 to when it was abolished in 1990 following the release of Nelson Mandela from prison. The female voice, in the apartheid struggle, has almost been suppressed because historical discourse in South Africa has been a male-dominated domain. Consequently, these male historiographers highlight the exploits of men and, in most cases, excluding those of women in the struggle, thereby, transmitting the false impression that the struggle against racial bigotry in South Africa was a male-dominated business. This paper postulates that the South African womenfolk were also part of the struggle against apartheid although official historiography has systematically precluded them from the struggle. In this regard, the South African woman was not a mere passive observer during the apartheid era but also a participant political activist in the deconstruction of this heinous system of racial prejudice.

Résumé

Cet article analyse l'historiographie de l'apartheid en Afrique du Sud afin de vérifier la participation de la femme sud-africaine à la lutte contre l'apartheid, depuis le moment où celui-ci est devenu une doctrine officielle en 1948 jusqu'à son abolition en 1990, après la libération de Nelson Mandela. La voix des femmes, dans la lutte contre l'apartheid, a presque été supprimée parce que le discours historique en Afrique du Sud a été un domaine dominé par les hommes. Par conséquent, ces historiographes

masculins soulignent les exploits des hommes et, dans la plupart des cas, excluent ceux des femmes dans la lutte, transmettant ainsi la fausse impression que la lutte contre la bigoterie raciale en Afrique du Sud était une affaire d'hommes. Cet article postule que les femmes sud-africaines ont également participé à la lutte contre l'apartheid, bien que l'historiographie officielle les ait systématiquement exclues de la lutte. À cet égard, la femme sud-africaine n'était pas un simple observateur passif pendant l'ère de l'apartheid, mais aussi un activiste politique participant à la déconstruction de cet odieux système de préjugés raciaux.

Introduction

In historiographical discourse, it is argued that history could be false not only when falsehood is propagated but also when essential facts are omitted thereby preventing the reader from having the totality of the truth. Consequently, history is always in the process of being re-written in order to include those elements or facts that had been previously left out. The distortion of history is clearly evident in South African apartheid resistance history where the woman's participation in the struggle has almost been obliterated. The apartheid regime was not only fought against by men; women were very instrumental in this struggle as well. However, the role of women in this fight has been side-lined and not accorded meaningful prominence. This is because historiography in South Africa has, for a long time, been a patriarchal venture.

Andre Brink, in "Interrogating Silence: New Possibilities Faced by South African Literature", gives credence to the above view when he argues that history is one of those areas to be revisited by South African writers. In his analysis, he argues particularly that women have been unjustly treated in South African historiography. He comments: "What interests me particularly at the moment is the link between women and history" because women have been "largely excluded from official South African discourses; and history and canon" (23). The reason for this exclusion is the fact that South African "historiography has been for so long a male-dominated territory" (23-24). However, many South African critics of

literary and cultural studies have undertaken the venture to re-write the South African history and to highlight the role played by women in the liberation struggle of this country. Thus, these critics are engaged in giving the woman a voice in South African historiography. By so doing, these critical historians hope to bring in the element of gender balance and objectivity in South African historical discourse. Andre Brink further comments on this idea in the following words: “And it seems to me that this kind of enterprise may serve as a starting point of a completely reinvented South African history: history, in fact, reimagined as her story” (23).

In this guise, this paper seeks to show the relationship between gender consciousness and historiography. In other words, it analyses South African apartheid historiography in order to verify the participation of the South African woman in the fight against apartheid from when it was made an official doctrine in 1948 to when it was abolished in 1990. The female voice, in this struggle, has almost been obliterated because historical discourse in South Africa has been a male-dominated domain. Consequently, these male historiographers highlight the exploits of men excluding those of women in the struggle. From a liberal feminist paradigm, this paper postulates that the South African womenfolk were also part of the struggle against apartheid although official historiography has systematically excluded them from the struggle. In this regard, the South African woman was not a mere passive observer during the apartheid era but also a political activist in the deconstruction of this heinous system of racial bigotry. In fact, the role of the South African woman could be from two major perspectives: the South African woman in apartheid politics and the South African female artist/writer and apartheid resistance.

Female Activism and Political Resistance in South Africa, 1948 to 1994

The year 1948 was a turning-point in the political and constitutional history of South Africa; it was in this year that the racist Nationalist Party (N.P), which was supported by a bulk of Afrikaners, ascended the helm of political leadership after her victory in the general elections. This party, which was under the leadership of the Calvinist protestant cleric Dr Daniel Francois Malan, advocated a programme of total white supremacy (apartheid) and was supported by a vast majority of Afrikaners. The Nationalist Party dominated the political scene, during this period in South Africa until 1994, when the African National Congress (ANC) won the first democratic, non-racial presidential elections in South Africa with Nelson Mandela as President. In fact, in his 1979 B.B.C. Reith Lecture entitled “The Cross of Humiliation”, Ali A. Mazrui described the political situation in South Africa as “an amalgam of slavery and colonization” because “Apartheid shares with slavery the assumptions of hereditary caste roles, that is, status based partly on descent and partly on ascriptive rules of master and servant” (36).

In order to implement the infernal doctrine of apartheid, laws promoting racial bigotry in all spheres of life were enacted by the South African Parliament and repressive measures were used to ensure their implementation. This met with aggressive resistance from a cross-section of the population and especially from the womenfolk although female resistance against the apartheid ideology has not been accorded enough premium in history books. Desiree Lewis, in “Discursive Challenges for African Feminisms”, corroborates the above views when he comments that: “The eighties marked a high point for integrating gender into public and political discourses on human rights in South Africa. Various communities, regional and national organisations provided structures for working women, students and activists to play dynamic roles in anti-apartheid politics” (80). In fact, South African women of all fields of life

joined their male counterparts in adding their voices to the struggle against apartheid.

The visible participation of the South African woman in the political climate of South Africa could be traced back even before the official pronouncement of apartheid in 1948. This is because there was already racial segregation in South Africa before the above-mentioned date. In fact, South African women had been very politically active even before 1948 when apartheid was officially made the state ideology in South Africa. When the African National Congress (ANC) was founded in 1912, the membership of women were never accepted. It was in 1918 when the first female political organisation or pressure group was founded in South Africa called the Bantu Women's League (BWL) under the leadership of Dr. Charlotte Maxeke. The aim of this league was to protest against the carrying of passes by black women which had been instituted by Prime Minister Louis Botha. This piece of legislation was discriminatory because it targeted only blacks since white men and women were not constrained to carry such passes. At the time of its formation, the Bantu Women's League was incorporated as a branch of the African National Congress (ANC). However, in 1948, the BWL was replaced by the ANC Women's League (ANCWL) when women were officially accepted as members of the movement.

In 1952, South African women of the other races participated in a demonstration that was dubbed the Campaign and Defence against Unjust Laws in which many women were arrested and detained. Also, white women played active roles in organizing the Congress of Democrats, a white organization in alliance with the A.N.C. and the Coloured People's Congress. Furthermore, white South African women were at the forefront for the struggle against apartheid in 1954 when the Federation of South African Women (F.S.A.W) was formed. This was a non-racial organisation which mobilised women to protest against apartheid in general and the introduction of passes for women in particular. The aim of this federation was to work for majority rule in South Africa and end the policy of apartheid. The F.S.A.W. also had a feminist orientation; it was equally

meant to fight for the rights and freedom for the South African woman regardless of her race or ethnicity.

The conference ended with the publication of the “Women’s Charter” which served as an *instrumentum laboris* for South African women. This Charter brought out the general atmosphere in South Africa at the time and also handled political, economic, social, and cultural issues that were plaguing their society. The Preamble of the Charter, adopted at the founding conference of F.S.A.W. on the 17th of April 1954 in Johannesburg, states *inter alia* that “the women of South Africa, wives and mothers, working women and house wives, Africans, Indians, European and Coloured” declared their “aims of striving for the removal of all laws, regulations, conventions and customs that discriminate against us as woman” and also those “that deprive us in any way of our inherent rights to the advantages, responsibilities and opportunities that society offers to any one section of the population” (par.1). More so, The Charter also criticised the state of events in South Africa with the women pledging their unalloyed support for their male counterpart in the struggle against apartheid. In this guise, the Charter further stipulates that the entire South African womenfolk pledged to unite with their male counterparts in the struggle. It is in this light that the Charter stipulates that the women pledge ourselves to keep high the banner of equality, fraternity and liberty. Thus, “As women there rests upon us also the burden of removing from our society all the social differences developed in past times between men and women, which have the effect of keeping our sex in a position of inferiority and subordination” (par.7). Similarly, the women also lampooned on the absence of freedom of speech in South Africa and called on the apartheid regime to create an enabling environment where political freedom could blossom. The women contended that the level of civilisation which any society has reached can be measured by the degree of freedom that its members enjoy. Thus, the Charter concludes that “The status of women is a test of civilisation. Measured by that standard, South Africa must be considered low in the scale of civilised nations” (par.3).

In addition, during the Congress of the People in 1955, South African women were visibly present and took active part in its deliberations and debates. The aim of this Congress was to draw all the necessary and significant forces from the South African society to form a political fortress against the institutional racial superstructure set up by the apartheid regime. In his article, “Freedom in Our Lifetime” Nelson Mandela at the time lauded the success of this congress and commented that “For the first time in the history of our country the democratic forces irrespective of race, ideological conviction, party affiliation or religious belief have renounced and discarded racialism in all its ramifications, clearly defined their aims and objects and united in a common programme of action” (6). In fact, during the conference the women composed a poem entitled “What Women Demand” in which they expressed their worries and what they wanted to be changed in South Africa which range from political to social issues. According to the content of the poem, South African women wanted an overhaul of the racist apartheid system by granting equal rights to all people and also the abolition of the pass laws which limited the movements of non-whites in South Africa. The title of this document portrays the determination of these women to forcefully advance their claims. The women used the word “demand” and not “beg” in order to show their firm belief that what they are asking is not a favour but a legitimate right. At the end of the poem, the women assert that their struggle is not just for the betterment of women but for people from all races. “We demand”, they say “these for all people of all races.” In addition, what is also very noticeable in the poem is the fact that the collective pronoun “we” is used throughout the poem. This is to show that the women are united in their demands and rights.

The apex of female resistance against the apartheid regime was in 1955 when the non-violent white women’s resistance organization called the “Black Sash” was formed under the leadership of Jean Sinclair. This organization campaigned against the removal of Coloured voters from the voter’s registers in the Cape Province by the apartheid regime. Denis M. Ackermann, in “Lamenting Tragedy from “the Other Side” argues that:

“The public lament for injustice haunted the lives of the apartheid politicians, a visible demonstration of (one of a few) pockets of white resistance to racist policies” “The activities of the Black Sash”, he further notes “earned them a generous accolade from Nelson Mandela who, in his first speech after his release from prison, called them “the conscience of white South Africans” (218). Thus, a document, published by the organisation entitled “Our History”, explained elaborately the activities of the movement from 1955 to the 1990s. This document affirms that the Black Sash, throughout the above years, has fought tirelessly against injustice and inequality in South Africa. Although initially the focus of the Black Sash was on constitutional issues, it later on expanded to moral, legal, political and socio-economic issues around racial discrimination. This explains why in 1956, “[...] the women became watchdogs when they began monitoring and reporting of State actions and court proceedings. These activities were soon established as key tactics in the Black Sash strategy to fight Apartheid.” (par. 8) In addition, in 1958 the Black Sash became increasingly concerned that African women in the Cape were being arrested and jailed for trespassing or violating the pass laws set up by the government to restrict the movement of black people. They set up what was called the ‘Bail Fund’ which was used to assist those women who were jailed (par.10) and the activities of the organisation brought its members into serious confrontations with the apartheid regime and within conservative whites.

In addition, on August 9, 1956, the women of South Africa organised a protest march to the Prime Minister’s office in Pretoria where they were demanding the withdrawal of passes for women and a repeal of the pass laws. They presented a petition to the Prime Minister where they expressed the grievances that they harboured against the apartheid regime. The introductory lines of the petition read, *inter alia*, thus: “We, the women of South Africa, have come here today. We represent and we speak on behalf of hundreds of thousands of women who could not be with us. But all over the country, at this moment, women are watching and thinking of us. Their hearts are with us” (par.1). The opening lines of this petition

show the solidarity that existed among the South African women during the protest and their determination to push their ideology to fruition. This view is supported in the second paragraph of the petition when the women protesters equally affirm that “We are women from every part of South Africa. We are women of every race; we come from the cities and the towns, from the reserves and the villages. We come as women united in our purpose to save the African women from the degradation of passes” (par. 2). The above lines from the petition of the women, confirms that the South African women were very united in their struggle against the ills of the Apartheid regime. It also shows the dishonest nature of the Apartheid regime. The women accused the Prime Minister’s government for announcing “aloud at home and abroad that the pass laws have been abolished” meanwhile the Apartheid regime was still arresting South Africans who disobeyed the pass laws. This pass law was later changed to “reference book” which practically meant the same thing.

At the individual level, there were women political icons whose contributions to the collapse of apartheid could not go unnoticed. A visible case in point was Winnie Madikizela-Mandela who is described by Frank Welsh, in *South African: A Narrative History*, as “one of the many casualties of oppression” (507). Notwithstanding, she has not been accorded the political visibility that she deserves in official South African historiography. This is because whenever Winnie Mandela is mentioned in official South African history and politics, she is always pegged to Nelson Mandela (her husband) thus, creating the impression that without her husband she cannot have visibility. In fact, this political iconoclast and nonconformist came into the lamplight in South Africa in the 1950s when she met young people from the African National Congress and was first detained as a political prisoner for the first time in 1958. This did not deter her for she was heavily involved with encouraging the women of South Africa to stand up and refuse to be subjected to the laws of apartheid. It was during this period of her political romance in the ANC that she met Nelson Mandela – who by this time was one of the front-liners within the ranks of the ANC. Furthermore, even in the early years of their marriage,

she had to learn to survive on her own, as Mandela toured different townships, passing on the anti-apartheid message. After her arrest and imprisonment in 1962, she was banned from going out of Soweto. This meant that she became a prisoner within Soweto, the largest township in South Africa. In her typical activism, she ignored the ban and visited Mandela in prison and was jailed in 1967. In May 1969, she was still arrested under the New Terrorism Act. Martin Meredith, in *Nelson Mandela: A Biography*, “Mandela’s anguish over the persecution of Winnie also intensified at this time”. Meredith further recounts that “The two Mandela daughters, Zenani, aged ten, and Zindzi, aged nine, were at home at the time, on holiday from school in Swaziland, and watched as their mother was taken away. On Robben Island, the prison authorities made sure that Mandela knew of Winnie’s arrest by leaving newspaper cuttings in his cell (308).

After her release from a Kroonstad prison in 1975, she was part of the newly-formed African National Congress Women's League which was later on banned in South Africa. However, the banning of this organ did not deter her and her female comrades from fighting against the apartheid laws. In addition, she was involved in the Soweto 1976 uprising and was sentenced to jail again - this time, she had to spend half a year in prison and after her release she was not allowed to go back to Soweto. The South African government re-stationed her in the town of Brandfort and there she remained for nine years, enduring assaults on her house and receiving numerous death threats. Being the strong woman that she was, she again ignored her banning order and left Brandfort for visits to Soweto. For this, she was arrested each time and had to spend time in jail. In fact, Winnie Mandela was venerated worldwide and among the majority of black people; and what put her in a class of her own was her fearless verbal attacks on the apartheid government. The regime responded in turn with arrests, banning orders and jail terms, but they were never able to destroy her or weaken her belief. In 1998, Winnie Mandela competed for the post of chairperson of the ANC party but was defeated by Thabo Mbeki. Winnie died on 2nd of April 2018.

Another female apartheid political activist was Ruth First Slovo. She was born into a family that was very politically-minded. Ruth was the daughter of Jewish immigrants Julius and Matilda First. Her parents were founding members of the Communist Party of South Africa in 1953. She was the wife of Joe Slovo who was the leader of the banned white South African Communist Party. In 1947, Ruth First worked for the Johannesburg City Council, but left because she could not agree with the actions of the council. She then became Johannesburg editor of the left-wing weekly newspaper, *The Guardian*. As a journalist she specialised in expose reporting and her incisive articles about slave-like conditions on Bethal potato farms, the women's anti-pass campaign, migrant labour, bus boycotts and slum conditions remain among the finest pieces of social and labour journalism of the 1950s. In addition, having grown up in a politically-conscious home, First's political involvement never abated. Apart from the activities already mentioned, she did support work for the 1946 mineworkers' strike, the Indian Passive Resistance campaign and protests surrounding the outlawing of communism in 1950. First was a Marxist with a wide internationalist perspective. She was very instrumental in the formation of the underground SACP which was in close links with the African National Congress.

During the state of emergency following the Sharpeville shootings of March 1960, First fled to Swaziland with her children and only returned after the state of emergency had been lifted. In 1963 First was detained following arrests of members of the underground ANC, the SACP and Umkhonto we Sizwe in Rivonia. In the trial, which followed, political leaders such as Nelson Mandela, Walter Sisulu, Govan Mbeki were sentenced to life imprisonment. However, First was not among the accused. She was detained in solitary confinement under the notorious 90-day clause, during which she attempted suicide. Her father fled South Africa and soon after her release First also left with her children to join her husband, who had already fled the country, to Britain. The family settled in North London and First threw herself into anti-apartheid politics, holding talks, seminars and public discussions in support of the

ANC and SACP. Her book, entitled *117 Days*, an account of her arrest and interrogation in 1963, was made into a film. Her radical activities and reports on the apartheid era forced the regime to banish her into exile where she was finally assassinated, by Craig Williamson and his henchman Roger Raven, on the 17th of August 1982, in Maputo - through a letter bomb. In *Every Secret Thing: My Family, My Country*, Gillian Slovo (Ruth First's daughter) gives the history of her family and how her parents were actively involved in the apartheid struggle. In the "Foreword" to this book, Gillian Slovo affirms that "*Every Secret Thing* is not a biography – it is a family memoir" and "[It] was written in the heat of my passion to try and work out what my parents mean to me, and what they meant to the country to which they devoted their lives. It is a very partial view – my view of them – and one with which some of their friends might take issue (xiii).

Female South African Artists and Apartheid Resistance

Art in general and literature in particular can effectively be used as a weapon of struggle especially in the context of political oppression/repression, and injustice. In this case, the artist will not only be interested in the aesthetic propinquity or virility of his work but also in its functionality in his immediate socio-political and cultural context. Thus Leon Trotsky, in "Literature and Revolution" argues that artistic creation is "a complicated turning inside out of old forms, under the influence of new stimuli which originate outside of art" (39). He further postulates that "It [art] is not a disembodied element feeding on itself; but a function of social man indissolubly tied to his life and environment" (40). Trotsky's views adumbrate the fact that art is coterminous with social reality and this explains the reason why writers/artists are sometimes visualised as the gadflies of society. In this connection, South African literature/art during the apartheid era could be described as falling with the literary taxonomy of protest art because most South African writers used their art as an instrument of exposing and criticising the ills of apartheid. Thus, female

writers/artists such as Nadine Gordimer, Gillian Slovo, Ann Harries, and Miriam Makeba came up with works which were highly realistic in depicting the injurious nature of the apartheid system.

Nadine Gordimer, an ANC activist and the 1991 Nobel Prize winner in literature, is one of the most profound, prolific and versatile female South African writers of the white race during and after the apartheid imbroglio. Ulrike Auga, in “Intellectual between Resistance and Legitimation: The Cases of Nadine Gordimer and Christa Wolf”, acknowledges that in the South African national liberation struggle, “Nadine Gordimer has always positioned herself in resistance to apartheid”. Thus, “With intensifying political oppression and racial discrimination, she was drawn closer to the ANC. She was closely aligned with the identity-politics of the chartists, advocating resistance without a clearly defined project” (209). This statement shows that Gordimer was very instrumental in the fight against apartheid and, also portrays her as a humanist writer who believes that social justice and equality are necessary ingredients for any progressive society. In fact, Gordimer’s commitment to the changing politics of her society qualifies her as a writer of politically committed literature. Her first novel, *The Lying Days* (1953) is based on her own life and is set in her home town. *A World of Strangers* (1958) and *Occasion for Loving* (1963) focus on the illicit love affair between a black man and a white woman. *The Late Bourgeois World* (1966) deals with master-servant relation in South African life. In 1974, Nadine Gordimer’s novel *The Conservationist* was a joint winner of the Booker Prize for fiction and in 1979, *Burger’s Daughter* was written following the aftermath of the Soweto Massacre. The novel, as well as other works she had written, was however banned. In 1981, *July’s People* was published. In this work, a family of white liberals flees a violence-stricken Johannesburg into the country, where they seek refuge with their African servant.

The literary career of Nadine Gordimer witnessed a complete volt-face in 1990 following the release of Nelson Mandela from prison. At this point in the history of South Africa, the novelist had to tailor her discursive preoccupations to suit the new socio-political context. Ulrike Auga argues

that ANC policy changed when the negotiated settlement was complete which heralded “a nation-state democracy and market economy and later neoliberalism” in South Africa. It was in this context that “Gordimer became the house critic of post-apartheid South Africa. Such a stance entails the Legitimation and stabilization of the system. Gordimer became the legitimizing intellectual, a role that has been part of the institution of national unity, democracy, and the market economy ever since the French Revolution” (209). Since then, she has been strongly concerned with the reconciliation of races and how “a rainbow nation” could be formed from the ashes of Apartheid. *None to Accompany Me* (1994), her first post-Apartheid novel, deals with a society in the painful ordeal to reconcile itself after decades of racial animosity and umbrage. *The House Gun* (1998) treats the theme of racial violence, torture and insecurity in post-Apartheid South Africa. *The Pickup* (2001) is concerned with the concept of migration, displacement, the search for identity and the culture of survival in the post-Apartheid context.

Gillian Slovo is also one of the South African female writers who was radically iconoclastic against the apartheid administrations and its entire legal system. Gillian has lived in England since 1964, working as a writer, journalist, and film producer. Her first novel, *Morbid Symptoms* (1984) is a detective story with a female character, Kate Baeier, playing the role of an investigator. Her other novels include *Death Comes Staccato* (1987), *Ties of Blood* (1989), *The Betrayal* (1991), *Façade* (1993), *Catnap* (1994), *Close Call* (1995), *Every Secret Thing: My Family, My Country* (1997), *Red Dust* (2000) and *Ice Road* (2004). *Death by Analysis* (1986) is also a portrayal of the uproarious period of apartheid. Born in 1952 in South Africa. Her father, Joe Slovo, was the leader of the South African Communist Party (S.A.C.P.) and in 1985 he joined the A.N.C. party to become the first white member in the national executive organ of the party. Her mother, Ruth First, was a journalist who was assassinated in Maputo in 1982, by a parcel bomb. From this background, it is easy to understand why Slovo, in her writings, is also very critical of the apartheid regime. In her memoir, entitled *Every Secret Thing: My Family, My Country*, Gillian Slovo conveys the history of her

family in the context of apartheid and how her parents were actively involved in the struggle against the systems.

Zoë Wicomb, the next female, mixed-race, South African writer, was born in 1948 and raised in Namaqualand, South Africa. What is really peculiar with her year of birth is the fact that it was in this year that apartheid was officially introduced in South Africa as a state policy. In the context of her birth, one will realise that this writer chronicles the history of South Africa from the era of apartheid fragmentation to the period of negotiation and post-apartheid reconciliation and nation-building. Also, the fact that she is of a mixed-race depicts the reason the concept of identity crisis is rife in her novel, *Playing in the Light*. The protagonist, Marion Campbell, could be read as an extended metaphor of the author – since she is also of a mixed-race. In an extensive interview with David Robinson, a British journalist and literary commentator, Wicomb revealed that she lived with her aunt in Cape Town where she went to a coloured secondary school and university. At the university, she was inspired by great Western writers and playwrights such as Chaucer, Johnson, Shakespeare and Hardy. Because of her vitriolic criticisms against the Apartheid system, she was forced to go on exile in 1970 to Glasgow. She only came back to South Africa in 1990 when the Apartheid system came to an end.

Coloured South African female writers were also very active in the struggle against apartheid. The symbol of coloured struggle during this period was Bessie Head. She was a South African refugee who had made her home in Botswana. Head is one of the first coloured South African women to be known in the world of letters and literature. She has written three major novels entitled *When Rain Clouds Gather*, *Maru*, and *A Question of Power* – as well as many short stories. Bessie Head was born in Pietermaritzburg, South Africa on July 16, 1937. She had a very controversial parentage. This is due to the fact that her mother was a white South African from the bourgeoisie class while her father was a black South African who was employed as their servant. This explains why there was a sort of tragedy attached to her birth – for during this period in South Africa it was unthinkable for a black to have sexual relations with a white woman to the

point of impregnating her. When she was found pregnant, Bessie Head's mother was classified as insane and she was taken to a mental hospital in Pietermaritzburg. The probable reason for this was that, her parents must have thought that she was mad due to the sexual relation she had with this black man taking into consideration that she was coming from a white race which at this time was considered to be the superior race. In "The Tragic Life of Bessie Head", Cecil A. Abrahams testifies that Bessie Head was a mixed-race whose maternal ancestors originated from England and her paternal ones were from South Africa. "Since her birth was unordinary", Abrahams continues, "she made no contact with either set of grandparents". Thus "Her mother, who was white, was admitted by her family to an asylum when she was discovered to be pregnant by their black stable boy. It was in this asylum where Head was born and where her mother committed suicide when Head was barely one year old" (3).

After her birth, Bessie Head was taken from her mother and was brought up by her foster parents until when she was thirteen. Then she was placed in a mission orphanage. Her mother had asked that some of her money be set aside for Bessie's education and when her mother died, a sum of money was made available and Bessie got a high school education in the orphanage where she remained until the age of eighteen. It was while she was growing up in South Africa that the seeds of her writing career were planted. After leaving the orphanage, Bessie Head served as an elementary school teacher in South Africa for two years. She also did part-time journalism and worked for a newspaper magazine in South Africa 'Drum'. This newspaper was primarily for Africans. She took advantage of this and published some of her romance stories in the paper. However, she asserted that her first real creative writing did not begin until she left South Africa for Botswana. In 1964, there was an advertisement in South Africa for teachers in Botswana. Bessie Head applied for this job and was recruited. However, when she went for a visa the apartheid regime at the time gave her an exit permit which was a euphemistic way of sending her on exile from South Africa. The reason for her exile was that at this time

she was among some of the most vitriolic critics against the apartheid regime.

Throughout her stay in Botswana as a stateless person she ran into trauma and depression because of the hardship in which she was exposed to. It is widely believed that it was during this period of her depression that she wrote her most controversial novel, *A Question of Power*. According to Cecil A. Abrahams, this novel as Bessie Head's "most successful and mature novel" (3). This novel has an autobiographical orientation. Elizabeth, the protagonist in the story, is a metaphor for Bessie Head. The problems Elizabeth undergoes in the novel from the time she is born in South Africa to when she is exiled by the Apartheid regime to the small village in Motabeng, in Botswana, are not different from the problems Head also encountered in South Africa before her exile to Botswana. In addition, Elizabeth in *A Question of Power* is equally of the coloured race and very aggressive against the Apartheid regime. This was one of the political activities of Bessie Head before she was sent on exile. Cecil A. Abrahams contends that "It is in *A Question of Power* that Head finds an answer to her search for man's evil and his good. And it is here that she realizes that the political and economic institutions can truly be transformed for the betterment of man when man has analyzed and resolved the questions of good and evil embedded in his soul" (Abrahams, 1990, p. 9). In an interview with the *Voice of America* in 1981, Bessie Head accepted the autobiographical nature of *A Question of Power*. She said that she herself had had a mental breakdown and that the character of Elizabeth in the novel is an extended metaphor of herself. This explains why because of the problems she faces in Motabeng; Elizabeth runs into a mental breakdown where she is rushed to the hospital. Bessie Head died in 1986 and was buried in Botswana. She remains one of the most violent critics against the apartheid regime.

Black South African female writers were also involved in the fight against apartheid. The first black South African female writer to publish during the apartheid era was Miriam Tlali whose first novel was *Muriel at Metropolitan*. She wrote this novel in 1969 but it was published in 1975 by

Ravan Press after having been rejected by many publishing houses in South Africa probably because of the novel's radicalism against racism and the apartheid super-structure. Ravan Press finally published this novel only after removing certain extracts they thought would certainly offend the Censorship Board — the South African literary watchdog. But despite this effort, the novel was banned almost immediately after publication because the Censorship Board pronounced it undesirable in the South African political context. This meant that the novel had touched a raw nerve of the apartheid system. Just like Bessie Head's novel *A Question of Power*, *Muriel at Metropolitan* can be regarded as a fictionalized autobiography of Miriam Tlali. The novel explores the relationship between black and white South Africans, particularly in the work-place. Tlali also mirrors the oppression and exploitation of her people and how the apartheid regime maintained and applied its race laws. This novel, which can be described as "protest fiction," was written with the express aim of exposing the evils of the apartheid system and raising the political consciousness and confidence of black people of South Africa. In an exclusive interview with Rosemary Jolly in 1994 at the Harbour Castle Hilton in Toronto, Tlali evoked the precarious circumstances under which this novel was written. According to her, the novel was written in the context where all political organizations were banned and political meetings were not allowed. In this context of massive censorship "We had no platform at all. There was very little protest and I was restless and worried. At university I had met all these very wonderful people, all the politicians who would come and give us a lecture, and teach us about the system. And that broadens you up. For the first time in my life, I was exposed to that kind of thing" (Jolly, 1994, p. 144).

In the novel the narrator details her daily working experiences in a furniture and electronics store. Muriel, the protagonist, finds herself exposed to an environment which actually becomes a microcosm of life in South Africa. Relationships between black and white people are explored in an insightful manner. Muriel's white colleagues see her as inferior to them. Blacks, on the other hand, are portrayed as the oppressed

and the exploited. Muriel's resentment of this status quo appears throughout the novel. Her portrayal of the sensitiveness and insecurity of the police organ of the state is shocking. In a nutshell, this novel captures the sufferings of blacks in South Africa during the period of racial segregation fueled by the apartheid regime. In addition, what is striking about this novel is that when the author was writing the novel, she was more concerned with the content of the novel and not so much on its form or aesthetic qualities. In fact, in her interview with Rosemary Jolly, Miriam Tlali conferred to her that in writing *Muriel at Metropolitan*, she consciously sacrificed aesthetic commitment for political commitment. She argued that her aim of writing at the time was not to celebrate literary craftsmanship but to edify the black South African community of the ills of the Apartheid system. This explains why her interviewer, Rosemary Jolly, questioned her on the aesthetic standards of her work, she replied thus: "I didn't want to do this because it would waste my time. What I was interested in was to get anybody, any African who read the book [*Muriel at Metropolitan*], to be conscious of the system. That was my intention" (144).

In the domain of music, South African female musicians used their musical art in the struggle against apartheid. A prominent female anti-apartheid musician was Miriam Makeba who was popularly known as "Mama Africa" and the "Empress" of African music. Makeba was not only a South African singer; she was also a human rights campaigner. Because of her aggressive criticism of the apartheid administration, she was exiled from South Africa in 1960. Her exile from South Africa was very remarkable because this was the first time that a South African musician was sent on exile on account of apartheid. In an online article, entitled "Miriam Makeba", the writer comments that: "Miriam became an exile in 1960 when South Africa banned her from returning to her birth country - she was deemed to be too dangerous and revolutionary - this was after she had appeared in an anti-apartheid documentary, entitled "Come Back Africa", and this upset the then white apartheid government of South Africa. Miriam only returned to South Africa thirty years later" (par.3). More so, in 1963, she testified against apartheid at the United

Nations and her South African citizenship was taken away from her. She lived in the United States thereafter and her records were banned in South Africa. In 1986, she was awarded the Dag Hammarskjöld Peace Prize from the Diplomatic Academy for Peace. This prestigious award was a tacit recognition of her role in fighting against socio-political and cultural injustice in her native South Africa and the world at large. She only returned to South Africa in 1990 following the release of Nelson Mandela from prison.

Conclusion

In conclusion Bernard Nsokika Fonlon, in *The Genuine Intellectual*, argues that history is faulty not only when lies are told but when essential facts are left out. This paper set out to unearth the missing link in South African apartheid historiography by expounding on the monumental role played by the female folk in the dismantlement of this racial ideology. The above facts have attested that the South African woman also joined the bandwagon in the fight against the apartheid regime from the moment it was made an official policy till when it was finally dismantled. The resistance against racism, during this period, was made visible in the political and cultural domains. She is still occupying the vanguard position in the post-apartheid context and contributing in the reconstruction of the South African society.

References

Abrahams, Cecil. "The Tragic Life of Bessie Head". *The Tragic Life: Bessie Head and Literature in Southern Africa*, Ed. Cecil Abrahams. Trenton: Africa World Press, 1990. 3-10.

Ackermann, Denise. "Lamenting Tragedy From "The Other Side". *Sameness and Difference: Problems and Potentials in South African Civil Society*. Eds. James R. Cochrane and Bastienne Klein. Washington: The Council, 2000. 213-242.

Auga, Ulrike. 2007, "Intellectual between Resistance and Legitimation: The Cases of Nadine Gordimer and Christa Wolf". *Texts, Tasks, and Theories: Versions and Subversions in African Literatures 3*, Ed. Tobias Robert Klein et. al. New York: Rodopi, 2007.

Barnard, Rita. *Apartheid and Beyond: South African Writers and the Politics of Place*. Oxford: Oxford U. P, 2007.

Brink, Andre. "Stories of History: Reimagining the Past in Post-Apartheid Narrative". *Negotiating the Past: The Making of Memory in South Africa*. Eds. Sarah Nuttall and Carli Coetzee, Oxford, Oxford U. P, 1998. 29-42.

----- "Interrogating Silence: New Possibilities Faced by South African Literature". *Writing South Africa: Literature, Apartheid, and Democracy, 1970-1995*. Eds. Derek Attridge and Rosemary Jolly. Cambridge: Cambridge U. P, 1998. 14-28.

Casaburri, Matsepe Ivy. "On the Question of Women in South Africa". Bernard Magubane & Ibbo Mandaza. Ed. *Whither South Africa?*. Africa World Press: Trenton, 1988, 137-159.

Coetzee, J.M. "Gordimer and Turgenev". *South African Literary History: Totality and/or Fragment*, Eds. Erhard Reckwitz & Lucia Vennarini. Germany: Essen, 1997. 23-34.

Gordimer, Nadine. *A World of Strangers*. Middlesex: Penguin, 1958.

-----*The Conservationist*. Harmondsworth: Penguin, 1974.

----- *Burger's Daughter*. London: Jonathan Cape, 1979.

----- *July's People*. London: Cape, 1981.

Head, Bessie. *A Question of Power*. London: Heinemann, 1973.

Jolly, Jane Rosemary. "Introduction". *Writing South Africa: Literature, Apartheid, and Democracy, 1970-1995*. Eds. Derek Attridge & Rosemary Jolly. Cambridge: Cambridge U.P, 1998. 13.

Jooste, Pamela. *Frieda and Min*. London: Black Swan, 1997.

----- . *Dance with a Poor Man's Daughter*. London: Black, 1998.

Lee, Rebekah. *African Women and Apartheid: Migration and Settlement in Urban South Africa*. London: I.B. Tauris, 2009.

Meredith, Martin. *Nelson Mandela: A Biography*. New York: St. Martin's, 1997.

Palmry, Ingrid. 2005, "Negotiating Nationalism: Women's Narratives of Forced Displacement". *From National Liberation to Democratic Renaissance in Southern Africa*. Eds. Cheryl Hendricks and Lwazi Lushaba. Darker: Imprimerie Saint Paul, 2005. 140-150.

Pechey, Graham. "The Post-Apartheid Sublime: Rediscovering the Extraordinary". *Writing South Africa: Literature, Apartheid, and Democracy, 1970-1995*, Eds. Derek Attridge and Rosemary Jolly. Cambridge: Cambridge U. P, 1998. 57-74.

Peterson, Robin. "Discourses of Difference and Sameness". *Sameness and Difference: Problems and Potentials in South African Civil Society*. Eds. James R. Cochrane and Bastienne Klein, Washington. The Council, 2000. 79-122.

Sachs, Albie. "Preparing Ourselves for Freedom". *Writing South Africa: Literature, Apartheid, and Democracy, 1970-1995*. Eds. Derek Attridge and Rosemary Jolly. Cambridge: Cambridge U. P, 1998. 239-248.

Slovo, Gillian. *Every Secret Thing: My Family, My Country*. Great Britain: Virago, 1997.

Tlali, M. *Muriel at Metropolitan*. Johannesburg: Ravan Press, 1975.

Trotsky, Leon. "From Art and Revolution". *Art and Revolution: Writings on Literature, Politics, and Culture*. Ed. Leon Trotsky. New York: Pathfinder, 1970. 66-86.

Wagner, Kathrin. *Rereading Nadine Gordimer*. Bloomington: Indiana U. P, 1994.

Waldmeir, Patti. *Anatomy of Miracle: The End of Apartheid and the Birth of the New South Africa*. New York: Norton, 1997.

Welsh, Frank. *South Africa: A Narrative History*. New York: Kodansha International, 1999.

Internet sources

"Women' Charter", April 17th, 1954, May 1st 2009, www.anc.org.za/show.php?id=4666.

"What Women Demand: Compiled in Preparation for the Congress of the People, 1955",

May 10th 2009, [www.anc.org.za/show.php?id=2601&t=Women's Struggles](http://www.anc.org.za/show.php?id=2601&t=Women's%20Struggles).

MANDELA, Nelson, "Freedom in our Lifetime", June 30th 1956, October 9th 2012, <http://www.anc.org.za/show.php?id=2603>.

"The Demands of the Women of South Africa for the Withdrawal of Passes for Women and the Repeal of the Pass Laws." August 9th 1956, May 10th 2009, [www.anc.org.za/show.php?id=2583&t=Women's Struggles](http://www.anc.org.za/show.php?id=2583&t=Women's%20Struggles).

Horsley, K. Sarah, "Miriam Makeba: Biography", July 19th2013, www.fembio.org/english/biography.php/women/biography/miriam-makeba. "Our History: The Beginning of the Sash: 1955-1956", May 16th2013,www.blacksash.org.za/index.php/our-legacy/our-history

La piraterie des films au Nord-Cameroun, entre acteurs, facteurs et impacts

Honoré Fouhba

Résumé

Les films comme les autres éléments de l'industrie culturelle protégés par le droit d'auteur représentent un produit clé d'exportation culturelle grâce auquel les pays s'expriment et font connaître leur potentiel culturel. Cependant, à travers le monde, l'industrie cinématographique fait face au phénomène de la piraterie qui a toujours été un facteur de blocage à la distribution cinématographique. Au Cameroun en général et au Nord-Cameroun en particulier, ce phénomène - la piraterie - qui s'accroît au gré de la multiplication des acteurs, ne favorise pas la commercialisation des films originaux. Face à ce phénomène qui pèse sur la créativité cinématographique locale, l'État et les cinéastes ont pris la mesure de la situation en posant des actes forts remarquables de lutte contre la contrefaçon des films locaux, bien que ces efforts se heurtent à de sérieuses difficultés. Rédigé sur la base d'enquêtes de terrain réalisées au Nord-Cameroun, cet article se propose de cerner les acteurs et vecteurs de la piraterie des films au Nord-Cameroun et d'analyser l'impact de ce phénomène sur la production cinématographique locale.

Abstract

Films, like other elements of the cultural industry protected by copyright, represent a key cultural export product through which countries express themselves and make known their cultural potential. However, across the world, the film industry faces the phenomenon of piracy which has always been a blocking factor to film distribution. In Cameroon in general and in North Cameroon in particular, this phenomenon - piracy - which increases with the multiplication of actors, does not favor the marketing of original films. Faced with this phenomenon, which weighs on local cinematographic creativity, the State and filmmakers have taken the measure of the situation by taking very remarkable actions to fight against the counterfeiting of local films, although these efforts are encountering serious difficulties. Written on the basis of field surveys carried out in

North Cameroon, this article aims to identify the actors and vectors of film piracy in North Cameroon and to analyze the impact of this phenomenon on local film production.

Introduction

L'industrie cinématographique à travers le monde est gangrénée par le phénomène de la piraterie. De la même manière que les auteurs d'œuvres cinématographiques mettent sur pieds des stratégies de protection de leurs films, les pirates aussi développent des stratégies de contrefaçon. À l'échelle mondiale, le phénomène de la piraterie prend de l'ampleur avec l'avènement d'internet. En 2005, L'Unesco relevait que l'industrie d'Hollywood (cinéma américain) perd chaque année plus de 3 milliards de dollars américains de recettes dans le monde du fait de la piraterie commerciale, sans compter les pertes issues de la piraterie sur internet (Unesco, 2005 : 4). D'après cette étude de l'Organisation Mondiale des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco), dans le monde entier, les pertes des industries cinématographiques atteignent probablement 1 milliard de dollars américains chaque année pour les économies locales des pays comme l'Inde (qui a l'industrie cinématographique la plus importante dans le monde) ainsi que le Japon, l'Égypte et de nombreux autres pays qui ont des industries cinématographiques bien établies (Unesco, 2005 : 4). Le phénomène de la piraterie n'est donc pas nouveau pour les pays producteurs de films cinématographiques comme l'Inde, les États-Unis, le Nigéria et la France. En France justement malgré l'existence de l'association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), chargée de lutter contre toute forme de contrefaçon (en particulier, celle qui génère du profit) d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques protégées par les droits d'auteur et les droits voisins, il y a 600 000 téléchargements illicites de films par jour aujourd'hui (Nour-Eddine Sail, 2017 : 14). Ces quelques exemples donnent une idée de l'ampleur des énormes pertes économiques dues à la piraterie des films à travers le monde. Au Cameroun, le problème est autant sérieux car, « l'industrie » de la contrefaçon se développe à une vitesse éclairée. Malgré les cris d'alarme lancés au quotidien par les cinéastes

au Nord-Cameroun, le phénomène perdure et prend des proportions énormes décourageant finalement les nombreux cinéastes qui produisent des films malgré la modicité de leurs moyens financiers, mais ne profitent véritablement pas de l'économie de ces productions. Le corpus de cet article questionne les impacts de ce phénomène sur les productions cinématographiques du Nord-Cameroun, cerne ses acteurs et vecteurs, et en fin de compte, sonde les efforts de lutte contre la piraterie des œuvres cinématographiques au Nord-Cameroun.

1. Acteurs et facteurs de la piraterie des films au Nord-Cameroun

La piraterie désigne l'activité consistant à fabriquer des exemplaires non autorisés de matériels protégés et à vendre ces exemplaires (Unesco, 2005 : 2). Le droit à la paternité généralement protégé par le droit d'auteur, ainsi que les droits de propriété, en particulier dans le cas des enregistrements sonores, généralement protégés par des régimes de droits voisins sont les droits d'autorisation enfreints par ceux qui fabriquent des exemplaires piratés à des fins commerciales. Le pirate ne prend aucun risque financier ; il ne verse rien en contrepartie au créateur initial de l'œuvre. Les acteurs de la piraterie ne sont donc pas seulement ceux qui fabriquent et commercialisent les films contrefaits, mais aussi ceux qui achètent cette œuvre d'art piratée. Ce sont ces acteurs de la piraterie que Tristan Mattelart appelle « criminel » (Tristan Mattelart, 2017 : [En ligne] URL : <http://traces.revues.org/5953> ; DOI : 10.4000/traces.5953).

1.1. Acteurs de la piraterie des œuvres cinématographiques au Nord-Cameroun

La question de la piraterie au Cameroun n'est pas spécifique au cinéma, mais touche à tous les secteurs de l'industrie culturelle. Comme le secteur du cinéma, celui de l'art musical par exemple est aussi une grande victime.

Alain Foka l'explique clairement par une anecdote vécue à Yaoundé que Patrick Ndiltah rapporte dans sa thèse en ces termes:

Je me souviens d'une scène cocasse. J'étais en train de déjeuner dans une gargote de la ville de Yaoundé à côté d'un important artiste camerounais lorsque, l'un de ces nombreux vendeurs de CD et DVD à la sauvette est entré pour proposer ses produits aux clients. Et d'un coup, il tend à mon voisin un CD. Pas de doute, celui proposé est un album d'Ottou Marcelin et c'est justement à lui qu'il le propose. Il ne le connaît pas physiquement. Il vante même la qualité de l'album. Le savant mixage fait par le producteur pour réunir sur un seul opus, l'ensemble de ses succès. Ottou Marcelin, stupéfait, dégoûté, qui découvre la couverture de ce CD et ce compile pour la première fois, et qui sait qu'il n'a jamais mis sur le marché cet album en best of retient le produit et demande aussitôt au vendeur où il se l'est procuré et qui est son fournisseur. Ce dernier ne se dégonfle pas. Il lui annonce qu'il n'a pas à lui répondre. Il essaie même au passage d'arracher par la force l'album que retient Ottou Marcelin. N'y parvenant pas, il se met à insulter copieusement l'artiste qui, surpris et en colère, détruit le produit (P. Ndiltah, 2013 :264).

Cette scène apparemment anecdotique pose clairement le problème de la gravité de la piraterie qui affecte aussi bien l'industrie du 7^e art camerounais que celle de la musique. Au Nord-Cameroun, dès la sortie des premiers films de la région dans les années 2000, « l'industrie de la contrefaçon » s'est mise en branle en saturant le marché de l'audiovisuel par des œuvres contrefaites, vendues dans des magasins, dans les marchés, et sur les trottoirs des rues. Dès la sortie d'un film, des innombrables copies piratées de cette œuvre artistique inondent les marchés et les centres commerciaux des villes principales et secondaires du Nord-Cameroun où la contrefaçon est bien organisée et les revendeurs, les plus nombreux ((F. Coulon, 2011 : 100). Parmi ces acteurs de la contrefaçon, les tenanciers des secrétariats informatiques et des câblodistributeurs sont les plus nombreux. En effet, cela se justifie par l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui a favorisé l'implantation des secrétariats bureautiques dans les centres administratifs, non loin des services publics, à côté des écoles de formations, des collèges et lycées, et plus fonctionnels dans les milieux universitaires. En plus de leur travail d'impressions, de photocopies, de scans et reliures, les

employés de ces secrétariats bureautiques s'adonnent à la copie illicite des films originaux qu'ils font graver sur des supports en VCD et DVD vierges achetés au prix de 100 Fcfa le VCD et 200 Fcfa le DVD. Chaque disque piraté est mis dans des pochettes fabriquées en matière plastique en guise d'étuis sur lequel le titre du film est écrit au marqueur.^[1] Passée l'étape des gravures qui ne prennent généralement pas assez de temps, ils procèdent à la vente (distribution) de ces disques piratés. Ces tenanciers des secrétariats dupliquent des centaines de VCD et DVD qu'ils vendent aux prix de 250 Fcfa le VCD et 500 Fcfa le DVD. Des prix de vente largement en dessous de ceux des films originaux vendus à 1000 Fcfa le VCD et 2000 Fcfa le DVD. Parmi leurs clients, il y en a qui en achètent juste pour la consommation d'image à domicile dans les *saarés*^[2], et d'autres pour les revendre. Mamoudou Nana, vendeurs des vidéos disques au petit marché de Banthai à Ngaoundéré explique :

Je fais dans la vente des CD depuis plus de 10 ans aujourd'hui. C'est au Nigéria que je vais chercher ma marchandise. Je vends tous les films que les clients sollicitent ici. Il y a les films américains, les séries américaines, les karatés chinois, les feuilletons brésiliens, les films nigériens en haoussa et en français. À côté de ces films, il y a aussi les films locaux en fulfulde qui sont aussi très sollicités. Comme c'est difficile pour nous de vendre les films originaux qui reviennent plus chers, je collabore avec des gens qui me les gravent à moindres coûts pour que je gagne aussi un peu en termes de bénéfices. Si un film vient de faire sa sortie et qu'il chauffe encore, je profite de la forte demande pour faire graver plusieurs exemplaires, entre 500 et 1000 copies que je mets sur le marché.^[3]

Les propos de ce vendeur résument les motivations des commerçants à opter pour les films contrefaits qui, au-delà du fait qu'ils se vendent rapidement sur le marché, rapportent plus de bénéfices. Quelques-uns des acheteurs des films contrefaits ont accepté de nous donner les raisons de leurs préférences pour les films piratés :

Ce qui m'intéresse c'est le contenu du CD. Je n'ai pas besoin de savoir s'il est original ou pas. Contient-il le film que je souhaite regarder ? Oui. C'est le plus important pour moi. Son originalité ne change rien à son contenu. Et puis, pourquoi acheter un CD original à 1000 Fcfa alors que

le même CD je peux l'avoir quelque part à un prix largement moins cher de 250 Fcfa ?^[4]

Non seulement les CD piratés sont moins chers, mais on les trouve partout. En dehors des marchés où ces CD sont disponibles à volonté, les vendeurs marchent avec. Ils viennent nous les proposer dans les quartiers, dans nos maisons et même dans les bureaux. Si l'État même ne les empêche pas, qu'est-ce que nous autres pouvons faire ? On ne peut qu'acheter ces films qui nous reviennent finalement à très bon prix.^[5]

Dans le contexte de la pauvreté ambiante au Nord-Cameroun, les raisonnements de ces adeptes des disques piratés semblent être justifiés. Sauf que leur attitude ne favorise pas le développement de l'industrie cinématographique locale. L'on ne partage pas aussi l'avis de cet informateur qui pense que le contenu de la copie d'un film est le même que celui de l'original. La qualité des images ainsi que celle du son du disque original et sa capacité à résister aux intempéries n'ont rien de semblables avec celles des disques vidéo contrefaits.

À l'ère du développement rapide de la technologie actuelle, la piraterie des films s'est aussi accrue au Nord-Cameroun. Désormais, en dehors de la piraterie par gravures, les téléchargements illicites des films gagnent du terrain. À partir d'un disque original, les pirates téléchargent des films sur des clés USB pour les regarder sur des écrans de téléviseurs, des téléphones portables, et des tablettes numériques. Les câblodistributeurs sont aussi comptés parmi les grands acteurs de la piraterie des films au Nord-Cameroun. Dès l'avènement des antennes paraboliques au début des années 2000, ces opérateurs de distribution d'images par câbles se sont implantés et multipliés rapidement dans tous les quartiers des villes principales et secondaires du Nord-Cameroun. Au départ, ces nombreux câblodistributeurs disposaient dans leurs offres, des chaînes de télévisions africaines et des chaînes de l'opérateur Canal+ Horizons avec son bouquet Canalsat horizons (2001) devenu bouquet Canal+ en 2015. La nouveauté de l'activité des câblodistributeurs et la diversité des chaînes de sport, d'informations, de musique, de cinémas et documentaires dont ils

disposaient dans leurs offres ont favorisé l'abonnement massif des populations. Cependant, au fil des ans, le Groupe Canal+ a développé des mesures mettant fin au piratage de leurs chaînes. En plus des chaînes de télévisions non cryptées par le Groupe Canal+ dont disposaient les câblodistributeurs, ils ont créé leur propre chaîne appelée « la chaîne du câbleur », afin de maintenir leurs abonnés et en attirer de nouveaux. En effet, au quotidien, et à longueur des journées et soirées, chaque « chaîne du câbleur » diffuse des films, des documentaires, des séries télé, des clips vidéo de musique, des actualités sans interruption. Très appréciées par les populations du Nord-Cameroun, les productions cinématographiques locales sont parmi les films les plus diffusés dans les « chaînes du câbleur », le plus souvent sans l'accord préalable du producteur dudit film. Le film à peine sorti, le câblodistributeur pour meubler les programmes de sa « chaîne », se presse de le diffuser sans l'accord formel ou non du producteur. Évidemment, cet usage par le câblodistributeur à des fins commerciales des œuvres de l'esprit du cinéaste affecte négativement la vente des copies originales.

1.2. Facteurs favorisant la piraterie cinématographique au Nord-Cameroun

Les acteurs de la piraterie présentés dans les lignes précédentes sont pour la plupart, des jeunes câblodistributeurs, gérants des secrétariats bureautiques ou vendeurs ambulants des disques en VCD/DVD. Le chômage ^[6] est l'un des principaux facteurs qui poussent ces jeunes à pirater les œuvres des cinéastes. Du fait des difficultés à accéder au secteur formel, certains jeunes scolarisés ou non, optent pour l'auto-emploi dans le secteur informel pour, tout au moins, avoir leur pain quotidien. En effet, le secteur formel est un secteur d'activité économique dans le pays dont le gouvernement a le contrôle. Il est constitué des entreprises publiques, privées ou parapubliques qui versent des taxes et impôts à l'État pour pouvoir fonctionner librement. Or, les activités du secteur informel, se réalisent très souvent, en marge de la législation pénale, sociale ou échappent à la comptabilité nationale. Parmi les activités du secteur informel exercées par des jeunes chômeurs dans les régions

septentrionales du Cameroun, on compte la vente illicite des supports d'enregistrements des films en VCD et DVD.

Bien plus, l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, la réduction drastique des salaires des fonctionnaires, la dévaluation du franc CFA en 1994 qui entraîna la crise économique, ont eu de conséquences remarquables sur la vie socioprofessionnelle au Cameroun en général et dans le Nord-Cameroun en particulier. Fanny Pigeaud situe l'origine du chômage au Cameroun vers le milieu des années 1980. Elle explique justement qu'à la fin de l'année 1986,

La situation s'est brutalement détériorée : le Cameroun a plongé dans une crise économique d'une gravité sans précédent, provoquée par plusieurs facteurs. Le pays a d'abord été victime de la conjoncture économique internationale. Sur le marché mondial, la baisse de moitié du prix du pétrole en 1986 a en effet eu des conséquences désastreuses : le niveau des recettes d'exportation du Cameroun, qui était déjà en diminution en raison de la baisse de production des puits pétroliers a dégringolé. La dépréciation de 40% du dollar par rapport au franc CFA, intervenu au même moment, a aggravé cet effondrement des revenus, toutes les recettes d'exportation du Cameroun étant alors libellées en dollars. Les recettes pétrolières, qui se montaient à 722 milliards de FCFA lors de l'année fiscale 1984-1985, sont ainsi passées à 419 milliards de francs l'année suivante et à 233 milliards en 1987-1988. S'est ajoutée la diminution (sic) des prix sur le marché mondial du cacao, du café, du coton et du caoutchouc. Pour l'État camerounais, les baisses des recettes liées au cacao et au café ont atteint -25%. En trois ans, les recettes totales du pays ont chuté de 29%. En deux ans, la baisse de ses termes de l'échange a été de près de 40% et de 50% pour certains biens. En 1987-1988, le pays a accusé un déficit fiscal représentant 6% de son PIB tandis que le déficit de sa balance des paiements est passé d'un excédent de 4% du PIB en 1984-1985 à un déficit de 8,8% en 1986-1987 (F. Pigeaud, 2011 : 41-42).

Dès lors, le pays est passé d'une situation où l'État était le principal pourvoyeur d'emplois à une situation où, c'est le secteur privé et le secteur informel qui sont pourvoyeurs majoritaires d'emplois. D'ailleurs le 20 juin 1987, le président Paul Biya reconnaissait que le pays est en crise en

rendant public un plan de rigueur strict. À cet effet, Fanny Pigeaud précise que :

Les recrutements ont été gelés dans la fonction publique, le nombre de diplomates a été revu à la baisse, les avantages des fonctionnaires ont été supprimés, les investissements publics ont été diminués, passant de 695 milliards de FCFA en 1986-1987 à 283 milliards en 1987-1988. Le gouvernement a reçu un soutien financier de la France et de l'Allemagne pour mener ces mesures. Mais il était trop tard : les dispositions prises par le gouvernement n'ont pas permis de redresser la situation. Le discours du chef de l'État a alors changé : « Avec ou sans le FMI, le Cameroun se sortira de la crise », a-t-il dit à la fin de l'année 1987. Le gouvernement s'est finalement vu obligé de solliciter un prêt auprès du FMI, avec lequel il a passé un accord en septembre 1988. Il a obtenu ensuite en juin 1989 un premier prêt d'ajustement structurel de la part de la Banque mondiale. En retour, il devait appliquer des mesures drastiques liquidation et privatisation des entreprises publiques, baisse des budgets publics dans le secteur social, abaissement de l'âge de départ en retraite des fonctionnaires de 60 à 55 ans, diminution des salaires des fonctionnaires, etc (F. Pigeaud, 2011 : 44).

En dix ans, soit de 1983 à 1993 le chômage est passé de 7,3% à 24,6% dans les villes comme Douala. La plupart des demandeurs d'emploi se recrutent parmi les jeunes diplômés. Très récemment, en 2015, selon les résultats de la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4) réalisée par l'Institut National de la Statistique, l'Extrême-Nord est la Région la plus pauvre du Cameroun avec un taux de 74,3%.^[7] Le chômage des jeunes ouvre finalement la voie à la débrouillardise et à la pratique des activités illégales comme celle de la vente ambulante des VCD/DVD piratés. La conséquence directe est sans équivoque pour l'économie du cinéma du Nord-Cameroun qui est durement affectée. Malgré le talent et la passion pour le 7^e art, les cinéastes du septentrion camerounais ne profitent finalement pas de la vente de leurs films.

L'autre facteur qui a favorisé le développement de la piraterie au Nord-Cameroun est la proximité géographique de cette zone avec le Nigéria voisin où pullulent les films contrefaits et les VCD/DVD vierges (P. Barrot, 2011 : 111). En effet, le Nigeria et le Cameroun partagent plus de

1400 km de frontière. L'immensité de la longueur de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria dans le septentrion camerounais, doublé de l'insuffisance de la présence de l'État en termes d'infrastructures ont rendu la frontière très poreuse (Abdouraman Halirou, 2005 : [En ligne] ; E. Sourna Loumtouang et Abdouraman Halirou, 2012 : 105-130). Ce qui a laissé place à la difficile maîtrise de la circulation des personnes et des biens de part et d'autre de la frontière entre le Nord-Cameroun et le Nord du Nigéria malgré l'existence de certains postes de contrôle de police, de gendarmerie et de douane. Une dynamique de circulation à travers ces frontières poreuses qui a facilité l'invasion des marchés par les produits issus de la contrebande. De nombreux produits importés de Maiduguri, de Mubi, et Bangui entrent frauduleusement dans les villes du Nord-Cameroun par les contours de nombreuses pistes difficiles de contrôles effectives par les forces de maintien de l'ordre et des douanes. Ces produits recensés par Djanabou Bakary (Djanabou Bakary, 2014 : 78) sont entre autres les appareils électroménagers, les matelas, la vaisselle, les nattes et le carburant *zoua-zoua*^[8]. Aussi doit-on citer parmi ces produits, l'importation incontrôlée des médicaments de la rue, les pagnes, les tissus, les VCD/DVD des films piratés, ainsi que des supports de téléchargements et gravures des films et musiques. À bords des véhicules, sur des vélos et sur des motocyclettes, véritables « camion du débrouillard qui, malgré les restrictions, ramène toujours quelques produits essentiels du Nigeria » (Saïbou Issa, 2014 :11), ces produits entrent et inondent les marchés au Nord-Cameroun comme on peut le constater sur la photo ci-dessous.

Photo 1 : Entrée des produits de la contrebande du Nigéria vers le Nord-Cameroun



Cliché : Mahamat Abouya, le 22 mai 2017

Le phénomène de la contrebande a sérieusement pris de l'ampleur au point où dans son édition du 12 mars 2018, le journal *L'œil du Sahel* indiquait la saisie de 31 800 litres de *zoua-zoua* dans la seule ville de Ngaoundéré (*L'œil du Sahel*, 12 mars 2018 : 9). La position géographique et la porosité des frontières du Nord-Cameroun avec le Nord du Nigéria ont facilité « l'invasion » des copies illicites des films et des supports de téléchargements utilisés pour la contrefaçon au Nord-Cameroun.

2. Impacts de la piraterie sur les films du Nord-Cameroun

Les industries culturelles et celles de l'information constituent aujourd'hui des composantes importantes et reconnues du développement économique et culturel d'un pays. Les films comme le livre et l'art musical protégés par le droit d'auteur représentent un produit clé d'exportation culturelle grâce auquel les pays peuvent s'exprimer et faire connaître leur potentiel culturel. Les films sont en réalité des patrimoines culturels à sauvegarder et à promouvoir dans le respect strict des droits d'auteurs. Avec la percée quasi-quotidienne de la piraterie et la multiplication de ses acteurs, la production des films devient une activité à risques pour le cinéaste du Nord-Cameroun qui est en même temps réalisateur et distributeur de son propre film. Dans ce pays où les subventions de l'Etat

pour la production cinématographique restent encore un serpent de mer, le réalisateur doit, pour réaliser son film, réunir ses propres ressources matérielles et financières. À défaut de trouver des mécènes, certains réalisateurs s'endettent dans des réunions de famille ou chez des hommes d'affaires. Or, faut-il le relever pour le déplorer, au Nord-Cameroun, le marché des films est envahi par les films de la piraterie, qui réduisent grandement les chances de succès des films originaux. Au vu de cette réalité, prêter de l'argent en vue de produire un film devient un risque dangereux que les producteurs évitent de prendre. Pour Mamoudou, du nom d'artiste Bouba Boumbo,

faire des films de nos jours est trop risqué. Avec le phénomène de la piraterie, investir dans la production des films c'est engloutir son argent. J'ai beaucoup de projets de films, mais je n'ose pas m'y lancer, car, j'ai peur de me plonger dans un engrenage de dette sans pouvoir les rembourser un jour, puisque les ventes ne pourront pas suivre car, les pirates sont plus nombreux que les cinéastes même ici dans la ville de Garoua. Le cinéma est ma passion. Dès ma tendre enfance, c'est ce que j'ai aimé et j'ai appris à faire. J'ai commencé par la comédie radiophonique à la Crtv Garoua et pour finir dans la réalisation et la production des films dans lesquels je joue aussi. Cependant, aujourd'hui la piraterie me décourage. Je n'ai pas de garantie de rentrer en possession de l'argent que j'investis dans la production du film. C'est pourquoi je préfère m'investir dans le commerce ici au marché central.^[9]

Plusieurs autres cinéastes que l'on a rencontrés dans le cadre de cette réflexion tiennent aussi des propos qui se rapprochent de ceux de Mamoudou, et tendent vers un découragement tous azimuts face à la multiplication quotidienne des modes et acteurs de la piraterie.

De même, la piraterie à outrance des films au Nord-Cameroun justifierait l'absence de ces films lors des grands festivals de cinéma au plan national – Écrans noirs de Yaoundé – comme à l'international – FESPACO –, instances de reconnaissances de la qualité de productions cinématographiques. Le découragement des réalisateurs à investir de l'argent pour la production des films ainsi que l'insuffisance des moyens financiers pour réaliser un sérieux projet de film, entraînent une production des films au rabais voire, des films de mauvaise qualité, non

compétitifs et presque jamais sélectionnés et primés dans ces festivals. Ces films ne sont utilisés que pour les visionnages domestiques, les diffusions dans les vidéoclubs où, dans les meilleurs des cas, les diffusions lors dans des festivals à caractère régional (Nord-Cameroun).

3. Acteurs et action en vue de la lutte contre la piraterie des œuvres cinématographiques au Nord-Cameroun

Le combat contre la piraterie des œuvres cinématographiques n'est véritablement pas aisé. Cependant, au Nord-Cameroun, les actions de l'État, à travers les services déconcentrés du ministère des Arts et de la Culture, aidés par les forces de maintien de l'ordre pour les mesures de répression, ne sont pas négligeables. Aussi faudrait-il prendre en compte le travail fait par les cinéastes qui ont compris la nécessité de prendre leur destin en mains, et d'agir afin de limiter la piraterie en dépit de la difficile équation de l'éradiquer complètement.

3.1. Acteurs de la lutte contre la piraterie cinématographique au Nord-Cameroun

Le cinéma comme la musique, la danse, le livre et les autres arts sont des biens culturels. Ces éléments de l'industrie culturelle sont en effet, la vitrine d'un peuple et d'une nation. Ils sont des biens culturels à faire connaître, à promouvoir et à protéger. C'est à ce titre qu'au Cameroun il a été créé tout un Ministère des Arts et de la Culture qui est chargé :

- ❖ Du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- ❖ De la préservation des sites et monuments historiques ;
- ❖ De la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- ❖ De la promotion de la création artistique et culturelle ;

- ❖ De la promotion et du suivi de la diffusion des œuvres d'art et cinématographique, en relation avec les administrations concernées ;
- ❖ Des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- ❖ Des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- ❖ Du suivi des activités du ballet national, de l'orchestre national, du théâtre national ;
- ❖ De la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- ❖ De la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- ❖ De la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
- ❖ Du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

Étant donné que la protection, la conservation, l'enrichissement et la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ainsi que la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques constituent des pans de missions phares du Ministère des Arts et de la Culture, la lutte contre la piraterie des œuvres cinématographiques, véritable obstacle à la promotion d'une industrie cinématographique nationale, constitue aussi le cheval de bataille de ce ministère. C'est pourquoi, en matière de lutte contre la piraterie, l'État a pris le taureau par les cornes en promulguant la législation qui régit le droit d'auteur et les droits voisins du droit d'auteur au Cameroun.^[11] Selon le chapitre I (Des œuvres protégées et de la titularité des droits) du titre II (Du droit d'auteur) de cette loi, sont protégées par ladite loi, toutes les œuvres du domaine

littéraire ou artistique, quels qu'en soient le mode, la valeur, le genre ou la destination de l'expression, notamment :

- a) les œuvres littéraires, y compris les programmes d'ordinateurs ;
- b) les compositions musicales avec ou sans paroles ;
- c) les œuvres dramatiques, dramatico-musicales, chorégraphiques et pantomimiques créées pour la scène ;
- d) les œuvres audiovisuelles ;
- e) les œuvres de dessin, de peinture, de lithographie, de gravure à l'eau forte ou sur le bois et autres œuvres du même genre ;
- f) les sculptures, bas-reliefs et mosaïques de toutes sortes ;
- g) les œuvres d'architecture, aussi bien les dessins et maquettes que la construction elle-même ;
- h) les tapisseries et les objets créés par les métiers artistiques et les arts appliqués, aussi bien le croquis ou le modèle que l'œuvre elle-même ;
- i) les cartes ainsi que les dessins et reproductions graphiques et plastiques de nature scientifique ou technique ;
- j) les œuvres photographiques auxquelles sont assimilées les œuvres exprimées par un procédé analogue à la photographie.

À travers cette disposition de la loi, l'État du Cameroun, qui fait connaître les œuvres protégées et non protégées par la législation au Cameroun, les notions d'auteur et de coauteur d'œuvre artistique et leurs différents droits, pose de ce fait les jalons de la lutte contre la contrefaçon des œuvres d'arts au Cameroun. Les atteintes au droit d'auteur au Cameroun qui sont de deux types sont clairement définies dans ladite loi. Certains actes sont des infractions constitutives du délit de contrefaçon et d'autres actes sont considérés comme des infractions assimilables au délit de contrefaçon. Selon l'article 80 de la loi n°2000/11 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins du droit d'auteur, est constitutive de contrefaçon :

- a) toute exploitation non autorisée d'une œuvre par représentation, reproduction, transformation ou distribution par quelque moyen que ce soit;
- b) toute reproduction, communication au public ou mise à la disposition du public par vente, échange, location d'une interprétation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme, réalisées sans l'autorisation lorsqu'elle est exigée, de l'artiste-interprète, du producteur de phonogramme ou de vidéogramme, ou de l'entreprise de communication audiovisuelle;
- c) toute atteinte au droit moral, par violation du droit de divulgation, du droit à la paternité ou du droit au respect d'une œuvre littéraire ou artistique;
- d) toute atteinte au droit à la paternité et au droit à l'intégrité de la prestation de l'artiste interprète.¹

La même loi précise en son article 81. Alinéa 1) qu'est assimilé à la contrefaçon :

- l'importation, l'exportation, la vente ou la mise en vente des objets contrefaisants ;
- l'importation ou l'exportation de phonogrammes ou vidéogrammes réalisées sans autorisation lorsqu'elle est exigée, de l'artiste-interprète ou du producteur de phonogrammes ou de vidéogrammes ;
- le fait de fabriquer sciemment ou d'importer en vue de la vente ou de la location, ou d'installer un équipement, matériel, dispositif ou instrument conçu en tout ou partie pour capter frauduleusement des programmes télédiffusés lorsque ces programmes sont payants.
- la neutralisation frauduleuse des mesures techniques efficaces dont les titulaires de droits d'auteur et de droits voisins se servent pour la protection de leur production contre les actes non autorisés ;

- le fait de laisser reproduire ou de représenter dans son établissement de façon irrégulière les productions protégées en vertu de la présente loi ;
- le défaut de versement ou le retard injustifié de versement d'une rémunération prévue par la loi ;
- le fait d'accomplir les actes suivants, en sachant ou, pour les sanctions civiles, en ayant de justes raisons de croire que cet acte va entraîner, permettre, faciliter ou dissimuler une atteinte à un droit d'auteur ou à un droit voisin ;
- supprimer ou modifier sans y être habilité, toute information relative au régime des droits se présentant sous forme électronique ;
- distribuer, importer aux fins de distribution, communiquer au public sans y être habilité, des originaux ou des exemplaires d'œuvres, d'interprétations, de vidéogrammes, de phonogrammes, de programmes, en sachant que les informations relatives au régime des droits se présentant sous forme électronique ont été supprimées ou modifiées sans autorisation. ^[14]

Ces précisions sur la notion de contrefaçon montrent en clair l'engagement de l'État dans la lutte contre le phénomène de la piraterie. Un engagement qui se matérialise par des sanctions prévues dans la même loi du 19 décembre 2000 qui stipule en son article 82 que :

- 1) Les infractions visées aux articles 80 et 81 sont punies d'un emprisonnement de cinq (5) ans à dix (10) ans et d'une amende de 500 000 à 10 000 000 de Francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.
- 2) Les peines prévues au présent article sont doublées lorsque l'auteur de l'infraction est le cocontractant du titulaire du droit violé. ^[15]

À la lecture de ces textes de loi, l'État semble mettre un accent particulier sur la lutte contre la piraterie. Le montant de la sanction qui va de 500 000 Fcfa à 10 000 000 Fcfa est révélateur des mesures coercitives prises par

l'État afin d'endiguer le phénomène. Cependant, malgré toutes ces mesures, la piraterie va bon train au Cameroun en général à la faveur de la tolérance administrative. C'est sûrement ce qui fait dire à Florent Coulon que « Le pouvoir politique n'a jamais tenté de lutter contre la contrefaçon, ce qui pénalise fortement le développement du cinéma camerounais » (F. Coulon, 2011 : 104).

Au cas où un cinéaste est victime de la piraterie il a la possibilité lui-même de saisir, sur autorisation du Procureur de la République ou du juge compétent, les exemplaires contrefaits, les exemplaires et les objets importés illicitement et le matériel résultant, ayant servi ou devant servir à une représentation ou à une reproduction, installée pour de tels agissements prohibés.^[16] Les cinéastes sont donc de ce fait, des seconds acteurs de la lutte contre la piraterie. Au Nord-Cameroun, producteurs, réalisateurs et acteurs de films ont compris la nécessité de s'impliquer dans ce combat contre la piraterie que mènent les services déconcentrés de l'État. Toutefois, en l'état actuel, les actions individuelles des cinéastes semblent être comme le disait Bassek Ba Kobhio, « une volonté de vider la mer avec un seau ». C'est-à-dire, difficile, impossible et vaine.

3.2. Actions de l'État et des cinéastes en faveur de la lutte contre la contrefaçon des films au Nord-Cameroun

La piraterie est l'un des facteurs de blocage du succès des créations cinématographiques au Nord-Cameroun comme dans tout le pays d'ailleurs. Pour cela, et sachant que le cinéma constitue un élément important de l'industrie culturelle, l'État à travers les services déconcentrés du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) et les services déconcentrés des Forces de Maintien de l'Ordre (FMO), tentent tant bien que mal de combattre ce phénomène qui décourage les cinéastes au vue de sa persistance. Ainsi, sur le plan national, le Ministère des Arts et de la Culture organise des séminaires de sensibilisation, des tables rondes et des conférences pour éduquer, informer les acteurs de la contrefaçon du tort que la piraterie cause aux cinéastes, à l'État du Cameroun et par

conséquent au développement de l'industrie cinématographique camerounais. ^[18] Au Nord-Cameroun, au-delà de la sensibilisation, les délégations régionales et départementales des Arts et de la Culture font des descentes inopinées dans les marchés et procèdent aux saisies et à la destruction des VCD et DVD piratés. L'opération coup de poing contre les disques piratés lancée en décembre 2017 dans toute la Région de l'Adamaoua par le délégué régional des Arts et de la Culture, en est un exemple parmi tant d'autres. ^[19] Elle a consisté en la saisie et destruction des appareils de productions (ordinateurs, lecteurs de disques VCD et DVD, amplificateurs, écrans de télévision, etc.) et disques contrefaits dans tous les points de vente dans les villes de Tignère, de Banyo, de Tibati, de Meiganga et de Ngaoundéré. ^[20] Le délégué régional des Arts et de la Culture de l'Adamaoua, qui a piloté l'opération explique :

Ce n'est pas la première fois que nous faisons des opérations pareilles. Nous le faisons toutes les fois que nous sentons la nécessité de le faire. Car, il y a des textes qui régissent la distribution des œuvres musicales et cinématographiques. Nous donnons la possibilité à tous ceux qui veulent pratiquer cette activité de se conformer à la réglementation. Et comme ces derniers s'entêtent à le faire, nous utilisons les mesures fortes à notre disposition. ^[21]

Notons que cette opération n'est pas effectuée seulement dans la région de l'Adamaoua, mais régulièrement dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord. Dans ces régions, les délégués régionaux des Arts et de la Culture ainsi que leurs collaborateurs délégués départementaux, aidés par la police, la gendarmerie et même la douane, s'efforcent tant bien que mal à éradiquer la piraterie, en faisant des contrôles inopinés dans les marchés des disques VCD/DVD qui se soldent par les saisies et destructions des appareils et produits issus de la contrefaçon.

Au regard des dommages causés par la contrefaçon aux cinéastes, ces derniers ne restent pas les bras croisés, mais jouent aussi leur partition dans la lutte contre la piraterie dans les régions septentrionales du Cameroun. En effet, la loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, accorde aux cinéastes et leur ayant droit, la

possibilité de requérir un officier de police judiciaire ou un huissier de justice pour constater les infractions et, au besoin, saisir, sur autorisation du Procureur de la République ou du juge compétent, les exemplaires des VCD et DVD contrefaits et le matériel ayant servi à cette contrefaçon. C'est fort à propos que les cinéastes ont ressenti la nécessité de s'engager eux aussi dans ce combat contre la piraterie de leurs œuvres. Ainsi ont-ils opté d'abord pour la sensibilisation avant de passer à la répression.

Producteurs, réalisateurs et acteurs font bloc depuis la percée de la contrefaçon pour informer, éduquer et sensibiliser les populations sur la nécessité d'acheter des disques de films originaux. Les acteurs de la piraterie sont aussi sensibilisés sur le tort que leur pratique cause aux cinéastes, et au dommage que leur activité fait subir à la culture dans le septentrion camerounais. Le réalisateur Mamoudou, raconte le mode de sensibilisation que son équipe et lui ont adopté dans la ville de Garoua et dans toute la Région du Nord :

nous avons estimé que les gens qui volent nos CD sont ignorants des effets de ce vol sur notre profession et des risques qu'ils courent en le faisant. C'est pourquoi nous avons choisi de les sensibiliser à travers des communiqués ou lors des débats radiodiffusés à la Crtv Nord. Comme cette sensibilisation tardait à porter des fruits, nous avons décidé d'aller vers eux dans les marchés, dans les cybercafés et autres secrétariats, dans les vidéoclubs pour parler avec eux, et négocier sur les possibilités de collaboration avec eux, de telle sorte qu'ils soient nos points de vente. Cela permettrait à chacun de nous de s'en tirer avec quelque chose de satisfaisant. Mais ils n'ont pas voulu aussi cette option. Les quelques-uns qui ont accepté se sont illustrés par une malhonnêteté indescriptible, nous emmenant à rompre avec cette collaboration.^[22]

Deux choses importantes sont à retenir de ces propos du réalisateur Mamoudou qui décrit leurs modes de sensibilisation. Dans un premier temps, les cinéastes ont adopté la méthode de sensibilisation par voie de médias. Dans un second temps ils ont priorisé la collaboration avec les adeptes de la piraterie leurs offrant la possibilité d'être des relais de vente des VCD et DVD originaux, et offrant aussi aux exploitants des vidéoclubs, les possibilités de s'approvisionner en disques originaux au lieu

de diffuser des copies illicites de mauvaise qualité d'image. Cette sensibilisation pacifique est bien perceptible encore sur les étuis des VCD et DVD des films réalisés au Nord-Cameroun. Dans la majorité des cas, le producteur prend la peine de sensibiliser les populations sur l'importance de l'achat des disques originaux. À titre d'exemple, sur l'étui du film *Djoondé Douniya* réalisé par Laminou Tilimdo et dans lequel ont joué les acteurs de groupe dénommé : « Ensemble culturel Haoussa », on peut lire ce message de sensibilisation : « Soutenez-nous en achetant des DVD et CD originaux. Dites non à la piraterie ». Voir la photo ci-dessous et celle de la page suivante.

Photo 2 : Message sensibilisation contre la piraterie sur l'arrière de l'étui du film *Djoondé Douniya* de Laminou Tilimdo



Source : Fouhba Honoré, le 28 mars 2018.

En plus des messages sur les étuis des films comme on peut le percevoir sur la photo ci-dessus, les affiches publicitaires d'annonces de sorties des films portent ces messages qui sont plus que de simples messages de sensibilisation, un cri de cœur d'une profession qui a mal à son existence du fait de la piraterie. Une profession qui ne demande qu'une chose pour exister : le soutien des populations par l'achat des films originaux. Malgré ces appels à la sensibilité des uns et des autres, le mal persiste toujours provoquant le courroux des cinéastes qui, finalement font usage de la

répression qui se solde généralement par des rixes et des interpellations. Accompagnés généralement par des forces de maintien de l'ordre et quelques représentants des services déconcentrés du Ministère des Arts et de la Culture, les cinéastes font des descentes inopinées dans les marchés où sont vendus les films contrefaits en vue de les saisir et de les détruire. Mal Boukar, acteur ayant joué dans plusieurs films réalisés par Laminou Tilindo à Ngaoundéré expliquent leurs actions en vue de combattre la piraterie :

nous avons parlé avec les gens qui copient de manière illicite nos films, avec leurs vendeurs et même avec les câblodistributeurs pour voir dans quelle mesure travailler ensemble pour que nous aussi propriétaire des films gagnions autant qu'eux. Mais nos efforts sont restés vains. C'est pourquoi avec Laminou, Kabirou et d'autres acteurs accompagnés des autorités nous faisons souvent des descentes partout où il y a des gens qui piratent nos films. Nous arrêtons leurs appareils et détruisons les copies des films piratés. Mais ça ne résout toujours pas le problème. Il y a une part de négligence de la part de l'État à mon avis. Je pense que si l'État reste ferme, la piraterie va s'arrêter. ^[23]

Comme cet acteur de films, les récits de tous les autres acteurs, réalisateurs et producteurs de films que l'on a rencontrés dans le cadre de cette réflexion se rapportent au manque d'engagement véritable de l'État pour endiguer définitivement le phénomène de la piraterie. Entre-temps le mal est là, il grandit et fragilise la production cinématographique au Nord-Cameroun, rendant impossible une véritable économie du cinéma local.

Conclusion

Il convient de retenir au terme de cette réflexion que le phénomène de la piraterie est l'une des causes de la profonde crise que traverse le cinéma au Nord-Cameroun. Malgré les efforts de l'État et des cinéastes pour endiguer ce phénomène, il persiste et ses acteurs se multiplient et diversifient leurs modes opératoires. Au vue des impacts de la contrefaçon sur l'économie du cinéma et au vue de la démotivation des cinéastes à prendre le risque de pratiquer leur activité dans ce contexte, il est urgent

que l'État mette sur pieds d'autres stratégies de protection des films et répartisse équitablement les droits d'auteurs aux cinéastes. Ces mesures entraîneraient à coup sûr, le retour de la motivation des cinéastes pour des productions cinématographiques de qualité au Nord-Cameroun. Ce d'autant plus que, malgré tout, le cinéma du Nord-Cameroun, patrimoine et vitrine culturelle des peuples de cette région, doit exister. Les grands pays producteurs des films au monde tel que les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, la France où de nombreux films sont piratés et mis sur internet en utilisant des serveurs étrangers, ont intégré le fait de produire dorénavant des films malgré la piraterie, mais en renforçant les mesures de sécurisation desdits films. Dans ces pays où les actes de pirateries sont jugés comme des affaires criminelles, la coopération internationale avec d'autres pays en matière d'application de la loi sur les droits d'auteurs est aussi renforcée. Ces exemples de mesures de coercitions en vue de la sécurisation des droits d'auteurs mis sur pieds ailleurs, peuvent être copiés dans notre pays pour que le cinéma camerounais en général et celui du Nord-Cameroun en particulier prenne enfin son envol.

Notes :

[1]Entretien du 02 avril 2020 à Ngaoundéré avec Asne Marie, gérante d'un secrétariat informatique au Centre commercial de Ngaoundéré.

[2]Mot fulfulde qui désigne les domiciles privés au Nord-Cameroun.

[3]Entretien du 06 septembre 2019 au marché Banthai à Ngaoundéré, avec Mamoudou Nana vendeurs des vidéos disques.

[4]Entretien du 07 septembre 2019 devant un étal de VCD/DVD piratés au marché central de Garoua, avec Hamadou Sanda, client.

[5]Entretien du 04 septembre 2019 au petit marché de Ngaoundéré devant un étal de VCD/DVD contrefaits, avec Djika Hamadama.

[6]Selon les résultats de la 2^e enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2) réalisé en 2010 par l'Institut National de la Statistique

(INS), Selon l'INS, 10 à 30% des jeunes vivant dans les villes au Cameroun sont sans emploi. L'INS précise aussi que le chômage reste d'abord un phénomène des grandes villes, notamment Douala et Yaoundé, qui affichent les taux les plus élevés du pays, dépassant parfois 30% de la population active. Cependant, l'INS reconnaît aussi que ces chiffres auraient pu être nettement plus élevés si le secteur informel n'absorbait pas près de 90% de chercheurs d'emploi. 90% des travailleurs exercent dans le secteur informel, tandis que 70% des travailleurs gagnent mensuellement moins de 23.

[7]Résultats quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4), 2015, Institut National de la Statistique du Cameroun.

[8]Carburant de la contrebande importé du Nigéria très consommé par les automobilistes et les motocyclistes au Nord-Cameroun. Malgré son interdiction, la vente du carburant *zoua-zoua* reste une activité créatrice d'emploi dans les régions septentrionales du Cameroun puisqu'une franche importante des jeunes la pratiquent à la faveur de la tolérance administrative.

[9]Entretien du 07 septembre 2019 au marché central de Garoua, avec Mamoudou aliace Boubou Boumbo, cinéaste, réalisateur et producteur de films.

[10]Décret N°2012/381 du 14 septembre 2012 portant Organisation du ministère des arts et de la culture, Archives Minac, Yaoundé.

[11]Loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, Archives Ministère des Arts et de la Culture, Yaoundé.

[12]ANY, Articles 3-12 de la loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, pp. 2-5. Cf, Annexe 6.

[13]ANY, Article 80 de la loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

[14]ANY, Articles 81 de la loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d’auteur et aux droits voisins.

[15]ANY, Articles 82 de la loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d’auteur et aux droits voisins.

[16]Lire Articles 85 alinéa 1 de la loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d’auteur et aux droits voisins, p. 23.

[17]Entretien du 20/02/19 avec Bassek Ba Kobbio au siège des Ecrans Noirs à Yaoundé.

[18]Entretien du 20 Janvier 2012 avec Monsieur Mintounou François Gérard, Chef service de la cinématographie au Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) à Yaoundé.

[19]Entretien du 03 mars 2019 à Ngaoundéré, avec Tieudem Etienne, délégué régional des Arts et de la Culture de l’Adamaoua.

[20]Entretien du 03 mars 2019 à Ngaoundéré, avec Tieudem Etienne, délégué régional des Arts et de la Culture de l’Adamaoua.

[21]*Ibid.*

[22]Entretien réalisé le 07 septembre 2019 à Garoua avec Mamoudou, cinéaste-réalisateur.

[23]Entretien du 09 septembre 2019 réalisé à Ngaoundéré avec Mal Boukar, comédien-acteur de films, membre du groupe dénommé : Ensemble Culturel AlKawal.

BIBLIOGRAPHIE :

Unesco, Juillet-Septembre 2005, « Persistance de la piraterie : conséquences pour la créativité, la culture et le développement durable », *e.Bulletin du droit d'auteur*, 66 p.

Nour-Eddine Sail, 2017, « Avant-propos Vive le foot ! », Patricia Caillé et Claude Forest, *Regarder des films en Afrique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 09-20.

Tristan Mattelart, « Piratages : apports et limites d'une infrastructure d'accès à la culture », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 26 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 09 octobre 2017. URL : <http://traces.revues.org/5953> ; DOI : 10.4000/traces.5953.

P. Ndiltah, 2013, « Les écrans noirs de N'Djaména. Les ciné-clubs comme réponse à la fermeture des salles traditionnelles en Afrique : le cas du Tchad », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université d'Avignon-France, 351 p.

P. Barrot, 2011/2, « La production vidéo nigérienne. Miroir d'une société en ébullition », *Afrique contemporaine*, N° 238, p 107-111.

F. Coulon, 2011, « Une histoire du cinéma camerounais. Cheminement vers l'indépendance de la production », *Afrique contemporaine*, N° 238, pp. 91-105.

F. Pigeaud, 2011, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 266p

Abdouraman Halirou, 2005, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », *Cultures & Conflits* [En ligne], mis en ligne le 19 mai 2009. URL : <http://conflits.revues.org/index17311.html>.

E. Sournaloum et Abdouraman Halirou, 2012, « Darak et la problématique de la sécurisation des frontières internationales du

Cameroun (1985-2010) », *Annales de de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, Vol XIV, pp 105-130.

Djanabou Bakary, novembre 2014, « Insécurité transfrontalière, perturbation des échanges et léthargie des marchés », Saïbou Issa (dir.), *Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-nord du Cameroun*, Kaliao : revue pluridisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure de Maroua, Série Lettres et Sciences Humaines, Volume spécial, pp. 61-82.

Saïbou Issa, novembre 2014, « En guise d'introduction. Des effluves au théâtre d'opérations, une région en récession », Saïbou Issa (dir.), *Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-nord du Cameroun*, Kaliao : revue pluridisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure de Maroua, Série Lettres et Sciences Humaines, Volume spécial, pp. 07-12.

Journal *L'œil du Sabel*, Tri-hebdomadaire d'information du Nord-Cameroun, édition du 12 mars 2018, 12 p.

Le régionalisme africain en matière de santé dans le contexte de gestion de la Covid-19 : perspectives institutionnelles et opérationnelles

*Firmin NGOUNMEDJE,
Martial JEUGUE DOUNGUE
& Carole Valérie NOUAZI KEMKENG*

Résumé

Jusqu'à la conférence d'Addis-Abeba de mai 1963, il n'était guère possible de parler de régionalisme africain. Les États indépendants d'Afrique ont accompli en 1963 un pas important vers la constitution d'une synergie normative et institutionnelle. Cette démarche endogène va s'affirmer par une volonté partagée comme toujours par un régionalisme africain. Instrument qui jusqu'ici, perçu comme un fil conducteur des différentes décisions des États en Afrique ayant pour but de coordonner la politique du continent sur tous les domaines de la vie humaine. Ainsi, dans une perspective d'évaluation du régionalisme africain, il est question de l'appréhender à l'aune de la Covid-19. Pour y parvenir, il est nécessaire, au-delà de l'apport de l'Afrique dans le cadre de lutte contre la Covid-19, de se demander si les normes et institutions mises en place dans le cadre de la gestion de la Covid-19 sont susceptibles de répondre à l'impératif de préservation de la santé et des droits fondamentaux ? À partir de la combinaison des méthodes juridique, comparative, sociologique et anthropologique, il ressort que la pluralité institutionnelle et normative est l'une des caractéristiques du régionalisme africain en matière de santé. Cependant, à l'aune de la Covid-19, le constat révèle un régionalisme diversifié, qui à plusieurs égards s'avère en quête d'efficacité.

Abstract

Until the Addis Ababa conference of May 1963, it was hardly possible to speak of African regionalism. In 1963, the independent states of Africa took an important step towards the constitution of a normative and institutional synergy. This endogenous approach will be affirmed by a will

shared as always by an African regionalism. An instrument that until now has been perceived as a guiding thread for the various decisions of the States in Africa with the aim of coordinating the policy of the continent in all areas of human life. Thus, from the perspective of evaluating African regionalism, it is a question of apprehending it in the light of the Covid-19. To do so, it is necessary, beyond the contribution of Africa in the fight against Covid-19, to ask whether the norms and institutions put in place in the framework of the management of Covid-19 are likely to meet the imperative of preserving health and fundamental rights? From the combination of legal, comparative, sociological and anthropological methods, it emerges that institutional and normative plurality is one of the characteristics of African regionalism in health matters. However, in the light of the Covid-19, the report reveals a diversified regionalism, which in several respects is in search of effectiveness.

Introduction

Une fois de plus, la communauté internationale se trouve en mal comme lors des épidémies mondiales précédentes telles que le VIH-SIDA, la peste, Ebola et bien d'autres. La pandémie de la Covid 19 a mis la communauté scientifique internationale en branle et a entraîné aussitôt la création d'une plateforme interpellant toute la sphère scientifique y compris l'Afrique. C'est ce qui ressort de la situation actuelle qui invite toute la communauté scientifique à mener une réflexion sur cette pandémie connue sous le nom de « Covid-19 ». Les premiers signes de cette pandémie ont été observés à partir du 31 janvier 2019 par « la Commission sanitaire municipale de Wuhan⁵⁴, dans la province de Hubei », signalant ainsi un cas au « Coronavirus ». Une situation bien que contradictoire sur la base de la diversité d'opinions existantes a fini par donner un consensus en ce sens que cela « (...) constitue une urgence de santé publique internationale (USPP⁵⁵). » L'écho s'est tout de suite fait ressentir dans le continent africain

⁵⁴[Fr.wikipedia.org/wiki/Wuhan](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wuhan), capitale de la province du Hubei, en Chine située en Chine Centrale. Abrisant près de 8,9 millions d'habitants et ayant une municipalité de plus de onze millions d'habitants. Septième ville la plus peuplée du pays et la deuxième plus grande zone urbaine de l'intérieur, un paysage dont le relief se caractérise par une plaine alluviale.

⁵⁵www.who.int/fr/news-room/detail/29-06-2020, déclaration donnée par l'OMS le 29 juin 2020 à travers la voix du Directeur Général convoquant le comité d'urgence dans le but de présenter la situation de la pandémie du Covid 19 devenue désormais une Urgence de Santé Publique Internationale.

prenant en compte l'alerte qui a été donnée au plan international, à travers la voix audible de l'UA, et ses autres partenaires une réaction prompte et immédiate qui s'est manifestée par la mise en place d'une plateforme africaine interactionnelle à savoir le « *groupe de travail continental, l'Africa Task Force for Novel Coronavirus (...)* »⁵⁶. Une réaction qui va s'affirmer par une volonté partagée au regard des nouvelles dispositions prises par les pairs africains, affirmée comme toujours par un « *régionalisme africain* ». Si la problématique de l'existence d'un droit africain de santé ne se pose plus aujourd'hui⁵⁷, il convient de préciser que ce droit est constitué de l'ensemble des règles juridiques établies par les organisations internationales et les autorités étatiques nationales, applicables en Afrique aux actions de santé en vue de la protection des droits de l'homme et du développement⁵⁸. Ce corpus juridique relativement fourni est un instrument qui jusqu'ici, perçu comme un fil conducteur des différentes décisions des États en Afrique ayant pour but « (...) *de coordonner la politique du continent (...)* »⁵⁹, sur tous les domaines de la vie humaine africaine⁶⁰. Il en est de même pour le cas de la Covid-19. Ainsi, le champ de réflexion en lui-même permet de délimiter la présente thématique dans l'espace régional (africain), axée sur la période 2019 jusqu'à, nos jours. Pour y parvenir, il est nécessaire, au-delà de l'apport de l'Afrique dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, de se demander si le régionalisme africain est-il conçu pour une gestion effective de la Covid 19 ? Autrement dit, les normes et institutions mises en place dans le cadre de la gestion de la Covid 19 dans le cadre régional africain, sont-elles susceptibles de répondre à l'impératif de préservation de la santé et des droits fondamentaux ?

⁵⁶ frsategie.org/publications/notes/covid-19-afriq, Note de la FRS n° 28 :2020, Gérard, Mathieu Mérino, 24 avril 2020.

⁵⁷ Michel Belanger, « Existe-t-il un droit africain de santé ? », in *La création du droit en Afrique*, Dominique DARBON et Jean du Bois de Gaudusson (dir.), éd. Karthala, 1997, pp. 361-370, préc. p. 362.

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ François Borella, « Le régionalisme africain en 1964 », *Annuaire français de droit international*, vol. 10, 1964, pp. 621-637 ; voir le site : <https://doi.org/10.3406/afdi>, 1964.1782.

⁶⁰ Santé publique France, définition de cas d'infection au SARS-coV-2 (COVID-19), mise à jour le 07/05/2020.

La réponse à cette question nécessite la combinaison de plusieurs méthodes. D'abord à la méthode juridique⁶¹ qui consiste en l'analyse des instruments juridiques régionaux africains en matière de santé. Elle alterne la dogmatique qui permet de comprendre le sens formel de la règle de droit) et la casuistique qui renseigne sur la confrontation de la règle de droit au réel et a permis d'identifier quelques Etats africains qui ont mis en œuvre la politique de riposte définie par l'Union africaine. Ensuite, le recours à la sociologie du droit ou à la sociologie juridique qui est la branche (ou sous-discipline) de la sociologie permet d'étudier les phénomènes juridiques en prêtant attention aux pratiques effectives des acteurs du champ juridique, et non simplement aux textes réglementaires. Le recours à l'anthropologie du droit permet d'aborder les phénomènes juridiques avec une approche sociale, culturelle et symbolique, dans la mesure où la spécificité africaine a permis à l'Afrique de s'engager dans cette lutte à travers une démarche qui lui est propre. Enfin, pour mieux apprécier cette spécificité africaine dans la riposte de la Covid-19, recours à la méthode comparative⁶² s'avère nécessaire dans la mesure où elle a permis de jeter un regard sur les normes, institutions et techniques de riposte entrepris du côté de l'occident. L'exploitation de ces différentes méthodes et une analyse fondée sur le droit international et régional africain, laissent apparaître l'hypothèse selon laquelle, la pluralité institutionnelle et normative est l'une des caractéristiques du régionalisme africain en matière de santé. Cependant, à l'aune de la Covid-19, le constat révèle un régionalisme diversifié (I), qui à plusieurs égards s'avère renouveler (II).

1. Un régionalisme diversifié

La pandémie de la Covid 19 met à rude épreuve les États du monde et en particulier l'Afrique. Cette pandémie s'est rapidement muée en crise sanitaire mondiale au regard de ses effets dévastateurs, rappelant ainsi les récentes flambées de l'Ébola tout comme celles liées à la tuberculose et au

⁶¹ Jean Louis Bergel, *Méthodologie juridique*, collection « Thémis », PUF, 1^{ère} édition, 2001, p. 18.

⁶² Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Éd. La Découverte, Coll. « Guides-Repères », Paris, 2005, p. 6.

VIH/SIDA, lesquelles sont encore présentes dans les esprits des africains. Compte tenu de l'augmentation des flux commerciaux et de l'accroissement de la population, les maladies transmissibles circulent de plus en plus vite⁶³ et les États se trouvent désormais dans l'incapacité de faire face aux défis sanitaires globaux. Un constat est fait aujourd'hui la quasi-totalité des organisations internationales se sont dotées d'un arsenal juridique prompt à une riposte efficace des pandémies. Ainsi la quête d'une stratégie commune de riposte à l'échelle régionale (A) a permis de mettre en exergue le renforcement du cadre institutionnel (B) dans la gestion des pandémies en Afrique.

1.1. La quête d'une stratégie commune de riposte à l'échelle régionale

Le droit international de la santé a une vocation universelle. Toutefois comme toutes les autres disciplines du droit international, il n'a pas échappé à la régionalisation. A l'instar des autres régions du monde, l'Afrique connaît une régionalisation du droit international de la santé. Il s'agit donc d'examiner la stratégie régionale africaine contre la riposte des pandémies qui secouent le continent à l'instar de la Covid19. La quête d'une stratégie commune de riposte à l'échelle régionale (2) repose sur un cadre juridique existant qu'il convient d'analyser (1).

1.1.1. Le cadre juridique régional africain de lutte contre les pandémies

Conformément à l'article 3 (n) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, l'un des objectifs de l'Union est d'œuvrer de concert avec les partenaires internationaux en vue de l'éradication des maladies évitables et la promotion de la santé sur le continent. Il convient de dire que de nombreux instruments régionaux africains pertinents ont été adoptés dans le domaine de la santé publique. L'union africaine joue un rôle important dans la l'élaboration des normes juridiques de protection du droit à la santé. Au sommet de ces instruments se trouve le traité fondateur de

⁶³Guillaume Le Floch, « Santé et droit international : l'ébullition permanente », in *Santé et droit international*, Colloque de Rennes, 2019, p. 7.

l'union africaine : la charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui consacre en son article 16, le droit de toute personne à « *un meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre* », et le devoir des parties à la charte de « *prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie* »⁶⁴. À ce titre, il a été adopté un protocole pour la surveillance renforcée du SRAS et du syndrome grippal pour COVID-19 en Afrique. Les États membres devraient continuer de renforcer la surveillance aux frontières afin de dépister les voyageurs entrants pour les maladies respiratoires graves et les antécédents de voyages récents dans les pays ou les territoires affectés signalent une transmission locale ou communautaire⁶⁵.

Conformément à l'article 2 du RSI de 2005, les États parties sont tenus de respecter un ensemble de règles aux frontières visant « *à prévenir la propagation internationale des maladies* »⁶⁶. Cette obligation des États à se conformer à cette prescription, découle du droit à la santé, qui pour SAUVÂT, signifie que « *l'Etat a le devoir de respecter, de protéger la santé de tous les sujets de droit en légiférant en matière de respect du corps d'autrui, de santé publique, de sécurité sanitaire etc... et de permettre l'élaboration d'un système de soins notamment en réglementant la formation des médecins et en laissant les médecins diplômés s'installer et exercer librement* » « *Il a également l'obligation de participer activement à la mise en place de ce système de soins, notamment par la création et la gestion des hôpitaux publics et à son financement grâce au système de sécurité* »⁶⁷. Selon le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) est « *le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre* »⁶⁸.

⁶⁴ Voir art.16 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples

⁶⁵ Union Africaine, « sur la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19) », bulletin d'information n°26, juillet 2020. Aussi, le CACM a publié un guide sur la reprise des voyages et des surveillances transfrontalières. Par ailleurs, les mises à jour hebdomadaires des politiques scientifiques et de santé publique de Covid-19 sont accessibles à l'adresse <https://afriacdc.org/ressources/> en vue de sensibiliser et mettre en garde un plus grand nombre de personnes.

⁶⁶ Il s'agit du Règlement Sanitaire International de 2005.

⁶⁷ SAUVÂT (C.), *Réflexions sur le droit à la santé* ; PUF 2004, 533 p, plus préc, p. 180.

⁶⁸ Paragraphe 1 de l'art. 12 du PIDESC

Quant à la DDHC de 1789, qui n'est rien d'autre que la source de tous les droits humains et « *l'instrument de base en vigueur* »⁶⁹, elle mentionne le droit à la santé en son art. 25 qui correspond à l'idée selon laquelle: « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale* »⁷⁰. Il revient donc aux États parties de procéder à une surveillance épidémiologique quotidienne des populations afin de déceler rapidement un événement ou toute situation susceptible de constituer une urgence de santé publique internationale. C'est la conséquence des obligations positives auxquelles sont astreints les États⁷¹, que l'on retrouve généralement en droit international des investissements où il est un classique des traités bilatéraux conclus entre États hôtes et investisseurs

⁶⁹ M. Özden, *Le droit à la santé. Un droit humain fondamental stipulé par l'ONU et reconnu par des traités régionaux et de nombreuses constitutions nationales*, brochure du Programme Droits Humains du Centre Europe- Tiers Monde (CETIM), 2008, p.

⁷⁰ On retiendra également la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Adoptée le 21 décembre 1965) précise à l'art. 5 que « *les États parties s'engagent (...) à garantir le droit de chacun (...) à la jouissance du droit (...) à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sociale et services sociaux* ». Ensuite, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Adoptée le 18 décembre 1979) qui fait mention à l'art. 11 paragraphe 1 de ce que « *les États s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées (...) afin d'assurer, sur la base de l'égalité (...) le droit à la protection de la santé* » et l'art. 12 de la même Convention de renchérir en stipulant que les États parties devront prendre « *toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé (...)* ». Mais aussi, la Convention relative aux droits de l'enfant (Adoptée le 20 novembre 1989) qui précise, entre autres, à l'article 24 que « *les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services* ».

⁷¹ Les obligations positives en matière de protection du droit à la santé peuvent d'abord se déduire de l'article 2 § 1 du Pacte, qui ne traite certes pas spécifiquement du droit à la santé (lequel est envisagé à l'article 12), mais de l'ensemble des droits protégés par le Pacte. Qualifiée de « clause parapluie », la disposition est une clause générale par laquelle l'État assure qu'à compter de l'entrée en vigueur du texte, il respectera l'ensemble de ses dispositions et les obligations qu'elles créent. Elie Tassel, « *Droit à la santé, droit à la vie et coronavirus* », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, n°11, 2020, pp. 151-170, consulté en ligne sur <http://journals.openedition.org>, le 25 avril 2022, à 2h30.

étrangers⁷². Il peut aussi apparaître sous d'autres noms : « *clause parapluie (umbrella clause), clause d'effet miroir, clause de couverture, clause de protection parallèle, clause pacta sunt servanda* »⁷³.

1.1.2. La coordination régionale de la réponse : entre incapacité de l'organisation panafricaine et riposte individuelle des États membres

Des auteurs tels que Stapleton, Schröder-baack, Laaser, Meershoek et Popa affirment qu'une meilleure coordination entre les politiques globales et nationales est requise pour mieux gérer les besoins globaux et les besoins individuels lors de crises⁷⁴. Aussi, le succès de la mise en œuvre des stratégies de préparation et de riposte à la Covid-19 dépendra de la participation de l'ensemble de la société au plan internationale et de la solidité de la coordination nationale et supranationale notamment au niveau régional. Comme l'a relevé Dieudonné Coffi ASSOUVI, « l'économie politique envisage l'Union africaine (UA) comme un creuset de coordination de la lutte contre la Covid-19 et de gestion de la crise ; aucun État ne peut seul gagner cette guerre »⁷⁵

L'Union Africaine a institué un Fonds d'intervention Covid-19 destiné à ses 55 pays membres, et par l'entremise de ses centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies est devenue une figure de proue dans la riposte de la pandémie actuelle en instaurant un nouveau partenariat au sein de la stratégie continentale commune contre la Covid-19 dont le but est d'accélérer les dépistages de la maladie (Partner hip to accelerate Covid-19 testing ou PACT). Le PACT appelle également à instaurer sans tarder un système africain dirigé par le CDC pour permettre de regrouper les approvisionnements en matériels de diagnostic de la

⁷² V. par ex. J. Cazala, « La clause de respect des engagements », in C. Leben (dir.), *Droit international*, cité par TASSEL (Elie), *Ibidem*.

⁷³ *Ibidem*.

⁷⁴ Cité par Stéphanie Maltais, *La gestion résiliente des crises sanitaires des Etats fragiles : études de la crise d'Ebola en Guinée*, Thèse de Doctorat, Ottawa, Canada, 2019

⁷⁵ Dieudonné Coffi Assouvi, « L'union africaine à l'épreuve de la covid-19 : une perspective d'économie politique internationale », Paru dans A+ International, L'expertise nord-américaine au service de votre administration, numéro 3, mai 2020, p. 7.

maladie et pour la riposte. Pour le cas du Mali par exemple, le pays s'est inscrit dans une coopération intersectorielle concertée avec l'OMS, le CDC Afrique et les pays de la sous-région CEDEAO. Une coopération sera basée pour l'essentiel sur la préparation au niveau sous régional et international d'actions coordonnées en matière de lutte contre le Covid-19⁷⁶.

Cependant, comme l'a relevé Dieudonné Coffi ASSOUVI, l'UA manque de capacité d'intervention au regard de l'urgence des actions à mener. Elle devrait élaborer un plan intégré de lutte contre la Covid-19⁷⁷. Pour lui, « si ces actions traduisent la détermination de l'UA à appuyer les États membres dans la lutte contre la pandémie, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles trahissent l'incapacité de l'organisation panafricaine à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. (...) D'ailleurs, l'UA n'était pas capable de se substituer aux États membres pour organiser le rapatriement des Africains vivant dans la province chinoise de Hubei. Dans une période de crise globale, la coordination interétatique est plus appropriée »⁷⁸.

Dès lors, dans une perspective épistémique du régionalisme diversifié, on constate la difficulté de mise en œuvre du pluralisme juridique du régionalisme africain au sein des États. L'on note à ce titre que la gestion de la Covid-19 a permis la réaffirmation du concept de souveraineté juridique des États membres de l'Union Africaine dans la mesure où face à l'incapacité de l'organisation panafricaine à organiser une action régionale commune, les États africains vont développer des stratégies de riposte individuelle. L'association canadienne Avocats Sans Frontières a déclaré en 2020 que « tous les États doivent prendre des mesures sans précédent pour juguler la propagation de la Covid-19, y compris des mesures qui limitent le plein exercice des droits et libertés garantis par le

⁷⁶ Voir en ce sens le plan d'actions pour la prévention et la réponse à la maladie à COVID-19 de mars 2020, p.16

⁷⁷ Dieudonné Coffi Assouvi, « L'union africaine à l'épreuve de la covid-19 : une perspective d'économie politique internationale », Paru dans A+ International, L'expertise nord-américaine au service de votre administration, numéro 3, mai 2020, p7.

⁷⁸ Ibid., p. 8.

droit international et le droit interne de chaque pays »⁷⁹. Elles ont consisté en l'adoption des mesures barrières pour empêcher la transmission et la propagation du virus. Ces mesures vont du couvre-feu partiel au confinement, en passant par, la fermeture des frontières, des écoles, des bars et des lieux de cultes, le port obligatoire des masques, le lavage régulier des mains, la fermeture partielle des administrations publiques, l'institution du télétravail, l'instauration de la distanciation sociale de sécurité d'un mètre au moins entre deux personnes, l'interdiction de circulation des bus de transports en commun, l'obligation pour les taxis de prendre 3 personnes au maximum, l'interdiction des rassemblements ou des réunions de plus de 10 personnes, l'auto-isolement, l'auto confinement, le dépistage systématique et la prise de température⁸⁰.

De manière générale, ces mesures ont donné lieu à des restrictions de droits et libertés individuels et collectifs des citoyens à l'intérieur de chaque pays africain⁸¹ au même titre qu'en Europe et en Asie. Elles ont eu un impact sérieux sur la vie des populations. On peut relever entre autres, l'arrêt des activités économiques et des services sociaux, qui a entraîné une perturbation des moyens d'existence des membres vulnérables de la société, les pertes d'emploi, l'insécurité alimentaire des ménages, l'absence d'accès à la protection sociale, aux services de santé comme la santé sexuelle et de la reproduction, y compris les soins pré et post-natals pour les femmes enceintes, l'affaiblissement ou la désintégration des systèmes sociaux au profit des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées et la perturbation de l'accès à l'assistance humanitaire pour les personnes déplacées, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants

⁷⁹ ASF Canada, « L'État de droit, les droits humains, toujours aussi importants en temps de crise ? », 02/04/2020.

⁸⁰ Dieudonné Coffi ASSOUVI, *op. cit.*, p. 8.

⁸¹ Sur cet aspect, lire également Moustapha Afroukh, « Covid-19 et droit de dérogation : les réponses du droit international des droits de l'homme », *RDLF* 2020 chron. n°40., Tremblay, G. (1977). « Les situations d'urgence qui permettent en droit international de suspendre les droits de l'homme ». *Les Cahiers de droit*, 18(1), 3–60. <https://doi.org/10.7202/042154ar>, Serge Frédéric Mboumegne Dzesseu et Valéry Blériot Djomo Tamen « COVID-19 et dérogations juridiques au Cameroun », in Pierre Ongolo Zogo, Anne-Cécile Zoung-Kanyi Bissek, et al. (Dir), *Covid 19 au Cameroun : Regards croisés et leçons apprises*, Editions Monanges, Yaoundé, 2021, pp. 255-276., Renard, S., 2020, « L'état d'urgence sanitaire : droit d'exception et exceptions au droit », *RDLF*, 13, pp. 372-378.

; les mauvais traitements infligés aux migrants, la fermeture des frontières aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et les répercussions disproportionnées sur d'autres groupes marginalisés de la société, notamment les jeunes, les pauvres, les personnes en détention, les minorités et les populations/communautés autochtones.

Il est important de relever ici que le système africain de protection des droits de l'homme repose sur un instrument fondamental qu'est la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ce texte régional consacre l'impossibilité de déroger aux droits garantis quelle que soit la circonstance exceptionnelle. Dans le cadre de la gestion de la covid 19, Il a été impossible d'appliquer cet instrument régional de protection des droits de l'homme. Olivier Baraka Bahoze souligne à ce titre que, maintenir un tel standard s'est avéré incompatible avec la nécessité d'endiguer la Covid-19⁸². L'on convient avec lui que, la déclaration dans plusieurs Etats africains de l'état d'urgence sanitaire, dérogoire aux droits de l'homme, viole la Charte africaine. C'est la raison pour laquelle il plaide en faveur de l'adoption d'une convention régionale applicable aux situations d'urgence pour un maximum de sécurité juridique face aux décisions étatiques susceptibles de rendre dérisoires les droits protégés par la Charte.

Il convient de noter que cette convention régionale spécifique servira de complément au cadre juridique encore insuffisant en ce qui concerne la gestion des pandémies au niveau continental. Ce qui pourrait consolider la stratégie commune de riposte à l'échelle régionale même si à côté, l'on a noté déjà un renforcement du cadre institutionnel dans la lutte contre la covid 19 en Afrique.

⁸² O. B Bahoze , « Le système africain des droits de l'homme face à l'état d'urgence sanitaire due à la Covid-19 », *Annuaire africain des droits de l'homme*, (2020) 4, pp. 60-82, <http://doi.org/10.29053/2523-1367/2020/v4a4> p. 60. Lire aussi Aubin DASSI NDÉ, « La Covid-19 : un Janus dans le développement des droits de l'homme », *Cahiers Africains de Droit International*, n° 018 – Décembre 2021, pp. 185-219.

1.2. Le renforcement des capacités institutionnelles

Le renforcement des capacités institutionnelles s'entend ici de la capacité des organes habilités à lutter contre les pandémies à fournir des actions efficaces pour remédier au problème. Le plan d'action régional et sous régional a pour objectif de faciliter la prise de décisions et la mise en place des actions nationales pouvant être coordonnées au niveau régional. Aujourd'hui plus que jamais, l'appel au multilatéralisme doit être renforcé pour s'attaquer aux vastes implications sanitaires, économiques, géopolitiques et sociales du Covid⁸³. Car, comme le rappelle le célèbre adage attribué à Winston CHURCHILL, « *on ne doit jamais gaspiller une bonne crise* ». De ce fait, il faut dire la création d'institutions régionales nouvelles (1) et la collaboration des partenaires internationaux (2) contribuent fortement à éradiquer cette menace globale.

1.2.1. La création d'institutions régionales nouvelles

La création d'institutions nouvelles en période de crise participe du renforcement institutionnel à la fois opérationnel et stratégique de riposte. En plus de cela, ça contribue à augmenter la capacité infrastructurelle en matière réponse adéquate tant au niveau régional, qu'au niveau étatique. Tel est le cas de l'Afrique, qui dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, s'est dotée de nouvelles institutions, et comités. L'union africaine a mis en place plusieurs centres pour le contrôle et la prévention des maladies dont l'architecture repose sur deux grandes orientations de l'intégration africaine : le régionalisme (UA) et le sous régionalisme (les communautés économiques régionales ou CER). En janvier 2015, la création du centre africain de prévention et de contrôle des maladies et de son bureau de coordination, par les chefs d'États et de gouvernements a été formellement entériné⁸⁴. Le CDC Afrique a été officiellement lancé le 31 janvier 2017, en tant qu'institution spécialisée de l'UA, il est considéré aujourd'hui comme étant la plus haute instance décisionnelle en matière

⁸³Marie Roy, « Le système sanitaire international à l'épreuve du Covid-19 », in *Vie publique*, consulté en ligne sur <https://www.vie-publique.fr>, le 26 avril 2022, à 1h30.

⁸⁴OMS, *Rapport de la situation sur la création du CDC*, AFR/RC65/8, 25 novembre 2015

de santé publique à l'échelle continentale. Le centre vise à renforcer les capacités des établissements de santé publiques de l'Afrique à détecter les maladies et à y répondre efficacement ; et à répondre à d'autres problèmes de santé grâce à un réseau intégré de programmes de préparation et d'intervention, de surveillance, de laboratoire et de recherche à l'échelle continentale⁸⁵. Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, établis en 2017, recueillent des informations en temps réel, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)⁸⁶. Leur nouveau partenariat pour l'accélération du dépistage de la Covid-19 (PACT), qui vise à tester 10 millions de personnes en six mois, es venu compléter les efforts des gouvernements tout en favorisant des avancées importantes dans la promotion d'une gestion de la pandémie fondée sur les connaissances⁸⁷. En plus, le CDC-Afrique a travaillé en étroite collaboration avec l'OMS pour aider les pays à disposer de protocoles standards afin de générer des données probantes essentielles pour concevoir des ripostes à la pandémie spécifiques à chaque pays⁸⁸. Par exemple, en décembre 2020, 5 233 séquences du génome de la Covid-19 venant d'Afrique ont été soumises à la base de données de séquences GISAID, ce qui ne représente que 2 % de l'ensemble des génomes de cette base de données. Pour augmenter ce nombre, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, en collaboration avec le CDC-Afrique, a lancé un réseau régional de laboratoires de séquençage pour la Covid-19 et les agents pathogènes émergents⁸⁹.

⁸⁵ Le CDC travaillera avec les Etats membres de l'union africaine, l'OMS et des partenaires des cinq sous-régions géographiques d'Afrique pour renforcer leurs capacités dans cinq domaines stratégiques prioritaires : (1) surveillance de la santé publique et renseignements sur les maladies ; (2) préparation et intervention en cas d'urgence en santé publique ; (3) systèmes et réseaux de laboratoires de santé publique ; (4) systèmes d'information et de technologie en santé publique ; (5) recherche en santé publique et instituts de santé publique

⁸⁶ Nations Unies, *les incidences de la Covid-19 en Afrique*, Note de synthèse du 20 mai 2020, p. 6.

⁸⁷ *Ibidem*.

⁸⁸ Bureau Régional de l'OMS, *Rapport sur la riposte stratégique à la COVID-19 dans la Région africaine de l'OMS*, Février-décembre 2020, pp. XI-XII.

⁸⁹ Le réseau, lancé en octobre, vise à étendre les capacités de séquençage dans la Région africaine et la Région de la Méditerranée orientale de l'OMS en introduisant le séquençage de nouvelle génération (SNG) dans les laboratoires de ces régions. *Ibid.*, p. 15.

En plus de travailler avec les Etats membres de l'UA, le CDC Afrique gère cinq centres de collaborations régionaux pour l'Afrique centrale, orientale, septentrionale, australe et occidentale, dont les objectifs sont entre autres de mettre en place un système d'alerte précoce, afin de faire face, plus efficacement, et en temps opportun, aux menaces à la santé, notamment les maladies infectieuses les maladies chroniques et les catastrophes naturelles⁹⁰. Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ont également mis en place le Fonds d'intervention COVID-19 pour l'Afrique, en collaboration avec l'initiative AfroChampions (secteurs public et privé), afin de réunir initialement 150 millions de dollars É.-U pour les besoins immédiats, puis jusqu'à 400 millions de dollars afin de soutenir une action sanitaire et une assistance socioéconomique durables en faveur des populations les plus vulnérables de l'Afrique⁹¹.

Selon le Centre Africain pour le Contrôle et la Prévention des Maladies (CDC Afrique), l'ampleur et la gravité de la pandémie de Covid-19 en Afrique constituent une source de préoccupation⁹². Par ailleurs, l'on n'a durant cette période de crise sanitaire de Covid-19, le repositionnement des organisations sous régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – (CEDEAO), pour accompagner les pays vers l'accès à des infrastructures de santé publique comme les instituts nationaux de santé publique (INSP), les centres des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS)⁹³.

En outre, depuis le début de la pandémie des comités spécialisés ont été mis en place, afin d'assurer la cohérence, l'alignement et la complémentarité des actions. C'est le cas, au Bureau régional de l'OMS où a été activé une équipe d'appui à la gestion des incidents liés à la COVID-

⁹⁰ Feuillet d'information sur le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies, disponible sur www.africacdc.org (consulté le 02 octobre 2020).

⁹¹ Nations Unies, *Note de synthèse : les incidences de la covid-19 en Afrique*, 20 mai 2020, p. 6.

⁹² Union Africaine, *riposte de l'Afrique à la COVID-19 en matière de gouvernance*, rapport préliminaire, mai 2020, p. 13

⁹³ Hervé Hien, « La résilience des systèmes de santé : enjeux de la covid-19 en Afrique Subsaharienne », *S.F.S.P | Santé Publique*, Vol. 32, n°2, 2020, pp. 145-147, plus préc, p. 146.

19 (IMST) pour fournir un soutien opérationnel et technique aux pays et aux équipes nationales de gestion des incidents⁹⁴.

Toujours dans la mouvance de création des institutions, il a été mis en place des institutions virtuelles au travers du numérique, trouvé comme solution à la riposte contre la propagation de Covid-19. Dans plusieurs pays, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en place un agent conversationnel fondé sur l'intelligence artificielle pour fournir des informations. Ce service d'alerte sanitaire de l'OMS est disponible en plus de 10 langues⁹⁵. Depuis février, l'OMS a pris contact avec des dizaines d'États pour les aider à fournir des informations exactes au public par l'intermédiaire de ce service fourni sur WhatsApp⁹⁶. D'autres offres ont également été proposées à l'initiative de pays, comme en Égypte (dont une version pour les sourds), au Congo et au Zimbabwe⁹⁷.

Un écosystème de santé numérique permettant de faciliter la réaction face à une pandémie en améliorant les activités de surveillance et de contrôle (signalement rapide des cas par exemple) et en facilitant le partage d'informations (documentation efficace et partage des dossiers des patients par exemple)⁹⁸. La propagation de la pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance de l'échange de données sanitaires et de l'interopérabilité⁹⁹.

En plus de la création de ces institutions régionales, l'on note une pléthore d'organisations créées au sein des États africain. Au Nigéria, il y'a eu la création de la Coalition Against Covid-19 (Coalition contre la Covid-19) qui a réuni des banques locales en vue de mobiliser des ressources destinées à soutenir la protection sociale et l'achat d'équipements de

⁹⁴ Bureau Régional de l'OMS, *Rapport sur la riposte stratégique à la COVID-19 dans la Région africaine de l'OMS*, *op.cit.*, p. VIII.

⁹⁵ Banque européenne d'investissement, *COVID-19 : les solutions numériques de l'Afrique*, Luxembourg, 2020, p. 12.

⁹⁶ *Ibidem*.

⁹⁷ <https://airtable.com/shrGXLJECotnZa1Ou/tblwPhDJfifisTMNg6/viwRoWh6lu99xyzz7?block=biqVDslkfpjON6Dh>, Consulté sur le 27 avril 2022 à 19h20.

⁹⁸ Banque européenne d'investissement, *COVID-19 : les solutions numériques de l'Afrique*, *op.cit.*, p. 15.

⁹⁹ *Ibidem*.

protection individuelle¹⁰⁰. L'initiative « African Influencers for Development » (« Influenceurs africains au service du développement »), soutenue par le PNUD, a permis de rassembler des professionnels de la santé, de la finance, de la logistique et de la production, notamment¹⁰¹. Au Cameroun, sept (07) centres spéciaux de prise en charge des patients Covid-19 ont été créés par Arrêté N°041/CAB/PM du 20 avril 2020¹⁰². Cet acte est en faveur d'une bonne *réactivité du système*, et a permis d'anticiper sur la préservation de la demande habituelle des soins et services¹⁰³.

1.2.2. La collaboration avec les partenaires internationaux

La collaboration avec les partenaires internationaux découle d'une obligation positive, celle de la solidarité commune ou internationale. L'obligation de solidarité internationale « *est une composante essentielle de la matricialité du droit de l'homme à la santé* »¹⁰⁴. A l'échelle mondiale, la réponse sanitaire doit privilégier la solidarité envers les pays en développement, la santé étant considérée comme un bien public universel¹⁰⁵. Depuis l'apparition de la Covid 19, les institutions régionales africaines tentent d'endiguer le phénomène par la coopération internationale sur tous les plans. Avec l'appui des partenaires au développement, les organisations africaines, les Etats ont pu prendre des mesures pour renforcer les capacités de dépistages, améliorer l'accès aux fournitures médicales et accroître la participation aux recherches sur le vaccin et les traitements¹⁰⁶.

¹⁰⁰ Nations Unies, *Note de synthèse : les incidences de la covid-19 en Afrique, op.cit.*, p. 9.

¹⁰¹ *Ibidem*.

¹⁰² Yves-Mathieu Zoa Nanga, Manaouda Malachic, Jean-Jacques Akamba, « Le système de santé à l'épreuve de la COVID-19 au Cameroun », Leçon inaugurale ; les dimensions socio-économiques, politiques et sécuritaires de la covid-19 : la nécessité d'un plan de riposte multisectoriel, national et régional, in *L'Etat africain à l'épreuve de la pandémie Covid-19, Revue Africaine de Sécurité Internationale - RASI 002*, Acte du Conférence Internationale de Yaoundé organisée par l'EIFORCES avec l'appui du Japon à travers le PNUD les 27 et 28 mai 2021 au Palais des Congrès, p. 115.

¹⁰³ *Ibidem*.

¹⁰⁴ Alain-Georges Bessala, « Le droit à la santé Le droit à la santé dans les pays pauvres très endettés », *op.cit.*, p. 119.

¹⁰⁵ Nations Unies, *les incidences de la COVID-19 en Afrique*, Note de synthèse du 20 mai 2020, p. 3.

¹⁰⁶ *Ibid.*

Dans ce contexte, l'un des partenariats les plus en vue est celui en vigueur avec l'Organisation Mondiale de la Santé. Dans sa constitution du 22 juillet 1946¹⁰⁷, l'article 1^{er} dispose que le but de l'organisation est « *d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé* » et son article 71 renchérit en disposant que : « *l'organisation peut, en ce qui concerne les questions de son ressort, prendre toute disposition convenable pour ce concerter et coopérer avec les organisations internationales et, avec l'approbation du gouvernement intéressé, avec des organisations nationales gouvernementales ou non gouvernementales* ». A titre d'illustration, il a été institué un bureau régional de l'OMS pour l'Afrique qui travaille avec les gouvernements et les organismes spécialisés, les partenaires et autres parties prenantes dans le domaine de la santé publique, pour renforcer les capacités des gouvernements nationaux en vue de l'amélioration de la santé de leurs citoyens, ainsi que de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des informations permettant de trouver des solutions aux problèmes de santé publique. Les contributions de l'OMS aux progrès réalisés pour la lutte contre les épidémies et les pandémies en Afrique sont considérables à l'instar l'OMS/AFRO qui a fourni un appui aux Etats membres pour qu'ils mettent au point un traitement grâce à une série de mécanismes de soutien tels que le renforcement des capacités des laboratoires nationaux pour le diagnostic du VIH, le suivi des patients sous traitement anti rétroviraux (TARV)¹⁰⁸.

Les efforts de réponse au Covid-19 ont été mondialisés pour développer une meilleure solution. Un cadre de collaboration a été mis en place à travers trois partenariats : Partenariat vaccin ; Partenariat thérapeutique ; et Partenariat diagnostic. *Le partenariat pour les vaccins* est composé de la Coalition pour la Préparation et l'Innovation aux Epidémies de l'OMS et de GAVI, pour aider à améliorer la préparation des pays et la livraison de vaccins par le biais du programme de facilité COVAX. *Le Partenariat Thérapeutique*, quant à lui, s'appuie sur l'accélérateur thérapeutique, l'OMS

¹⁰⁷ La constitution a été adoptée à la conférence internationale de la santé, tenue à New York du 19 juin au 22 juillet 1946, signée par les représentants de 61 Etats le 22 juillet 1946 et est entrée en vigueur le 07 avril 1948

¹⁰⁸Luis Gomes Sambo, *Une décennie de l'action de l'OMS dans la région africaine*, OMS/AFRO, 2014, p.49-50

et UNITAID. Et *le partenariat de diagnostic* a été organisé avec Find, l'OMS et le Fonds Mondial¹⁰⁹. Chaque partenariat est soutenu par un centre de coordination à l'OMS. Ce processus de collaboration forme un groupe de facilitation pour superviser et rendre compte des progrès, mobiliser des ressources et s'engager avec les parties prenantes¹¹⁰. Par conséquent, une feuille de route multipartenaires a été définie dans l'ensemble du partenariat pour les vaccins, garantissant que la préparation et la livraison des pays sont l'un des flux parmi d'autres

En ce qui concerne la pandémie de Covid-19, de plus en plus l'organisation renforce son soutien aux pays à risque élevé en Afrique en menant des actions sur le terrain. Des équipes d'experts sont arrivés dans des zones les plus touchés tels que l'Afrique du Sud et plusieurs autres pays africains qui ont sollicité son soutien. L'organisation est entrain de mobiliser davantage d'experts techniques sur le terrain en multipliant des formations pour renforcer les capacités au niveau local. L'organisation a également mis sur pied un fond de solidarité pour la riposte à la Covid-19. Les organismes et les personnes qui souhaitent contribuer aux efforts de lutte contre la pandémie et soutenir l'OMS y sont conviés.

Sur le plan économique, la pandémie de Covid-19 exerce une pression insoutenable sur les gouvernements des Etats qui connaissent d'importants déficits budgétaire, et par ricochet fragilise l'action des différentes Institutions régionales africaines étant donné que ce sont les Etats qui contribuent au financement des activités desdites Institutions ; une vulnérabilité accrue de la dette et des systèmes de santé faibles, la chute des prix des matières premières notamment le pétrole, la baisse des recettes d'exportation¹¹¹. Cette situation préconise l'apport « *Des soutiens*

¹⁰⁹ Rose Fomban Gana Leke, « Covid-19 : une crise sanitaire mondiale », Leçon inaugurale ; les dimensions socio-économiques, politiques et sécuritaires de la covid-19 : la nécessité d'un plan de riposte multisectoriel, national et régional, in *L'Etat africain à l'épreuve de la pandémie Covid-19, Revue Africaine de Sécurité Internationale - RASI 002*, Acte du Conférence Internationale de Yaoundé organisée par l'EIFORCES avec l'appui du Japon à travers le PNUD les 27 et 28 mai 2021 au Palais des Congrès, pp. 17-30, plus préc, pp. 20-21.

¹¹⁰ *Ibidem*.

¹¹¹ Voir Banque Mondiale, *L'évaluation de l'impact économique du COVID-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne*, vol.21, avril 2020, p.83

financiers désintéressés indispensables à la mise en œuvre des dispositifs institutionnels »¹¹².

Les institutions financières internationales ont également réagi rapidement pour fournir des ressources aux pays africains pour qu'ils puissent renforcer leur capacité afin de gérer les effets néfastes de la pandémie. A ce titre le groupe de la Banque Mondiale a approuvé une première série d'intervention de soutien d'urgence pour les pays en développement par le biais du mécanisme accéléré de riposte au Covid-19 en venant en aide à 25 pays dont 10 pays d'Afrique subsaharienne¹¹³. La Banque Mondiale dès le début de la pandémie de covid-19 a débloqué près de 12 milliards USD à l'appui des pays en développement pour de vaccins contre la Covid-19 dès qu'ils seront disponibles. L'ONU à travers le PNUD¹¹⁴ a également aidé les Etats à réagir de manière urgente et efficace au Covid-19 dans le cadre de sa mission d'éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer la résilience aux crises et aux chocs. Ce programme est donc une réponse socioéconomique des effets néfastes des pandémies aux côtés de la réponse sanitaire immédiate de l'OMS.

Par ailleurs, dans sa riposte contre la pandémie, la Société Financière Internationale (IFC) s'emploie à trouver le juste équilibre entre réaction de portée mondiale et des impacts ciblés, tout en veillant à ce que ses interventions contribuent à une reprise durable¹¹⁵. En outre, l'IFC a

¹¹² Alain-Georges Bessala, « Le droit à la santé Le droit à la santé dans les pays pauvres très endettés », *op.cit.*, p. 121.

¹¹³*Ibid.*, p.79.

¹¹⁴ Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est la pierre angulaire des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, créée en 1965, afin d'aider les pays en développement (PED) à renforcer leurs capacités nationales pour accéder à un développement durable.

¹¹⁵L'IFC a engagé 4 milliards de dollars sur l'enveloppe de 8 milliards débloquée au titre du mécanisme de financement accéléré dédié à la riposte au Covid-19, dont l'objectif est d'aider les entreprises à traverser la pandémie et de préserver les emplois. La totalité des 2 milliards de dollars au financement du commerce et 2 milliards de dollars supplémentaires pour l'ensemble des régions du monde où intervient IFC ont été ainsi mobilisés. En Afrique subsaharienne par exemple, l'IFC a investi 1,1 milliards de dollars par le biais des mécanismes de financement accéléré dans le but de maintenir les échanges commerciaux et satisfaire les besoins de liquidité du secteur privé International Finance Corporation (IFC), « Lutte contre la pandémie : une riposte mondiale pour un impact régional », octobre 2020, consulté sur <https://www.ifc.org>, le 25 avril 2022 à 3h25.

accordé à International Medical Group (IMG), un prêt long terme en monnaie locale visant à renforcer les services fournis par les hôpitaux et clinique en Ouganda et assurer la continuité d'une offre de soins de qualité, y compris sans bénéfice, pour les patients les moins fortunés du pays¹¹⁶. La banque Access, « reconnaît l'importance des PME pour la stabilité de l'économie et entend faire un effort supplémentaire pour veiller à ce que qu'elles soient correctement financées et puissent ainsi traverser cette épreuve », indique Herbert WIGWE, son Directeur général¹¹⁷.

Face à l'ampleur de certains défis, les processus de régionalisation n'ont pas toujours permis de ressortir une approche efficace des défis contemporains en matière notamment de santé publique en Afrique. La gestion de la Covid-19 par les systèmes de santé des pays de l'Afrique est un apprentissage continu des capacités d'adaptation individuelle et collective. Même si la résilience d'un système de santé commence par la résilience au niveau individuel, la résilience collective qui semble avoir joué un rôle plus positif dans la réponse face à la Covid-19 devrait être mieux valorisée¹¹⁸. Les grands chocs sanitaires qui secouent le continent dont le COVID-19 remet au jour les limites du régionalisme africain dans la lutte contre les pandémies en Afrique, montrant ainsi la quête d'efficacité du régionalisme africain.

2. Un régionalisme en quête d'efficacité

La pandémie de COVID-19 mis à rude épreuve les principes de la gouvernance mondiale tout en réveillant des réflexes contraires au multilatéralisme promu sur la scène internationale, à la dynamique d'ouverture encouragée, la crise à réveiller les réflexes des replis matérialisés par la fermeture des frontières. Les graves conséquences socio-économiques et humanitaires de la Covid-19 et les mesures arrêtées en réponse à cette pandémie (susmentionnées), résultent d'un ensemble

¹¹⁶ *Ibidem*.

¹¹⁷ *Ibidem*.

¹¹⁸ Hervé Hien, « La résilience des systèmes de santé : enjeux de la covid-19 en Afrique Subsaharienne », *op.cit.*, p. 147.

de facteurs portant sur la problématique des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance politique, administrative et même financière (A), et la fragilité du système sanitaire africain (B). L'heure est à l'application des droits et libertés garantis par la Charte africaine pour une réponse efficace et une bonne résilience aux impacts de la Covid-19 afin de créer les conditions socio-économiques et de gouvernance aptes à prévenir la répétition des dommages causés par cette pandémie¹¹⁹.

2.1. La problématique des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance politique, administrative et financière

La question des droits fondamentaux et de la bonne gouvernance constitue une préoccupation majeure et demeure un problème grave en Afrique. De manière générale, la bonne gouvernance est la situation d'une meilleure gestion des affaires publiques. L'analyse dont il est rendu compte ici fait ressortir les points précis qui concernent la responsabilisation des acteurs principaux dans la lutte contre les pandémies (1) d'une part, la mauvaise gestion des fonds alloués pour la lutte contre la Covid-19 d'autre part (2).

2.1.1. La responsabilisation des acteurs de la gestion de la Covid-19

La préparation aux pandémies est un enjeu à multiples facettes. La première est internationale et se centre sur le rôle de l'Organisation mondiale de la santé, dont il conviendrait que les États membres admettent qu'il vaut mieux qu'elle soit forte que faible. En parallèle à cela, il y a le rôle essentiel du Règlement sanitaire international, véritable traité international en matière de sécurité sanitaire, dont le rôle sera d'autant plus efficace que les pays les plus vulnérables seront soutenus en vue du

¹¹⁹ 449 Résolution sur les droits de l'homme et des peuples en tant que pilier central d'une réponse réussie au COVID-19 et du redressement de ses impacts sociopolitiques - CADHP / Res. 449 (LXVI) 2020.

renforcement de leurs capacités dans ce domaine¹²⁰. Ce Règlement ne pourra également jouer son rôle que si l'Organisation mondiale de la sante est dotée d'un certain pouvoir de sanction vis-à-vis des États membres qui n'appliquent pas les recommandations de l'Organisation mondiale de la sante face à une urgence de santé publique de portée internationale. La seconde facette prend place au niveau de chaque pays. Comment faire pour que dans chaque pays, les politiques publiques installent dans la durée des stratégies de sécurité sanitaire, en particulier relatives à la préparation et à la réponse au risque pandémique ? Cet enjeu tient à la place faite aux politiques de santé et, parmi celles-ci, à la place qui est faite au secteur de la sante publique et de la sécurité sanitaire¹²¹. Ainsi, Il s'agit de présenter le rôle des principaux intervenants de la gestion des pandémies au rang desquelles autorités gouvernementales et la société civile en Afrique.

En ce qui concerne l'action des gouvernements, ces derniers doivent diriger et coordonner la réponse en faisant abstraction des frontières politiques afin de permettre à tous les individus et à toutes les communautés de s'approprier la réponse à travers la communication, l'éducation, l'engagement, le renforcement des capacités et le soutien¹²². Les gouvernements ont mis en place des mesures générales de distanciation physiques et de restriction des déplacements proportionnelles aux risques sanitaires encourues par la communauté. De plus, les entreprises jouent un rôle très important dans cette lutte acharnée en ce sens qu'elles doivent assurer la continuité des services essentiels, tels que la chaîne alimentaire, les services publics et la fabrication de fournitures médicales¹²³.

Dans un second temps, la nécessité de mener des programmes de sensibilisation de la société civile et des organismes gouvernementaux s'est avérée primordiale dans la lutte contre la Covid-19 en Afrique. Accentuer

¹²⁰Didier Houssin, « La communauté internationale peut-elle éradiquer les pandémies ? », in *Spécial Afrique COVID-19: la boussole des possibles face à la COVID-19*, Publication de l'Académie Africaine de la Pratique du Droit International, 83 p, pp. 11-12, p. 11.

¹²¹ *Ibid*, p. 12.

¹²² OMS, *Mise à jour de la stratégie COVID-19*, 14 avril 2020, p. 6.

¹²³ *Ibid*.

les actions de communications et de sensibilisation pour informer la population sur l'importance des mesures prise s'avère primordiale dans cette lutte¹²⁴. La stratégie d'information du public joue un grand rôle dans la formation de la perception individuelle sur la Covid-19, notamment la prévalence de la maladie et de la menace qu'elle représente¹²⁵. Les États membres doivent continuer à fournir des conseils au grand public sur la recherche des soins médicaux immédiats et informer les prestataires de soins de santé des antécédents de voyages ou de contact récents de toute personne qui présente des symptômes de maladies respiratoire grave¹²⁶.

En réalité, même les meilleurs systèmes de santé du monde ont du mal à répondre à cette virulente pandémie. Aucun pays n'était prêt à faire face à une telle crise, mais le choc risque d'être pire en Afrique, où la Covid-19 pourrait submerger les pays dont les systèmes de santé sont moins solides, avoir de graves répercussions sur les économies et accroître encore les inégalités. Seule une coordination mondiale dépassant les frontières, les politiques et les écarts de richesses pourra mettre un terme à la menace mondiale de la Covid-19¹²⁷.

2.1.2. L'absence de transparence et la mauvaise gestion des fonds alloués

La dérégulation financière et les avancées technologiques ont facilité l'évasion fiscale à une échelle estimée à environ 200 milliards de dollars par an, privant les gouvernements de revenus qui leur permettraient de financer des biens publics¹²⁸. La nécessité de mettre en place un système

¹²⁴ PNUD, *Effets socioéconomiques potentiels du Covid-19 au Cameroun*, une évaluation sommaire du 31 mars 2020, p. 21.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Union Africaine, « Sur la pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19 », *Bulletin d'information n°31*, CDC AFRICA, 18 août 2020.

¹²⁷ Najat Vallaud-Belkacem, « Les virus ne connaissent pas de frontières. La solidarité ne devrait pas en avoir non plus », *Spécial Afrique COVID-19 : la boussole des possibles face à la COVID-19*, Publication de l'Académie Africaine de la Pratique du Droit International, 83 p, pp. 13-22, p. 13.

¹²⁸ Annette Alstadsæter et al., décembre 2017, "Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality," <https://gabriel-zucman.eu/files/AJZ2017b.pdf>; Gabriel Zucman, 2015, *The Hidden Wealth of Nations*, <http://gabriel-zucman.eu/hiddenwealth/>; Gabriel Zucman, 2014, "Taxing across Borders:

de transparence des finances n'est pas anodin. En effet, la transparence peut être conçue comme « *une valeur publique, à laquelle il est indigne ou inopportun de s'opposer* »¹²⁹. Dans ce cas, le but de la transparence est d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'utilisation des ressources publiques et à renforcer la légitimité et la responsabilisation des institutions publiques¹³⁰.

Si la vulnérabilité des pays riches et des pays pauvres face à la COVID-19 est la même, l'impact dans les pays pauvres risque d'être aggravé par des systèmes de santé fragiles et des investissements trop faibles dans le secteur de la santé. À titre d'exemple, les pays à haut revenu investissent 162 fois plus dans le secteur de la santé que les pays à faible revenu. Le Mali possède un respirateur pour un million de personnes, alors que le Royaume-Uni en détient 123. Cela révèle toute sa gravité en temps de crise¹³¹.

Le manque de mesures de protection sociale comme les assurances maladies dans les régions vulnérables vient compliquer encore un peu la réponse qu'elles pourront apporter à cette crise. En attendant des solutions à plus long terme, il faudra soutenir la mise en place de programmes d'aide financière, des rations alimentaires à emporter et des coupons, ainsi que la transformation d'écoles en centres de ravitaillement pour s'assurer que la population dispose du nécessaire pour survivre¹³². Certes, l'Union africaine s'est mobilisée pour obtenir un soutien d'urgence de ses partenaires, des bailleurs de fonds et du secteur privé africain, suite à une évaluation des besoins du Président de la Commission sous forme d'aide extérieure d'environ 150 milliards de dollars.

Tracking Personal Wealth and Corporate Profits," <https://gabrielzucman.eu/files/Zucman2014JEP.pdf> (consulté le 20 novembre 2020)

¹²⁹ David Heald, « Pourquoi la transparence des dépenses publiques est-elle si difficile à atteindre ? », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol.78, 2012, p. 33 à 53.

¹³⁰*Ibid.*

¹³¹ Najat Vallaud-Belkacem, « Les virus ne connaissent pas de frontières. La solidarité ne devrait pas en avoir non plus », *op.cit.*, p. 14.

¹³²*Ibid.*, p. 15.

En Afrique cependant, le déficit de transparence et la faiblesse de la surveillance budgétaire se pose avec acuité :

Les systèmes de santé sont exceptionnellement vulnérables à la corruption et à la fraude, compte tenu de la disponibilité d'importants ressources financières ; de la participation et de la fragmentation de multiples parties prenantes tant au sein des administrations publiques, au niveau central et local, qu'au sein de la chaîne d'approvisionnement mondial pour la médecine et le matériel médical¹³³.

Des informations de presses font déjà état des cas de corruption liés à la passation des marchés Covid-19 en République Démocratique du Congo, au Lesotho, au Botswana, à Maurice, au Mozambique, au Malawi, en Namibie, en Afrique du sud et au Zimbabwe¹³⁴.

L'Association internationale de développement (AID), le Fonds africain de développement (FAD), le FMI, le Groupe de la Banque mondiale, les organisations philanthropiques dont la Fondation Aliko Dangote, la Fondation Jack Ma, Bloomberg Philanthropies, la Fondation Alibaba, la Fondation Bill et Melinda Gates (à travers leurs mesures de financements et de soutiens), et même les gouvernements africains devraient renforcer la prévisibilité, la transparence et la redevabilité des flux financiers. Cela permettrait aux ministres des finances d'améliorer leur capacité de planification et aux acteurs de la société civile de mieux faire le suivi des flux financiers, afin que ceux-ci atteignent réellement ceux qui en ont le plus besoin¹³⁵.

De profondes réflexions sont nécessaires sur la gestion et le fonctionnement des administrations nationales, de la fonction de l'Etat et de la place des normes juridiques dans la distribution et l'équilibre des

¹³³ Voir en ce sens Danielle Serobro, « La transparence et l'obligation de rendre compte de la COVID-19 », GPF blog, 04 septembre 2020. Lire sur le site : www.cabr-sbo.org (consulté le 10 novembre 2020)

¹³⁴ Arnold Tsunga, Tatenda Mazarura, Mark Heywood, « COVID-19 and the epidemic of corrupt governments: A heart-wrenching, unscrupulous and filthy feeding frenzy », *Southern Africa Human Rights Roundup 14*, August 2020 pp. 2-8.

¹³⁵ Najat Vallaud-Belkacem, « Les virus ne connaissent pas de frontières. La solidarité ne devrait pas en avoir non plus », *op.cit.*, p. 19.

pouvoirs à l'aune de systèmes de pensée adaptés aux rivalités du continent. En effet, la seconde étape ne se réalisera que sur les terrains de l'inventivité politique et sociale. Des initiatives en ce sens existent déjà. Elles mériteraient simplement d'être écoutées, discutées et encouragées¹³⁶. Aussitôt que les mesures de prévention échouent et que la sécurité de la population est gravement menacée, la communauté internationale a une responsabilité d'assister (R2A).

En ce sens, dans un appel aux leaders du continent, 88 intellectuels africains et de la diaspora soulignent :

Si les progrès en matière d'intégration du continent ont été faibles jusque-là, la raison est que celle-ci n'a été conçue que sur la base de la seule doxa du libéralisme économique. Or, la pandémie du coronavirus montre tristement l'insuffisance de la réponse collective du continent autant sur le volet sanitaire qu'ailleurs. Plus que jamais, nous sommes placés devant la nécessité d'une gestion concertée et intégrée de domaines relatifs à la santé publique, à la recherche fondamentale dans toutes les disciplines scientifiques et aux politiques sociales. Dans cette perspective, il est important de repenser la santé comme un bien public essentiel, de revaloriser le statut du personnel de la santé, de relever les plateaux techniques des hôpitaux à un niveau qui permette à tous, y compris les gouvernants eux-mêmes, de se faire soigner en Afrique¹³⁷.

2.2. L'inadéquation matérielle du système africain de riposte sanitaire

Le système de santé actuel des États africains se trouve mis à l'épreuve face aux des différentes pandémies qui sont à son chevet et dont les effets néfastes ne sont plus à démontrer. Le constat alarmant de la fragilité du système de santé africain attire l'attention et inquiète la communauté internationale au regard des risques énormes qui pourront frapper le continent. Cette fragilité du système sanitaire nous amène à toucher d'une

¹³⁶ Jean Baptiste Harelimana, « L'Afrique de l'Après-COVID 19 : Vers la densification normative de la « responsabilité d'assister » (R2A) », *Spécial Afrique COVID-19 : la boussole des possibles face à la COVID-19*, Publication de l'Académie Africaine de la Pratique du Droit International, 83 p, pp. 43-50, p. 46.

¹³⁷ Lettre de 88 intellectuels africains aux dirigeants : « Face au covid-19, il est temps d'agir », *Mediapart*, 13 avril 2020 (Consulté le 25 novembre 2021)

part la limitation des performances de la médecine conventionnelle et de la recherche scientifique (1) et la non prise en compte de la médecine traditionnelle africaine (2).

2.2.1. Un déploiement institutionnel contrasté

Un système de santé est efficace lorsqu'il est à mesure de fournir à la population des services essentiels de santé et des services connexes en temps réel¹³⁸. Cependant, la faiblesse des systèmes de santé en Afrique entrave les interventions sanitaires essentielles. La déclaration d'Abuja de 2001 exigeait que 15% du budget annuel des États soit dédié à la santé, ce qui n'est pas toujours le cas. La cause, est « *les réalités les plus cruelles de la fragilité de la santé humaine dans les États dits les plus pauvres du Sud, caractérisés pour la plupart par le poids infernal de l'endettement extérieur (...) et bien d'autres* »¹³⁹. Dans ces conditions, l'aménagement d'un cadre institutionnel et normatif de garantie et de réalisation du droit à la santé pourrait laisser sceptique¹⁴⁰ puisque, « *l'existence du droit à la santé n'est jamais contestée, mais son existence pratique est souvent mise à mal par la réalité économique à laquelle il est censé s'appliquer* »¹⁴¹. La pandémie du Covid-19 en est la preuve, et pourtant, certains pays du continent avaient été exposés 10 ans auparavant à l'émergence de certaines maladies infectieuses virales comme Ébola, Dengue, Zika, etc¹⁴². Des stratégies prenant des dimensions régionales et sous régionales ont été développées pour rendre les systèmes de santé plus résilients face aux menaces et aux catastrophes sanitaires¹⁴³. Cependant,

¹³⁸ OMS/AFRIQUE, *Etat de santé dans la région africaine de l'OMS : analyse de la situation sanitaire, des services et des systèmes de santé dans le contexte des objectifs de développement durable*, Bureau Régional de l'Afrique 2018 ; lire sur le site <https://apps.who.int/bookorders> (consulté le 02 septembre 2020)

¹³⁹ Alain-Georges Bessala, « Le droit à la santé Le droit à la santé dans les pays pauvres très endettés », *RADSP*, Vol IX, n° 21, Supplément 2021 - 1^{er} semestre p. 107.

¹⁴⁰ *Ibidem*.

¹⁴¹ A. Guesmi, « Quelle place pour le droit à la santé sur la scène internationale ? » in *Droit économique et droits de l'homme*. Laurence Boy, Jean-Baptiste Racine, Fabrice Siiranien (dir.), Larcier 2009, p. 468.

¹⁴² Hervé Hien, « La résilience des systèmes de santé : enjeux de la covid-19 en Afrique Subsaharienne », *op.cit.*, p. 146.

¹⁴³ *Ibidem*.

ces organisations ont été insuffisamment appropriées par les pays qui ont été rattrapés par la Covid-19¹⁴⁴.

Aussi, les mauvaises procédures de gestions dans les ministères de la santé publique sont marquées par l'insuffisance des infrastructures, des financements, des ressources humaines dans le secteur de la santé. C'est la manifestation de la crise du service public de la santé. En effet, pour le cas du déficit de personnel, la cause en est en Afrique en général, et surtout subsaharienne, les plans d'ajustements structurels imposés par les institutions de Bretton Woods¹⁴⁵ que sont le FMI et la Banque mondiale dans les années 1980- 1990¹⁴⁶, fragilisant ainsi l'ordre public sanitaire.

Relativement à l'ordre public sanitaire, et compte tenu du fait que l'on a assisté depuis la crise monétaire et budgétaire des années 1990 à des restrictions de recrutement dans la fonction publique, tous les services publics ont connu, ou connaissent encore des baisses d'effectifs, rendant l'effectivité des prescriptions de police sanitaire, aléatoires, circonstancielles, voire, inefficaces¹⁴⁷. Les États se trouvent ainsi confrontés au dilemme de l'abondance des besoins et de la rareté des ressources¹⁴⁸. D'ailleurs depuis des décennies 80, les chocs pétroliers, la crise de la dette, les crises économiques, les crises financières, ont creusé le déficit extérieur et alourdi la dette intérieure et extérieure de ces pays à

¹⁴⁴ *Ibidem*.

¹⁴⁵ Ce sont des institutions internationales créées lors des accords économiques qui ont été signés dans la ville américaine de *Bretton Woods* dans le New-Hampshire le 22 juillet 1944. Il s'agit du Fonds Monétaire International (FMI), qui est chargé de la stabilité monétaire et de fournir des crédits en cas de crise. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), qui avait pour mission de faciliter la reconstruction des économies européennes. Un troisième organisme chargé du commerce international aurait dû être créé à Bretton Woods. Il a finalement vu le jour en 1995, avec la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cf. Frédéric Ntsogo Mbili, *La chambre des comptes à l'aune du nouveau régime financier en droit camerounais*, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé II, 2017-2018, p. 5.

¹⁴⁶ E. De Roodenbeke (*Privatisation des hôpitaux dans les pays en voie de développement*, ASPROCOP (Association des professionnels de la santé en coopération), Université de Lille 1, 2003, p. 6.

¹⁴⁷ Landry-Vigny Assoumou, *L'ordre public sanitaire en Afrique francophone*, Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Bordeaux, 2017, p. 294.

¹⁴⁸ Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans ces pays, le secteur privé est de loin incitatif. Cf. BESSALA (Alain-Georges), « Le droit à la santé Le droit à la santé dans les pays pauvres très endettés », *op.cit.*, p. 111.

telle enseigne que celle-ci soit devenue insoutenable¹⁴⁹, annihilant l'action des institutions en charge de la lutte contre la progression des maladies.

C'est dans ce sens, que le Professeur Bernard Raymond Guimdo Dongmo, dans une forme de plaidoyer, souligne l'impératif « *qu'une attention particulière soit portée au renforcement du Centre Africain de Prévention et de Contrôle des Maladies (CDC-Afrique) et au réseautage des acteurs humanitaires opérant dans le domaine sanitaire* »¹⁵⁰. L'objectif étant de favoriser la mise en route d'un « nouvel ordre humanitaire panafricain », qui pourrait au mieux participer à la redistribution des cartes et renforcer l'efficacité des actions humanitaires en Afrique¹⁵¹. Au regard de cette faiblesse généralisée des structures sanitaires tant en ce qui concerne les capacités humaines que l'équipement et les chaînes d'approvisionnement, l'heure est à la collaboration entre les différents acteurs et pays d'abord sur le plan continental et sur le plan international par la suite.

La nécessité est donc de trouver des moyens d'accroître le financement public pour développer les systèmes de santé, d'étudier les voies et moyens pour améliorer l'accès aux services et aux soins de santé, d'examiner et d'identifier les investissements nécessaires pour les systèmes de santé et d'améliorer l'efficacité des financements disponibles. Par ailleurs, l'on peut aisément constater que la recherche scientifique en Afrique n'a pas encore véritablement pris son envol. Les contraintes en sont multiples. L'on peut évoquer la fuite des cerveaux¹⁵², la problématique des fonds alloués à la recherche scientifique et la précarité du chercheur¹⁵³.

¹⁴⁹ Alain-Georges Bessala, *Ajustement Structurel et droit budgétaire Camerounais : Contribution à l'étude des droits budgétaires des États africains sous ajustement structurel*, Thèse Doctorat Ph/d Université de Yaoundé II, 2014, pp. 56 et S.

¹⁵⁰ Bernard-Raymond Guimdo Dongmo, « Rapport général », in *L'interaction entre les acteurs impliqués dans la gestion des crises humanitaires en Afrique : complémentarité ou rivalité ?*, Yaoundé (Palais des Congrès), Conférence Internationale organisée du 7 au 8 octobre 2021, p. 3.

¹⁵¹ *Ibidem*.

¹⁵² A. Niang, « Les cerveaux fuient pour sauver la recherche », in *Walf Fadjri*, février 2003, consulté sur <https://www.refer.sn>, le 25 avril 2022 à 2h28.

¹⁵³ Abdoulaye Drame, *Identification des contraintes et stratégies des structures face à la problématique de la recherche dans les universités sénégalaises : cas des laboratoires de recherche de l'Université Gaston Berger de Saint Louis*, Université de Gaston Berger de Saint Louis, Maîtrise 2005.

2.2.2. La rétivité des États à l'égard des solutions africaines de riposte

L'absence de volonté politique des pays pauvres est souvent évoquée comme justifiant l'échec du droit à la santé¹⁵⁴ en Afrique. Tel est encore le cas dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Et pourtant, celle-ci (la volonté politique), soumet l'État à un ensemble d'obligations qui dans le cadre de la santé publique, se résume à respecter, protéger, réaliser¹⁵⁵. Pour Victoria Liegeois¹⁵⁶, pour que ces obligations soient réalisées de manière complète et efficace, il est indispensable que chaque État organise applique et mette en œuvre un suivi de son système de santé publique ou de son programme d'action. Ce dernier emporte comme conséquence, la prise de toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou stopper la propagation d'une maladie pouvant causer des préjudices graves aux populations. En Afrique, l'OMS estime que 80% de la population utilise la médecine traditionnelle pour répondre à ses besoins de santé¹⁵⁷. L'OMS précise que la médecine traditionnelle comprend : « *diverses pratiques, approches, connaissances et croyances sanitaires intégrant les médicaments à base de plantes, d'animaux et/ou de minéraux, de traitements spirituels, de techniques manuelles et exercices, appliqués seuls ou en association afin de maintenir le bien-être et traiter, diagnostiquer ou prévenir la maladie mais aussi protéger du mauvais sort ou des ennemis* »¹⁵⁸.

Le ministre Zimbabwéen, le Docteur Pagwesese David, en relevant l'importance de la médecine traditionnelle explique que cette dernière reste la principale source de soins pour la majorité des populations du

¹⁵⁴ Alain-Georges Bessala, « Le droit à la santé Le droit à la santé dans les pays pauvres très endettés », *op.cit.*, p. 113.

¹⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁵⁶ Victoria Liegeois, « Le droit à la santé, droit fondamental de l'homme », *Revue des questions scientifiques*, 2016, 187(4) : 651 et S

¹⁵⁷ Martin Yelkouni, Cécile Charasse-Pouele, « Médecine traditionnelle et stratégie de gestion des ressources naturelles au Burkina Faso », Centre d'Étude et de Recherche sur le Développement International, Université Blaise Pascal et Université de Clermont-Ferrand (France), Colloque SIFEE, Bamako du 12 au 16 juin 2006pp4_12

¹⁵⁸ *Ibid.*

Zimbabwe et doit être intégré dans les systèmes nationaux de santé¹⁵⁹. Au Burkina Faso la pharmacopée est une pratique courante et ancestrale ; les promoteurs de cette pharmacopée ce sont regroupés en organisations officiellement reconnus¹⁶⁰, ce qui justifie l'importance de ce domaine de la santé qui n'est pas toujours considéré à sa juste valeur.

Les investissements dans la recherche et le développement de la médecine traditionnelle doivent être accrus par la création de partenariats solides entre les gouvernements, les donateurs, le secteur privé et les parties prenantes concernées. Il est donc question de soutenir les pays afin d'améliorer la recherche et le développement de la médecine traditionnelle. S'il est vrai que l'OMS et le CDC Afrique ont apporté leur contribution au processus développement de la médecine traditionnelle en élaborant un « *protocole* » principal devant régir « *les essais cliniques de phase III de la phytothérapie pour la COVID19* » c'est-à-dire la recherche des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle utilisé pour le traitement de la COVID-19, des efforts notables restent à élaborer. Ceux-ci sont relatif l'évolution du cadre normatif au sein de l'OMC. En effet, GUESMI fait l'observation selon laquelle, les malades du Sud sont laissés pour compte en ce que la disponibilité des médicaments se trouve à rude épreuve de la logique de rentabilité qui anime l'OMC¹⁶¹. Il est donc urgent que l'OMS et les dirigeants africains, s'engage à favoriser la recherche par le financement des chercheurs africains dans le domaine traditionnel afin de faire avancer la médecine dans leurs Etats respectifs. Il se présente donc l'urgence d'adouber la médecine, et les dirigeants africains en ont la lourde responsabilité au regard de l'obligation positive qui découle du droit à la santé. Ce dernier est justiciable car, le juge a la capacité d'en examiner la légitimité¹⁶², l'inobservation peut être sanctionnée. Il s'agit là de la

¹⁵⁹ Voir Luis-Gomes Sambo, *Une décennie d'action de l'OMS dans la région africaine*, OMS/AFRO, 2014, p. 18.

¹⁶⁰ Martin Yelkouni, Cécile Charasse Pouele, *op. cit.*

¹⁶¹ V. Habib Gherari, « Les droits de l'Homme et l'Organisation mondiale du commerce » in L. Boy, J-B Racine & F. Siiranién (dir.), *Droit économique et droits de l'homme*. Larcier 2009, pp. 167 et S. Lire également, GUESMI (A), « Quelle place pour le droit à la santé sur la scène internationale ? », In *Droit économique et droits de l'homme*. Laurence Boy, Jean-Baptiste Racine & Fabrice Siiranién (dir.), Larcier 2009, p. 468.

¹⁶² C. Atias, « Justiciabilité », in Loïc Cadiet (dir.), *Dictionnaire de la justice*, PUF, 2004, p. 798.

juridicisation de la santé¹⁶³, qui devrait bénéficier de la création d'un juge spécialisé en matière de règlement des litiges relatifs au domaine sanitaire.

Conclusion

La Covid-19 est une crise qui touche le monde entier. Au fil des mois, son impact est devenu plus visible et plus généralisé. Bien que frappée après d'autres régions du monde, l'Afrique devait déjà faire face à une crise profonde et synchronisée¹⁶⁴. Dans ce contexte, le cadre juridique (normatif et institutionnel) international et régional africain visant à protéger la santé s'est remarquablement développé, bien au-delà des règles spécifiques du droit international humanitaire ou encore des clauses de quarantaine figurant dans des traités bilatéraux. On est cependant contraint de constater que l'existence de ces nombreuses obligations n'a pas suffi à éviter, ni même à limiter, la propagation de la pandémie de la Covid-19¹⁶⁵,

¹⁶³ Afrique du Sud, dans l'affaire *Ministre de la santé et autres c. Treatment Action Campaign*, la Cour constitutionnelle a reconnu que la mesure consistant à proscrire aux médecins des hôpitaux et dispensaires publics de délivrer le médicament qui réduit les risques de transmission du VIH de la mère à l'enfant portait atteinte au droit de toute personne d'avoir accès à des services de soins de santé (HCNUDH, *Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels*, Fiche d'information n° 33, New York et Genève, mars 2009, p. 42.). La CADHP a eu à se prononcer dans l'affaire *Purohit et Moore c. Gambie* sur une probable violation du droit à la santé des personnes souffrant de troubles mentaux. Il a été clairement établi que la législation régissant la maladie mentale était désuète. Pis, la détention des malades mentaux étaient dépourvue d'objectifs thérapeutiques et de dispositions relatives aux ressources nécessaires aux programmes de traitement. Pour toutes ces allégations et pour bien d'autres encore, il a été retenu que la Gambie violait le droit à la santé des malades mentaux (Cf. CADHP, *Purohit et Moore c. Gambie*, Communication 241/2001, 33e Session Ordinaire, Niamey, Niger, 15 mai 2003). Cité par Landry-Vigny Assoumou, *L'ordre public sanitaire en Afrique francophone*, *op.cit.*, p. 264. D'autres violations du droit à la santé ont également été relevées par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples comme « l'échec de l'État dans le cadre de la mise à disposition des services de bases nécessaires à un minimum standard de santé comme l'eau potable » (CADHP, mars 1996, *Free Legal Assistance Group, Lawyers' Committee for Human Rights, Union interafricaine des Droits de l'Homme, Les Témoins de Jehovah c. Zaïre*, n° 25/89, §47). Ou encore « les cas d'inaction de l'État dans le domaine du droit à la santé des personnes détenus à qui est dénié le droit d'accès à un médecin » (CADHP, 31 octobre 1998, *International Pen. Constitutional Rights, Interights au nom de Ken Saro-Wiwa Jr Et Civil Liberties Organisation c. Nigeria*, n° 137/94, 12ème Session ordinaire, § 112, pp. 67-81) ou enfin le fait pour un État de violer le droit à la santé « malgré la demande d'hospitalisation faite par un médecin de prison compétent » (*Ibidem*).

¹⁶⁴ Vera Songwe, « La CEA lutte contre le covid-19 en Afrique à travers le partenariat, la gestion des connaissances et la technologie, *op. cit.*, p. 6.

¹⁶⁵ Sarah Cassella, « Les obligations étatiques internationales de protection de la santé face aux risques globaux : quels enseignements de la pandémie de Covid-19 », in *Spécial Afrique COVID-19* :

même en Afrique. Cette crise a remis à l'autre du jour la préoccupante question de la part des budgets des États qui sont investis dans les politiques publiques de santé, le rapport à l'économie informelle qui représente une large part de l'économie africaine, l'investissement dans les infrastructures des transports publics dont la fluidité est essentielle à la limitation des risques. Les dirigeants africains devraient réévaluer les systèmes de santé et développer des réflexes et services prompts à répondre aux crises d'une telle envergure. L'Afrique doit plus que jamais investir dans « les laboratoires sanitaires et scientifiques et encourager les recherches »¹⁶⁶. Sur le long terme, il faudra améliorer la coopération technique par le transfert des compétences sur la gestion politique et médicale avec les États en manques d'infrastructures et renforcer la coopération scientifique dans le domaine de la santé¹⁶⁷. Enfin, l'éradication du risque pandémique relève de l'utopie. En revanche, se préparer à ce risque est un des enjeux stratégiques des années à venir. Cette préparation doit se faire à l'échelon le plus large dans un esprit de coopération internationale et à l'échelon local, car les épidémies sont directement liées aux êtres humains et à leurs comportements¹⁶⁸. Il conviendra donc de repenser les règles internationales pour répondre à l'impératif de créer un monde plus égalitaire et plus juste.

la boussole des possibles face à la COVID-19, Publication de l'Académie Africaine de la Pratique du Droit International, 83 p, pp. 34-39, p. 34.

¹⁶⁶ « Sommet du G20 dans la gouvernance mondiale et la résolution de crise majeure du Covid-19 : points de réflexions », *Déclaration finale du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 consacré au COVID-19*, 26 mars 2020, <https://www.elysee.fr/> (consulté le 01 novembre 2020).

¹⁶⁷ « Sommet du G20 dans la gouvernance mondiale et la résolution de crise majeure du Covid-19 : points de réflexions », *Déclaration finale du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 consacré au Covid-19*, 26 mars 2020, <https://www.elysee.fr/> (consulté le 01 novembre 2021).

¹⁶⁸ Houssin Didier, « La communauté internationale peut-elle éradiquer les pandémies ? », *op. cit.*, p. 12.

Les agriculteurs contractuels au Nord Cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu

*Grégoire NENBARA GOLDONG KAOGA
Nathan ONANA NOAH*

Résumé

L'agriculture joue un rôle substantiel dans l'amélioration des conditions de vie des acteurs sociaux. Beaucoup de paysans ne se nourrissent qu'à partir de leur rapport à la terre. Cependant la contractualisation de cette activité nourricière a produit des résultats mitigés. Autrement dit, nous sommes quittés d'une agriculture rentable à une agriculture avilissante, pleine d'effets pervers. Dans une pareille situation, les agriculteurs soucieux de garantir leurs intérêts se trouvent contraints d'ajuster et de réajuster leurs actions. C'est ainsi que le présent article intitulé « les agriculteurs contractuels au Nord Cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu » se propose de débusquer ces stratégies de transgression des règles mises sur pieds par les agriculteurs sous contrat à l'effet de maximiser leur gain. Dans le pôle théorique de notre recherche, la théorie du choix rationnel et l'analyse stratégique ont été privilégiées. Sur le plan méthodologique, nous avons mis à notre actif l'entretien semi-directif et l'observation directe dans le dessein de recueillir des données de profondeur et à chaud. Après des investigations menées auprès des entreprises et des agriculteurs sous contrat, notre étude est parvenue aux résultats suivants : le modèle informel l'emporte sur les autres formes d'agriculture contractuelle à l'Extrême-Nord Cameroun ; les agriculteurs, rétifs, détournent le sens des contrats de production et de commercialisation ; les contrats informels prêtent peu le flanc au bricolage.

Abstract

Agriculture plays a substantial role in improving the living conditions of social actors. Many peasants feed only from their relationship to the land. However, the contracting of this nourishing activity has produced deceiving results. In other words, we have left a profitable agriculture to a degrading agriculture, full of perverse effects. In such a situation, farmers concerned with safeguarding their interests find themselves forced to adjust and readjust their actions. This is how this article entitled "Contract farmers in North Cameroon: between conformism and tinkering with the rules of the game" proposes to flush out these strategies of transgression of the rules set up by contract farmers in order to maximize their gain. In the theoretical pole of our research, rational choice theory and strategic analysis have been given priority. Methodologically, we used the semi-structured interview and direct observation in order to collect in-depth and on-the-spot data. After investigating businesses and contract farmers, our study came up with the following results: the informal model wins out over other forms of contract farming in the Far North Cameroon; farmers misuse the meaning of production and marketing contracts; informal contracts do not lend themselves much to tinkering.

Introduction

Trois milliards d'êtres humains sur les six que compte la planète vivent de l'agriculture. Selon la Banque Mondiale, ce secteur peut représenter jusqu'à 40 % du PIB de pays tels que les Etats sahéliens. Plus des trois quarts des habitants pauvres des pays en développement vivent en zones rurales et la subsistance de la plupart d'entre eux dépend des activités agricoles. Les personnes extrêmement pauvres dépensent plus de la moitié de leurs revenus pour se procurer (ou produire) des aliments de base, qui constituent plus des deux tiers de leur consommation en calories. Sous ce prisme, agir sur l'agriculture, c'est agir de manière unique sur la pauvreté (Chetaille et al., 2011).

Cependant, dans un environnement économique international en perpétuel changement, la satisfaction ou non des besoins fondamentaux des populations rurales, permet d'apprécier la qualité de leur niveau de vie. Dès 1973, les revenus pétroliers et ceux des cultures de rente traditionnelle (cacao, café, etc.), ont dopé l'économie des pays en voie de développement en général et camerounaise en particulier. À partir de 1986, l'économie camerounaise a été affectée par une crise conjoncturelle et structurelle, dont les conséquences s'observent à travers l'exclusion financière des paysans camerounais des banques classiques et la baisse de leur pouvoir d'achat (Lekané, 2011).

Les paysans devaient donc se tourner vers d'autres partenaires de développement, notamment les OSC. Ces dernières peuvent être perçues comme des palliatifs ou une alternative à l'Etat-providence affaibli.

Par ailleurs, Les filières agricoles d'exportation ont été donc depuis l'indépendance, le principal moteur de l'élévation du niveau de vie, en assurant le développement des revenus monétaires en milieu rural. Ces filières ont joué un rôle sans équivalent dans la redistribution des revenus monétaires dans les campagnes et dans la répartition du pouvoir d'achat. Le revenu de plus du tiers de la population agricole du pays provient des cultures d'exportation produites presque en totalité par de petites exploitations familiales exception faite de la banane d'exportation. (MINADER, 2006).

Cependant, la crise que traversent certaines filières agricoles révèle d'autres dynamismes qu'il est nécessaire d'explorer. Les paysans soucieux de leur propre épanouissement s'approprient et se réapproprient incessamment les contrats dans lesquels ils sont engagés. Cette stratégie qualifiée de bricolage est en vogue à l'Extrême-Nord Cameroun.

1. Cadre méthodologique et théorique

1.1. Cadre théorique

Dans le but de raffiner la compréhension de notre objet d'étude, nous avons convoqué deux principales théories à savoir : l'individualisme méthodologique et l'analyse stratégique.

- **L'individualisme méthodologique**

L'individualisme méthodologique est un paradigme de sciences sociales, selon lequel les phénomènes collectifs peuvent (et doivent) être décrits et expliqués à partir des propriétés et des actions des individus et de leurs interactions mutuelles (approche ascendante). Cette approche s'oppose à l'holisme, selon lequel les propriétés des individus ne se comprennent pas sans faire appel aux propriétés de l'ensemble auquel ils appartiennent (approche descendante). L'individualisme méthodologique repose sur l'idée que les ensembles sociaux sont des métaphores qui n'existent que dans l'esprit humain et n'ont pas d'autre substance que celle des individus qui les composent. Au sens large, on peut caractériser l'individualisme méthodologique par trois propositions qui postulent que :

- ✓ seuls les individus ont des buts et des intérêts ;
- ✓ le système social, et ses changements, résultent de l'action des individus ;
- ✓ tous les phénomènes socio-économiques sont explicables ultimement dans les termes de théories qui se réfèrent seulement aux individus, à leurs dispositions, croyances, ressources et relations.

En tant que simple règle de méthode, l'individualisme méthodologique laisse un grand choix d'hypothèses quant aux individus ; il n'impose aucun modèle de leur comportement ni aucune forme particulière de représentation. Le modèle de l'acteur rationnel que défend Boudon part du principe fondamental que, pour expliquer le comportement ou les croyances de l'acteur social, il faut tenter de démontrer que celui-ci a des raisons de faire ce qu'il fait ou de croire ce qu'il croit. L'intentionnalité

rationnelle de l'action individuelle conduit donc nécessairement à concevoir les acteurs sociaux comme autonomes par rapport aux structures sociales. Cela ne signifie pas que toute influence de l'environnement serait exclue. L'homo *sociologicus* est doté d'une autonomie variable en fonction du contexte dans lequel il se trouve. Il est soumis à des passions, à des intérêts qu'il cherche à satisfaire en utilisant les moyens qui lui semblent les meilleurs. Mais c'est un agent intentionnel et rationnel, capable de placer les données extérieures sous le contrôle de sa conscience. En revanche, les phénomènes sociaux sont appréhendés à travers les effets de composition.

Cette théorie nous a permis de démontrer que les paysans ne sont pas des idiots culturels et que leurs actions sont loin de s'inscrire dans le vide social. Ils sont mus par de bonnes raisons qui les poussent à recourir à l'agriculture contractuelle en vue d'une satisfaction optimale de leurs intérêts. Ce recours donne lieu à certaines pratiques de consommation rationnelles détentrices d'enjeux. À côté de l'individualisme méthodologique, cette recherche s'est servie aussi de l'analyse stratégique.

- **L'analyse stratégique**

La théorie de l'acteur stratégique a été élaborée par Crozier et Friedberg au cours des années 1970. Elle part du constat selon lequel on ne peut considérer que le jeu des acteurs est déterminé par la cohérence du système dans lequel ils s'insèrent, ou par les contraintes environnementales, on doit chercher en priorité à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires.

Au lieu de relier la structure organisationnelle à un ensemble de facteurs externes, cette théorie essaie donc de l'appréhender comme une élaboration humaine, un système d'action concret. L'analyse stratégique est sous-tendue par quatre idées principales :

- ✓ L'organisation n'est pas un phénomène naturel mais un construit social. L'organisation est un rassemblement artificiel d'individus

autour d'objectifs prédéfinis. C'est un artefact (phénomène accidentel dû à une intervention humaine).

- ✓ Les individus disposent toujours d'une marge d'autonomie quel que soit leur statut ou leur position, si modestes soient-ils.
- ✓ Les hommes n'acceptent jamais d'être traités comme des moyens au service de buts que les organisateurs fixent à l'organisation. Leurs objectifs sont souvent diffus, parcellaires, imprécis, mouvants. Ils sont réajustés en permanence en fonction notamment des ressources et des contraintes perçues, qui sont elles-mêmes changeantes. Les objectifs constituent donc plus des pistes d'action, des orientations pour l'action.
- ✓ Les stratégies mises en œuvre pour satisfaire les objectifs sont toujours rationnelles mais d'une rationalité limitée et contingente. Car les individus sont dans l'incapacité de choisir la solution optimale. En effet, même s'il disposait de l'ensemble des ressources lui permettant de choisir la meilleure solution, le cerveau humain est dans l'incapacité d'analyser l'ensemble des solutions et leurs conséquences.

Nous avons capitalisé cette théorie pour démontrer que les paysans ne sont pas des individus passifs défendant les intérêts du système. Ils développent inlassablement des stratégies de contournement des règles afin d'asseoir et maximiser leurs intérêts. Cette théorie nous a permis de cerner l'agriculture contractuelle comme un système empreint de zones d'incertitudes, lesquelles sont capitalisées par les paysans pour augmenter leurs plus-values en compromettant celles des promoteurs.

2. L'agriculture contractuelle et ses formes

D'une manière générale, le grand nord Cameroun reste fortement attaché à l'agriculture et l'élevage. Comme l'affirme Domo (2010 :16) :

A l'instar du pays tout entier, la partie nord est particulièrement vouée à l'agriculture et à l'élevage. La culture essentielle est le mil mais son développement est limité. Le riz connaît une attention particulière grâce à la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture

de Yagoua). Une tentative a été faite au niveau de la SODEBLE (Société de Développement du Blé) dans l'Adamaoua mais malheureusement, elle a disparu laissant le terrain à une autre société la MAISCAM (Maïserie du Cameroun). Mais si l'on doit parler de la culture par excellence au Nord Cameroun, celle qui a toujours drainé techniciens et capitaux et qui se fait encore, c'est le coton cultivé principalement dans la province du Nord et de l'Extrême-Nord. Cependant (...) la riziculture a également façonné des individus et fortement conditionné leur existence.

A partir de ces propos, nous constatons que l'agriculture est à n'en point douter l'activité principale des habitants du Nord et de l'Extrême-Nord Cameroun. Et de toutes les cultures, celles du coton et du riz semblent fortement représentatif. D'ailleurs, ce sont les cultures qui engagent, de manière contractuelle, les paysans et leurs partenaires.

2.1. Définition et typologie

Parler de l'agriculture contractuelle revient inéluctablement à expliciter ce qu'on entend même par contrat. Ce dernier occupe aujourd'hui une place centrale dans l'analyse de la coordination car c'est un concept essentiel dans la conception libérale des mécanismes d'harmonisation des intérêts individuels dans une société décentralisée (Fongang Fouepe et al., 2016). Généralement, Un contrat se définit comme une convention formelle ou informelle, passée entre deux parties ou davantage, ayant pour objet l'établissement d'obligations à la charge ou au bénéfice de chacune de ces parties.

L'agriculture contractuelle à cet effet peut être perçue comme un accord entre des agriculteurs et des sociétés agroalimentaires ou de commercialisation, ou les deux, portant sur la production et la fourniture de produits agricoles selon des accords à terme, fréquemment à des prix préétablis (Eaton et Shepherd, 2002). Il importe de relever que ce concept a donné lieu à une pluralité de définitions. C'est ainsi que Pour Catelo et Costales (2008), elle est cernée comme un « Accord contraignant entre une entreprise (donneur d'ordre) et un producteur individuel (exécutant) revêtant la forme d'un « contrat à terme » prévoyant des obligations et une

rémunération clairement définies pour les tâches accomplies et comprenant souvent des stipulations relatives aux propriétés des produits telles que le volume, la qualité et le calendrier de livraison »;

Da Silva (2005) quant à lui l'appréhende comme un mode de coordination intermédiaire dans lequel les conditions d'échange sont précisément fixées entre les partenaires de l'opération par une forme d'accord contraignant, dont l'inexécution peut être sanctionnée juridiquement. Les stipulations peuvent être plus ou moins précises et porter sur la technique de production, la détermination des prix, le partage des risques et d'autres caractéristiques des produits et des transactions.

Minot (2007) voit en elle une production agricole exécutée conformément à un accord préalable par lequel l'exploitant agricole s'engage à produire selon certaines modalités un produit que l'acheteur s'engage à acheter. Dans l'optique de Roy par Rehber (2007), c'est un accord contractuel écrit ou oral entre des exploitants agricoles et d'autres entreprises, stipulant une ou plusieurs conditions de production ou de commercialisation d'un produit agricole.

À voir la manière dont le coton est cultivé, nous pouvons lui attribuer le modèle centralisé. C'est un modèle coordonné verticalement. Le promoteur achète la récolte aux agriculteurs, et après la transformation ou le conditionnement, commercialise le produit. Sauf dans un nombre de cas limités, les quotas sont d'habitude alloués aux agriculteurs au début de chaque période végétative et la qualité est strictement contrôlée (Prowse, 2013). Comme le décrit ce paysan, « J'ai commencé à cultiver le coton il y a des années. Chez nous, on donnait même la dote grâce au coton. Tu cultives, tu récoltes et la SODECOTON vient chercher et c'est comme ça que tu peux attendre ton argent en quelques jours ». En effet, les propos de ce cotonculteur mettent en exergue non seulement le processus, mieux les étapes de la culture du coton, mais également et surtout son rôle socioéconomique dans certaines sociétés.

Parlant des étapes, il faut souligner que la culture du coton, agriculture contractuelle connue à l'Extrême-Nord Cameroun, noue au préalable des

contrats avec ses partenaires (paysans). Il existe un certain nombre de contrats qui sous-tendent les relations SODECOTON-paysan. Il s'agit entre autres des :

- ✓ contrats de production. Il s'agit ici de la fourniture des facteurs de production tels que les semences, les engrais NPK, l'urée, les portes-tous ou pousse-pousse, etc.
- ✓ les contrats de commercialisation. Ici, l'entreprise conditionne la récolte ou achète le produit chez le paysan.

A ces formes de contrats, il faut également voir les contrats tels que les prêts d'argent de plus en plus usités par les paysans. En effet, les campagnes agricoles à la SODECOTON coïncident avec le début de la saison pluvieuse qui elle-même est caractérisée par une forte pénurie alimentaire : la soudure alimentaire. Cet épuisement des stocks alimentaires pousse beaucoup de ménage à recourir à diverses stratégies de survie (bricolage) dans un contexte où vivre est un défi quotidien à relever. Ainsi, le prêt d'argent est une voie par laquelle, la SODECOTON « soutient les paysans ».

2.2. Bricolage des contrats

Cependant, les différents contrats noués entre la SODECOTON et les paysans ne conditionnent guère les comportements de ces derniers. Les paysans sont de plus en plus rétifs face aux clauses du contrat. Doit-on sous ce prisme qualifier la société de victime des agissements non conformes de la part des paysans ? Répondre par l'affirmatif serait aller vite en besogne. Nul doute que, loin de recourir à la métaphysique, la sociologie explique les phénomènes sociaux par d'autres phénomènes antérieurs comme le recommande Durkheim (1889). C'est ainsi que la tentative d'explication du non-respect des règles du jeu doit s'inscrire dans la crise de la filière cotonnière. Comme l'affirme si bien Renaudin cité par Kossoumna Liba'a (2017 :7) :

(...) Depuis les années 90, la filière coton traverse des crises d'une ampleur sans précédent. Déclenchées par la baisse des cours mondiaux

du coton et aggravées, entre autres, par la dépréciation fréquente du Dollar par rapport à l'Euro, ces crises ont révélé la fragilité de cette filière qui est demeurée, depuis la colonisation, un exportateur net sur le marché mondial.

Par ailleurs, il faut relever aussi que la conjonction de facteurs internationaux et locaux a entraîné la filière coton camerounaise dans un cercle vicieux, avec comme conséquences, la baisse régulière de la production de coton et de céréales et la montée de la pauvreté dans les villages (Kossoumna Liba'a, 2015). Cette situation naufrageuse amène les acteurs en présence à envisager diverses stratégies. Doit-on, pour le cas des paysans, parler de la résilience ?

Selon Adger (2000), la résilience est l'aptitude de groupes ou de communautés à faire face à des perturbations extérieures dues à un changement social, politique ou environnemental. Il va de soi que face aux perturbations provoquées par la crise de la filière coton, les paysans développent des stratégies de résilience plus ou moins préjudiciables à la société. De facto, les stratégies de résilience deviennent « le détournement des clauses du contrat ». Ce dernier peut être perçu sous le prisme de bricolage des règles du jeu.

Ela cité par Assogba (1999 :42) définissant le concept de bricolage affirme :

Pour moi, le mot bricolage ne renvoie pas seulement à des petits trucs mais à tout un art de vivre réactualisant une mémoire technologique et mettant en œuvre tout un potentiel de créativité qui conduit l'africain à imaginer des réponses pertinentes aux problèmes dans un contexte où vivre est un défi quotidien.

Selon Ela, il y a derrière tout cela un fond de connaissance, un stock de techniques qui montrent que l'Afrique n'est pas un désert culturel et que finalement, à un niveau tout à fait immédiat, c'est grâce à ce savoir et à ces techniques que les gens arrivent à résoudre leurs problèmes.

Pour Akam (2011 :42),

Le bricolage renvoie non seulement aux « petits trucs », mais aussi et surtout à un art ou style de vie qui réactualise une espèce de « banque de

données technologiques » qui rend opérationnelles des possibilités de créativité qui conduisent l'Africain à une imagination des réponses valables aux questions liées à des problèmes vitaux où survivre est devenu un défi à relever au quotidien.

Pour Levi Strauss, bricoler c'est « making do with whatever is at hand ». C'est à dire réaliser une chose avec tout ce que nous avons en possession. Au niveau des différents objets ou domaines d'observation, c'est un comportement en situation de crise (Weick, 1993), processus d'improvisation (Weick, 1998). Ces deux dernières acceptions du bricolage nous paraissent plus adaptées pour notre étude. Face à une crise, les hommes bricolent, même les normes et les valeurs. Ainsi à chaque type de contrat noué correspond un bricolage.

- **Le bricolage du contrat de production**

Dans le contrat de fourniture de ressources, par lequel une entreprise fournit certains intrants physiques ou techniques, et se voit conférer en contrepartie l'exclusivité de la commercialisation des produits. Pour l'agriculteur, ce modèle réduit le coût du choix et de l'achat des intrants, et de l'accès à ceux-ci, tandis que l'entreprise est assurée de la qualité du produit et (en principe) du remboursement. Ces contrats sont souvent mis en place pour les cultures qui requièrent des intrants ou des normes de qualité particuliers et lorsque les agriculteurs ont affaire à des marchés d'intrants imparfaits.

Face aux résultats mitigés qui marquent la culture du coton aujourd'hui, certains paysans ont désisté de cette activité agricole en privilégiant plutôt d'autres cultures. Cependant les plus téméraires procèdent à un bricolage des règles du jeu pour accroître leurs gains. Au niveau des ressources fournis pour la production, il a été constaté que les engrais ne sont plus destinés à la culture du coton. Il s'agit d'utiliser cet intrant pour d'autres fins.

Comme nous l'avons dit plus haut, la campagne agricole du coton coïncide avec le début de la saison pluvieuse. La soudure alimentaire qui caractérise cette période amène certains cotonculteurs à procéder à la vente des

engrais et autres intrants issus du contrat pour satisfaire des besoins de base plus urgents. Cette attitude est plausible lorsque nous convoquons la thèse développée par Maslow dans la pyramide des besoins. Il est inutile d'encourager les paysans ou de les faire rêver si ceux-ci ne parviennent pas encore à résoudre les problèmes vitaux d'ordre alimentaire par exemple. Le manque alimentaire amène donc les paysans à vendre les intrants fournis par la SODECOTON. A cet effet, un enquêté affirme : « Au village ici, nous ne sommes pas des fonctionnaires. La pauvreté est très grave ici et on n'a pas d'argent. Pour avoir de l'argent, nous vendons nos engrais aux fonctionnaires du village ou même certains agriculteurs capables. Grâce à cet argent, nous pouvons payer le mil et manger à la maison ». Et à un autre enquêté d'ajouter : « le coton aujourd'hui ne paie plus comme avant. Beaucoup de personnes ici au village ne le cultivent que pour avoir accès à l'engrais ou l'urée. Beaucoup de nos enfants sont aujourd'hui à HEVECAM ou à Douala à cause des dettes de la SODECOTON qu'ils n'ont pas pu rembourser ». Ces déclarations montrent à suffisance que des transformations importantes ont reconfiguré la culture du coton à l'Extrême-Nord Cameroun.

En outre, le bricolage des règles du jeu ne se limite pas seulement au niveau de la vente des intrants. Il concerne également l'utilisation de ces actifs pour d'autres cultures au détriment du coton. Les cotonculteurs recourent de plus en plus à d'autres cultures plus prometteuses selon eux. Il s'agit des cultures doublement bénéfiques au motif qu'elles sont destinées en même temps à la consommation des ménages et à la commercialisation. Nous pouvons à cet effet évoquer le maïs, le mil, etc. Au lieu de miser sur une culture aux rendements douteux, les paysans consacrent les intrants obtenus lors du contrat pour la culture des céréales. Une telle démarche peut receler des effets pervers notamment la baisse de la productivité du coton, le non remboursement des dettes contractées.

- **Le bricolage du contrat de commercialisation**

Le contrat de commercialisation, qui garantit à un agriculteur l'achat de sa production et le moment de la vente, voire une structure de prix, sous

réserve d'un certain niveau de qualité. Minot (2007) explique que ces contrats réduisent les coûts de coordination, en particulier pour les produits périssables ou ceux qui présentent des caractéristiques complexes, en traitant les asymétries d'information en matière de commercialisation. Le contrat de commercialisation à l'épreuve de la rationalité située de l'acteur connaît un détour. Même si la logique dans les procédures voudrait que le coton soit commercialisé à la SODECOTON, nous sommes aujourd'hui confrontés à d'autres réalités. La proximité de l'Extrême-Nord Cameroun avec le Nigéria fait en sorte que le coton soit vendu dans ce marché de l'Afrique de l'Ouest. L'on se souvient encore des mesures entreprises par l'Etat camerounais à l'effet de contrecarrer la vente du coton hors du pays.

3. Quand les riziculteurs défient la SEMRY

A côté de la SODECOTON, la SEMRY est l'une des entreprises ayant des relations contractuelles avec les paysans. Comme les vallées du Sénégal et du Niger, les plaines inondables du Chari et du Logone présentent en zone sahélo-soudanienne des milieux facilement utilisables pour la riziculture. Cette possibilité a été envisagée dès la fin de la période coloniale en vue d'un double objectif : d'abord l'approvisionnement des centres urbains en pleine croissance, ensuite le développement agricole de régions jusque-là tournées vers des productions presque uniquement autoconsommées (Roupsard, 2005).

Entre riziculteurs et SEMRY s'institue une répartition rigoureuse des rôles. En amont, les labours, la fourniture de l'eau, des intrants et des plants à repiquer ; en aval, la tenue des marchés de paddy, l'usinage et la commercialisation des produits blancs sont du ressort de la SEMRY. Aux paysans reviennent l'achèvement de la préparation du sol, le repiquage, l'entretien et la surveillance des rizières, la moisson, le battage et le transport jusqu'au marché. Ils paient les prestations de la SEMRY sous forme d'une redevance forfaitaire retenue sur le montant de la vente de paddy.

Pour les riziculteurs, 1987 est l'année du déclin de la SEMRY, sanctionné par le départ des expatriés de l'assistance technique, la suppression de la double récolte et le paiement différé des récoltes. En 1987, la décision est prise d'abandonner la fonction commerciale ; elle sera appliquée à partir de 1989 et totalement effective en 1991.

On prône les « groupements paysans » comme panacée aux maux de la SEMRY, mais leur mise en place artificielle ne résout rien.

Pour faire face aux difficultés croissantes, l'État camerounais et les organismes de coopération français et européens décident en 1989 d'appliquer un plan de redressement sur une période de quatre ans. Ce plan propose une réorganisation complète du système SEMRY et une redéfinition de ses objectifs. Il part du principe de rétablir l'équilibre financier de la société sans subventions de l'État, autrement dit un autofinancement et une prise en charge des frais de production par les riziculteurs eux-mêmes.

Afin d'alléger ses charges, la SEMRY ne garde que l'entretien des aménagements hydrauliques, la fourniture de l'eau et le labour des rizières; les autres tâches, qu'elle assurait jusqu'alors, sont transférées aux riziculteurs, dont les redevances se trouvent ainsi réduites. Les engrais, vendus au comptant, ne sont plus subventionnés. Des économies sont aussi réalisées.

L'État et des bailleurs de fonds imposent un transfert de responsabilité au secteur privé et aux organisations de producteurs. Le secteur privé intègre naturellement les activités à rentabilité immédiate.

Cependant, la culture du riz n'échappe guère aux stratégies de détournement initiées par les riziculteurs. Il a été constaté que les paysans cultivaient le riz hors casier. Cette méthode vise à échapper au paiement de la redevance exigée par la SEMRY. Outre la culture hors casier, il y a également l'usage hors normes de l'eau d'irrigation. Certains riziculteurs ayant échappé aux paiements de la redevance recourent à cette stratégie pour l'irrigation de leur champ. Comme l'affirme le président de

l'Association des Utilisateurs de l'Eau, « Le rôle de notre association est de veiller à l'utilisation rationnelle de l'eau. Il y a beaucoup de malhonnêtes parmi nous. Ils ne paient pas leurs redevances et attendent la nuit pour venir avec des pompes et voler l'eau ». Les propos de cet enquêté révèlent justement l'existence de l'usage illégale de l'eau, propriété de la SEMRY.

4. La réussite des engagements informels

Les engagements contractuels informels gagnent de plus en plus du terrain à l'Extrême-Nord Cameroun. D'après nos investigations, la relation contractuelle est nouée généralement entre les commerçants et les agriculteurs. Une fois que les relations ont été tissées entre les deux parties, habituellement ce sont les commerçants qui sont les premiers à offrir des avances aux producteurs. Mais, il arrive, et ceci est fréquent ces dernières années, que des producteurs déjà sous contrat soient les premiers à formuler une demande de crédit. Deux raisons principales sont souvent à la base d'une telle demande:

- un besoin urgent de revenus monétaires pour faire face aux soins de santé à l'alimentation de la famille pendant la période de soudure.
- un besoin d'acquisition des intrants pour le sorgho.

Dans le premier cas, les commerçants se retrouvent en position dominante et ont recours à des prix préétablis (prix ex ante), nettement inférieurs à ceux du marché au moment où le produit est livré par le producteur. Ceci va à l'encontre de la pratique courante. Dans le deuxième cas, il est question des facteurs de production. Les commerçants ou simplement des personnes détenteurs des capitaux économiques octroient des engrais, herbicides, fongicides, etc. aux agriculteurs. Ces derniers sont tenus de rembourser le crédit obtenu en nature. A cet effet, un agriculteur à Foulou affirme : « Ici chez nous, tu prends les herbicides, les pesticides de 10.000F et à la récolte, tu remets un sac de sorgho à la récolte ». Le contrat mis en exergue ici est un jeu de don et contre-don entre le commerçant ou individu créancier et le paysan.

Contrairement aux engagements contractuels avec les sociétés telles que la SEMRY et la SODECOTON, les contrats individuels laissent peu de marge de manœuvre à l'agriculteur qui ne peut se livrer aux « jongleries ». Nous avons ici à faire à des acteurs qui se connaissent, voire se maîtrisent. Du simple fait qu'ils sont du même terroir, les zones d'incertitudes sont contrôlées par les deux parties. C'est pourquoi, le bricolage des jeux trouve peu de succès dans ces formes d'engagements contractuels.

Conclusion

In fine, le présent article intitulé « Les agriculteurs contractuels au Nord Cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu » mettait en exergue les stratégies d'appropriation et de réappropriation des termes du contrat par les paysans à l'Extrême-Nord Cameroun. Cette attitude est généralement due aux multiples crises que traversent certaines filières agricoles. Le coton et le riz en sont les principales cultures visées. La rationalité des paysans suscite une dynamique plus ou moins normale au motif qu'il existe toujours une divergence entre les objectifs de l'organisation et ceux des individus. C'est pourquoi, le détournement des sens du contrat est observé tant au niveau de l'acquisition des intrants que de la commercialisation des produits agricoles.

Bibliographie

Adger, Neil (2000), « Social and ecological resilience: are they related? Progress in Human Geography », in *SAGE Publication*, no 24, pp. 347-364.

Assogba Y. (1999), *Jean Marc Ela, le sociologue et théologien africain en boubou*, Paris, L'Harmattan.

Catelo, M. O. et Costales A. (2008), « Contract Farming and Other Market Institutions as Mechanisms for Integrating Smallholder Livestock Producers in the Growth and Development of the Livestock Sector in Developing Countries », In *PPLPI Working Paper*, No 45.

Chetaille A. et al., (2011), « Gestion des risques agricoles par les petits producteurs. Focus sur l'assurance récolte et le warrantage », In *Document de travail*, no 113.

Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.

Da SILVA, C.A. (2005), « The Growing Role of Contract Farming in Agri-food Systems Development: Drivers », *Theory and Practice*, FAO, Rome.

DURKHEIM E. (1894), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf, 1ère ed.

EATON C. A.W. Shepherd, (2002), « L'agriculture contractuelle: Des partenariats pour la croissance », In *FAO Agricultural Services Bulletin*, Rome, FAO.

FONGANG FOUPE G. H. (2016), « Engagements contractuels et performances des organisations de producteurs de maïs à l'Ouest Cameroun », In *International Journal of Biological and Chemical Science*, Vol. 10, no 2, p. 793-807.

MINADER, (2006), SDSR. Synthèse du volet agriculture et développement rural.

MOTAZE A. (2011), *Sociologie de Jean-Marc Ela. Les voies du social*, Paris, L'Harmattan.

REHBER E. (2007), *Contract Farming: Theory and Practice*, ICFAI University Press, Hyderabad, Inde.

ROUPSARD M. (2005), « Production rizicole », In *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, Marseille : IRDÉditions. En ligne, Consulté le 17 Juillet 2021, URL: <<http://books.openedition.org/irdeditions/11576>>.

ROY, E.P. (1963), *Contract Farming*, the Interstate Printers and Publishers Inc., Danville, Illinois.

WEICK K. E. (1993), « The collapse of sense making in organizations: The Mann Gulch disaster», in *Administrative Science Quarterly*, No 38, p.628-652.

WEICK K. E. (1998), « Introductory essay: Improvisation as a mindset for organizational analysis», in *Organization Science*, No 9, p.543-555.

L'abri sous roche de Nkomeyos (Cameroun méridional) : datations radiocarbone et occupations humaines depuis 3000 ans

Jean Robert Mandeng

Résumé

Ce présent travail rend compte, des premières fouilles archéologiques pratiquées dans la région de *Nkolandom*. Au cours des prospections plusieurs abris sous roches ont été identifiés dans la zone d'étude. L'abri de *Nkomeyos* puise qu'il s'agit de lui, va faire l'objet d'une étude exhaustive à l'occasion d'un chantier école initié par la Section archéologie et Gestion du Patrimoine de l'Université de Yaoundé I. Le matériel archéologique collecté en intérieur et extérieur va permettre d'envisager le processus de vie nomade à un mode de vie semi-nomade à travers l'analyse des vestiges archéologiques exhumés. Les artefacts collectés laissent entrevoir le passage de la fin du *LSA* vers un *SMA*.

Abstract

This present work reports on the first archaeological excavations carried out in the *Nkolandom* region. During surveys, several rock shelters were identified in the study area. The *Nkomeyos* shelter draws that it is about him, will be the subject of an exhaustive study during a school site initiated by the Archeology and Heritage Management Section of the University of Yaoundé I. The archaeological material collected indoors and outdoors will allow us to consider the process of nomadic life to a semi-nomadic way of life through the analysis of the archaeological remains exhumed. The artifacts collected suggest the transition from the end of the *LSA* to an *SMA*.

Introduction

Nkolandom (2°48'09"N ; 11°09'17"E) se situe sur l'axe routier qui rejoint la ville frontalière de *Kyeossi*, à une dizaine de kilomètres du lycée *Nko'emvone*, il est limité au Sud par le village de *Ma'amezam*, au Nord-ouest par *Nko'emvone*, au Sud-est par le mont *Nkolnyougou*. On y accède par une route bitumée qui permet le transport des personnes et des biens à tout moment de l'année. Cet article rend compte des études préliminaires, des fouilles archéologiques menées, dans le cadre de la formation des étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines du Département des Arts et Archéologie de l'Université de Yaoundé I sous la supervision du Professeur Elouga. Les objectifs suivis dans le cadre de ce travail fut, en premier temps de prendre connaissance des rapports scientifiques produits, poursuivre de nouvelles fouilles, procéder ensuite l'étude exhaustive du matériel archéologique collecté lors des précédentes et enfin suggérer une esquisse de l'occupation de l'espace à travers l'analyse des datations radiocarbone calibrées liées aux vestiges archéologiques et la disposition de ces abris sous roche dans l'espace.

La chaîne montagneuse entourant le village (entre 600 et 700 m) est à l'origine du nom local du village. Littéralement on a « Nkol » qui signifie montagne ou colline et « Andom » qui signifie une plante qui pousse tout au tour des collines. Le site est entaillé par un réseau de cours d'eau parallèles qui se jettent dans la *Lobo* affluent du *Dja*. L'aspect dominant du paysage est une vaste forêt secondaire, avec de clairières ouvertes. Il s'agit d'une forêt « *secondarisée* » par les défrichements. Le couvert arboré est composé en grande partie des espèces à feuilles caduques. On observe cependant, dans la région un « *recrû forestier* » important qui marque l'emplacement des anciens habitats abandonnés « *Bilik* » depuis l'installation des populations le long des voies de communication.

Depuis 2006, une mission d'étude avait été entreprise, sous la conduite du Professeur Elouga à l'époque chef de la section Archéologique et le Professeur Mbida Directeur du Patrimoine Culturel au Ministère des Arts et de la culture et enseignant dans le même département, une dizaine

d'étudiants dudit département et nous-même faisait partie de ce voyage d'étude. La mission va identifier ces ouvertures naturelles comme étant des abris sous roche et non des grottes et reconnaîtra des indices d'anthropisation.

En 2007, un second voyage d'étude a été effectué dans le village *Nkolandom*, en dehors des abris sous roche déjà reconnus, la mission va s'étendre sur le repérage à la suite des communications orales des villageois à localiser des anciens villages dans des lieux de plein air en nom local les « Bilick ».

La descente sur ce site en 2009 sous la conduite du Professeur, notre encadrant en mémoire de Master avait pour objectif, de mettre en évidence la structure de pierre reconnue, de la fouiller entièrement et de collecter du charbon de bois pour des datations radiocarbones ou C¹⁴.

En 2015 nous reprenons les travaux archéologiques, par la fouille de certains carrés dans l'abri de *Nkomeyos* et pratiquons un sondage à l'extérieur de l'abri dans son versant ouest. De manière fortuite chez monsieur Mgba plusieurs fosses anthropiques ont été identifiées dans l'arrière-cour du domicile. Nous avons constaté que l'érosion très marquée, va contraindre de ne pas vider ces différentes fosses.

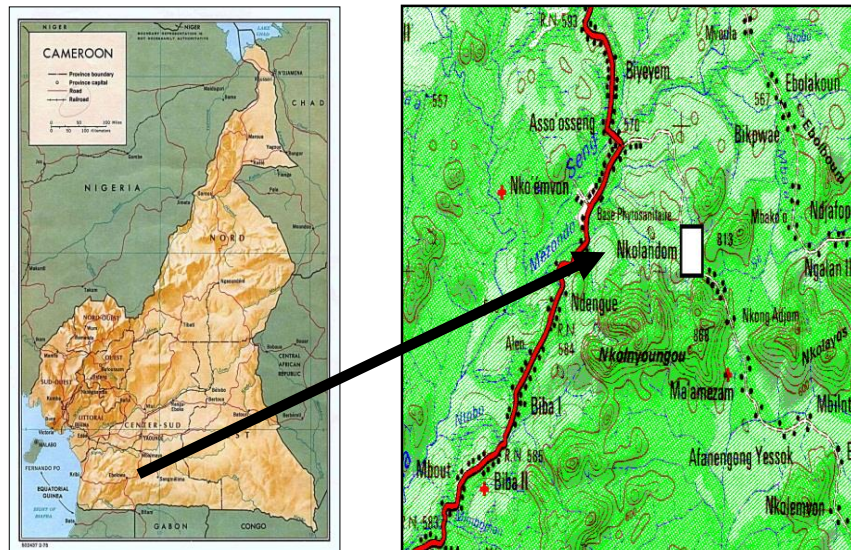


Fig.1 Plan de localisation de Nkol Andom au 1/200 000(Source : I.G.N., 1974).

1. Environnement du site

L'abri sous roche de *Nkomeyos* soit $2^{\circ} 48' 85''$ N ; $11^{\circ} 10' 32'$ E culminant à 619 m d'altitude se présente sous la forme d'une demi- orange. Son porche est plus large, un bloc sortant du sol se dresse comme une barrière à l'entrée. La cavité de l'abri a la forme d'un triangle isocèle. Elle mesure 6,68m de long, 3,70 m de large et a une hauteur maximale de 2,50m qui diminue plus on enfonce dans l'abri (Photo 1). Cette structure est relativement éclairée jusqu'au fond, plusieurs personnes peuvent y séjourner. L'intérieur de l'abri est frais par rapport à la température extérieure ce qui laisse penser qu'à l'intérieur de l'abri, il existerait un système régulateur qui empêche les températures à atteindre des pics même pendant la saison sèche. Les sols aux alentours du site de *Nkomeyos* sont exploités par des champs de *Manihot esculenta*, des légumineuses, du maraicher, de *Musa sp.* La pédologie de l'abri se caractérise par un sol brun, fait de sédiments très fins et friables en surface.



Photo 1 : vue à l'entrée de l'abri de Nkomeyos (Mandeng, 2007)

1.1. La fouille de l'abri de Nkomeyos

Au vu de la surface limitée de l'abri, il a été primordial de prélever la totalité de ce que peut livrer l'abri à l'intérieur et l'extérieur. A l'issue de trois semaines de fouille, la conservation des données archéologiques, souvent problématique en milieu humide s'avère inespéré. L'intérieur de l'abri on a collecté 475 objets lithiques et 45 tessons de poterie dans un niveau 0- 80 cm de profondeur (Photo 3) ; en extérieur de l'abri, la fouillée a livré 240 objets lithiques, 28 fragments et 107 tessons de poterie sur une profondeur de 45 cm ont été mis au jour (Photo 2).

Avec une stratigraphie allant de 0 à 80 cm de profondeur dans l'abri et 0 à 45 cm à l'extérieur de l'abri, de la base au sommet de la stratigraphie, des traces d'occupations humaines ont été identifiées.

1.1.1. Micro-stratigraphie à l'extérieur de l'abri



Fig.2 vue de la fouille à l'extérieur de l'abri (Mandeng, 2015)

Le gros du remblai est un sédiment multi forme qui se décline en deux strates de la surface au niveau du plus profond du sondage. Le sondage offre la possibilité d'apercevoir très nettement deux couches de teinte différente. Nous avons, de bas en haut :

Couche I : c'est un sédiment argilo-sableux, cendreau dont la couleur dominante est le noir-grisâtre (10 YR 5/2). Le niveau de décapage est à peine de 0,5 cm. La couche est très friable au décapage due certainement à la présence des racines végétales, 90 objets lithiques, 12 fragments et 75 tessons de poterie ont été collectés à savoir 27 tessons de formes indéterminées, $17 \leq 9\text{cm}^2$ soit 12 fragments et 60 tessons ont fait l'objet d'étude morphologique.

Couche II : c'est un sédiment argilo-sableux dont la chromatique est caractéristique des sols de la région. Sa couleur dominante est brun-jaunâtre foncé (10 YR 4/3). Nous avons 150 objets lithiques, 16 fragments et 32 tessons de poteries très érodés et des noix d'*Elais guineensis* brûlées. Sur ces 32 tessons nous avons eu 20 formes indéterminées et 10 inférieures à la norme standard à savoir 9cm^2 méthodologie (de Maret, 1994 ; Mbida, 1996 ; Elouga, 2001). En définitive sur ce lot 16 fragments et 22 tessons feront ont été étudiés sur le plan morphologique. L'un des objectifs assigné à cette fouille n'a pas été atteint dû à la prolifération des racines des arbres en profondeur dans ce sondage. Mais par contre ce sondage nous a permis d'entrevoir le niveau d'enfouissement du matériel archéologique en extérieur de l'abri.

1.1.2. Micro-stratigraphie à l'intérieur de l'abri



Fig.3 vue de la fouille à l'intérieur de l'abri

La couche I : Il s'agit d'un sédiment argilo-sableux, très poussiéreux en surface, autour de 05 cm de profondeur la couche devient très dure au décapage à la truelle. Ce premier niveau stratigraphique a essentiellement comme matériel archéologique du charbon de bois et quelques noix de palme non calcinés.

La couche II : La présence de racines à ce second niveau est problématique pose un sérieux problème de la superposition de couches successives selon le principe de superposition emprunté à la géologie. Le matériel archéologique collecté est constitué 350 éclats de quartz. Notons que dans ce niveau le déblai est très dur et la lecture du profil stratigraphique n'est pas assez évidente.

La couche III : de cet abri redevient très friable entre 20-60 cm, le déblai est argileux-sableux, le décapage s'est fait exceptionnellement à la brosse. La présence des gros blocs de pierre et leur position avait suggéré à une sépulture d'où cette précaution. Le matériel archéologique exhumé est composé 75 éclats de quartz et du charbon de bois.

En nous référant à la distribution verticale des éclats de quartz qui ont été retrouvés dans toutes les couches du remblai, sur une hauteur minimale de 60 cm et la présence des racines végétales dans la couche II nous amène revoir notre micro-stratigraphie plutôt à deux couches.

2. Distribution verticale des vestiges

La quantité de tessons collectés dans ces sondages est de 300. La distribution verticale montre en perspective que les tessons de poterie se retrouvent dans les deux couches avec du charbon de bois. Mais il est impossible de savoir si ces tessons sont issus des mêmes pots. Il se dégage aucun lien évident entre les couches micro-stratigraphiques du sondage à l'intérieur de l'abri et celui du sondage à l'extérieur de l'abri dû peut être ici à l'érosion lors du comblement de l'abri. Le matériel archéologique collecté dans ces deux sondages est identique à savoir les éclats de quartz, des nucléus, des tessons de poterie, des charbons de bois à la différence d'une meule et des haches polies collectées en surface.

En se référant au principe de l'identité paléontologique appliqué en archéologie, on est en même de penser que le matériel archéologique collecté dans ces abris n'est pas de même âge ou alors mais, pas contemporain à celui des sondages fait à l'extérieur des abris. En partant de cette hypothèse de travail un axe de réflexion s'ouvre à nous :

Les fragments d'éclats en quartz collectés à l'intérieur de cet abri en présence des artefacts céramique suggèrent-ils à une contemporanéité de l'occupation de l'espace ?

À cet effet, l'analyse de l'échantillon de charbon collecté 2370 ± 35 BP donne en date calibrée entre 420 et 380 avant notre ère, à un écart-type, avec une plus grande probabilité en 510 et 440 BC. Quand elle est calibrée à deux sigmas, cette date correspond à un âge calendaire qui est compris entre 760 et 700 BC, avec plus de chance de se retrouver entre 530-370 avant notre ère.

La seconde datation analysée Oxford a été daté de 2160 ± 35 BP. Après une calibration à un sigma, ce résultat donne un âge compris entre 350 et

310 années avant notre ère mais avec plus de chances que ce soit entre 210 et 110 BC. Calibré à deux sigmas, ce résultat correspond à un âge calendaire situé entre 360 et 280 ans avant notre ère mais avec une plus grande probabilité entre 260 et 60 BC.

A la suite de ces datations calibrées et calendaires, on peut suggérer que la première phase d'occupation est située entre 760 et 700 BC marquée ici par l'emploi d'une industrie lithique sur quartz et basalte en nette diminution (pl.1) avec introduction probable d'une industrie de type macrolithique constituée d'objets macrolithique adaptés à une pseudo-agriculture (pl. 2).

La deuxième phase d'occupation semble être intervenue bien plus tard, probablement entre 360 et 160 BC avant notre ère justifiée par la céramique associée à des vestiges analogues (noix de palme calcinées, charbons de bois matériel de broyage).

La présence des labours pourrait-elle justifier le faible pourcentage du niveau archéologique observé dans le sondage fait à l'extérieur de l'abri ? On pense que ce fait justifie à reconsidérer le découpage arbitraire des niveaux archéologiques choisis.

Au regard des vestiges archéologiques collectés une chose est certaine nous sommes en présence de niveau d'occupation différente par rapport à la chronologie relative qui situe la dernière séquence chrono-culturelle de la taille de la pierre en Afrique au *Late Stone Age* c'est-à-dire à l'Age de la Pierre Recent dans une période holocène, alors que, la céramique elle se situerait dans une période *SMA Stone to Metal Age* (de Maret, 1994 ; Lavachery, 1997).

La présence d'industries lithiques avec deux techniques de taille identifiées et mise au jour dans cet abri. Il s'agit de la technique de débitage non préparé ou indéterminée (Pl.1) des éclats (Pl.1.) des nucléus discoïdes, (Pl.2.) des talons punctiformes, (Pl.1 fig 2&3.) haches polies, (Pl.3) des lames à nervures parallèles (Pl. fig. 1,2,3&4). La présence d'éclats triangulaires très caractéristiques (Pl.5.) fait penser à l'existence de la méthode du Levallois. Néanmoins la présence de nucléus ayant fourni des

pointes et des lames est significative de la même chaîne opératoire c'est-à-dire même technique caractéristique du LSA (Age de la Pierre Récent) qui était caractérisé par un débitage des éclats microlithiques sur quartz et quartzite avec absence de plan de frappe. Ce qui avait pour but de produire des artefacts non standardisés. Dans ce lot d'artefacts lithiques de quartz et quartzite, il n'existe pas de retouche. Ce qui a laissé suggérer que les artisans de ces abris ne cherchaient produire **des objets macrolithique sur quartz ou quartzite mais se contentaient d'une méthode de débitage expéditive celle-ci basée sur la présence des éclats et nucléus occasionnels en grande proportion. Mais la présence des talons punctiformes autorise une utilisation d'un percuteur tendre laissant entrevoir une méthode de débitage indéterminée nouvelle orientée en fonction de l'emploi de la matière première. Le ramassage en surface des deux haches polies introduit une nouvelle séquence chrono-culturelle tournée vers la production d'objets macrolithique.**

Planche 1 : éclats de quartz longitudinaux avec talons punctiformes (Mandeng, 2016)

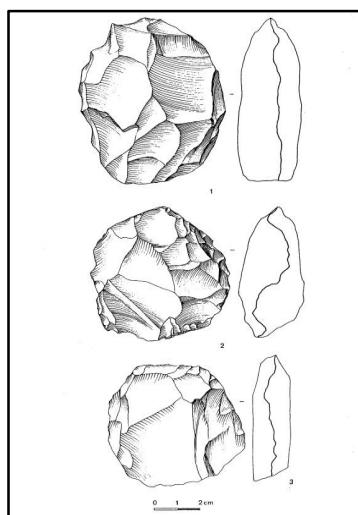


Planche 2 : nucléus discoïdes (Mandeng, 2016)

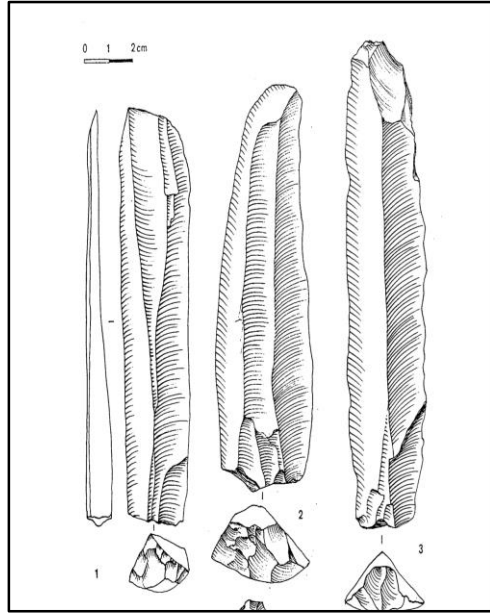


Planche 3 : hache polie (Nyomi. 2010)

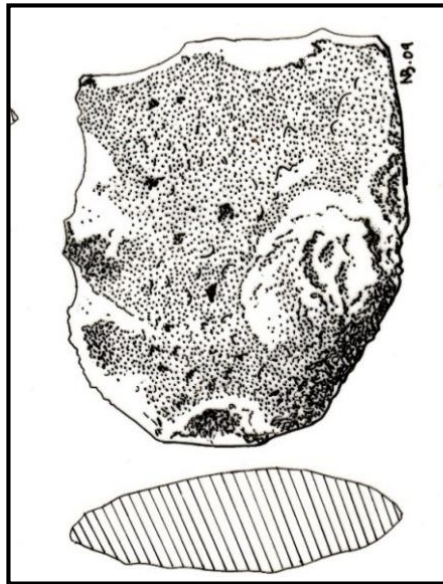


Planche 4 : nucléus discoïdes sur quartzite (Mandeng, 2016)

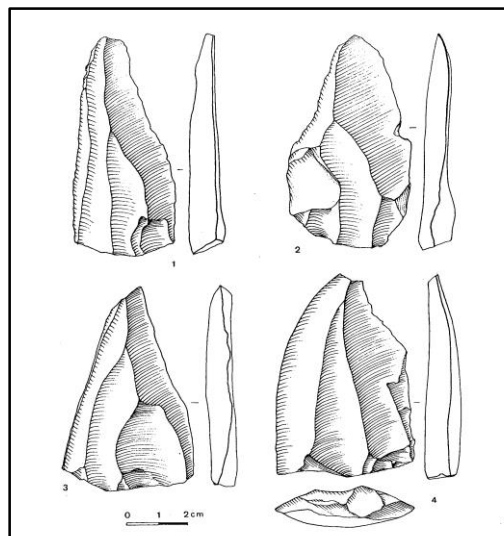
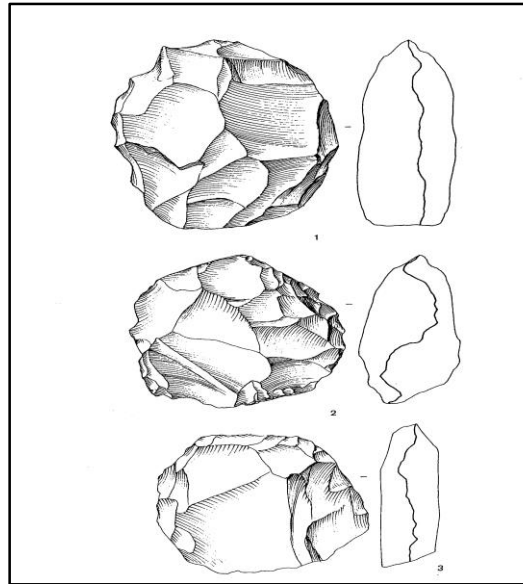


Planche 5 : éclats lamellaires de formes triangulaires (Mandeng, 2016)

Quelques tessons de poterie ont été exhumés, l'impression, semble être la technique décorative prépondérante (photo 5) mais, les tessons de poterie laissent apparaître des inclusions preuve que l'argile utilisée n'était pas de

bonne qualité (photo 6). On a une pate argileuse de couleur brune (Ph 5&6) et noirâtre (Ph 4).



Photo 4 : ton chromatique de la terre argileuse (Mandeng, 2010)



Photo 5 : aperçu de la décoration réalisée par impression (Mandeng, 2010)



Photo 6 : aperçu des dégraissants ou inclusions minéralogiques (Mandeng, 2010)

Les datations absolues n'autorisent à aucun formalisme, mais une chose est sûre on pourrait voir dans cette distribution du matériel lithique une

transition qui va de la fin du *LSA* vers le début du *SMA* qui s'expliquerait par la présence des structures en fosses habitées par un peuple chasseurs-collecteurs.

L'état de conservation de la céramique dans l'ensemble n'est pas bon. Les pâtes montrent une grande homogénéité, des inclusions grossières constituant le dégraissant sont fréquemment. Mais la constante des matériaux s'oppose à une grande diversité des quantités, le dégraissant est constitué de grains de quartz et quelques éléments ferrugineux.

Pour l'essentiel les quartzs sont ronds ou arrondis mais toujours mats. Certains sont recouverts d'une pellicule noire dont l'origine n'a pas pu être déterminée. Bien que leur diamètre moyen soit de l'ordre de 0,007 m, quelques-uns atteignent 0,0018 m. or inversement, des éléments quartzeux de très petites tailles, existent dans certains tessons.

Le rapport dégraissant/quartz/dégraissant fer est extrêmement variable, tout comme la quantité totale de dégraissant. Aucun lien ne semble exister entre les deux. Généralement quartz et goëthite coexistent (Echard, 1983). Dans de rares tessons, dont un fragment de bord, la quantité totale des matériaux non plastiques prend une telle proportion qu'il ne reste autour qu'un minimum de liant. Les cassures faites montrent alors un aspect gréseux.

Le façonnage

Tous les tessons sont encroutés. Il n'est pas exclu que certains caractères physiques n'aient été modifiés au cours du temps. Des nombreux éléments tels que les cassures, feuilletage, indiquent que les tessons étaient couramment montés par colombinage. Mais sur certains tessons on pense à l'emploi d'autre technique comme le moulage.

3. Occupations humaines et datations

L'examen minutieux des datations dans l'unité géographique du Congo montre des approximations de la séquence chronologique au néolithique dans le sud-Cameroun.

La zone prise en compte correspond à une partie de l'Afrique Centrale, regroupant trois pays : le Cameroun, le Congo et le Gabon. Ces trois pays possèdent et se partagent en commun la grande forêt du continent qui, couvre tout le bassin du Congo. Du premier abord, les traits généraux de la région que nous venons d'évoquer constitue une réelle unité géographique triple : cuvette congolaise/massif ; forestier/central ; africain/façade atlantique. Ces trois différents atouts, peuvent-ils être des conditions nécessaires, suffisantes de parler d'une unité géographique correspondante à une unité culturelle. Ces datations chiffrées permettent de contextualiser les données archéologiques issues des fouilles dans la région de *Nkolandom*. Car en juxtaposant les dates de *Nkolandom* et celles issues du bassin du Congo (Cameroun méridional, Nord du Gabon et l'Est du Congo), on observe une continuité et ces deux dates s'intercalent avec celles du bassin du Congo (tab.1 ;2 ;3 ;4 ;5 ;6). On peut dire avec de beaucoup de prudence qu'elles sont suffisantes et nécessaires à la reconnaissance des premières occupations humaines dans cette partie équatoriale de l'Afrique, et vérifier la possibilité d'un continuum culturel à travers la diversité de ces peuples qui s'appuient sur les conclusions des travaux archéologiques de cette région. Pour finir les données du Cameroun, Congo et du Gabon situent une occupation de l'Afrique centrale forestière très tardive. Ces données se situent dans le prolongement à celle de Shum Laka (30 000 J.-C.) corroborent le fait que la grande forêt de l'Afrique centrale est été occupée assez longtemps par un peuple de *chasseurs-cueilleurs* dont les origines remonteraient aux confins de la zone des *grassfields*, zone supposée être le foyer originel des peuples Bantou Posnansky (1975). De plus l'histoire des *Bulu* signale que ce peuple serait arrivé dans cette localité par des vagues de migrations successives en s'installant soit en famille nucléaire soit par clan (Ombolo, 1987). C'est pour cela que si on considère la forêt comme une unité géographique, les stratégies développées par les *chasseurs-collecteurs* premiers habitants de cette forêt peuvent être similaires que l'on se trouve au Cameroun, au Congo et au Gabon. Cet écosystème ayant permis l'implantation des chasseurs-collecteurs pour s'avérer être une unité culturelle.

Les deux datations au C¹⁴ fournies dans la région par cet abri, ont été mises en contexte avec celles connues dans le bassin du Congo et les données du Cameroun méridional (*Obobogo, Nkang, Ndindan, Ndtoua, Abang-Minko'o*).

On peut donc esquisser cette séquence chrono-culturelle de la région, avec les dates obtenues dans les dépôts lacustres au Gabon à savoir 10320-+110 BP à 6760+-120 BP. Aucune association avec du matériel archéologique signale un *Late Stone Age*. (Assoko Ndong, 2000).

Le premier groupe va de 5400 +- 70 à 3500 BP aucun vestige archéologique ne correspond à cette date. Notons que la date 5400+- 70 BP est obtenue dans le site Ndtoua à l'Est du Cameroun donnée du *Pipe-pline* Tchad-Cameroun (Lavachery. 2010).

Le deuxième groupe est composé de plus d'une dizaine de datation allant 3775+-105 BP à 2900 BP au Gabon connu sous l'appellation *poterie Epona* et au Cameroun sous le nom de l'*Oboboguien* (poterie décorée de cercles concentriques et d'anses, meules et molettes ; pierre polie) d'après correspond à un Age du fer Recent. On y trouve encore du matériel du *LSA* et de la poterie des restes de l'activité métallurgie. Oslisly (2001).

Le troisième groupe est lui composé de 15 datations allant 2500+- BP à 1900 BP correspond à l'Age du Fer Moyen. Des noix de palme calcinés ; outils bifaces, haches polies ; poterie. C'est le début de la poterie dite *Otoubi* Gabon) Oslisly (2001).

Le quatrième groupe est composé de 12 datations allant 1900 BP à 1400 B P c'est l'Age du fer Supérieur caractéristique de la poterie *Otoubi*.

Le cinquième groupe est composé de 15 datations allant 700 BP au VIII^{ème} millénaire de notre ère. C'est la période de l'Age du Fer avec une prédominance de l'industrie du *Maluékien* qui pense-t-on est une conséquence de *Lumpebien*. On définit comme étant les cultures préhistoriques de l'Afrique équatoriale en zone forestière.

Tableau 1: Quelques dates chiffrées de *Ndindan*. (Mbida ; 1996)

N° Labo.	Date C ¹⁴	Date calibrée à un sigma	Date calibrée à deux sigmas	Site	Vestiges associés	Structure	Responsable de l'équipe
		V ^{ème} et le IV ^{ème} siècle avant notre ère.		Rivière Denis 1 et 2			
Gif-6907	6.450±80 BP	4 ^e millénaire avant notre ère, certainement à partir du 3 ^e millénaire avant J. -C."		Sablères	Outils LSA+ poterie + des vestiges de paléo métallurgie		Peyrot
Beta-14828	5.950±70 BP						
Gif-5987	4.870±90 BP						
		VIII ^{ème} siècle de notre ère		Okala	la poterie, des fragments de haches polies, des polissoirs, des pierres à rainures, des meules, des molettes, des noix de palme et des éclats en silex et en quartz	Fosses	Clist
		VIII ^{ème} avant notre ère		Mbila pé IV	poterie + charbons de bois	Fosses	Digombé
Tableau 1 : Etablissement de la première séquence chrono-culturelle au Gabon							
Oxa-7604 Gif-10103 Gif-10751	2160±35 BP 1950±40 BP Moderne	BC 350-310 BC 210-110 BC 37-AD 143 Moderne	BC 360-280 et BC 260-60 BC	Okan da 6	Charbon+ poterie+ meule molette+ outillage LSA	Fosses	Assoko Ndong
Gif-A97561 Gif-9865 Gif-16742 Gif-9864 Oxa-7601 Gif-10751	10320±11 0BP 9170±100 BP 7670±80 BP 6760±120 BP 2370±35 BP, 2205±45 BP	BC 10470-9317 BC 8411-8022 BC 6550 et 6400 BC BC 5730 et 5500 BC 420-380 510 et 440 BC 260-190 BC et 360-280BC	BC 10470 et BC 9317 8411 et 8022 BC 6632 et 6252 BC 5921- 5436 BC BC 760 - 700 et530- 370 BC 381 et 124 BC	Lopé-2	Charbon de bois + poterie+ outillage LSA	Fosses	Assoko Ndong
Gif-11155 Gif-11157	2210±45 BP 1950±60 BP	260 ans-190 et 360-280BC 10 ans BC et 140 ans AD	384 ans et 218 BC 53 BC- 226 ans AD	Toubé -1		Fosse	

Oxa-7602	1905±35 BP	170-190 et BC60-150 AD	5 ans BC 199 AD	Lindil i-1		Fosses	Assoko Ndong
Gif-10436	1890±50 BP	70-220 AD 21-243 AD	21 et 243 ans AD				
Oxa-7753	1830±35 BP	140- 235 AD et 90 et 260 AD	290 ans et 330 ans AD				
Gif-10752	1745±40 BP	250-380 et 226 et 410 AD	226 ans et 410 ans AD				
Gif-10753	1480±60	540-650 AD et 447 ans et 662 AD	447 ans et 662 ans AD				
Gif-11346	5535±90 BP,	BC 4580-4220		Okanda-5		Plein air	Assoko Ndong
Gif-11345	1620±55 BP	AD 330-600					
Oxa-7603	1980 ± 35 BP	±1 an et 75 ans AD	40 ans 120 AD				
GifA-99524	1960±60 BP	180 AD et 190 AD ±1 AD et 150 AD	40 BC et 240 AD	Maboue-1	tessons de poterie, des fragments de tuyère et des scories.		Assoko Ndong
Gif-11156	1350±60 BP	640 AD et 770 AD	840 AD et 860 AD 600 AD et 820 AD				
	1350±60 BP	640 AD et 770 AD 840 AD et 860 AD					
Gif-11343	720±30 BP	1274 AD et 1300 AD	1360 AD et 1380 AD	Lopé-5.		Plein air	
	Moderne	18/19 ^{ème} siècle de notre ère.		Boleko.			
Gif-11344	Moderne			Azobé-1			

Tableau 2 : Répartition des datations calibrées de la préhistoire du Gabon (Oslisliy, 1996)

N° de laboratoire	Date BP	Date calibrée	Structure	Nom du site
Hv-12852	2.325±135 BP	BC 800-50	Fosse 9	Okolo
Lv-1605	2.320±70 BP	BC 800-150	Fosse 17	
Hv-12851	2.215±105 BP	BC 550-AD 50	Fosse 3	

Tableau 3 : Datations d'*Okolo* (Essomba, 1992)

N° de laboratoire	Date BP	Date à un sigma	Date à deux sigmas	Structure	Nom du site
Hv-10583	3.070±110 BP	BC 1.520-1.030		Fosse II	
Hv-10833	3.055±110 BP	BC 1.550-900		Fosse II	
Hv-11045	2.635±100 BP	BC-1.000-400		Fosse III	
Lv-1395	2.120±150 BP	BC 550-AD 250		Fosse VII	
Lv-1394	2.120±70 BP	BC 370-AD 20		Fosse VII	

Hv-10832	1.990±65 BP	BC 170- AD 200		Fosse II	
----------	----------------	-------------------	--	----------	--

Tableau 4: Datations chiffrées du site d'*Abang-Minko'o* (Eggert. 2016)

N° de Laboratoire	Date BP	Date calibrée	Site	Vestiges associés	Structure	Responsable de l'équipe
Béta-182539	5490±70	4493-4227 BC 4201-4169 BC 4091-4080 BC	Ndtoa			Lavacher y et al
Béta-182538	700±60	AD 1218-1399				
Béta-182540	1920±70	91-69 BC 61 BC-252 AD				
Béta-182541	1910±70	41BC-AD237				

Tableau 5: Datations chiffrées de Ndtoua (Lavachery. 2010)

N° de Laboratoire	Date BP	Date calibrée	Site	Vestiges associés	Structure	Responsable de l'équipe
KIA 29598	2236±26	386-346BC 322-206BC	Abang-Minko'o	Noix de palme calcinées	Sondâge	Eggert <i>et al</i>
KIA 29599	2270±25	400-352 BC 296-228BC 221-211BC				
KIA 29698	2181±41	374-151 BC 136-113 BC		<i>P. glaucum</i>		
KIA 29600	2198±30	365-185BC		Noix de palme calcinées		
KIA 29602	2249±28	393-348BC 316-208 BC		Charbons de bois		
KIA 29601	2286±30	405-355 BC 293-230 BC 218-215 BC				
N° de Laboratoire	Date BP	Date calibrée		Site		
KIA 29598	2236±26	386-346BC 322-206BC	Abang-Minko'o	Noix de palme calcinées	Sondâge	Eggert <i>et al</i>
KIA 29599	2270±25	400-352 BC 296-228BC 221-211BC				
KIA 29698	2181±41	374-151 BC 136-113 BC		<i>P. glaucum</i>		
KIA 29600	2198±30	365-185BC		Noix de palme		

La corrélation des deux datations fait apparaître une réelle cohérence entre la stratigraphie et les résultats chronologiques dans l'état actuel des connaissances.

La définition de ces industries ainsi que leur positionnement stratigraphique demeurent problématiques surtout que la présence du matériel de broyage (Cornelissen, 1996) peuvent indiquer la présence d'une industrie plus ancienne dans la région et, par conséquent, une plus vieille occupation en pays Bulu (30.000/12.000 BP), tout comme ils peuvent aussi être attribués au *LSA* (12.000/4.000 BP). Les outils (nucléus discoïdes, pointes à troncature, meules, pierre à cupules, poterie) sont très peu nombreux et présentent une nette tendance microlithique. Compte tenu de l'âge, de l'orientation technologique et de la typologie des outils, on peut penser que le matériel lithique du pays Bulu est apparenté soit au *Tshitolien* soit au *Sangoen*, une industrie datée, *grosso modo*, entre 12.000 et 3.000 BP, mais on ne sait pas encore avec exactitude car le micro burin reconnu comme son fossile directeur n'a pas encore été trouvé dans la région. Si ces industries de l'Age de la Pierre Récent sont reconnues en pays Bulu ce qui équivaldrait à un Age approximatif en chronologie historique autour 40.000 BP et le 4^{ème} millénaire avant notre ère, ces tailleurs de pierre ont dû assister à plusieurs changements climatiques pour atteindre la fin du *Maluékien* jusqu'à la reprise des conditions climatiques humides qui ont suivi la dernière grande crise d'aridité de l'Holocène.

« Qui se fait sentir dès 5000 BP. Cependant, la végétation y réagit avec un temps de retard important, mais plus ou moins long selon le degré de fragilité du milieu. Malgré ces décalages spatiaux, le maximum de modifications des écosystèmes est enregistré entre 3.000 et 2.000 BP. Il se

traduit par de fortes perturbations des forêts humides et l'apparition ou l'extension de grandes zones de savanes » (Ecofit, 1999 : 4 in Assoko Ndong 169).

L'intensification des fouilles dans la région associées aux données géomorphologiques, palynologiques peuvent apporter plus d'indications afin de déterminer si l'environnement d'alors était écotone ou non.

En définitive compte-tenu de ces faits, il y'a un parallélisme entre ces dates provenant des sites de la grande forêt équatoriale d'Afrique centrale. Tentative que nous avons essayée de hiérarchiser dans le temps. Notons que ces dates et leurs écarts-types cumulés sur un même graphique constituent un cadre chronologiques continu dans lequel il n y a pas de décrochage permettant de construire des palettes successives.

La distribution de l'occupation des sites dans le sens Ouest-Est dans le Cameroun forestier et les dates du bassin du Congo révèle une tendance à la localisation préférentielle des sites les plus récents vers l'ouest. Ce fait porte une donnée intéressante dans l'indication du mouvement suivi par les populations vers la fin du néolithique.

Enfin les données de la région de la zone d'étude intègre un système englobant les processus de genèse au passage d'une phase à l'autre où l'on peut avoir une idée sur les changements culturels marqués par les modifications de mode de subsistance.

Toutefois, l'observation de la démarche des systèmes montre une succession des événements donnant une image pas nette de l'occupation humaine dans un modèle unilinéaire.

L'outillage est composé de microlithes et d'autres outils de petite dimension caractérisés par une retouche abrupte, essentiellement façonnée sur quartz. Cette industrie est tout à fait typique de l'Age de la Pierre Récent (Late Stone Age). L'absence de preuves directes d'une économie de production interdit d'envisager un Néolithique. La présence du matériel broyage ou du polissage et de la décoration de la poterie ne favorise toujours pas d'envisager d'un Néolithique *stricto sensu*. Nous pensons que ces phases d'occupations Holocènes dans une position très récente, empêche de considérer l'abri comme lieu d'habitat mais, comme un maillon d'un système d'exploitation du territoire relativement complexe. Les données archéologiques limitées obtenues sont insuffisantes pour justifier cet argument. On peut imaginer que l'abri était exploité comme lieu de halte, de concassage de graminées ou des noix de palme (meule) de position stratégique (619 m d'altitude). Ainsi le rapport

entre l'homme et son environnement montre des interactions conséquences des modifications sur l'écosystème. Ces dates (2370+/-50 BP et 2160+/- 50 BP) amènent à penser que le mode de vie des populations de cette époque devrait être celui des *sédentaires-nomades* entrecoupés par des périodes de chasse ou concassage de noix de palme éphémères et retour dans les sites de plein air. Par corrélation avec le troisième hiatus observé à *Shum Laka* qui a eu lieu entre 3500 et 2500 BP, les données archéologiques et linguistiques suggèreraient à l'époque de diffusion d'un mode vie sédentaire de fabrication d'objets en poterie de domestication des animaux et de l'arboriculture. Mais par contre dans l'abri de *Nkomeyos* seuls les artefacts lithiques et quelques tessons de poterie, des charbons de bois ont été trouvés, la présence de noix de palmes calcinés ne pourrait-elle suggérer à une domestication des plantes ?

Au demeurant, les quatre derniers millénaires sont la continuité de la tradition technologique, se caractérisant par l'apparition du microlithisme et de la poterie. On pense que, l'arrivée de cette nouvelle tradition n'a pas complètement fait disparaître l'ancienne, ainsi, les nouveautés de l'Age du Fer au Métal se sont adaptées. L'arrivée il y a plus de 2 000 ans des techniques comme les impressions (Ph.1) à la roulette (Ph.2) et la métallurgie suggère une permanence de peuplement depuis 6 000 ans.

En dehors des données paléo environnementales, paléo zoologiques ou anthropologiques, il est difficile de savoir si l'environnement de l'abri a évolué au cours de l'Holocène. La présence des outils sur éclat survivances de l'Age de la Pierre au Métal infère que la forêt est à la base de la stratégie de subsistance de ces populations. Le déboisement de cette forêt est une conséquence de la fabrication de ces outils bifaces qui ont probablement servi comme hache de défrichage introduisant le passage à un mode de vie de collecteurs à celui d'agriculteurs.

Remerciements

Cette recherche a été menée sur le terrain et en laboratoire par une équipe d'archéologues qui outre le financement (Minesup), une aide précieuse a été apportée sur le terrain par les enseignants et les camarades (Dr.

Moundoubou, M ; M. Ossima, A. ; Dr. Medjo, P. M. Mengolo, S.; Mme Nsegue, M.J.-M ; Dr. Ngouoh, F.

Note

Les datations ont été effectuées au laboratoire par l'*Oxford Radiocarbon Accelerator* (numéros de références : Oxa 25258 et Oxa 267260) de l'Université d'Oxford.

Bibliographie

Assoko Ndong, A. 2000. Archéologie du peuplement Holocène de la réserve de la Lopé, Gabon. Thèse de Doctorat : Université Libre de Bruxelles.

Bayle Roger de Hermens.1979. Recherches Préhistoriques en République Centra Africaines. Labethino, Paris, Nanterre.

Cornelissen, E.1996. Shum Laka rock shelter (Northwestern Cameroon) Pleistocene desposits. In PWITTI, G. & SOPER, R. (eds). Aspects of African Archaeology, University of Zimbabwe Publications, pp 257-264.

Echard, N. 1983. *Métallurgies Africaines nouvelles contributions*. Paris, France : Mémoire de la Société des Africanistes.Lavachery, P. 1997. *De la pierre au Métal : Archéologie des dépôts holocènes de l'abri de Shum Laka* (Cameroun). (Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles, Belgique).

Elouga, M. (2001). *Archéologie du Cameroun Méridional : Etude de la céramique des sites au sud de la boucle de la Sanaga*. (Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé I, Cameroun).

I.G.N. 1974. Institut Géographie Nationale. Carte 1/200 000.

Mandeng, J.-R. 2010. *Archéologie des grottes de Nkolandom*. Mémoire de Master. Université de Yaoundé I.

Mbida, C. 1996. *L'émergence des communautés villageoises au Cameroun méridional : Etude archéologique des sites de Nkang et Ndindan*. (Thèse de Doctorat 3^e cycle, Université Libre de Bruxelles, Belgique).

Ombolo, J.-P. 1983. Éléments de base pour une approche ethnologique et historique des Fang-Beti-Boulou : groupe dit Pahouin.

Ponansky, M. 1975. : Introduction à la fin de la Préhistoire en Afrique subsaharienne in Histoire Générale de L'Afrique Tome II. Pp : 577-596. Présence Africaine. Paris.

Oslisly, R. 1993. *Préhistoire de la vallée de l'Ogooué.* (Thèse de Doctorat) : ORSTOM.

Oslisly, R. 2001. Archéologie et paléo environnement à l'Holocène dans la moyenne vallée de l'Ogooué (Gabon). Bulletin de la Société Préhistorique Française.

Maret, P de. 1992. « Sédentarisation, agriculture et métallurgie du Sud-Cameroun. Synthèse des recherches depuis 1978 ». Dans JM. Essomba (dir), *L'Archéologie au Cameroun* (p. 242-262). Paris, France : Karthala.

Olivry, J.C.1986. Fleuves et rivières du Cameroun. MESRES-ORSTOM. Paris.

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



Sciences humaines et sociales

VARIA

SOMMAIRE DU NUMERO

- **Torture, frustration and trauma in sarah kane's cleansed and 4.48 psychosis**
Ernest L. VEYU
- **Rupture ou recomposition des variables d'accès à la résidence au Nord-Cameroun**
José Donadoni MANGA KALNIGA
- **La prise en charge psychologique des personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun :
abord de la problématique et présentation de quelques possibilités d'approche**
Dieudonné D. NDOMBI & Freddy M. KONDO MOUNGOLE MAKAKE
- **Généralisation ou contamination dans le français parlé de certains étudiants de
l'université de Ngaoundéré**
Moïse MBEY MAKANG
- **The ghost of winnie madikizela-mandela: exhuming the female spirit in apartheid
resistance discourses**
ZUHMBOshi Eric NSUH
- **La piraterie des films au Nord-Cameroun, entre acteurs, facteurs et impacts. 121**
Honoré FOUBHA
- **Le régionalisme africain en matière de santé dans le contexte de gestion de la covid-19 :
perspectives institutionnelles et opérationnelles 151**
F. NGOUNMEDJE, M. JEUGUE DOUNGUE & C. V. NOUAZI KEMKENG
- **Les agriculteurs contractuels au nord cameroun : entre conformisme et bricolage des
règles du jeu**
G. NENBARA GOLDONG KAOGA et N. ONANA NOAH
- **L'abri sous roche de nkomeyos (cameroun meridional) : datations radiocarbone et
occupations humaines depuis 3000 ans.**
Jean Robert MANDENG

Ce numéro de la RISHS a été coordonné par *Raoul EHODE ELAH*, PhD en Economie, Chargé de Recherche ; et *Erick SOURNA LOUMTOUANG*, PhD en Histoire, Maître de recherche.

Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, CNE, Cameroun



Ministère de la recherche
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation